




3 1761 04251 3523

7
SQA
227



PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
FROM THE
CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT
FOR
ISLAMIC STUDIES



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

CORRESPONDANCE
DU
CONSEIL SUPÉRIEUR DE PONDICHÉRY
AVEC LE
CONSEIL DE CHÂNDERNAGOR

ARCHIVES DE L'INDE FRANÇAISE

CORRESPONDANCE

DU

CONSEIL SUPÉRIEUR DE PONDICHÉRY

AVEC LE

CONSEIL DE CHANDERNAGOR

Publié avec une introduction

PAR

ALFRED MARTINEAU

GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DANS L'INDE.

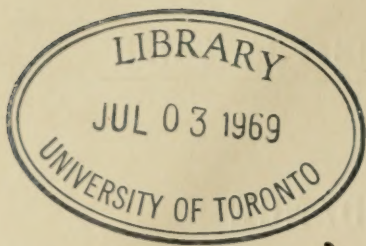
Tome II

1738-1747

PONDICHÉRY

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'INDE FRANÇAISE

1916



DS
486
P6A44
1916
E.2

INTRODUCTION.

Les évènements auxquels ce volume touche d'une façon plus ou moins directe, se sont accomplis du 18 février 1738 au 2 février 1747. Ils englobent la fin de l'administration de Dupleix, jusqu'au mois de décembre 1741, celle de M. Durois (fin 1741 - fin 1743) et toute celle de M. Burat (fin 1743 - fin 1746).

Avec les seuls documents que nous publions, il nous est difficile de porter sur ces différentes administrations un jugement suffisamment autorisé, puisqu'à la correspondance du Conseil de Pondichéry il manque la contre partie, celle du Conseil de Chandernagor, laquelle semble à tout jamais perdue.

Aussi, sans nous engager dans une critique de textes, nécessairement incomplète, nous nous bornerons à dégager, presque sans commentaires, les évènements principaux qui se sont accomplis durant cette période.

Mais, avant d'analyser ces évènements, peut-être convient-il de jeter un coup d'œil en arrière sur ceux qui forment la matière du volume précédent et qui s'étendent du 30 septembre 1728 au 15 octobre 1737. On aura ainsi une vue plus générale sur l'histoire de Chandernagor. Nous aurions vivement désiré élargir encore cet horizon, en remontant plus loin dans le passé; malheureusement les documents font défaut: la correspondance du Conseil de Pondichéry avec celui de Chandernagor, conservée aux Archives de Pondichéry, commence seulement le 28 septembre 1728.

A ce moment, M. de la Blanchetière administrait la dépendance. M. Malescot, qui gérait notre loge de Cassimbazar, fut victime d'humiliations ou d'insultes de la part des officiers du Nabab de Moxoudabad. M. de la Blanchetière envoya pour demander raison de ces injures un employé, M. de la Croix, avec une escorte de douze hommes. C'était trop peu de monde pour produire une impression qui nous fût favorable : nous n'obtinmes aucune satisfaction.

M. de la Blanchetière mourut le 27 août 1729. En attendant que la Compagnie elle-même désignât son successeur, Dupleix revendiqua l'intérim des fonctions. Dupleix, destitué de son poste de conseiller par délibération de la Compagnie du 3 décembre 1727, venait à peine d'y être réinstallé (3 juillet 1729). Le Gouverneur Lenoir lui préféra M. Dirois, après une sorte de consultation où chacun des conseillers fut appelé à se prononcer sur la valeur ou plutôt sur les droits des candidats. MM. Delorme, Legou et Dulaurens s'en rapportèrent au choix du Gouverneur. M. Vincens soutint au contraire la candidature de Dupleix (3 octobre 1729).

M. Dirois, à la suite de mauvais temps dans le golfe du Bengale, ne put s'embarquer que le 2 mars 1730 ; avant son arrivée, les affaires courantes furent expédiées par M. Guillaudeau.

L'intérim de M. Dirois dura jusqu'au mois de septembre 1731. Il fut troublé par de nouvelles insultes faites à notre agent de Cassimbazar, M. Pigeon. Le Conseil de Pondichéry examina un instant la possibilité de tirer vengeance de ces mortifications répétées par une intervention armée ; il recula devant le danger de l'entreprise et se contenta d'envoyer à Moxoudabad (on écrivait plus tard Mourchidabad) M. Burat et deux employés pour assoupir le différend. Cette mission coûta 22.000 roupies.

A Chandernagor même, M. Dirois se trouva engagé dans un conflit assez vif avec les Jésuites à propos de leurs prétentions d'exercer exclusivement la cure et l'aumônerie de la ville. L'affaire fut portée devant le Conseil de Pondichéry qui, par délibération du 6 juillet 1731, écarta les prétentions des Jésuites, sauf ratification par la Compagnie. Il est remarquable qu'en cette discussion MM. Dupleix et Vincens prirent nettement parti contre l'interprétation donnée par M. Lenoir.

Il y avait décidément deux fractions dans le Conseil et Dupleix était le chef de l'opposition. Cette opposition devint presque de la révolte lorsque, sur la désignation faite par la Compagnie, il fut nommé Directeur titulaire de Chandernagor. Il semble que, dans ses premiers actes comme dans son attitude générale, il n'ait eu d'autre but que de désobéir le mieux possible à M. Lenoir. Dans l'affaire des Jésuites notamment, il soutint ouvertement le maintien en fonctions du P. Pons, jésuite, désigné par l'évêque de Meliapour, contre le P. Anselme, capucin, désigné par le Conseil supérieur. Il semble au surplus que la Compagnie lui ait donné raison ; car, en 1736, l'Eglise Saint-Louis devint la seule église paroissiale de Chandernagor et, comme curés ou vicaires, nous trouvons seulement des Jésuites. Ces curés continuaient d'être nommés par l'évêque de Meliapour, et leur désignation était ratifiée par le Conseil supérieur.

Dans un autre ordre d'idées, Dupleix crut devoir cesser, dès 1732, d'envoyer à Pondichéry le double de la correspondance qu'il expédiait en France. Il était manifestement fort éloigné de l'esprit de subordination. « Nous sommes fâchés de vous dire, lui écrivit le Conseil supérieur, le 8 octobre 1734, que nous remarquons dans toutes vos lettres une étude particulière à chercher de l'impossibilité à l'exécution des ordres que nous vous donnons ».

Il est fâcheux que nous n'ayons pas les réponses de Dupleix. Si l'histoire même de Chandernagor à cette époque ne présente pas un vif intérêt, le nom de Dupleix lui donne un certain lustre, et, dans les débuts du Grand Homme, un écrivain curieux se plairait sans doute à rechercher s'il est toujours vrai de dire que qui ne sut obéir ne doit pas commander.

On pensera peut-être que l'état d'esprit où se trouvait Dupleix, — nullement influencé par la Begum, qui ne devint sa femme qu'en 1741 — tenait à l'opposition mise par Lenoir à son envoi à Chandernagor ; Dupleix était en effet très rancunier, mais Lenoir ayant été remplacé comme Gouverneur, le 9 octobre 1735, par Dumas, l'insubordination subsista. Cependant ni Lenoir ni Dumas ne furent sans valeur ; ils comptent au contraire parmi les hommes les plus éminents de notre administration coloniale au XVIII^e siècle.

Il ne paraît pas, que dans ses rapports commerciaux avec le Conseil supérieur, Dupleix se soit jamais écarté très sensiblement des indications qui lui furent envoyées de Pondichéry. Aussi bien, en matière commerciale, son initiative était-elle très limitée. Elle dépendait uniquement des fonds qu'il recevait de Pondichéry, comme l'initiative du Conseil supérieur était elle-même subordonnée à la réception des fonds envoyés de France. Toutes les opérations, on le sait, se faisaient au comptant. Pas d'argent, pas de commerce. Les emprunts, lorsqu'on y recourait, ne devaient être en principe qu'une avance de trois ou quatre mois sur les fonds attendus d'Europe et dont les premiers devaient arriver en juin.

La Compagnie, dans ses envois, réservait ordinairement une somme allant de 1.200.000 à 1.400.000 roupies pour le commerce de Chandernagor. On pouvait ainsi faire le chargement de trois navires : le chargement moyen d'un navire étant de 475.000 roupies. On envoya exceptionnellement des sommes plus élevées, en demandant de charger quatre navires ; mais alors on se heurta toujours à de grosses difficultés. On pouvait aisément charger deux ou trois bateaux avec des marchandises fines, sur lesquelles les courtiers réalisaient de gros bénéfices ; pour en charger quatre, il fallait des marchandises plus grossières et plus volumineuses sur lesquelles on gagnait moins.

La paix ayant régné sans interruption en Europe, à la Côte Coromandel et au Bengale pendant la période qui nous intéresse, le commerce fut en général très prospère. Les années 1732 et 1737 furent les plus favorisées. En 1732, le Conseil de Chandernagor put expédier en France quatre vaisseaux et en 1737 il fit pour plus de 2.330.000 roupies d'opérations, en raison d'une disette qui régnait à la Côte Coromandel et obligea le Conseil supérieur à transférer au Bengale une partie de ses disponibilités.

Ces opérations se faisaient avec des matières d'argent venues de France et transformées en roupies à la monnaie de Moxoudabad ; à partir de 1734, le Conseil de Pondichéry commença l'introduction au Bengale de roupies de la Côte Coromandel, fabriquées à Alemparvé dans les États du Nabab d'Arcate.

La fin de l'Administration de Dupleix (1) fut sinon troublée du moins gravement inquiétée par la révolution qui s'accomplit à Delhi en 1738, alors que Nadir Cha, l'usurpateur du trône de Perse, s'empara également de Delhi et faillit se substituer à la dynastie mogole. Les cruautés qui signalèrent son passage dans l'Inde firent craindre pour leur existence à tous les établissements européens formés au Bengale. Dupleix sollicita des instructions de Pondichéry. Un français, nommé de Volton, se trouvait alors fixé à Delhi; on songea un instant à utiliser son influence, soit pour maintenir notre crédit auprès du Grand Mogol s'il survivait à l'orage, soit pour conserver et même accroître nos privilèges auprès de Nadir Cha, s'il restait définitivement le maître de l'Inde, comme semblaient l'indiquer les premières nouvelles. Des roupies furent même frappées à son effigie à la monnaie de Moxoudabad. Mais Nadir Cha fut un sage; il se contenta de piller, autant qu'il le put, les richesses du Mogol et rentra en Perse au bout de quelques semaines ne laissant derrière qu'un effroyable souvenir. Notre établissement de Chandernagor en fut quitte pour les craintes qu'il avait conçues.

Dupleix eut également à redouter les conséquences d'autres révolutions moins terribles, mais plus inquiétantes, parce qu'elles s'accomplissaient en quelque sorte sous ses yeux. En 1739, le Soubab du Bengale, Sujah Khan, mourut et fut remplacé par son fils Safras Khan. Il était d'usage, dans les factoreries européennes, lorsqu'il y avait transmission de pouvoir, d'envoyer au nouvel investi une députation et de riches cadeaux. Mais, avant l'accomplissement de cette formalité, Safras Khan était déjà détrôné par Mirza Mohamed, Gouverneur du Béhar, qui en arrivant au trône, prit le nom devenu célèbre d'Aliverdi Khan.

La révolution de Delhi, comme celle du Bengale, ne donnèrent au fond que de grandes inquiétudes à Chandernagor; elles ne troublèrent point notre établissement, et Dupleix put en développer la prospérité en toute sécurité. Cette prospérité atteignit son maximum en 1740, époque où les Marates menacèrent la ville même de Pondichéry. Le Gouverneur Dumas, ne pouvant plus tirer de marchandises de la côte de Coromandel, fit passer à Chandernagor

(1) Ici commence l'analyse du second volume.

La majeure partie des fonds qu'il avait reçus de France et Dupleix put ainsi faire pour l'Europe des chargements très importants. Les fonds mis à sa disposition avaient dépassé 2 millions de roupies. Ce fut la période héroïque de Chandernagor.

Quant aux rapports mêmes de Dupleix avec le Conseil de Pondichéry, ils continuèrent d'être aussi mauvais que possible. En 1736, le Gouverneur Dumas avait obtenu du Nabab d'Arcate et du Soubab du Décan l'autorisation de fabriquer des roupies à Pondichéry. Il comptait écouler ces roupies avec bénéfice non seulement à la côte Coromandel, mais encore au Bengale. Or, au moment même où il obtenait cette concession, Dupleix travaillait de son côté à obtenir la même faveur du Nabab du Bengale, et il l'obtint en effet à la fin de 1737. Dumas lui fit à cet égard les plus vives remontrances. Il se trouvait en effet obligé, par suite de cette concession, d'envoyer au Bengale non plus des roupies frappées à Pondichéry, mais des matières d'argent venues de France. Il en résulta entre Dupleix et Dumas une correspondance des plus vives et des plus discourtoises : Dumas, en plusieurs de ses réponses, se plaint très nettement des termes peu mesurés dont Dupleix se servait à son égard, et finit par lui dire que, si la sujétion le gênait, il pourrait à l'avenir faire ce qui lui conviendrait ; la Compagnie apprécierait.

Il semble que les querelles relatives à la roupie n'aient pas duré plus tard que l'année 1740, mais les mauvais rapports subsistèrent jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au départ de Dumas pour France, le 15 octobre 1741. On lit en effet dans une lettre du 15 septembre 1740 le passage suivant :

« La façon dont vous avez pris depuis longtemps toutes
 « les observations que nous vous avons faites sur vos dif-
 « férentes observations, nous a déterminés à ne plus vous
 « en faire aucune, pour nous éviter réciproquement tout
 « sujet de discussion, pensant bien que tout ce que nous
 « aurions pu vous marquer eut été peine et temps perdus et
 « ne vous eut point empêché d'en faire toujours à votre vo-
 « lonté, comme vous avez fait en toute occasion. »

Lorsque Dupleix fut appelé, à la fin de 1741, à remplacer

VII

Dumas comme Gouverneur de Pondichéry, il fut remplacé lui-même à Chandernagor par M. Dirois, alors chef de la loge de Mahé.

L'Administration de M. Dirois au Bengale dura de mars 1742 à la fin de l'automne 1743. Cette période assez courte fut particulièrement troublée. Les Marates, qui venaient de prendre Trichinopoly (26 mars 1741) et de menacer Pondichéry, remontèrent vers le nord et, dès le début de l'année 1742, envahirent le Bengale. Moxoudabad fut un instant en danger. Dans cette occurrence, le Conseil de Pondichéry fit immédiatement passer 200 hommes à Chandernagor sous les ordres du capitaine Méder, en même temps que le Conseil même de cette ville prenait, par délibération du 11 mai, l'initiative de quelques travaux de défense, parmi lesquels la construction du fort d'Orléans. Le Conseil supérieur n'approuva point cette construction, qu'il fallut interrompre sur ses ordres réitérés (février 1743); il pensait que l'érection de deux bastions et le creusement d'un fossé circulaire suffiraient soit pour contenir l'ennemi, soit pour rassurer la population.

Aliverdi Khan acheta la retraite des Marates; mais ceux-ci revinrent en 1743. Toutefois, cette année là, leur activité se tourna du côté du Béhar et de Patna plutôt que du côté du Gange et de Moxoudabad. M. Dirois conclut néanmoins un accord avec les Hollandais de Chinsura en vue de la défense commune; les deux nations avaient déjà fait un accord de même nature pour Patna en 1737.

Ces invasions ou les menaces qui en résultaient pour les factoreries, paralysèrent les affaires de toutes les nations européennes; mais comme dans le même temps, les fonds envoyés de France furent moins nombreux que d'habitude, notre commerce fut plus gravement atteint que celui de nos concurrents. Pour le maintenir, M. Dirois dut emprunter en 1742 plus de 1.250.000 roupies à divers sérafs (banquiers) ou particuliers; le Conseil de Pondichéry n'avait pu à grand peine que lui en envoyer un million. Ces emprunts pesèrent lourdement sur nous durant les années qui suivirent.

Cependant, à part la restriction des affaires, l'administration fonctionna dans des conditions normales; les quelques observations que l'on peut extraire de la correspondance ne s'appliquent point à des questions importantes.

VII

M. Burat, qui remplaça M. Dirois, était un ancien serviteur de la Compagnie. Il avait été chef du Comptoir de Moka de 1727 à 1730 et il était chef de la loge de Cassimbazar depuis 1734. Soit fatigue, soit incapacité, il ne fut pas à la hauteur de la mission qui lui avait été confiée. L'autorité indispensable à tout chef lui fit défaut : tout le monde commandait à Chandernagor. L'anarchie fut telle à un certain moment qu'on dut interdire l'exercice de leurs fonctions à deux conseillers, MM. Allezon et Boutet. Un autre M. Ladhoue mourut laissant 50.000 rs. de dettes envers la Compagnie. Le courtier indigène Dipchon ne devait pas moins. Quatre officiers, plusieurs soldats et quelques employés désertèrent en 1744 à Banquebazar, chez les Allemands, sans que M. Burat se soit ému de cette situation. Les ordres du Conseil supérieur n'étaient pas exécutés et Dupleix envoyait constamment les admonestations aussi désobligeantes que superflues. M. Burat, honnête homme pourtant, paraît avoir été terrorisé par les événements qui s'accomplissaient autour de lui et par leur répercussion sur les opérations commerciales.

Ce fut d'abord, au début de 1744, une nouvelle incursion des Marates. Ils prirent cette fois le chemin de la côte d'Orissa, s'emparèrent de Cutec et de Balassor. Nous dûmes évacuer notre loge. Aliverdi Khan ne se débarrassa de cette invasion qu'en attirant dans un piège le général marate, sous prétexte de négociations et en le faisant assassiner. Puis il mit en fuite les envahisseurs.

Les Marates revinrent exaspérés à la fin de 1745 et pénétrant dans le Bengale par le nord, menacèrent Burdouan et Moxoudabad.

Le commerce de toutes les factoreries européennes souffrit profondément de ces incursions répétées. Nous étions presque sans défense à Chandernagor. La garnison comprenait 320 hommes et 2 compagnies en 1738 et eut même un excédent de 63 hommes en 1742 à la suite de la première invasion marate. Mais pour diverses raisons, elle ne comptait plus en 1744, que 116 soldats blancs, formant une seule compagnie et il était impossible au Conseil de Pondichéry d'envoyer des renforts.

La guerre venait en effet d'être déclarée entre la France et l'Angleterre (15 mars 1744). La première nouvelle en fut ap-

portée à Madras le 16 septembre par un brigantin parti de Londres le 23 avril. S'appuyant sur un traité conclu en 1728 à Tellichéry avec les Anglais, le Conseil supérieur put maintenir la paix à la côte malabare ; mais il fut moins heureux à la côte Coromandel. Dès le 4 décembre, le commodore Peyton saisit en rade d'Achem le vaisseau français le *Favori*. Espérant encore que la guerre ne s'étendrait pas à l'Inde, Dupleix écrivit au Conseil de Madras pour obtenir la restitution de ce navire ; il lui fut répondu qu'on attendrait des ordres supérieurs et ce fut la fin des rêves pacifiques. Quant au Bengale, où le sort de toutes les factoreries dépendait des caprices du Nabab, Dupleix suggéra au conseil de Chandernagor l'idée d'intervenir auprès d'Aliverdi Khan pour le décider à user de son autorité, afin d'obliger toutes les nations européennes à respecter la liberté commerciale du Gange, même après son embouchure, jusqu'à dix lieues en mer au delà de la pointe des Palmiers. Aliverdi Khan donna en effet des ordres en ce sens et, à quelques exceptions près, ils furent exécutés. Anglais, Français et Hollandais redoutaient également le courroux du maître. Mais à Balassor même, les Anglais saisirent au début de 1745 deux petits vaisseaux français l'*Heureux* et le *Dupleix*. On sait d'autre part, qu'en octobre 1746, ils formèrent le premier projet de s'emparer de force de Chandernagor ; dans leur esprit, cette opération devait être une réponse à la prise toute récente de Madras par La Bourdonnais.

Dans le golfe du Bengale, c'était l'insécurité : on ne pouvait y naviguer qu'en courant certains risques. Les navires venus de France n'en continuèrent pas moins, comme à l'ordinaire, à remonter au Bengale ; mais, en raison de la guerre, la Compagnie en envoya un plus petit nombre et leur confia aussi moins de numéraire.

Ce fut la cause principale de la misère où tombèrent peu à peu nos établissements. M. Burat ne recevant plus assez de fonds dut ou restreindre ses achats ou emprunter. Les emprunts ne faisaient qu'aggraver le mal ; on comptait en effet rendre l'argent sur le bénéfice des opérations ultérieures, mais ces opérations furent chaque année aussi mauvaises. Cependant en 1746 on put à peu près relever la situation en vendant une partie des produits qui se trouvaient en magasin et dont la valeur atteignait près de 2 millions de roupies. Ce

n'était toutefois qu'un expédient tant que durait la guerre ou que les invasions marales étaient à redouter. L'horizon ne s'éclaircissait pas lorsque M. Burat fut relevé de ses fonctions par lettre du 11 octobre 1746 et remplacé intérimairement par M. de Saint-Paul en attendant l'arrivée de M. Duval de Leyrit, chef de la loge de Mahé, successeur désigné par la Compagnie.

Plusieurs factoreries dépendaient, comme on le sait, de Chandernagor, comptoir principal. C'était d'abord Balassor, non loin de la côte, un peu après l'embouchure du Gange où l'on prenait des pilotes pour le fleuve ; l'établissement n'avait pas d'autre but que de pourvoir à ce besoin. Vers 1730, le poste était occupé par M. Jourdan, qui mourut en 1735 ; depuis 1744, il était tenu par M. Collé.

La loge de Cassimbazar, sur un des bras de l'Hougly, à très peu de distance de Moxoudabad avait été fondée en 1716. C'était tout à la fois un poste d'observation politique et un centre d'achat pour les soies. De 1734 à 1746 il fut tenu successivement par M. Burat, puis par M. Fournier. En 1746 la situation commerciale empirant chaque jour, M. Fournier reçut l'ordre formel de laisser la loge à la garde d'un simple agent et de repasser à Chandernagor. Cet ordre fut exécuté comme à regret et avec la plus mauvaise grâce. La loge de Cassimbazar avait une particularité ; elle était sans cesse menacée par les déplacements du fleuve, qui rongait ses rives. De 1730 à 1732, on entreprit d'importants travaux de consolidation des terres ; il fallut les reprendre après 1740.

Le poste de Patna, créé en 1734, moyennant un don de 8.000 roupies au Nabab de la ville, fut tenu successivement par M. Groiselle jusqu'en 1742, M. Guillaudeu jusqu'en 1745 et enfin par M. Renault. On y achetait surtout du salpêtre et on y vendait des draps de France. Ce poste paraît avoir le moins souffert des troubles du pays. Les opérations s'y poursuivirent jusqu'en 1746 dans des conditions assez favorables. Les marchandises descendaient ou remontaient la rivière au moyen de flottilles spéciales ; en 1743 nous perdîmes un bateau, l'*Hélivant*.

Il n'est question qu'une fois de Dacca, en 1743. Cette année, le Conseil de Chandernagor y envoya pour 5.857 roupies de marchandises.

En dehors de ces comptoirs, tous au Bengale, le Conseil de Chandernagor était encore en rapports directs avec Mahé, Surate, le Golfe Persique et Moka. Tout en restant subordonné à Pondichéry pour l'ensemble des opérations, il pouvait dans les détails déployer de l'initiative. Les lois de la navigation lui en faisaient d'ailleurs une obligation : car, en raison des moussons ou des vents, il était souvent impossible aux navires partis de Chandernagor de toucher à Pondichéry et par conséquent d'y recevoir des instructions. Les rapports avec le Golfe Persique étaient les plus importants. En 1737 nous y avions, à Bassora, un établissement où le supérieur des Carmes faisait fonctions de Consul ; ce supérieur était un italien, peu dévoué à nos intérêts. En 1738, le Conseil de Pondichéry, d'accord avec la Compagnie, confia les fonctions consulaires à l'un de ses agents : Dupleix s'y opposa autant qu'il put. Ce fut toutefois l'avis du Conseil de Pondichéry qui prévalut et M. Jogues de Martinville, second de la loge de Cassimbazar, fut désigné pour occuper le poste. En même temps, on fonda à Bender Abbas un établissement dont la gestion fut confiée à M. de Beaumont. Ces deux créations furent d'ailleurs de courte durée ; MM. de Beaumont et Martinville moururent l'un en 1740, le second en 1741 et dès 1743, on revint à l'ancien état de choses.

Les questions de personnes jouant toujours un grand rôle en administration, il n'est pas sans intérêt de relever d'après la correspondance les noms de quelques officiers ou employés, qui, en dehors des chefs, s'illustrèrent ou se firent connaître dans la suite. Parmi les officiers, il suffira de citer MM. Courtin et d'Héry. M. Courtin était chef de la loge de Dacca lorsqu'elle tomba aux mains des Anglais en 1757 : il était arrivé à Chandernagor comme enseigne en 1740 et avait été nommé sous lieutenant en 1741. Plus tard, il entra dans les services civils de la Compagnie et fut nommé conseiller en 1751. M. d'Héry, qui au début de 1760 rendit Karikal aux Anglais sans opposer la moindre résistance, arriva au Bengale au mois de novembre 1744 en qualité de lieutenant. Auparavant il servait à Mahé. Parmi les nombreux employés civils, Law de Lauriston, plus tard Gouverneur de nos Etablissements, mérite seul d'être cité. Arrivé dans l'Inde en

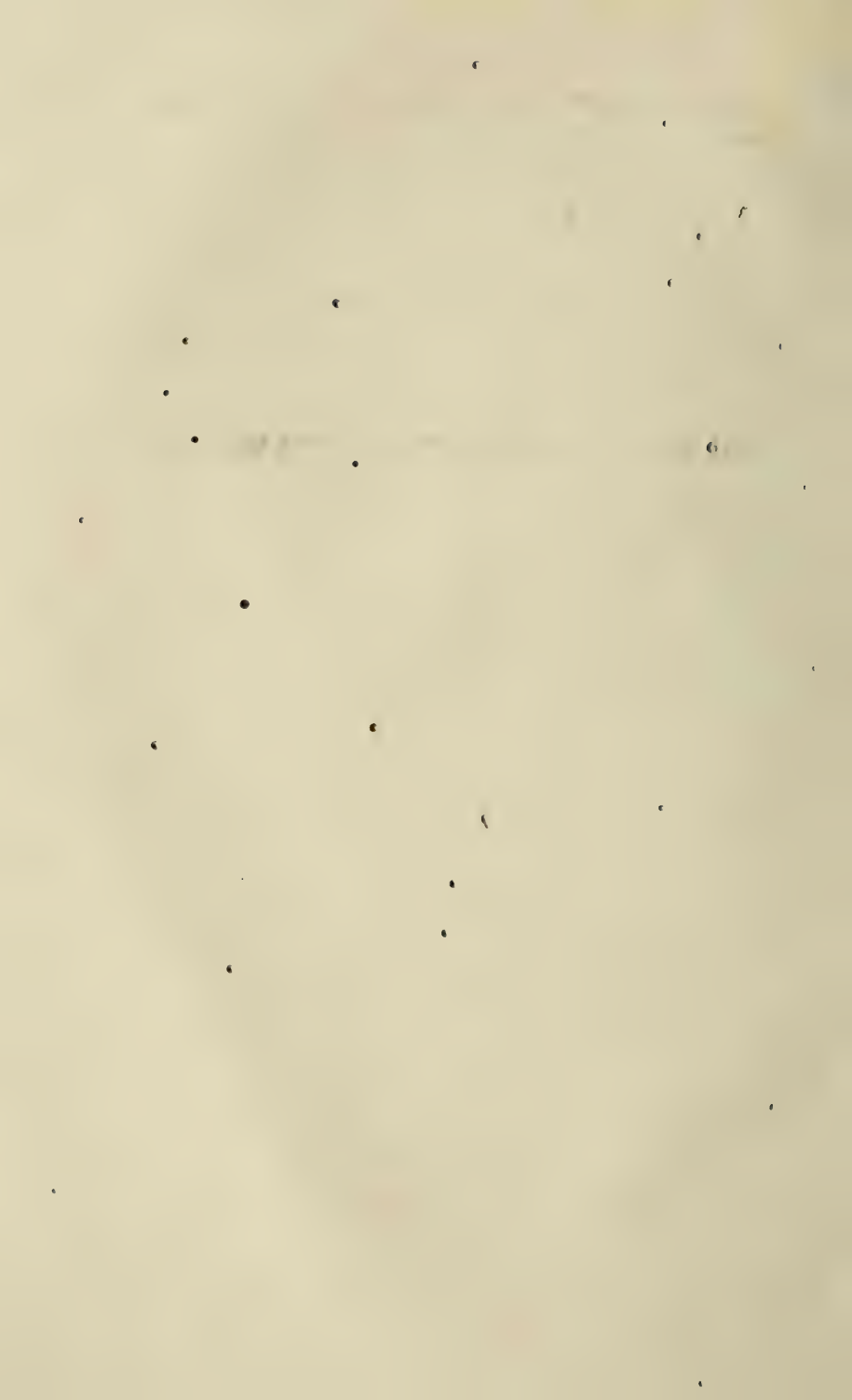
1742 comme commis, il passa à Chandernagor le 26 mai 1744 en qualité de sous marchand. On sait qu'il était l'un des deux neveux du célèbre financier de la Régence.

Les noms indigènes nous sont moins familiers. Il convient cependant de citer le nom d'Indimaram, qui fut pendant près de cinquante ans le courtier de la Compagnie et lui rendit de grands services.

Tels sont les principaux événements exposés dans les deux volumes publiés. Si l'historien voulait mieux les connaître, il trouverait encore des indications précieuses dans la lecture de la correspondance du Conseil supérieur avec la Compagnie, qui contient aussi parfois les réponses de la Compagnie. Mais cette correspondance, formant la matière des tomes 5, 6, 7, 8, 9 et 10 des Archives de Pondichéry, n'est pas publiée. Elle s'étend, avec certaines lacunes, de 1726 à 1767 et comprend jusqu'en ses moindres détails et parfois des détails futiles tous les éléments d'une histoire à peu près définitive de nos établissements. La Société de l'Histoire de l'Inde française publiera certainement un jour ces documents, dont une partie est déjà copiée en vue de leur édition. Nous savons déjà que l'histoire de Chandernagor et celle de Dupleix y trouveront des précisions nouvelles, intéressantes tout à la fois pour le psychologue et pour l'écrivain.

ALFRED MARTINEAU.

CORRESPONDANCE
DU
CONSEIL SUPÉRIEUR DE PONDICHÉRY
AVEC LE
CONSEIL DE CHANDERNAGOR



ARCHIVES DE L'INDE FRANÇAISE

CORRESPONDANCE

DU

CONSEIL SUPÉRIEUR DE PONDICHÉRY

AVEC LE

CONSEIL DE CHANDERNAGOR

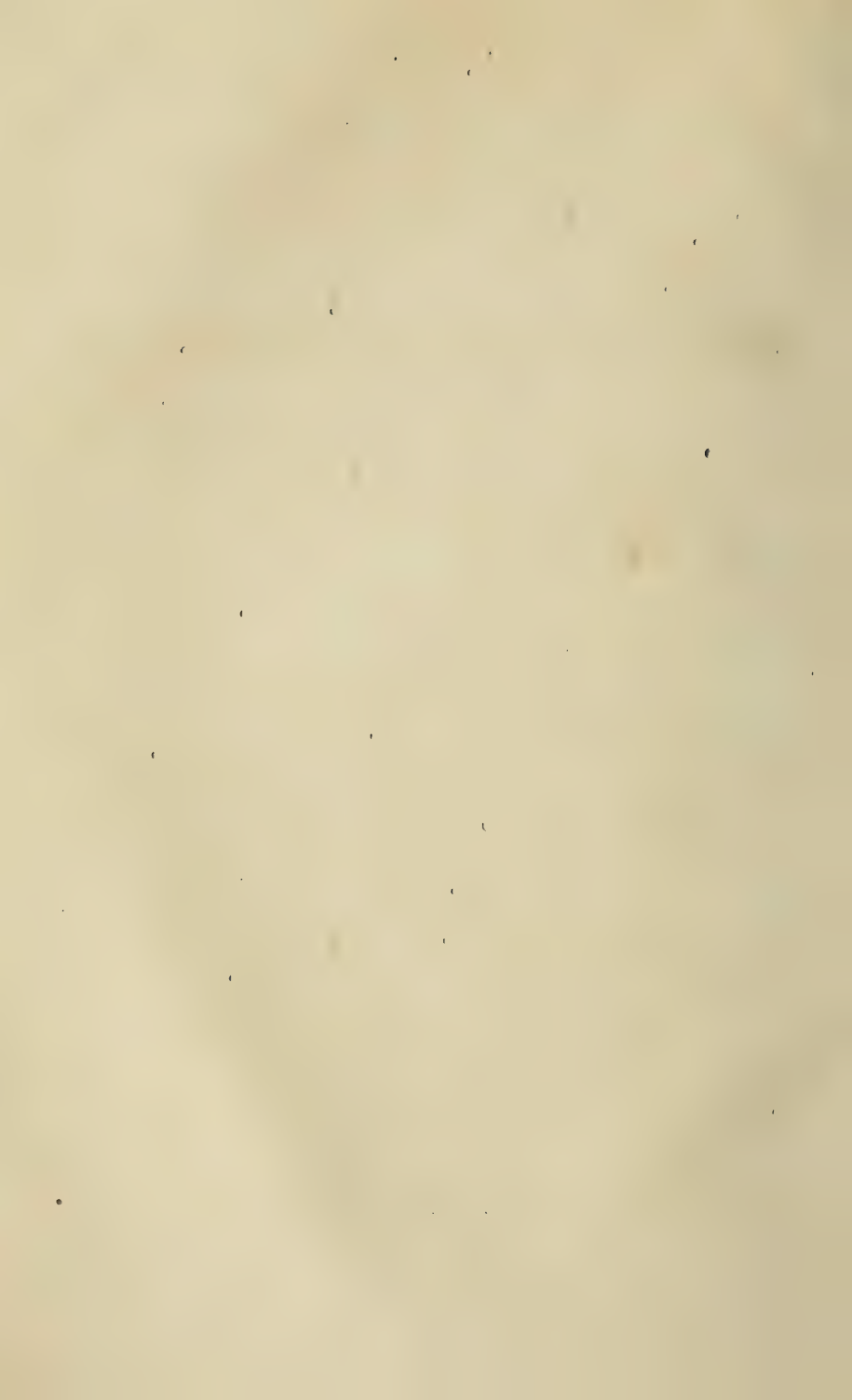
Tome II

1738-1743

PONDICHÉRY

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'INDE

1915



CORRESPONDANCE

DU

CONSEIL SUPÉRIEUR DE PONDICHÉRY

AVEC LE

CONSEIL DE CHANDERNAGOR

A Pondichéry, le 18 Février 1738.

Messieurs du Conseil de Chandernagor.

Par le vaisseau Portugais « Notre-Dame de la Conception et Saint-François-Xavier ».

Messieurs, Le vaisseau le « Saint-Pierre », par lequel nous vous écrivions la lettre dont vous avez ci-joint le duplicata, ayant été très contrarié dans sa route, a été obligé de relacher, à

Mahé, le 9 Décembre. Nous avons donné ordre au Conseil de le charger de provisions et l'expédier pour l'Isle de France.

Le brigantin l'« Indien » a pareillement manqué son voyage et a hiverné à Bandamourylanca entre Mazulipatam et Yanaon. Le vaisseau le « Chauvelin » est arrivé ici le 15 du passé et en est party pour France le 27, nous avons reçu par ce vaisseau les provisions et effets que vous y aviez fait charger, conformément à la facture. Le tabac qu'il nous a apporté

s'est trouvé presque tout pourri et réduit en poussière; celui qu'on a trié est échauffé et n'a aucun goût; il faut que le marchand, qui vous l'a fourni, l'ait fait mouiller pour le rendre plus pesant à la livraison ou qu'il fût trop vert quand on l'a emballé, puisque les emballages se sont trouvés bien secs.

Nous voyons, par votre délibération du 24 Novembre, que vous avez gardé le «Lys», parce que son équipage était malade. Sur le rapport qui nous a été fait par les officiers du «Chauvelin», l'équipage de la «Reine» était encore plus en mauvais état que celui du «Lys»; cette raison aurait dû vous faire garder la «Reine» préférablement au «Lys» qui était arrivé dans le Gange plus de trois semaines avant la «Reine»; gardant le dernier pour l'expédier en Février, son équipage aurait eu le temps de se rétablir, au lieu qu'à peine arrivé vous lui avez donné son chargement pour la renvoyer ici décharger et recharger; elle n'est point encore arrivée, son équipage n'a pas eu le temps de se refaire dans le Gange, il n'en aura pas plus icy, la mousson étant très avancée. La longueur de la traversée du Gange icy l'aura mis sur les dents; nous craignons fort qu'il ne puisse faire son retour en France dans la mousson et voudrions que vous luy ayez substitué le «Triton»; si vous nous aviez renvoyé le «Lys», il serait parti de meilleure heure du Gange et nous aurait apporté un secours considérable en riz; il serait aujourd'hui prêt à partir pour France avec une cargaison assortie de marchandises de Bengale et de la coste, et qui n'aurait pas monté si haut qu'elle montera ne consistant qu'en marchandises de Bengale. Il nous paraît que c'est trop de risques pour la Compagnie sur un seul vaisseau.

Le vaisseau l'«Heureux» a mouillé icy en notre rade le 20 du passé. La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire par terre le 5 Juin ne nous

est parvenue que le 7 Octobre. Nous y avons répondu le 13, en vous accusant réception de son duplicata; la première expédition de celle du 5 Septembre ne nous est point parvenue; nous répondons par la présente à celle du 19 Décembre; nous avons été très surpris de ne point recevoir de lettre de vous, par terre, après un évènement aussi extraordinaire que les ravages causés par l'ouragan du 11 Octobre.

Dans votre lettre 19 Décembre, vous ne nous faites aucun détail de ces ravages; nous ne l'avons point trouvé non plus dans la copie de votre lettre du même jour à la Compagnie; il sera sans doute dans votre lettre par le « Philibert » dont vous n'avez pas jugé à propos de nous envoyer une copie; est-il naturel que nous soyons obligés d'aller chercher, chez les Anglais, des nouvelles aussi intéressantes pour notre Compagnie et pour nous?

Vous nous demandez à être autorisés à faire construire un ponton; nous vous avons marqué, par notre lettre du 13 Octobre, que nous destinons le vaisseau le « Saint-Joseph » à cet usage; nous vous le ferons passer à son retour de Merguy.

Nous apprenons avec bien du plaisir que M. Groiselle s'est défait d'une grande quantité de draps. Vous nous demandez, des londrins: il ne nous en reste plus, quoique les vingtains et les trantrequatrans n'ayent pas de faveur à Pattena, nous comptons cependant que vous nous aiderez à faire une fin de ceux qui nous restent en magasin; il nous est impossible de nous en défaire à la cote, quoique nous, en ayons réduit les prix.

A l'égard du corail, nous voyons que vous avez vendu les 15 caisses que vous a apportées le « Philibert » 14 1/2 Roupies la *serre*, l'un dans l'autre; ce prix n'approche pas de celui qui se vend à la cote; depuis un mois, nous en avons revendu partie de celui qui nous restait; nous pourrions vous en faire

passer quelques caisses par la première occasion. Nous ne pouvons concevoir comment il s'est trouvé 4.102 Roupies de moins sur deux caisses de notre envoi par le « Triton » ; nous prendrons dorénavant la précaution de faire ficeler et cacheter les caisses et de les couvrir de *gonis*.

Nous avons lu les observations que vous faites à la Compagnie au sujet du Consul qu'elle a établi en Perse ; nous n'y trouvons pas les mêmes inconvénients que vous et nous pensons que cet établissement pourra être utile à la Compagnie et à la nation, et que vous ne trouverez dans la conduite des employés, qui iront remplir ce poste, rien qui approche de ce que vous marquez du Consul Anglais. Nous avons cru qu'il suffisait de vous envoyer l'extrait de la lettre de la Compagnie pour que vous disiez, en réponse, votre sentiment sur le droit à accorder au Consul, nous l'avons fixé à un pour cent sur le commerce qui se fera en Perse ; nous n'avons pu le réduire à moins, nous ne sommes point libéraux à vos dépens, nous avons autant d'intérêts que vous à diminuer les frais du commerce en Perse.

Nous acquitterons votre traite sur nous de 1.600 Roupies au profit des P. P. Jésuites.

Nous ne faisons plus rien payer à la famille du nommé Chinnapen, maçon d'icy, mort à Chandernagor le 9 Octobre.

Nous vous ferons passer les 20 maçons et 6 *coulis* que vous demandez, quoiqu'on aye beaucoup de peine maintenant à en trouver ; les Isles, où il en meurt toutes les années, nous ont dégarni d'ouvriers de toutes espèces et nos travaux en souffrent.

Nous avons remplacé au vaisseau le « Chauvelin » les vivres et futailles qu'il a fournis au « Lys ».

Nous avons ordonné du *Kaire* à la coste et à Mahé ; il est devenu rare depuis quelque temps, nous vous en ferons passer ce que nous pourrons.

Vous nous marquez par votre lettre du 19 Décembre que vous aviez cinq places de sous marchands vacantes et deux de commis du premier ordre ; vous pouvez, Messieurs, remplir ces places par les employés de votre Comptoir que vous jugerez capables et qui ont droit d'y prétendre suivant l'ordre du tableau, nous ne pouvons vous faire passer pour le présent aucuns employés de ce Comptoir. Le Sieur Chambom ayant quitté ici le service et demandé son congé pour passer en France, il est contre toute règle que vous l'ayez rétabli et donné le poste d'aide major de Chandernagor où il avait prié qu'on le laisse passer, sous prétexte d'y terminer quelques affaires; vous nous le renverriez par les premiers vaisseaux.

Nous avons demandé à M. Le Verrier, chef à Mazulipatan, les 300 Lvs. de coton rouge dont vous avez besoin ; il vous les enverra en droiture s'il en trouve l'occasion et à défaut il les fera passer icy. Le vaisseau Portugais chargé de riz est arrivé icy le 3 de ce mois ; il a vendu sa cargaison à un très bon prix et on luy a fourny abondamment tous les secours dont il a eu besoin pour son déchargement ; il compte faire un second voyage, ce qui nous fera plaisir et à la Compagnie ; il n'a payé icy aucuns droits.

Nous ne sommes informés que très imparfaitement dans quelle situation est votre négociation auprès de votre Nabab au sujet des difficultés et empêchements survenus à l'occasion des Roupies Arcattes. Vous ne nous avez rien écrit à ce sujet depuis votre lettre du 5 Septembre, dans laquelle vous nous dites que par le canal de notre Nabab, si nous l'engagions à se plaindre au Mogol, ce serait un moyen assez puissant pour avoir à Bengale le cours libre de nos Roupies. Nous avons suivy votre avis et fait en conséquence les démarches nécessaires, de sorte que le Nabab d'Arcatte et Imamsaib,

qui sont allés joindre Nizammoulouk à Golconde, ont promis de nous faire obtenir des ordres suffisants pour le Nabab de Mouxoudabab, qui feront cesser toutes les difficultés au sujet du cours des Roupies Arcattes; nous attendons avec impatience le succès de cette négociation, qui deviendra cependant inutile par l'accord que nous voyons, par la lettre que vous écrivez à la Compagnie, que vous étiez sur le point de conclure pour porter nos matières d'argent à la monnaie de Mouxoudabad; nous comptons du moins trouver un détail de cette négociation dans vos expéditions à la Compagnie, mais vous la renvoyez à vos lettres au Sieur Burat et à ses réponses dont vous ne nous avez pas envoyé de copie; faites nous donc le plaisir de nous marquer de quel avantage il sera à la Compagnie de porter son argent à la monnaie de Mouxoudabad, combien de Roupies *sicca* elle retirera pour le poids de 240 *sicca*, argent de Piastre, tous frais et dépenses déduits.

Nous pensons encore que la permission obtenue de frapper des Roupies à Pondichéry était un trop grand avantage à la Compagnie et à son commerce de Bengale pour abandonner si facilement la partie et faire un accord, qui la rend inutile ainsi que les démarches que nous avons faites par vos conseils auprès de notre Nabab et de Nizammoulouk; ne valait-il pas mieux tenir bon, du moins pendant quelque temps, employer alternativement les offres et les menaces et ne porter enfin à Bengale que des Roupies, quand nous aurions du les y livrer à vos marchands avec pas plus d'avantages que des matières d'argent, que d'acquiescer si facilement à l'injustice du Gouvernement et convenir avec lui de porter votre argent à sa monnaie? nous comptons que vous nous informerez par la première occasion de tout ce qui regarde cette affaire.

Le vaisseau le « Chandernagor », allant à Suratte, a

mouillé à Mahé le 4 Janvier. M. M. du Conseil ont fait embarquer dessus les 12 balles de draps qu'il y avait laissées l'année précédente et une partie de fer pour luy servir de lest.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAN, GOLAR.

Inventaire du paquet

- N^o 1. Lettre du Conseil de ce jour.
 2. Duplicata de celle du 13 Octobre.
 3. Etat des officiers des garnisons de Pondichéry, Bengale et Mahé.
 4. Sept lettres à l'adresse de M. Duplex.
 5. Une lettre pour les armateurs du brigantin
« Les quatre Soeurs ».
 6. Trois lettres à l'adresse de M. Godeheu de Zaimont.
 7. 25 lettres particulières.
 8. Le présent inventaire.
-

A Pondichéry, le 31 Mars 1738.

Messieurs du Conseil de
Chandernagor.

Par le vaisseau « La Rose ».

Messieurs, nous avons reçu les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 1^{er} et 20 Janvier par les vaisseaux la « Reine » et la « Ressource » qui ont mouillé en cette rade le 3 de ce mois.

Nous avons appris avec douleur, par celle du 20, le traité que vous avez fait avec le Nabab de Mouxou-

dabad pour obtenir son *paravana* pour porter nos matières d'argent à sa monnaie, au moyen de 50 mil Roupies *sicca* que la Compagnie a payées. Nous regardons cette opération comme tout ce qui pouvait arriver de plus fâcheux pour elle, puisqu'elle rend inutile la permission qu'elle avait enfin obtenue de marquer des Roupies à Pondichéry, si nécessaire et si avantageuse à son commerce et dont il luy résultait annuellement un bénéfice considérable. Nous ne pouvons comprendre quels motifs ont pu vous déterminer à agir, avec tant de précipitation, dans une affaire de cette nature et de cette conséquence.

Les raisons que vous alléguiez à la Compagnie, dans votre lettre du 19 Décembre, pour appuyer votre conduite dans cette occasion sont frivoles et aisées à détruire. Il ne fallait absolument point accepter la proposition de porter nos matières d'argent à la monnaie de Mouzoudabad et refuser fermement le *paravana* que vous dites que ce Nabab vous offrait, en lui disant que vous n'étiez absolument pas les maîtres de conclure un pareil traité avec luy, ayant des supérieurs en France et à Pondichéry, qui avaient résolu de n'envoyer à l'avenir que des Roupies à Bengale, puisqu'après beaucoup de peine et de dépense ils avaient obtenu la permission d'en frapper.

Vous convenez que les Roupies Arcattes n'ont pas cessé d'avoir cours, mais à 10 p. 0/0 de change de la Roupie *sicca* au lieu de cinq où elles étaient fixées avant cet ordre. Votre seul et unique soin devait estre de trouver les moyens, par présent ou autrement, de faire diminuer ce *Banta* et de le remettre sur l'ancien pied, de céder même pour quelque temps à la mauvaise volonté du Gouvernement qui se serait vraisemblablement affaiblie par le temps par votre fermeté et le secours de quelques présents; tout le monde pense que les Roupies Arcattes reprendront leur cours ordinaire, si cela arrive comme nous le croyons, à quoi

cela nous servira-t-il? Le traité que vous avez fait pour porter nos matières à la monnaie de Moxoudabad nous coupe la gorge et sera, à chaque instant, une pierre d'achoppement pour faire naître des difficultés à la première Roupie que nous porterons à Bengale. Ce Nabab se croira bien fondé et regardera le *parwana* que vous avez reçu de luy, comme une obligation formelle de porter toutes nos matières à sa monnaie.

Vous exposez notre nation au mépris et à la colère de Nizamoulouk, de notre Nabab d'Arcatte, et d'Imam-sahab, auprès desquels, de votre avis même nous avons fait de fortes démarches pour obtenir des ordres supérieurs pour faire cesser les difficultés que le Nabab de Bengale faisait au sujet du cours des Roupies Arcattes dans le Gange. Que penseront-ils, lorsqu'ils apprendront que pendant que nous sollicitons vivement à ce sujet, nous faisons un traité tout contraire? La permission de frapper des Roupies à Pondichéry estait trop avantageuse à la Compagnie pour qu'elle put en jouir et en demeurer en pleine possession sans qu'il se leva dans les commencemens quelques orages et quelques oppositions; nous nous y sommes toujours attendus, résolus fermement de la soutenir et de la combattre; mais nous estions bien éloignés de penser qu'il put arriver rien de pareil à ce que vous venez de faire.

Croyez vous, Messieurs, qu'il soit fort convenable à la Compagnie de porter annuellement son argent à la monnaie de Moxoudabad? N'y voyez-vous nul inconvénient? n'y aurait-il jamais rien à risquer? ne sera-ce pas chaque année une belle occasion aux Maures de retenir les sommes qu'ils voudront exiger d'elle, estant dans la nécessité de faire passer toutes nos matières par leurs mains? Leur sera-t-il difficile de nous prouver le commerce que nous aurons fait chaque année et d'exiger les droits en conséquence, sans aucun égard à nos déclarations, qui ont toujours

jusqu'à présent beaucoup diminué les droits que nous leur payions ?

Nous avons encore bien des choses à vous dire pour vous prouver combien la démarche que vous venez de faire est peu réfléchie et contraire à l'honneur et aux intérêts de la nation. Mais vous devez le sentir aussi bien que nous, nous finirons donc en vous disant que nous improuvons et désavouons totalement toute votre conduite dans cette occasion et que nous ne vous allouons aucunes des dépenses que vous avez fait à ce sujet, sans un ordre de la Compagnie. Nous réfléchirons jusqu'à l'arrivée des vaisseaux de France s'il y a quelque remède à apporter à un aussi grand mal.

Le vaisseau la « Reine » a mouillé icy le 23 Février. Il est parti pour France le 7 Mars. Nous l'avons envoyé en droiture à l'Isle Dauphine et craignons cependant bien qu'il ne manque son voyage, les vents qui règnent dans le canal, depuis le 15 Janvier, du sud ouest à l'est avec les courants qui ont toujours porté nord, nous font appréhender la même chose pour quelques uns de vos vaisseaux que nous apprenons être partis fort tard.

Nous avons reçu par la « Reine » les 20 caisses de chandelles de cire blanche marquées C. B. I. F. que vous y aviez fait charger.

Nous avons reçu votre procès-verbal du 15 Décembre au sujet de la différence trouvée sur le poids du poivre que nous vous avons envoyé par le vaisseau la « Reine » ; l'erreur a été faite icy ; aussi vous nous débitez de cette différence.

Nous avons reçu tant par la « Reine » que par la « Ressource » la copie de vos livres. Nous les avons remis à M. Pilavoine qui est à en faire le dépouillement et dont jusqu'à présent il nous a dit être fort content ; il

demande seulement que le teneur de livres signe les inventaires qu'il met dans les caisses des livres.

Nous avons fait payer aux héritiers de Pitrevandestal et de Pierre Guillauré, dit la Poussière, les sommes qui ont été remises à votre caisse provenant de leur succession.

Nous avons pareillement fait payer au Sieur Salminiac les deniers provenant de la succession du Sieur Villan son frère, qui ont été remis à votre caisse, et ceux qui étaient en dépost icy, en l'obligeant de donner caution et de rapporter pour trois ans toutes les décharges et quittances nécessaires de la part de son cohéritier.

Nous avons aussy payé à la famille du nommé Chinapen, maçon, les 4 Rs. 23, 7 que M. Guillaudeau avait remis à votre caisse.

Nous n'avons pu envoyer aux Isles les 28 *lascards* que vous nous avez envoyés pour les y faire passer. Nous n'avions plus de vaisseau à y envoyer lorsqu'ils sont arrivés.

Nous vous renvoyons par le vaisseau la « Rose » les nommés Marthe Gonsalve et Louis du Crux qui sont renvoyés à leur premier jugement, cy-joint leur arrêt.

M. de Martinville est arrivé trop tard pour pouvoir passer en Perse cette année; tous les vaisseaux pour cet endroit et pour la cote Malabar étaient partis avant son arrivée; il restera icy jusqu'à la mousson prochaine.

Nous avons appris avec chagrin la perte que vous avez fait de M. D'Hervillier. Nous ne pouvons qu'approuver la délibération que vous avez prise au sujet de sa veuve; nous en avons aussi écrit à la Compagnie; nous espérons qu'elle y aura égard.

Nous avons reçu tant par la « Reine » que par le

vaisseau la « Ressource » les six caisses d'armoisin destinées pour Mahé ; nous ne pourrons les envoyer à ce Comptoir qu'au mois d'Octobre prochain.

Nous vous remettons cy joint deux états, l'un des effets et provisions que nous avons reçus par le « Chauvelin » qui se sont trouvés conformes aux facture et connaissance : il n'en a pas été de même des effets chargés sur le vaisseau la « Reine » qui ne sont nullement trouvés conformes à vos écritures. Le Sieur Delahays nous a dit qu'il avait été obligé de vous renvoyer du bas du Gange le tabac, la plus grande partie des *gonis*, etc. Vous verrez par l'état de ce que ce vaisseau nous a remis si cela cadre avec ce qu'il vous a renvoyé du bas du Gange ; nous ne pouvons nous dispenser de vous dire que tout le riz que vous nous avez envoyé est vieux, échauffé ; nous sommes forcés de vendre actuellement celui de la « Reine » pour en empêcher la perte totale, quoique nous n'en ayons point de provisions en magasin. Nous vous observerons encore que les jarres de beurre et d'huile sont de mauvaise terre, qui se cassent aisément et qui causent des avaries. Recommandez, s'il vous plait, qu'on les fasse meilleurs et d'une terre plus cuite.

Nous manquerons de *gonis*, cordes et ficelles, ne nous ayant pas remis à beaucoup près la quantité que nous vous avons demandée. Envoyez nous en par les premiers vaisseaux que vous nous expédiez en la plus grande quantité que vous pourrez.

Nous vous remettons cy joint un compte courant de la succession du Sieur Viger, par lequel vous verrez qu'il revient à ses héritiers pour solde une somme de 82 Pagodes 23 Fanons 19 Caches que nous remettons à votre caisse, afin que vous puissiez la leur payer.

Le Sieur Charpentier s'est plaint à Monsieur le Gouverneur de ce que vous n'avez pas voulu luy payer ses appointements du jour qu'il a été reçu icy : nous ne voyons pas pour quelles raisons vous luy allouerez

ses appointements en qualité d'enseigne du jour de sa réception, qui a été le 25 Juin dernier.

Nous avons l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAND, GOLARD et, par le Conseil, BOYELLEAU.

Inventaire du paquet.

1. Lettre du Conseil de ce jour.
 2. Dupliquata de celle du 18 Février dernier.
 3. Arrest du Conseil supérieur du 13 Mars 1738 au sujet de la nommée Marthe Gonsalve.
 4. Idem du même jour au sujet du nommé Louis de Crux.
 5. Etat des effets et provisions reçus de Bengale par le vaisseau le « Chauvelin ».
 6. Idem de ceux reçus par le vaisseau la « Reine. »
 7. Compte de la succession du Sieur Viger, premier Lieutenant sur le vaisseau la « Marie ».
 8. Extrait d'une lettre écrite par MM. Martin et Cornet de Surate au Conseil supérieur.
 9. Etat de ceux qui sont morts à Bassora.
 10. Une lettre à l'adresse de M. Dupleix.
 11. Deux lettres à l'adresse de M. Godeheu de Zaimont.
 12. Vingt lettres particulières.
 13. Le présent inventaire.
-

A Pondichéry, le 31 May 1738.

Messieurs du Conseil à Chandernagor. | Messieurs, le vaisseau le « Comte de Toulouse », commandé par M. Butler et parti de l'Orient le 12 Décembre, a mouillé en cette rade le 6 de ce mois. Vous trouverez ci-joint les expéditions de la Compagnie à votre adresse.

Nous vous remettons par ce vaisseau 240 mil Roupies à compte des fonds que la Compagnie vous destine dont un tiers vous sera envoyé en argent et les deux autres en Roupies Arcattes, ainsi que vous le marquez à la Compagnie par votre lettre du 19 Décembre 1737.

Nous avons tout lieu de craindre que l'accord que vous avez fait avec le Nabab, pour porter nos matières d'argent à sa monnaie, n'engage ce seigneur à faire de nouvelles difficultés au sujet du cours des Roupies Arcattes. Nous ne vous répèterons point icy ce que nous avons déjà dit dans notre lettre du 31 Mars, dont cy-joint le duplicata. Nous y ajouterons seulement que vous ne pouviez pas faire une opération plus désavantageuse à la Compagnie; il ne fallait jamais consentir à porter nos matières à la monnaie de Moxoudabad, mais au contraire favoriser et soutenir le cours des Roupies Arcattes dans le Gange de tout votre pouvoir et de toutes vos forces, comme la chose la plus importante au commerce de la Compagnie, en outre le bénéfice qu'elle faisait sur la conversion des matières en Roupies arcatte que vous connoistrez par l'état cy-joint. Le discrédit et le tort que votre conduite fait aujourd'hui au cours de ces Roupies fera considérablement tomber à cette coste le prix des matières d'argent, qui ne s'achetaient icy pour la plupart que pour les convertir en Roupies et les porter à Bengale.

Quelle soustraction à la subordination que vous nous devez, que de conclure une affaire de cette importance sans notre aveu, vous ne daignez pas même nous rendre compte du détail; vous nous renvoyez à ce que vous en écrivez à la Compagnie et la Compagnie à votre correspondance avec M. Burat et vous ne nous remettez point copie de cette correspondance. N'est ce pas là, en vérité, se moquer de nous? Nous vous prions de reformer une pareille conduite à notre égard, qui nous forcerait à y apporter des remèdes qui ne vous feraient point honneur.

Il serait à souhaiter que faisant de sérieuses réflexions sur tout ce que nous vous marquons, vous voulussiez vous employer efficacement à réparer le passé en refusant constamment de porter aucunes matières d'argent à la monnaie de Moxoudabad et mettre en même tems en usage tous les moyens qui peuvent dépendre de vous pour soutenir le cours des Roupies Arcattes.

Vous n'avez pas non plus jugé à propos de nous instruire de l'avantage que la Compagnie trouvera à porter ses matières à la monnaie de Moxoudabad; mais quel qu'il puisse être, notre avis est qu'il vaudrait encore mieux pour bien des raisons les vendre, comme par le passé, en attendant une occasion favorable de rétablir le cours des Roupies.

Nous vous ajouterons encore que la Compagnie vous ayant prié, par ses lettres de 1734 et 1735, de ne plus penser à obtenir la permission de convertir ses matières en Roupies *sica*, nous sommes surpris que vous ayez, malgré cela et contre ses ordres, renouvelé cette négociation.

Nous retiendrons sur vos fonds de cette année ceux que nous vous avons avancés au delà de ce que nous avons à vous remettre la précédente. Comme vous ne nous avez pas remis cette année votre bilan, nous ignorons votre situation actuelle.

Etant nécessaire de fournir 30 bottes de vin de Xérès au vaisseau le « Bourbon » pour son retour en Europe, nous en avons retenu dix sur la quantité qui vous était destinée et en prenons 20 sur la nôtre.

Nous sommes si dépourvus de *gonis* qu'à peine en avons-nous pour faire 1000 balles ; il nous a été jusqu'à présent impossible de remédier à cet inconvénient, qui vraisemblablement nous empêchera d'expédier pour France plusieurs vaisseaux en Octobre.

Nous vous prévenons encore que dans l'espérance de rendre les Roupies, qui se fabriquent à Pondichéry, plus courantes dans le commerce, nous les avons augmentées en titre d'environ 2 0/0; vous en devez avertir les marchands à qui vous les délivrerez.

Cy joint un état de quelques marchandises pour le commerce des Manilles ; nous vous prions de nous les envoyer par les vaisseaux que vous nous expédieriez en Décembre et Janvier.

Vous nous marquez, par votre lettre du 20 Janvier, de ne vous envoyer par les premiers vaisseaux que des matières d'argent et point de Roupies ; nous n'avons pas jugé convenable de prendre ce party; nous aurions fait un tort considérable à notre monnaie et contribué nous mêmes à décrier nos Roupies, si à l'arrivée du premier vaisseau nous avions discontinué d'en faire frapper. Comme nous attendons le vaisseau « Saint-Géran » qui ne doit pas tarder, nous vous expédierons le « Saint-Joseph » aussitôt son arrivée avec 15.000 Marcs en matière d'argent.

Vous nous avez envoyé copie de votre lettre à la Compagnie; à quoi cela sert-il, lorsque vous supprimez la copie des pièces qui l'accompagnaient et sans lesquelles nous ne pouvions avoir les éclaircissements nécessaires; nous vous observerons encore qu'il reste quantité de blanc à remplir dans vos lettres, ce qui est cause que plusieurs articles ne disent rien, par

exemple, il nous manque.....soldats français, nous vous prions de dire à voire Secrétaire d'avoir plus d'attention à l'avenir.

Nous vous remettons cy-joint divers extraits de la lettre que la Compagnie nous a écrite par le «Comte de Toulouse» auxquels nous vous recommandons de faire une sérieuse attention et de vous y conformer suivant ses intentions.

Vous recevrez cy-joint le connoissement des matières d'argent que nous avons chargées sur ce vaisseau; nous luy avons fourny icy 500 milliers de poudre du pays.

Vous trouverez encore cy-joint l'état de divers cordages que nous avons retenu de ceux qui vous estaient destinés, en étant icy totalement dépourvus; si nous en recevons par les vaisseaux que nous attendons, nous aurons soin de vous le remplacer.

Nous vous prions, Messieurs, en conséquence des ordres de la Compagnie, de ne plus donner passage directement pour France à aucun employé, officier, soldat, qui voudraient s'en retourner ou que vous pourriez renvoyer, mais de les faire passer icy.

Tous les détachements, qui vous parviendront à l'avenir pour recruter votre garnison, seront tirés de celle de Pondichéry; ceux qui auront fini leur tems ou qui seront hors d'état de servir la Compagnie, vous nous les ferez passer icy. Comme vous ne nous avez pas remis votre état de revue au 31 Décembre dernier, nous ignorons ce qu'il peut vous manquer de soldats; ne manquez pas de nous envoyer cet état arrêté au 31 Décembre 1738.

Nous vous ferons passer, par les vaisseaux que nous vous expédierons 30 ou 40 hommes pour recruter votre compagnie.

Cy joint l'état de ce qui nous est nécessaire et que nous vous prions de nous envoyer par les premiers vaisseaux.

Nous avons l'honneur, etc.

Signé: DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAN, GOLARD,

Inventaire du paquet.

- N^{os} 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 31 Mars.
3. Paquet de la Compagnie à l'adresse du Conseil de Chandernagor.
4. idem de M. Despremenil à l'adresse du Conseil de Chandernagor.
5. Divers extraits de la lettre de la Compagnie au Conseil supérieur.
6. Connaissance des matières d'argent embarquées sur le « Comte de Toulouse ».
7. Compte de comparaison de la vente des matières d'argent à Bengale avec le produit de la conversion des dernières en Roupies Arcatte.
8. Etat de la poudre fournie au « Comte de Toulouse ».
9. Etat des effets retenus de la cargaison du vaisseau.
10. Etat des effets nécessaires pour le Fort Louis
11. Etat des marchandises demandées pour les Manilles.
12. Neuf lettres à l'adresse de M. Dupleix.
13. 62 lettres particulières.
14. 7 olles.
15. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 31 May 1738.

Messieurs du conseil à
Chandernagor.

Par le vaisseau le « Chan-
dernagor ».

Messieurs, celle-ci, qui
vous parviendra par le
vaisseau le « Chanderna-
gor », est uniquement pour
vous remettre le duplicata

de celle, que nous vous écrivons par le « Comte de
Toulouse » et en même tems vous donner avis de
rembourser aux armateurs de ce premier vaisseau
1.000 Rs. Surate que nous leur devons pour le fret
de 200 sacs de blé et de quelques marchandises
qu'il nous a apportées, comme vous le verrez par
l'extrait de la lettre de MM. Martin et Cornet que
vous trouverez cy-joint.

Nous avons demandé à Suratte 400 sacs de blé
pour notre consommation, M. Martin nous a fait
payer 1.000 Rs. de fret, ce qui est exorbitant.

Nous avons l'honneur etc...

Signé : DUMAS, DIROIS, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAN, GOLARD.

A Pondichéry, le 7 Juin 1738.

A Messieurs du Conseil
de Chandernagor.

Par le « Neptune ».

Messieurs, nous vous
remettons cy-joint le dupli-
cata de notre dernière du
31 du passé.

Celle-cy vous parviendra par le vaisseau le « Neptune »
appartenant à Monsieur le Gouverneur, qui l'envoie
dans le Gange pour s'y carèner. Nous vous prions
de rendre à ce vaisseau tous les services qui dépen-
dront de vous et de luy donner tous les secours néces-
saires pour une prompte expédition.

Presque tous les *lascaràs* que vous nous aviez envoyés par le vaisseau la « Reine » pour l'Isle de France se sont enfuis ; il nous en est resté seulement huit que nous vous renvoyons par le vaisseau le « Neptune », lesquels, comme vous le verrez par l'état cy-joint, sont payés jusqu'au dernier May ; ainsi vous n'aurez à leur payer que ce qui leur sera dû depuis le premier Juin jusqu'au jour de leur arrivée dans le Gange ; pour aux autres vous ne devez leur rien payer.

Nous n'avons pu engager aucun maçon ni *coulis* maçon à passer dans le Gange ; nous en sommes nous mêmes, extraordinairement, dé garnis par la quantité que nous avons envoyés de coté et d'autre.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : DUMAS. LEGOU, DIROIS, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAN ET GOLARD.

A Pondichéry, le 15 Juin 1738.

Messieurs du Conseil à
Chandernagor.

Par le « Saint-Joseph ».

Messieurs, celle-cy vous parviendra par le vaisseau le « Saint-Joseph » sur lequel nous avons chargé à votre adresse quinze mil marcs de matières d'argent dont vous avez cy-joint le connoissement.

Vous trouverez encore cy-joint la facture et le connoissement du poivre et de divers effets que nous vous envoyons par ce navire, montant suivant la facture à dix-sept mille sept cent soixante-cinq Pagodes six Fanons trente Caches.

Vous recevrez encore par ce vaisseau quatre cens *candils* de bois rouge que nous lui avons ordonné de prendre en passant à Madras, vous vous en chargerez sur le pied de 3 Pagodes 12 Fanons le *candil*.

Nous vous renvoyons par ce bâtiment 12 balles de draps qui nous ont été envoyées de Suratte par M. Martin et M. Cornet, par le vaisseau le « Chander-nagor » ; ce sont les mêmes que ce vaisseau avait laissées l'année passée à Mahé, après avoir manqué son voyage de Suratte, nous ne nous en sommes point chargé sur nos livres n'en ayant point de facture, ainsi vous ne nous en créditerez pas sur les vôtres, nous les avons fait comprendre dans le connaissance général.

Parmy les 7 balles de draps que vous recevrez par le « Saint-Joseph » il y en a 3 de draps londrins contenant ensemble 28 pièces dont il nous a été impossible de trouver icy la defaite. Voyez si vous pouvez en tirer quelque party.

Le vaisseau le « Saint-Géran » est arrivé ici le 10 de ce mois ; les lettres qu'il nous a apportées ne sont autres que les duplicata de celles que nous avons reçues par le « Comte de Toulouse ».

Ci-joint le duplicata de notre dernière en date du 7 Juin. Il a été remis à notre caisse une somme de 12 Pagodes 2 Fanons pour le montant net de la succession du nommé Simon de Rozaire, matelot sur le « Saint-Joseph », que nous vous prions de rembourser à sa famille. Vous trouverez aussy cy-joint sous le numéro de notre inventaire un paquet de papiers trouvés à la succession du dit que nous vous prions de remettre à sa famille. Nous avons reçu, par terre, vos lettres des 10 et 23 Avril avec toutes les pièces y jointes, la dernière est en termes si peu mesurés, remplie d'emportement et d'interprétations fausses et forcées des termes de notre lettre du 31 mars dernier, ce qu'on y avance est enfin si opposé à la vérité et à

notre façon de penser que nous avons résolu de n'y pas répondre. Cy-joint l'extrait d'une lettre que nous venons de recevoir de Suratte.

Nous avons l'honneur etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAN, GOLARD.

Inventaire du présent paquet.

- N^o 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 7 May.
3. Facture des marchandises chargées sur le vaisseau le « Saint-Joseph ».
4. Connaissance des dites.
5. Connaissance des matières d'argent chargées sur le dit vaisseau.
6. Etat des divers effets fournis audit vaisseau.
7. Extrait d'une lettre de Suratte datée du 21 May.
8. Papiers concernant feu Simon de Rozaire dit Dalmède pour remettre à sa famille.
9. Deux lettres particulières.
10. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 4 Juillet 1738.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par voye de Madras.

Messieurs, M^s Martin et Cornet viennent de nous donner avis qu'ils ont tiré sur vous à six jours de vue

deux lettres de change, l'une de sept mille neuf cent vingt Roupies *sicca* à l'ordre de M. Samuel Court et

L'autre de six mille trois cent cinquante-cinq Roupies *sicca* douze Annas à l'ordre de M. John Hinde, lesquelles font ensemble celle de Roupies *sicca* 14,275 : 12 que nous vous prions d'acquitter.

Quelques difficultés que vous nous ayez déjà marqué avoir à trouver du rotin, nous vous prions cependant de faire en sorte de nous en envoyer 300 paquets par la première occasion, en ayant un, extrême besoin.

Nous avons l'honneur, etc . . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, INGRAND,
MIRAN, GOLARD.

A Pondichéry, le 23 Juillet 1738.

A Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau la « Duchesse ».

Messieurs, Cy joint vous recevrez les duplicata de nos deux dernières des 15 Juin et 4 de ce mois auxquelles nous nous referons.

Celle-ci vous parviendra par le vaisseau la « Duchesse », sur lequel nous avons chargé à votre adresse 248 mil Roupies et 10.000 Marcs de matières d'argent; vous en avez ci-joint le connaissance.

Nous vous remettons encore par ce vaisseau 72 balles de draps que la Compagnie nous a fait passer pour votre Comptoir par le vaisseau le « Saint-Géran »; cy joint en est le connaissance et la facture montant à 93.508 R. 18 F. 9 C.

Par notre état du 30 may dernier, nous vous avons demandé les effets et provisions dont nous avons besoin pour ce fort; cy joint un état par supplément que nous vous prions de nous procurer.

Messieurs du Conseil de l'Isle de France nous ont écrit d'augmenter d'un tiers l'état de leurs demandes

de l'année dernière; c'est sur ce pied que nous avons fait dresser celui que nous vous remettons cy joint que nous vous prions d'envoyer à ces isles en droiture par les vaisseaux, qui y devront passer en allant en France ou à défaut par ceux que vous nous expédierez. La Compagnie souhaite que vous lui remettiez et à nous les états de ce que vous envoyez à droiture à ces isles.

Nous vous renvoyons par le vaisseau la «Duchesse» 12 *lascards* qui nous ont été renvoyés des Isles et qui sont du nombre de ceux que vous y avez envoyés en droiture. Vous trouverez ci-joint l'état de leurs noms. Ils ont été payés à l'Isle de France jusqu'au premier Juin et, depuis qu'ils sont ici, nous leur avons fait payer à compte de ce qui pourra leur être dû à chacun une Pagode douze Fanons, dont vous leur ferez la retenue.

Cy joint plusieurs paquets de la Compagnie à votre adresse.

Nous avons fait embarquer par la «Duchesse» 17 caisses de Roupies marquées G. G. N° 1 à 17 contenant 130.116 Roupies appartenant à M. Guillaudeu que nous vous prions de lui faire remettre.

Nous vous envoyons par la «Duchesse» le nommé Saint-François, sergent de cette garnison, pour servir sous vos ordres en cette qualité; cy joint son signalement.

Nous avons l'honneur etc.

Signé: DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, IN-
GRAND, MIRAN.

Inventaire du paquet :

- N^{os} 1 Lettre du Conseil de ce jour:
- 2 Duplicata de celle du 15 Juin.
- 3 Duplicata de celle du 1 Juillet.

- N^{os} 4 Connaissance des matières d'argent chargées sur le vaisseau la «Duchesse».
- 5 Facture de 72 balles de draps chargées sur le dit vaisseau.
- 6 Connaissance desdites.
- 7 Supplément de demandes pour le Fort Louis de Pondichéry.
- 8 Etat des effets demandés pour les Isles.
- 9 Etat des *lascards* envoyés à Bengale par la «Duchesse».
- 10 Signalement d'un nommé Saint-François, sergent, envoyé à Chandernagor par idem.
- 11 Paquets de la Compagnie à l'adresse du Conseil de Chandernagor, venus par le « Saint-Géran ».
- 12 Paquets par la «Duchesse».
- 13 Paquets de M. Despremesnil à l'adresse idem..
- 14 Une lettre à l'adresse de M. Dupleix..
- 15 Onze lettres particulières.
- 16 Le présent inventaire..

A Pondichéry, le 18 Aoust 1738.

Messieurs du Conseil à
Chandernagor.

Par le vaisseau la «Pré-
caution».

Messieurs, nous avons chargé sur le vaisseau la «Précaution», par lequel vous parviendra la présente, 5.000 Marcs de ma-

tières d'argent dont vous avez cy inclus le connaissance avec le duplicata de notre dernière en date du 23 du passé.

Vous verrez, par l'état cy joint des divers envoys que nous vous avons déjà faits tant en matières qu'en Roupies et des avances que nous vous avons faites l'année dernière, que des 75 mil Marcs que la Compagnie vous

destine, il ne nous reste plus à vous envoyer que 19.988 Roupies.

Vous trouverez encore une note de M. Pilavoine au sujet d'une erreur faite dans la facture d'envoy du vaisseau le «Fort Louis» en May 1737, dans laquelle on s'est trompé de 17.957. 7. 8. au préjudice de la Compagnie, dont vous nous donnerez s'il vous plait crédit, en vous conformant à cet égard à ce que marque M. Pilavoine.

Il ne nous est point arrivé d'autre vaisseau, depuis notre dernière lettre, que le «Phoenix», par lequel la Compagnie ne nous marque rien de nouveau; vous avez cy joint un paquet de la Compagnie à voire adresse, qui nous est venu par ce vaisseau. Nous n'attendons les autres vaisseaux que dans les premiers jours du mois prochain, n'ayant dû partir de «Saint-Yago» que dans la fin de Mars, suivant une lettre que le Sieur Peulan à écrite de cet endroit à Monsieur le Gouverneur.

Nous avons l'honneur etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
GOLARD et, par le Conseil, BOYELLEAU.

Inventaire du paquet par la «Précaution.»

- N^{os} 1— Lettre du Conseil de ce jour,
2— Duplicata de celle du 23 Juillet.
3— Connaissance des matières d'argent chargées sur le vaisseau «La Précaution».
4— Observations de M. Pilavoine.
5— Compte courant du Comptoir d'Ougly avec le Fort Louis de Pondichéry en 1737.
6— idem en 1738.

- N^{os} 7— Duplicata des effets demandés par supplément pour le Comptoir de Pondichéry.
8— idem demandés pour l'Isle de France.
9— Paquet de la Compagnie à l'adresse du Conseil de Chandernagor.
10— idem de l'Isle de France à la même adresse.
11— quatre lettres à l'adresse de M. Duplex.
12— trois lettres à l'adresse de M. Godeheu de Zaimont.
13— 25 lettres particulières.
14— le présent inventaire.

Pondichéry, le 7 Septembre 1738.

A Messieurs du Conseil
de Chandernagor.

Par le vaisseau « l'Union ».

Messieurs, Nous avons
reçu la lettre que vous
nous avez fait l'honneur
de nous écrire les 14 Juin
et 9 Juillet.

Nous ne voyons pas de quelle utilité il pourrait être que nous vous donnassions des ordres, puisque vous pensez ne nous être subordonnés que d'une certaine façon, c'est-à-dire autant que vous le jugerez à propos ; d'ailleurs nous ne nous risquerons plus à vous dire notre avis sur vos opérations, puisque pour l'avoir fait dans une occasion que nous croyons très intéressante pour la Compagnie nous nous sommes attiré une lettre outrageante, conçue en des termes auxquels nous ne sommes point accoutumés. La Compagnie nous a fait croire que nous étions vos supérieurs quant à ce qui concernait ses affaires et son service ; c'est en cette qualité que nous nous sommes crus en droit de vous écrire comme elle aurait pu faire elle même, dans pareille occasion. Elle décidera qui a tort de nous deux et rendra justice à qui il

appartiendra, et il n'y a point de doute qu'elle n'établisse à cet égard une règle constante et invariable, soit en vous déchargeant d'une supériorité si affligeante, ce que nous souhaitons pour votre satisfaction, soit en établissant la supériorité que le chef-lieu doit avoir sur les autres Comptoirs qui lui sont subordonnés, par des ordres encore plus précis (s'il est possible) que ceux qu'elle a donnés jusqu'à présent.

Vous pouvez permettre au Sieur Charbon de repasser en France sur un des vaisseaux que vous expédiez de Bengale en droiture.

Il est juste de tenir compte à votre garde magasin des Roupies qui se sont trouvées de moins sur nos envois, mais nous sommes bien embarrassés sur qui faire retomber cette perte, nous avons beau chercher nous ne pouvons deviner en quel lieu se font des friponneries si souvent réitérées.

Nous avons marqué par notre lettre du 18 Février de remplir les places de sous marchands, qui sont vacantes dans votre Comptoir, par les employés les plus anciens de votre Comptoir, si vous les jugez capables. Cependant comme nous devons vous envoyer plusieurs employés, qui ne sont point encore arrivés, attendez qu'ils soient rendus à Chandernagor pour faire votre promotion.

Nous avons été bien aises d'apprendre l'heureuse fin qu'a eu l'affaire qu'on vous avait suscitée au sujet de la femme et de son fils, qui se sont trouvés morts dans leur paillette à Chandernagor.

Nous sommes persuadés que M. Duplex s'est donné, à cette occasion, toutes les peines et mouvements nécessaires et que la Compagnie luy en sçaura gré.

Nous vous ferons passer tout ce que nous pourrons de soldats et munitions de guerre par le vaisseau que nous attendons.

Nous comptons fournir icy le vin de gratification accordée par la Compagnie, autant que cela sera pos-

sible, eu égard à la quantité qui nous en viendra de chaque espèce, sçavoir moitié en vin de *chéry* à 40 Pagodes la pipe, moitié en vin rouge à 20 Pagodes la barrique et à 3 Fanons la bouteille, vous devez vous régler là dessus pour votre Comptoir.

Envoyez nous, Messieurs, 200 Roupies *sicca* fabriquées à la monnaie de Moxoudabad et le compte du produit à la monnaie de Moxoudabad des matières que nous vous avons envoyées ; nous vous dirons à l'avenir ce que les différentes quantités de Piastres que nous vous enverrons et que nous distinguerons par N° devront vous produire de Roupies *sicca*, c'est-à-dire combien 100 *serres* de ces Piastres doivent vous rendre d'argent réduit au titre de Roupies *sicca*. Nous essaierons même de vous envoyer quelques lingots qui seront du titre des Roupies *sicca*, et auxquelles il n'y aura plus d'autre travail que les réduire en du poids d'une Roupie *sicca* et à y mettre l'empreinte. Nous faisons actuellement solliciter quelques monnaieurs pour passer à Chandernagor ; si nous pouvons les déterminer, nous les y ferons passer, mais ils ne tarderont pas à être d'accord avec les gens de Bengale pour vous tromper.

Les *pattemars* que vous nous avez expédiés le 6 May ne sont point parvenus, par conséquent votre bilan et toutes les pièces qui étant dans ces paquets nous manquent. Nous pensons que nos Roupies étant supérieures en titre à celle d'Arzatte pourront passer plus facilement et prendre un cours favorable tant à Bengale qu'icy et dans les terres où elles commencent à être reçues sans difficultés.

L'assortiment des marchandises que nous vous avons demandé est destiné pour le prochain armement de Manille, dans lequel la Compagnie est intéressée de 20.000 Pagodes. Nous nous sommes engagés avec les armateurs du vaisseau à leur faire venir, sur le vaisseau de la Compagnie, ces petits assortiments de marchandises de Bengale.

Nous sommes fâchés de la mort de M. Delacroix. Nous nommerons à sa place par le vaisseau la «Thétis» que nous attendons de jour en jour.

Vous vous trompez, Messieurs, lorsque vous nous dites que ce n'est pas seulement pour le blé que M. Martin a fait payer 1000 Roupies de fret, mais sur toutes ses balles qui étaient chargées sur le « Chandernagor » ; l'extrait de la lettre de M. Martin cy-joint vous prouvera ce que nous avons avancé.

Vous devez tenir compte aux arimateurs du « Chandernagor » de 515 Roupies pour le fret des balles de coton fil qu'il a chargées sur ce navire et 485 Rs. pour 200 sacs de bled ; de plus ledit Sieur Martin en a embarqué sur le « Diligent » 200 sacs pour lesquels il s'est payé 500 Roupies Surattes dont il nous débite.

M. de Labourdonnaye nous ayant marqué qu'il faisait construire à l'Isle de France les bateaux qui lui sont nécessaires, il est inutile d'acheter celui que nous vous avons demandé l'année passée pour luy et dont il ne nous parle plus. Quant à la succession Duchemin, vous la solderez par le Fort Louis de Pondichéry et en remettrez le montant à votre caisse ; pour ce qui est de l'homme qui a été vendu avec les autres effets de la succession et que la veuve Viere déclare être libre, c'est à vous à décider cette affaire juridiquement.

Vous devez choisir pour faire les fonctions d'ayde major celui de vos officiers que vous croirez le plus capable. Vous avez cy-joint le tableau général des officiers des trois garnisons de Pondichéry, Bengale et Mahé par lequel vous verrez ceux qui devront être avancés lorsqu'il se trouvera quelque poste vacant.

Vous pourrez faire payer la subsistance aux Sieurs Aumont et Durocher qui étaient passagers sur le « Fulvy » et nous les renverrez, par la première occasion, avec le compte de ce qu'ils auront reçu, afin que nous leur en faisons faire la retenue à l'Isle de France.

Nous avons quant à présent fort peu de *kaire*, Mrs. de Mahé nous en promettent ; s'ils nous en envoient nous vous en ferons passer le plus qu'il nous sera possible.

Le nommé Lafranchise, soldat de cette garnison, embarqué en remplacement sur le « Comte de Toulouse », doit à la Compagnie une Pagode 3 Fanons ; s'il avait quelque chose et qu'il fut possible de le faire payer avant son départ pour France, nous vous prions de luy en faire la retenue.

Nous vous enverrons les carreaux de pierre que vous nous demandez, par la première occaston. M. Pilavoine vous prie de vous conformer pour les divers envoys que nous vous ferons tous les ans tant en matières qu'en marchandises, à ce que nous pratiquons pour ceux que nous recevons de la Compagnie dont nous ne nous chargeons qu'au 1^{er} juillet, soit qu'ils nous parviennent en May ou Juin, cela en diminuera davantage votre journal et le nôtre qui sont déjà assez gros sans y ajouter encore les envoys prématurés qui ne sont qu'accidentels et qui n'arrivent pas tous les ans.

Nous avons l'honneur etc.

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
GOLARD.

A Pondichéry, le 8 Septembre 1738.

A Messieurs du Conseil | Messieurs, le vaisseau
à Chandernagor. | la « Paix » vient de mouiller

Par le vaisseau l'« Union ». | dans le moment dans notre
rade. Le vaisseau la « Thétis » est party 24 heures avant luy de l'Isle Bourbon, nous l'attendons à tous les instants et vous l'expé-

dierons le plus promptement qu'il nous sera possible. L'« Apollon » et le « Dauphin » étaient aussi arrivés à de l'Isle France. La « Reine » n'ayant pu doubler le Cap de Bonne Espérance a relâché aux isles ainsi que le vaisseau Anglais l'« Aurianparey » de Colcotta.

Nous avons l'honneur etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
GOLARD.

A Pondichéry, le 15 Septembre 1738.

Messieurs du Conseil à
Chandernagor.

Messieurs, cy-joint vont
les duplicata de nos deux
dernières des 7 et 8, du pré-
sent; celle-cy vous par-

viendra par le vaisseau la « Thétis » avec tous les paquets de la Compagnie qui nous sont arrivés à votre adresse tant par ce vaisseau que par la « Paix ».

Quoique des 75 mil Marcs que la Compagnie vous destine cette année, il ne nous reste plus à vous envoyer que 19.988 Roupies, comme vous l'aurez vu par le compte qui était joint à notre lettre du 18 du passé, nous vous remettons cependant encore par la « Thétis » 340 mil Roupies tant pour vous mettre en état de satisfaire en partie aux engagements que vous avez pris avec vos marchands que pour l'achat des diverses provisions et marchandises que vous aurez à nous remettre, suivant nos états de demande pour nous et pour les isles.

Cy-joint le connaissement des Roupies chargées sur la « Thétis » et la facture générale des divers envois que nous vous avons faits par différents vaisseaux tant en matières qu'en Roupies.

Nous vous envoyons par la *Thétis* un détachement de 50 hommes, qui est tout ce que nous pouvons vous envoyer pour le présent, étant nous même très faibles, ce qui nous reste étant pour la plupart fort peu en état de bien servir par vieillesse ou infirmité. Vous verrez, par l'état de signalement que nous vous en remettons cy-joint, qu'il y en a plusieurs qui y sont émargés pour ce qu'ils doivent à l'hôpital et à notre chirurgien, nous vous prions de leur en faire la retenue ; nous avons donné le commandement de ce détachement au sieur Dupuis Blanchard que nous avons nommé capitaine et que nous vous envoyons pour remplacer le sieur de Nehou le Mouton ; cet officier occupait ici un poste d'ayde major dont il s'est acquitté avec honneur et à notre satisfaction ; ainsi vous pouvez le destiner à remplir le même emploi dans votre garnison. Vous verrez, par un état cy-joint des officiers actuellement dans votre comptoir, que vous avez deux lieutenants et un sous-lieutenant de trop ; vous nous les renverrez par la première occasion et nous vous les remplacerons par trois enseignes qui vous manquent. Nous vous remettrons un nouveau tableau de tous les officiers, afin que lorsqu'il y aura quelques places vacantes vous soyez informés qui sont ceux qui ont droit d'y prétendre. Vous y verrez qu'il y a plusieurs officiers de votre garnison qui ont été avancés. C'est pourquoy vous les ferez reconnaître à la tête des troupes, un chacun dans le rang où ils sont portés.

La Compagnie, par sa lettre du 25 janvier, nous fait part de la proposition que luy a faite M. Duplex de garder annuellement dans l'Inde un vaisseau d'Europe pour faire au Bengale le commerce de Surate et en même tems servir d'escorte aux vaisseaux de l'Inde qui iraient dans ces parages et elle nous marque que si nous ne pensions pas pouvoir renvoyer tous ses vaisseaux, nous vous en envoyons un de bonne heure ; nous aurions été bien aises de procurer cette satis-

faction à M. Dupleix, mais nous comptons, par les arrangements et mesures que nous avons prises avec nos marchands, pouvoir charger tous nos vaisseaux, nous n'en destinerons aucun cette année pour cette entreprise; mais si elle peut avoir lieu pour l'année prochaine, nous aurons soin de vous en donner avis de bonne heure; vous verrez, par un extrait de sa lettre cy-jointe, de quelle manière la Compagnie pense que cela doit s'exécuter. Nous vous remettons un autre extrait de la même lettre, par lequel vous verrez que la Compagnie est dans l'intention de faire quelque tentative pour voir s'il n'y aurait pas jour à pouvoir former un établissement à Banderbassy; comme nous ne sommes point dans l'intention d'envoyer cette année dans ces quartiers là, nous nous remettons à vous pour exécuter ce que la Compagnie propose à ce sujet; ainsi vous pourrez prendre deux des employés de votre comptoir que vous croirez les plus capables et les enverrez à Banderabassy par le vaisseau que vous expédieriez pour Bassora. Vous leur donnerez les instructions nécessaires tant sur ce que la Compagnie se propose d'y faire que sur la façon dont ils devront s'y comporter avec les gens du païs et vous nous remettrez, par la première occasion, copie de leurs instructions, afin que, nous parvenant de bonne heure, nous puissions de notre côté nous y conformer et les informer des nouvelles réflexions que nous pouvons faire à ce sujet, par une lettre que nous leur adresserons à Mahé, où nous vous prions de faire toucher votre vaisseau pour y prendre le sieur de Martinville qui, suivant les ordres de la Compagnie de l'année passée, doit aller à Bassora en qualité de consul.

Si le tems d'une mousson n'était pas suffisant aux employés que vous enverrez à Banderabassy pour l'exécution de leurs ordres, il est à propos que l'un d'eux y reste pendant l'hiver pour se mettre plus au fait, suivant l'intention de la Compagnie, et l'autre se rem-

Barquera sur votre vaisseau pour venir icy nous rendre compte de ce qui s'y sera passé et de l'état où il aura laissé toutes choses.

Nous vous envoyons par la *Thétis* cinq employés qui sont les sieurs Dangest, Le Clerc, Collé, Ternisien, et Quenelette. Vous verrez, par la note ci-jointe, ce que la Compagnie pense à leur sujet et quels appointements ils doivent avoir et ce qu'ils ont reçu en France dont vous leur ferez la retenue. Nous en attendons encore quelques uns que la Compagnie nous promet. Lorsqu'ils seront arrivés, nous vous ferons passer un nombre suffisant pour remplacer ceux qui vous manquent; nous nommerons aussi par la suite à la place de conseiller qui se trouve vacante dans votre Conseil.

Vous verrez, par l'extrait cy-joint de la lettre de la Compagnie du 18 janvier dernier, qu'elle profite dans les arrangements qu'elle a pris au sujet de ses employés et dont elle nous a fait part par sa lettre du 30 octobre, dont nous vous avons remis l'extrait avec notre lettre du 31 may. Les religieuses qu'on avait demandées, depuis si longtemps, à la Compagnie pour former icy un couvent propre et convenable à donner aux jeunes filles, toute l'éducation qui leur est nécessaire, sont enfin arrivées par le vaisseau la *Paix*. S'il y avait quelques personnes dans votre colonie ou chez les étrangers qui voulussent y faire mettre leurs enfants, vous pouvez nous les adresser et nous pouvons vous assurer que nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que les pensionnaires y soient bien traités et élevés dans les sentiments de piété et de vertu convenables. Par les arrangements que nous nous proposons de prendre avec les habitants de la colonie, nous espérons assurer un revenu fixe à cette communauté. Si cependant il y avait quelques âmes pieuses qui voulussent contribuer à cette fondation, leurs secours seraient fort utiles.

Vous verrez, par tout ce que la Compagnie vous

marque au sujet des veuves et des orphelins, et par un extrait cy-joint de la lettre qu'elle nous écrit, qu'elle n'est plus dans l'intention de faire des pensions à qui que ce soit, mais qu'elle entend que les pauvres enfants de ses colonies soient élevés, nourris et entretenus à ses dépens, jusqu'à ce qu'ils soient mis en état de gagner leur vie. Nous nous referons à tout ce que la Compagnie vous prescrit à ce sujet. Nous allons de notre costé mettre en exécution les ordres qu'elle nous en donne. Quant à l'argent que vous avez en caisse provenant des aumônes que vous avez amassées pour subvenir à l'éducation des enfants de votre colonie, puisque la Compagnie veut bien faire elle-même cette dépense, ces fonds vous deviennent inutiles et nous pensons qu'on pourrait les appliquer à la maison des religieuses et que ce serait suivre l'intention des donateurs, puisque cette institution n'a aussi pour principe et fondement que l'éducation et l'instruction de la jeunesse. La Compagnie nous donne avis qu'il a été remis à sa caisse par le sieur Le Duc une somme de 100 livres pour le compte du sieur Mitau. Comme il est actuellement dans le Gange, vous aurez agréable de luy en faire compter la valeur sur le pied que la Compagnie rembourse dans ces pais cy ces sortes de remise, qui est d'un marc de 47 rs. 15 piastres pesant.

Nous ne vous envoyons point encore les munitions de guerre que vous nous avez demandées, n'ayant pas voulu retenir la *Thétis* plus longtemps pour ne point exposer ce vaisseau, avec des fonds, aux mauvais tems qu'il pourrait trouver dans la rade de Balassor et à l'entrée de la rivière, s'il partait plus tard ; nous vous enverrons le plus qu'il sera possible par le vaisseau le *Pondichéry* que nous croyons devoir passer dans le Gange sitôt qu'il sera arrivé.

Nous vous prions de joindre à notre état de demande dix gerces de bled d'augmentation et qu'il soit beau et bien net comme celui du dernier envoi.

La Compagnie voulant être intéressée dans tout le commerce particulier et nous marquant de fixer et d'arrêter une fois pour toutes l'intérêt qu'elle doit y avoir, nous pensons que, pour remplir ses intentions, il est à propos de fixer l'intérêt qu'elle aura dans tous les vaisseaux, grands comme petits, à un quart au surplus. Vous vous conformerez à cet égard à ce qu'elle vous en marque elle même et en général sur tout ce qui concerne le commerce particulier.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé: DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, INGRAND,
MIRAN, GOLARD.

Inventaire du Paquet.

- N^{os} 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 7 septembre.
3. Duplicata de celle du 8.
4. Connaissance des roupies chargées sur la *Thétis*.
5. Facture générale des divers envois faits en matières d'argent pendant 1738.
6. Signalement des 50 soldats envoyés à Bengale par le vaisseau la *Thétis*.
7. Etat des officiers actuellement à Chandernagor.
8. Tableau général des officiers entretenus aux Indes à la date de ce jour.
9. Extraits de la lettre de la Compagnie au Conseil supérieur de Pondichéry en date du 25 janvier 1738.
10. Extrait de celle du 18 dudit.
11. Extraits des lettres de la Compagnie au sujet des cinq employés envoyés à Bengale par la *Thétis*.

12. Etat de l'armement des 50 soldats embarqués sur la *Thétis*.
13. Etat des passagers embarqués.
14. Reçu par duplicata du sieur Dangest de 400 liv. qui lui ont été payées d'avance à Paris.
15. Reçu du sieur Le Clerc de 200 pagodes qui lui ont été payées à Pondichéry.
16. Reçu du sieur Ternisien de 300 liv. qui lui ont été payées à Paris.
17. Reçu dudit de 200 liv. qui lui ont été payées à Lorient.
18. Reçu par duplicata du sieur Quenelette de 300 liv. qui lui ont été payées à Paris.
19. Lettre de la Compagnie à l'adresse du Conseil de Chandernagor.
20. Une lettre dito.
21. Une lettre dito.
22. Une lettre à l'adresse du Procureur du Roy à Chandernagor remise par le sieur Boyelleau.
23. Une lettre à l'adresse de M. Duplex.
24. Neuf lettres particulières.
25. Attestation du sieur Mitau comme il a été présent à la pesée des roupies.
26. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 30 septembre 1738.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Pondichéry*.

Messieurs, vos *pattemars* des 6 may et 14 juin ne sont parvenus que le 17 de ce mois. Nous avons reçu tous leurs paquets conformément aux inventaires, à la réserve de la pièce notée n° 5 sur l'inventaire du 14 juin.

Le vaisseau le *Fulvy* est arrivé icy le 24 de ce mois, il nous a remis vos lettres des 28 juillet, 4 et 19 aoust, avec toutes les pièces y jointes suivant les inventaires.

Nous avons reçu le 22, par voye de Madras le duplicata de votre lettre du 28 juillet, avec celle du 7 aoust dont le duplicata nous est parvenu le 24 de ce mois.

Nous avons, par notre lettre du 7 de ce mois, répondu à la vostre du 14 juin dont le duplicata nous était parvenu le 5 de ce mois ; nous nous y référons. Nous allons pour le présent répondre à celle du 6 may et à celles venues par le *Fulvy*.

Nous vous avons déjà témoigné notre satisfaction de l'heureuse fin qu'ont eu les mauvaises affaires que l'on vous avait suscitées au sujet d'une femme et de son fils, trouvés morts dans leur paillote, à Chandernagor. Nous avons lu la lettre que M. Duplex a écrite à ce sujet à Ady Mahamet et nous pensons qu'elle n'a pas peu contribué à la faire terminer si heureusement.

Nous vous envoyons par le *Pondichéry* les diverses munitions de guerre que vous nous demandez par votre lettre du 6 may.

Il n'a rien été remis icy de la succession de Simon Alincide ou autrement Samsem. Le sieur Boursoul nous a déclaré que tous les effets des lascars morts pendant le voyage avaient été remis, à votre greffe et s'il s'en trouve quelques uns au dit Simon d'Alincide, c'est à vous à en tenir compte à son fils ; il n'a jamais été remis icy d'effets des lascars du *Saint-Joseph* que ceux du nommé Simon de Rozaire dont le montant, qui était de 12 pagodes 2 fanons, a été porté à notre caisse et dont nous vous avons donné avis par notre lettre du 15 juin.

Nous ne pouvons vous dire au juste combien il est dû de mois de salaires à l'équipage du vaisseau le *St-Joseph* ; ce vaisseau a été armé dans le Gange. Vous devez sçavoir combien vous leur avez fait donner

d'avances à leur départ et, par les divers états que nous vous remettons ci-joints, vous verrez tout ce qui leur a été donné à compte tant icy qu'à Merguy et sur ces pièces il vous sera facile de voir si la déclaration des officiers est juste; c'est ce dont vous nous informerez en réponse. Le Sieur Puel, en remettant le vaisseau au sieur de Champigny, aurait dû luy remettre le rôle de son équipage et lui donner à cet égard tous les éclaircissements nécessaires.

Nous avons vu vos délibérations des 4, 13 et 14 juillet; nous en approuvons les motifs; nous vous dirons cependant au sujet de celle du 13 que vous n'avez pas pris le vrai sens de ce que nous vous avons marqué par notre lettre du 31 may.

Nous approuvons les motifs qui vous ont empêché d'envoyer de la flotte à Pattena et qui vous ont déterminé à y faire passer un détachement. Nous pensons cependant que, si les Marattes sont aussi mal intentionnés que vous le paraissez craindre, ce secours sera d'une très faible ressource à M. Groiselle pour se garantir d'une aussi grande multitude que vous nous marquez qu'il y a de Marattes et, s'il est obligé, comme il y a très lieu de le croire, de prendre le party de se retirer, le détachement que vous luy envoyez ne lui peut être qu'un surcroit de soin et d'embarras.

Vous avez bien fait d'expulser du service les marchands qui ont refusé de recevoir de vos roupies, mais ce sont de ces occasions où nous pensons qu'on ne saurait avoir trop de prudence.

Nous vous avons déjà envoyé cinq employés, nous vous en faisons encore passer quatre qui sont les sieurs Caillot, sous marchand, Ravoisier, commis à 800 liv. Gravier à 500 et le sieur Dumont à 400. Ils sont tous payés jusqu'au 1^{er} octobre. Le sieur Gravier a même reçu 16 pagodes d'avances et le sieur Ravoisier 26, dont vous ferez, s'il vous plait, la retenue. Au moyen de ces neuf employés, nous comptons que

votre comptoir en sera suffisamment pourvu. Nous vous prions de nous envoyer, le plus tôt qu'il vous sera possible, un état annuel de tous vos employés, afin que nous prévenant de bonne heure, nous puissions plus facilement en dresser un tableau général de tous ceux qui sont aux Indes, dans lequel nous établirons un chacun dans le rang qui luy est marqué par celui de la Compagnie.

Nous avons reçu les divers envoys de matières que vous aviez chargés sur le *Fulvy*, nous en ferons faire épreuves à notre monnaye et vous en marquerons le résultat.

Les carreaux de pierre que vous nous aviez demandés n'ont point été oubliés; ils auraient été chargés par le *Saint-Pierre*; vous en recevrez 7000 par le *Pondichéry*.

Si M. Verrin avait voulu, vous auriez reçu par le *Neptune* les 300 liv. de fer rouge que vous lui aviez demandées.

Nous enverrons à l'Isle de France tous les divers états que vous nous avez remis des dépenses du vaisseau le *Fulvy*.

Nous avons reçu le paquet que vous nous avez adressé pour France. Nous aurons soin de le faire joindre à nos expéditions.

Nous y avons vu votre situation et nous comptons qu'au moyen des 320,000 Rs. dont nous sommes en avance avec vous, par notre envoy par la *Thétis* et des 128.000 Rs. que nous vous remettons par le *Pondichéry*, dont vous avez cy joint la facture et le connoissement et sur lesquelles vous n'avez pas compté, vous serez en état de satisfaire à tous vos engagements et même d'intéresser la Compagnie ainsy qu'elle le désire dans vos armements particuliers. C'est particulièrement dans cette vue que nous vous envoyons les 128.000 roupies chargées sur le *Pondichéry*.

Le nommé Checou, notre sarangue, convient avoir reçu pour le nommé Soubany, en vertu de l'ordre qu'il luy en avait donné depuis le 1^{er} septembre 1735 jusqu'au premier décembre, une pagode par mois, ce qui fait 36 pagodes desquelles il a acquitté 2 billets de 10 pagodes chaque, qu'il nous a montrés du dit Soubany, l'un en faveur du nommé Mirasaheb et l'autre de Mactorin, sarangue, qu'il l'avait prié de payer ; il luy reste 26 pagodes qu'il nous a remis et pour lesquelles nous vous envoyons 49 roupies 4 fanons que nous avons remis dans un petit sac à M. Desjardins ; vous aurez soin de le retirer et vous le remettrez à sa femme et vous continuerez à luy payer une pagode par mois à compter du premier décembre jusqu'à ce que nous ayons nouvelles que son mari soit de retour et nous cesserons de les payer à Checou.

Nous sommes persuadés des difficultés que vous rencontrez à avoir des lascars pour les isles et de l'embaras que cela peut vous causer avec le Gouvernement. Nous en informerons la Compagnie. En attendant ses ordres, il ne convient pas d'en envoyer davantage, pour ne point vous exposer aux insultes et aux tyrannies que pourrait vous faire le Gouvernement.

Le sieur Boursoul est bien arrivé :

La différence que vous avez trouvée sur le poivre de la cargaison du *Saint-Joseph* est peu de chose et ne revient qu'au déchet ordinaire ; vous la passerez à profit et perte.

Nous ne sommes point surpris que vous n'avez reçu ny connaissance ny facture du bois rouge du *Saint-Joseph* ; nous vous avons prévenu qu'il serait embarqué à Madras et que vous en recevriez 400 candils à 3 pagodes 12 fanons le candil. S'il se trouve quelque différence sur le poids, informez-nous en. Vous en recevrez cy-inclus la facture.

Nous écrivons au Conseil de l'Isle de France au sujet des lascars que vous dites qui sont revenus et dont il ne nous a point donné avis. Nous vous remettons cy-joint une copie de l'état qu'ils nous ont envoyé de ceux qui sont morts.

Le sieur Mitard étant resté malade dans le Gange, ce sera à vous à le punir, comme vous le jugerez à propos, de l'incartade qu'il a faite en descendant le Gange, et lorsqu'il arrivera par la suite de pareilles étourderies, informez nous en et vous pouvez compter que nous les châtrons rigoureusement.

Nous n'avons d'autre réponse à faire à la requête que les employés vous ont présentée que de leur envoyer l'extrait de ce que nous vous avons marqué au sujet de leur avancement par notre lettre du 18 février. Vous le trouverez cy-joint. Au surplus, pour les rassurer, vous pouvez leur faire part de ce que nous vous marquons plus haut au sujet du tableau général.

Le vaisseau le *Pondichéry* par lequel nous vous écrivons la présente appartient à la Compagnie. Nous vous prions de nous l'expédier le plus tôt qu'il vous sera possible avec le plus de riz que vous pourrez et les provisions que nous vous avons demandées. Nous avons fait payer à l'équipage de ce vaisseau suivant le rolle cy-joint, deux mois d'avances.

Vous recevrez par ce vaisseau 100.000 liv. de café que M. de la Bourdonnaye nous a fait passer par les vaisseaux de cette expédition; nous vous l'envoyons pour être suivant les intentions de la Compagnie chargé sur vos vaisseaux de Perse et Jedda.

Nous vous remettons cy-joint la facture et le connoissement des divers effets chargés par le *Pondichéry*, avec l'état de ce qu'il luy a étéourny de nos magasins.

Nous comptons vous expédier encore sous peu de jours le vaisseau le *Saint-Pierre*, que nous vous

prions d'envoyer en droiture aux isles et sur lequel vous chargerez les divers effets que vous avez tiré du vaisseau le *Fulvy*, et complèterez son chargement avec du riz et les autres provisions que nous vous avons demandées pour les isles; vous nous remettrez ce qui vous en restera par les vaisseaux que vous expédiez pour la côte.

Nous venons d'apprendre par le vaisseau l'*Apollon* qui a mouillé ici le 28, que les Portugais se sont emparés de l'Isle Dauphine. Cy-joint l'extrait de ce que la Compagnie nous en marque. Il n'y a rien autre chose de nouveau.

Nous n'avons pas encore pu vérifier la cargaison du *Fulvy*; nous y travaillons.

Parmy les gonis qu'il nous a apportés, il s'en trouve plusieurs de gastés et même pourris. Nous ne savons si cela vient du vaisseau; ainsy, pour y suppléer, au lieu de 20.000 pièces que nous vous avons demandées par le dit état, nous vous prions de nous en envoyer 30.000 pièces à la déduction de la partie du *Fulvy*, les cordes et ficelles proportionnellement.

Comme nous envoyons aux isles tout le bled que vous nous avez remis par le vaisseau le *Fulvy*, nous vous prions de nous le remplacer au mois de janvier, en sorte que, sans celui du *Fulvy*, nous ayons la quantité que nous vous avons demandée par notre état du 30 may et les dix jarres d'augmentation; au lieu de 30 jarres de beurre nous vous en demandons 50.

Nous vous envoyons par le *Pondichéry*, un détachement de 40 hommes, commandé par les sieurs Coquelin, sous lieutenant et Lavergne, enseigne; ils sont tous payés jusqu'au 1^{er} octobre. Cy-joint est l'état de leur signalement. Nous vous prions de leur faire la retenue de ce qu'ils doivent à notre hôpital et à notre chirurgien. Au moyen de ce détachement et de celui qui vous sera parvenu par la *Thétis*, nous pensons que

Vous vous trouverez en état de compléter vos compagnies suivant les intentions de la Compagnie ; vous aurez attention de nous renvoyer ceux qui auront fini leur temps et qui voudront repasser en Europe.

• Nous avons fait tout ce que nous avons pû pour vous avoir des maçons sans avoir pû en trouver. Si, avant le départ du *Saint-Pierre*, nous pouvons en engager quelques uns, nous vous les ferons passer.

• Cy-joint aussy une commission de lieutenant en faveur du sieur Dargy, auquel vous la remettrez.

Le nommé Chevalier, soldat du détachement, embarqué sur la *Thétis*, doit icy 5 pagodes au nommé Bannaluq, comme vous le verrez par son billet cy joint. Nous vous prions de luy en faire la retenue.

Nous avons permis au sieur Delaroche, en faveur du voyage qu'il vient de faire au Bengale, d'embarquer 150 sacs de riz par le *Pondichéry*.

Le sieur Delatouche nous ayant prié de faire repasser son fils qui travaille dans vos bureaux, vous nous le renvoyerez par la première occasion.

Cy-joint le duplicata de notre dernière du 15 de ce mois.

Nous avons besoin pour nos magasins de marine de 20 liv. 1/2 de soude de Cachemir, d'un pouce et demy et un pouce 3/4; nous vous prions de nous les envoyer.

Vous ferez la retenue au sieur Coquelin de 3 pagodes 15 fanons qu'il doit pour un fusil grenadier neuf et une bayonnette à douille neuve.

Nous sommes, etc.

Signé: DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, INGRAND,
• MIRAN, GOLARD, et, par le Conseil, BOYELLEAU.

Inventaire du paquet.

- N^o 1. Lettre du conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 15 de ce mois.
3. Facture des matières d'argent chargées sur le vaisseau le *Pondichéry*.
4. Connaissance des d^o.
5. Facture d'une partie de kaire chargée sur le vaisseau le *Pondichéry*.
6. Connaissance du d^o.
7. Facture des divers effets chargés sur le vaisseau le *Pondichéry*.
8. Connaissance des dits effets.
9. Etat des effets fournis au dit vaisseau.
10. Rolle de l'équipage du dit vaisseau.
11. Signalement des soldats embarqués sur le dit vaisseau.
12. Etat de l'armement du d^o.
13. Etat des passagers embarqués sur le dit vaisseau pour Bengale.
14. Commission de lieutenant pour le sieur Dargy.
15. Reçu du sieur Ravoisier,
16. Id. du sieur Gravier.
17. Id. du nommé Chevalier, soldat.
18. Copie de la requête des employés de Chandernagor, répondu par l'extrait de la lettre du Conseil supérieur de Pondichéry. du 18 février.
19. Extrait de la lettre de la Compagnie au Conseil supérieur de Pondichéry en date du 10 mars.
20. Etat des lascars morts à l'Isle de France.
21. Certificat de M. Miran comme il a vu encaisser les roupies.
22. 10 pièces ou états d'avances payées à l'équipage du vaisseau le *Saint-Joseph*.

23. Facture du bois rouge chargé sur le vaisseau le *Saint-Joseph*.
 24. Pacquet de la compagnie à l'adresse du Conseil de Chandernagor.
 25. Pacquet du Conseil de l'Isle de France à la même adresse.
 26. Quatre lettres à l'adresse de M. Dupleix.
 27. 37 lettres particulières.
 28. Le présent inventaire.
-

A Pondichéry, le 2 octobre 1738.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Saint-Pierre*.

Messieurs,

Celle cy vous parviendra par le vaisseau le *Saint-Pierre*. Nous vous avons par votre lettre du 30 du passé (dont vous avez cy joint le duplicata) marqué la destination que nous avons donnée au vaisseau ; nous vous y référons.

Le sieur de Wémar a écrit à Monsieur le Gouverneur pour luy demander de le faire jouir de la gratification annuelle de 500 fs. que la Compagnie accorde à celuy qui sera chargé en chef de la tenue des livres de votre comptoir. Nous vous prions d'examiner ses prétentions et de luy rendre la justice qui luy est due.

Nous avons lu la lettre du sieur Desvolton à M. Groiselle ; nous ne pensons pas qu'il soit à propos de luy rien envoyer jusqu'à ce qu'il s'explique plus clairement sur ce qu'il demande. Si cependant vous trouviez occasion de luy faire passer le petit assorti-

ment de remèdes dont il a besoin, nous vous prions de le luy envoyer.

Cy-joint l'état de ce qui a été fourny de notre magasin au vaisseau le *Saint-Pierre* avec le rolle de son équipage, par lequel vous verrez que nous leur avons payé deux mois d'avances. Nous vous prions de nous remettre de bonne heure les états de toutes les dépenses qu'il sera obligé de faire dans le Gange pour son voyage des isles avec la facture de son chargement.

Nous n'avons pu trouver de maçons.

Nous ne saurions trop vous prier de nous renvoyer le plus tôt qu'il vous sera possible les vaisseaux le *Neptune*, le *Pondichéry* et la *Concorde*, afin qu'ils nous parviennent au plus tard au 15 de janvier.

Nous venons de recevoir une lettre de Surate par laquelle on nous marque que M. Martin a acheté pour notre compte un vaisseau de 600 tonneaux. Nous vous remettons cy joint l'extrait de cette lettre.

Nous sommes, etc.

Signé: DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, INGRAND, MIRAN, GOLARD, et, par le Conseil, BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 4 octobre 1738.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Dauphin*

Messieurs,

Cy-joint nous vous remettons le duplicata de notre dernière avec le paquet de la Compagnie qui nous sont venus à votre adresse par le vaisseau le *Dauphin*, qui mouilla hier en cette rade.

Nous le faisons passer dans le Gange pour y remédier de plusieurs voyes d'eau considérables qu'il a, et nous vous prions, après que vous lui aurez fait faire toutes les réparations qui lui sont nécessaires, de nous l'expédier le plus tôt que vous pourrez, afin qu'il ne soit pas dans le cas du vaisseau la *Reine* qui a manqué son retour en Europe. Si cependant vous prévoyez par les réparations considérables que vous serez peut être obligé de lui faire, ou par la maladie de son équipage, ne pas pouvoir nous le renvoyer de bonne heure, vous pouvez substituer en sa place un des vaisseaux qui vous sont arrivés des premiers et alors vous l'expédieriez en droiture pour France.

Si comme vous nous le marquez et à la Compagnie, vous aviez beaucoup plus de marchandises qu'il ne vous en faudra pour le chargement de vos trois vaisseaux, il sera bien que vous nous faisiez passer par le vaisseau d'Europe, que vous nous renvoyerez, tout ce que vous prévoyez avoir de trop. Vous en ferez de même du poivre qui vous restera après avoir pris ce qui sera nécessaire pour vos trois vaisseaux. Nous en manquerons pour nos vaisseaux de janvier, M^{rs} de Mahé ne nous en ayant remis qu'une très petite quantité.

Après avoir mis à bord du vaisseau d'Europe que vous nous renvoyerez, toutes les balles et le poivre que vous aurez de trop, vous complèterez son chargement avec les diverses provisions que vous avez à nous remettre, et surtout vous l'expédieriez de bonne heure.

Quoique la Compagnie, par sa lettre du 18 janvier courant, vous marque de faire des déclarations justes de tout son commerce et d'en payer les droits en entier, nous pensons cependant que vous devez continuer d'en agir à cet égard comme vous avez fait par

le passé, jusqu'à avoir de nouveaux ordres de sa part à ce sujet.

Nous vous faisons passer par le *Dauphin* le sieur Binot, médecin botaniste, dont la Compagnie vous a prévenu par sa lettre générale, et le sieur Baudin que la Compagnie envoie pour travailler dans ses bureaux. Cy-joint l'extrait de ce qu'elle nous en marque par sa lettre du 7 décembre.

Cy-joint aussi les reçus de l'un et de l'autre des avances qui leur ont été faites en France, dont nous vous prions de leur faire la retenue.

Nous vous remettons encore cy inclus l'extrait d'une lettre de la Compagnie au sujet d'un nommé Martin Guilbaud avec la note qu'elle vous a aussi envoyée à ce sujet. Comme elle est tirée des livres de votre comptoir, nous vous prions de nous donner les éclaircissements que la Compagnie nous demande.

Nous sommes, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, INGRAND,
MIRAN, GOLARD. et par le Conseil, BOYELLEAU.

Inventaire du paquet.

- N^o 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Une idem.
3. Duplicata de celle du 2 du présent.
4. Extrait de la lettre de la Compagnie au Conseil Supérieur, en date du 7 décembre.
5. Id—de celle du 10 mars.
6. Note au sujet du nommé Martin Guilbaud.
7. Reçu du sieur Baudin.
8. — du sieur Binot.
9. Etat des lascars embarqués sur le *Dauphin*.

10. Trois lettres de la Compagnie à l'adresse du Consul.
11. Lettre à l'adresse de M. Duplex.
12. Vingt-une lettres particulières.
13. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 4 octobre 1738.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Dauphin*.

Messieurs,

Comme nous avons lieu de croire que les fonds que nous vous avons remis, quoyqu'excédant de 448.000 roupies le montant de ce que nous avons à vous envoyer, ne seront pas suffisants pour remplir les engagements que vous avez pris avec vos marchands, notre avis est que vous devez, si vous trouvez à le faire, emprunter jusqu'à 200.000 roupies, en observant cependant de ne prendre des engagements pour l'année prochaine, que proportionnellement aux fonds sur lesquels vous devez compter, qui seront, suivant les apparences, de 15 à 16 cents mil roupies, sur quoy vous devez déduire les empruitts que vous aviez faits. Si les fonds que nous attendons de France sont plus considérables, il sera encore temps, à l'arrivée des premières nouvelles, d'augmenter votre contrat, quand nous nous trouverons, après l'expédition de nos vaisseaux, sans fonds, et obligés d'emprunter. C'est pourquoi vous ne devez pas compter pour l'année prochaine que nous puissions vous envoyer partie des fonds qui nous seront destinés, à moins que la Compagnie n'augmente son envoy.

M. Desplanches ayant été obligé de laisser icy douze de ses matelots qui étaient très malades, nous lui avons donné en remplacement douze lascars, auxquels nous avons fait payer deux mois d'avances. Vous en avez cy joint lettres.

Nous avons oublié de vous informer que M. Guildeu avait payé icy le fret des matières d'argent qu'il avait embarquées en France sur les vaisseaux; ainsy vous ne devez lui en faire payer aucun.

Nous sommes, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, INGRAND,
MIRAN, GOLARD, et, par le Conseil, BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 8 octobre 1738.

Messieurs du Conseil de Chandernagor.

Par le vaisseau l'*Heureux*.

Messieurs,

Nous vous remettons par le vaisseau l'*Heureux* deux balles de fil de coton teint en rouge que le sieur Le Verrier, chef de Mazulipatam, nous a remis hier par l'*Aventurier*. Vous en avez cy-joint la facture et le connaissement avec le duplicata de nos deux dernières auxquelles nous nous référons.

Nous vous répétons encore ce que nous vous avons marqué dans nos précédentes, de nous expédier le plus tôt qu'il vous sera possible tous les vaisseaux que vous aurez à nous envoyer, et surtout le *Pondichéry* auquel vous donnerez ordre de toucher à Mazulipatam,

et de n'y rester que le temps qui luy sera nécessaire pour embarquer toutes les marchandises que M. Le Verrier aura à luy remettre.

Nous sommes, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS,
INGRAND, MIRAN, GOLARD, et, par le
Conseil, BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 2 novembre 1738.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par terre.

Messieurs,

Nous vous remettons cy joint les triplicatas de celles que nous avons eu l'honneur de vous écrire les 2 et 4 du passé et le duplicata de celle du 8 par les vaisseaux le *Saint-Pierre*, le *Dauphin* et l'*Heureux* que les vents du nord qui règnent avec assez de violence depuis leur départ, nous font appréhender qu'ils ne manquent leur voyage du Gange.

Celle-cy est pour vous donner avis que le brigantin l'*Aventurier* que nous avons expédié le 8 pour Mazulipatam et Yanaon n'a pu gagner et a été obligé de revenir ici, ce qui nous fait appréhender que ces comptoirs ne puissent nous remettre les marchandises qu'ils auront à nous envoyer et qui doivent entrer dans les cargaisons des vaisseaux que nous expédierons en janvier prochain. Ainsy, Messieurs, nous vous prions de donner ordre au premier vaisseau de la Compagnie que vous nous renvoyerez, de toucher à Yanaon et ensuite à Mazulipatam pour y charger les marchandises que les chefs de ces Comptoirs auront

à nous remettre ; mais pour que celles de Mazufipatam nous parviennent avant le départ des vaisseaux pour l'Europe, nous vous prions d'expédier le plus tôt que vous pourrez celui qui sera destiné pour y toucher.

Nous sommes, etc . . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DIROIS, DULAURENS, INGRAND,
MIRAN, GOLARD, et, par le Conseil, BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 12 mars 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par voie anglaise.

Messieurs,

Les vaisseaux le *Saint-Joseph*, le *Néptune* et le *Pondichéry*, ne sont arrivés en cette rade que les 27 janvier, 12 février et 3 mars. Nous avons reçu par ces vaisseaux les lettres que vous nous écriviez avec les pièces y jointes, suivant les inventaires. Nous avons depuis reçu celle du 27 octobre qui nous est parvenue par terre le 16 janvier. Nous ne répondrons point à toutes ces lettres par la présente qui vous parviendra par voie anglaise, et n'est que pour vous accuser la réception des vôtres, et pour vous donner avis de l'établissement que nous avons formé au sud de cette côte entre Tranquebar et Négapatam, dans un endroit appelé Karikal. Nous n'avions pas crû devoir vous en faire part la dernière mousson, incertains jusqu'alors, si les négociations que nous avons entamées à ce sujet nous réussiraient. Nous en avons enfin été mis en possession et y avons arboré le pavillon le 14 février. Nous espérons tirer de cet établissement de grands avantages tant pour la Compagnie que pour

la colonie ; pour cette dernière, par la quantité de grains que nous pourrons en tirer et des environs, ce qui sera une ressource assurée et à notre porte, dans les temps de disette ; pour la Compagnie, par la quantité de marchandises qui se fabriquent dans ces quartiers là et qui peuvent entrer et entrent pour la plupart dans les cargaisons d'Europe, et que nous pourrons peut-être par là nous procurer à meilleur marché.

Le bot que vous nous promettez n'est point encore arrivé. Nous l'attendons de jour en jour et vous le renverrons tout de suite pour vous porter nos réponses à vos lettres.

Nous avons reçu une lettre en chiffre de la Compagnie, datée à Paris le 27 juin dernier, avec diverses lettres particulières de plus fraîches dates.

Aucune de ces lettres ne fait mention que la guerre soit en Europe, comme les Anglais et Hollandais l'avaient publié à cette côte et à la côte malabar ; au contraire, il y en a quelques unes qui marquent positivement que tout continue d'être tranquille en Europe. Nous avons aussi appris par ces lettres l'arrivée en France des vaisseaux le *Fleury* et le *Maurepas* ; elles ne contiennent rien autre chose d'intéressant.

Nous sommes, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND,
MIRAN.

A Pondichéry, le 20 avril 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau la *Ressource*.

Messieurs,

Cy-joint le duplicata de notre dernière en date du 12 du passé. Nous allons par la présente répondre à

vos lettres des 3 septembre, 27 octobre et 24 décembre, 18 janvier et 16 février derniers, qui nous sont parvenues avec toutes les pièces y jointes, suivant leurs inventaires, les 1^{er} décembre, 11, 16 et 27 janvier, 12 février et 23 mars; et pour le faire avec plus de précision, nous les répondrons par ordre de date, et article par article. Nous commencerons donc par celle du 3 septembre.

Nous sommes surpris d'apprendre par cette lettre que malgré toutes les précautions que nous avons pu prendre pour obvier et empêcher qu'il ne se fit aucun vol dans les sacs de roupies, il s'en est encore trouvé cinq de moins dans un des sacs que nous vous avons envoyés par la *Duchesse*; vous passerez ces 5 roupies à gain et perte. Nous vous avouons que nous croions avoir tout mis en usage pour prévenir ces sortes de vol; nous ne voyons pas de moyens plus sûrs que ceux dont nous nous servons. Nous verrons si celui que vous nous indiquez par votre lettre du 27 octobre sera plus expédient, nous nous en servirons pour les envois que nous ferons cette année.

Les draps que nous vous avons envoyés par la *Duchesse*, vous étaient destinés par la Compagnie qui nous les avait fait passer pour votre comptoir par le vaisseau le *Saint-Géran*; ainsi en vous les envoyant, nous n'avons fait que suivre ses intentions et remplir ses arrangements.

Vous vous plaignez par cette lettre que vous manquez tout à fait d'employés. Nous avons lieu de croire que le nombre que nous vous en avons fait passer depuis, sera dorénavant suffisant pour vous mettre en état de mettre, et entretenir vos écritures à jour et vous passer des noirs que vous avez, dites-vous, été obligé de prendre pour les faire.

Nous ne sommes point surpris que des 12 lascars que nous vous marquons vous envoyer par la *Duchesse*, il ne vous en soit parvenu que 9. Si vous

aviez eu la bonté de jeter les yeux sur l'état que nous vous en avons remis, vous auriez vu qu'il y en a 3 qui sont émargés pour ne s'être point embarqués et avoir préféré rester à la côte.

Les observations que vous nous faites au sujet du petit compte que nous vous avons envoyé par la précaution des 75.000 marcs que nous avons à vous remettre et des différents envoys que nous vous en avons fait jusqu'alors, ne sont point justes et seraient faciles à détruire, mais nous le croyons inutile, premièrement pour éviter tout sujet de dispute et d'altération; 2^e, parce qu'elles tombent d'elles-mêmes. Les craintes que vous aviez dans cette occasion n'ayant point eu lieu, et ne vous ayant point retenu les 300.000 roupies dont nous étions en avance en 1737, mais au contraire vous ayant encore avancé près de 200.000 roupies au delà des fonds qui vous étaient destinés par la Compagnie, nous vous prévenons, Messieurs, que vous ne devez pas compter à l'avenir sur de pareilles avances que nous ne sommes point en état de faire; notre comptoir ayant contracté de grosses dettes que nous sommes dans la résolution d'acquitter à l'arrivée du prochain vaisseau.

Nous voyons avec plaisir que l'embarras ou vous craigniez de vous trouver par rapport au fort contrat que vous aviez fait avec vos marchands dont vous appréhendiez d'être obligé de résilier une partie, n'a pas eu lieu, vos marchands n'ayant pu eux-mêmes le remplir tout. Ce que nous pouvons vous dire à cet égard, c'est de vous renvoyer à notre lettre du 4 octobre.

Il est fâcheux que M. Groiselle eut déjà vendu une partie des draps que nous vous avons envoyé par le *Fort-Louis* et dans la facture desquels on s'est trompé. Nous convenons que pour le prix de la vente, il a sans contredit bien tort de se conformer au prix de la facture; mais ne pourrions pas lui représenter

qu'il a vendu ces draps sans les visiter n'y y faire la moindre attention ; car s'il eut seulement jeté les yeux dessus, il lui eut été facile de voir que c'étaient des draps londrins au lieu de vingtains, comme ils sont portés sur la facture, et de reconnaître que c'était par erreur qu'on les y avait passés de cette dernière qualité.

Nous ne pouvons qu'approuver la convention que vous avez faite avec les Hollandais de vous secourir mutuellement à Pattena en cas d'accident, et vous avez bien fait de ne pas accepter la proposition que vous ont faite les Anglais d'entrer d'un tiers dans leurs dépenses, car, nous pensons que s'il arrive quelque révolution dans ces quartiers, le party de la retraite est le plus sûr.

Le reproche que vous nous faites au sujet de l'établissement que nous avons trouvé à cette côte n'est pas bien fondé ; vous verrez par notre lettre du 12 du passé les motifs qui nous ont engagés à ne vous en point parler jusqu'alors. Nous nous y référons.

Voilà, à ce que nous pensons, tous les articles de votre lettre du 3 septembre qui exigeaient quelques réponses, répondus ; c'est pourquoi nous passerons à celle du 27 octobre.

Nous ferons volontiers usage du moyen que vous nous enseignez par cette lettre pour remédier aux vols qui se sont faits jusqu'à présent dans les sacs de roupies, et nous nous en servirons pour les envois que nous vous ferons cette année.

Nous voyons par cette lettre et par votre correspondance avec Cassimbazar les suites fâcheuses qu'a eu pour Indinaram l'affaire qu'on vous avait suscitée au sujet de cette femme et de son fils, trouvés morts dans leur maison à Chandernagor. Nous en avons écrit à la Compagnie. Ce sera à elle à décider si elle veut entrer dans cette avance, et nous n'en déciderons point jusqu'à avoir des ordres de sa part à ce sujet.

Nous attendons avec impatience le compte que vous nous promettez du produit des matières que nous avons envoyés. Nous sommes très surpris de ce que ce compte ne pourra, dites-vous, nous parvenir qu'à la fin de cette année, et nous pouvons vous assurer que ce retardement ne provient et n'est qu'une suite des friponneries et mauvaises difficultés auxquelles vous serez continuellement exposés, car, la raison que vous donne M. Burat pour ne pouvoir vous fournir ce compte, n'est pas recevable, et si vous vouliez, Messieurs, y faire une sérieuse attention, vous sentiriez tout le faux des raisons que l'on en donne à M. Burat, et qu'il vous répète, et vous verriez d'un coup d'œil si elles étaient vraies. Dans quel embarras de compte se trouverait une monnaie où l'on porterait beaucoup de matières ? Voici, Messieurs, ce qui se pratique dans toutes les monnaies, et ce dont nous avons fait plusieurs expériences dans le tems que nous portions nos matières à Alamparvé. Lorsqu'un marchand a porté des matières d'argent pour être converties en quelques monnaies que ce soit, on en fait un essai, et suivant que les matières perdent ou gagnent, pour les réduire au titre de la monnaie qu'on en veut fabriquer, on lui dit : vos matières vous rendront tant ; après quoy, il ne reste plus qu'à déduire les frais de monnoiage, ce qui, comme bien vous devez comprendre est un calcul d'un instant et pour lors, il ne faut plus pour finir avec ce marchand que le tems nécessaire pour la fabrication, ce qui dépend de la quantité que l'on a à fabriquer. L'argent qui a pu tomber dans les cendres où s'est introduit dans la terre des creusets, est retiré sur le champ et sans beaucoup de peine.

Nous vous enverrons des lingots au titre de la roupie sicca, mais ce sera peut-être un nouveau sujet de dispute avec les monnayeurs de Moxoudabad et puisque celui qui a fondu nos roupies pour en faire

des lingots, a bien eu l'adresse d'y introduire un nouvel alliage qui en a altéré le titre, il aura bien encore celle de faire la même chose lorsqu'il fera l'essai de nos lingots au titre de la roupie sicca. Nous vous en enverrons cependant, et nous souhaitons que tous les inconvénients que nous craignons n'arrivent pas.

Nous sommes charmés que nos roupies aient eu un cours facile.

Il sera bien que vous vous conformiez pour la recette des effets qui vous viennent annuellement de France à ce que vous a marqué M. Pilavoine; parce que par ce moyen nos écritures seront plus conformes.

Nous vous envoyons par le vaisseau la *Ressource*, par lequel nous vous écrivons la présente, un enseigne-destroupes qui a pensé que l'air du Bengale conviendrait mieux à sa faible poitrine, et, s'il nous en vient encore cette année par les vaisseaux que nous attendons, nous vous en ferons passer le nombre qui sera nécessaire pour compléter votre garnison, et il sera à propos que vous nous envoyez par les premières occasions les officiers que vous aurez dans chaque grade de surplus que ceux qui sont passés par la Compagnie. Nous avons approuvé le choix que vous avez fait de M. Beaumont pour aller au Banderabassy; nous n'avons rien changé à tout ce que vous avez fait dans cette occasion; nous l'avons subordonné à M. de Martinville auquel nous lui avons ordonné de rendre compte de ses opérations et de se conformer à ce qu'il jugerait à propos de lui prescrire; ses appointements et sa subsistance nous ont paru un peu fort; nous les lui avons cependant laissés en entier. Il nous paraît aussi que vous auriez pu choisir pour seconder M. Beaumont un autre que le sieur de Bellegarde que nous croyons encore trop jeune pour pouvoir suivre des négociations aussi délicates, s'il arrivait quelque accident à M. Beaumont.

Nous approuvons aussi que vous ayez remis le

secrétariat à M. Dangeat. Nous avons écrit à la Compagnie pour décider quel rang il doit occuper.

Vous trouverez cy inclus copie de la délibération du Conseil du 4 novembre au sujet des arrangements pris pour la fondation des religieuses à Pondichéry. Nous vous recommandons de le faire exécuter même pour les vaisseaux de cette année.

Nous avons reçu tous les blés que vous nous avez envoyés ; il s'est trouvé beau et bon. Nous pensons que la réflexion qu'a faite M. Duplex à ce sujet est très juste, et nous recommandons d'avoir attention de vous y conformer par la suite.

Vous intéresserez la Compagnie d'un quart dans tous vos armements, mais vous ne devez dans aucune occasion augmenter ni diminuer ses intérêts ; ce sont ses intentions auxquelles il faut se conformer exactement. Vous avez ci-joint copie de la délibération qui a fixé son intérêt à un quart.

Nous n'avons rien à vous dire sur le choix que vous avez fait du sieur Bard pour remplacer le sieur Argan ; c'est à vous à juger de ses talents et s'il est capable de remplir ce poste ; nous ne pouvons que le lui confirmer. Le parti que vous avez pris d'armer le *Saint-Joseph* est très avantageux à la Compagnie et nous a été d'un grand service.

Nous avons écrit à Mahé de donner aux vaisseaux destinés pour Bassora et Banderabassy, à chacun 100 candils de poivre. Nous vous observerons en cette occasion que cela ne doit point augmenter l'intérêt de la Compagnie qui doit être fixé à un quart sans diminution ni augmentation quelconque pour quelque raison que ce soit.

Votre lettre du 9 décembre n'est que pour nous informer du triste état dans lequel était arrivé le *Dauphin* en rade de Balassor. Les raisons énoncées dans votre délibération du 7 du même mois, qui vous ont déterminé de renvoyer en droiture en France les

Trois vaisseaux que vous aviez dans le Gange, sans avoir égard à ce que nous vous avons marqué d'en substituer un à la place du *Dauphin*, s'il vous parvenait tard, sont justes, et nous ne pouvons qu'approuver le parti que vous avez pris dans cette occasion.

Votre lettre du 24 décembre à laquelle nous allons répondre nous est parvenue par le *Saint-Joseph*, qui n'est arrivé icy que le 27 janvier ; le vaisseau a, suivant vos ordres, touché à Yanaon, mais en y abordant, ayant essuyé un coup de vent qui le chargeait en côte, et qui ne lui aurait peut-être pas permis de tenir à l'ancre, le capitaine a pris le parti de s'en venir icy en droiture. Nous avons reçu toutes les pièces jointes à votre lettre suivant l'inventaire, et tous les effets que vous aviez chargés sur ce vaisseau suivant les factures et connaissements.

Nous étions informés dès le mois d'octobre de la destination que vous avez donnée au vaisseau la *Concorde* ; depuis nous avons appris que ce vaisseau, n'ayant point trouvé de sucre à Malacca, pour porter à Surate, le capitaine et subrécargue avaient pris le parti de s'en retourner en droiture dans le Gange ; nous espérons qu'il vous sera parvenu lorsque vous recevrez la présente.

Nous avons des lettres de la côte malabar du 29 du passé, qui nous marquent que le vaisseau l'*Heureux* en devait partir le 30 pour Bassora ; M. de Martinville doit s'embarquer dessus.

Nous avons appris à la fin qu'Indinaram avait été relâché ; nous voyons avec étonnement les sommes considérables qu'il luy en coûte, et que cet homme s'est engagé de payer bien facilement, et nous ne pouvons nous persuader que les Maures eussent poussé les choses si loin, s'ils n'avaient pas eu quelques sujets de se plaindre de lui personnellement.

Nous voyons avec plaisir que vous avez fait un traité avec les Anglais et Hollandais pour nous entre

secourir mutuellement à Pattenà en cas d'accident; vous auriez dû en même temps nous marquer à quelles conditions vous l'avez fait avec les Anglais, car, par votre lettre du 3 septembre, vous en paraissiez bien éloignés.

Nous sommes entièrement dégarnis d'ouvriers de toutes les espèces par la quantité que nous en avons envoyée de tous cotés; nous en manquons nous mêmes pour nos travaux, c'est pourquoy nous ne pouvons vous envoyer ceux que vous souhaiteriez.

Lorsqu'il vous meurt quelques ouvriers d'icy, vous devriez avoir attention de nous en donner avis par la première occasion, car, ce que la Compagnie paye icy à leur famille jusqu'à ce que nous ayons avis de leur mort, se trouve entièrement perdu pour elle.

L'on vient de nous marquer de Mazulipatam, que M. Dupleix y a écrit de luy envoyer annuellement la même quantité de fil de coton teint en rouge, que celle qu'on lui a envoyée cette année; nous avons donné des ordres en conformité à M. Guillard.

S'il nous vient cette année un certain nombre de troupes, nous vous en ferons passer ce que nous pourrons. Nous sommes pour le présent dans l'impossibilité de le faire, ayant été obligés d'envoyer une partie de notre garnison à Karikal. Les quatre hommes que vous nous avez envoyés par le *Saint-Joseph* sont bien arrivés.

Quelque inconvénient qu'il y ait à faire des retenues aux soldats, vous ne pouvez cependant pas vous dispenser de leur en faire lorsqu'ils sont dans le cas, et nous vous recommandons d'y tenir la main, pensant que cette exactitude à leur faire payer ces sortes de dettes qui ne sont qu'une suite de leurs débauches, en retient un grand nombre et les empêche de s'abandonner à toutes sortes de libertinage.

Le sieur Wémar vous étant nécessaire dans votre comptoir, vous avez bien fait de le garder, et nous ne

faisons qu'approuver les arrangements que vous avez pris dans cette circonstance, et c'est ce que vous ne devez pas hésiter de faire dans de pareils cas.

Nous n'avons rien à vous dire sur les intérêts que vous avez donnés à la Compagnie, dans vos armements, puisqu'ils n'excèdent pas le quart; nous souhaitons qu'elle en retire tout l'avantage qu'elle en attend. Nous ne voyons pas que les voyages des Maldives soient fort avantageux. Nous n'avions pas entendu parler des risques qu'il y a à porter du café de Bourbon à Jedda. Quant à Bassora, nous savions bien qu'il y en avait d'invenu, mais nous en attribuions la faute à la mauvaise qualité de celui qui y restait, et nous pensions qu'en y en envoyant de plus frais, on en trouverait le détail plus aisément. Au surplus, vous avez bien fait de ne vous point arrêter à toutes ces considérations, et d'y en envoyer encore une fois pour dernière tentative, et nous espérons que les ordres que vous avez donnés à M^{rs} Vincent et Fournier étant exécutés, il n'en résultera aucun inconvénient à Jedda. Quant au frêt du café, pour ne nous point attirer des reproches, nous vous laissons la liberté de le régler; mais tâchez de concilier ce que la Compagnie vous a marqué elle-même à ce sujet, avec les usages reçus dans le Bengale.

Nous voyons avec peine que vous aviez été obligés de faire partir tard le dernier vaisseau pour l'Europe. Vous ne sauriez croire combien ces retards causent de peine et d'inquiétudes à la compagnie. Nous avons des nouvelles de Paris de la fin de septembre. Les vaisseaux le *Lys* et le *Triton* n'étaient point encore arrivés.

Vous trouverez cy-joint les répliques de M. Pilavoine à ce que vous nous marquez concernant Martin Guilbaut. Nous vous prions d'y faire attention et de nous mettre par la première occasion en état de

satisfaire la Compagnie par les éclaircissements qu'elle nous demande au sujet de cet homme.

Nous n'avons rien autre chose à vous dire sur le choix que vous avez fait de M. Beaumont pour Banderabassy, que ce que nous vous en avons marqué cy-dessus. Nous lui avons envoyé à Mahé des lettres pour Thomas-Koulikan et son général.

Nous avons reçu la copie de vos délibérations, avec votre réponse en apostille à la lettre de la Compagnie du 18 janvier 1738. Nous remettons à vous y faire nos observations aussi bien que sur votre lettre générale, après avoir entièrement répondu à toutes les vôtres.

Nous avons lu votre paquet secret. Nous avons marqué à la Compagnie que nous étions de votre sentiment, et que nous pensions que c'était le meilleur party qu'elle eut à prendre pour s'assurer un commerce tranquille dans le Bengale.

Nous avons reçu les 200 roupies sicca que vous nous avez envoyés par le *Saint-Joseph*. Vous avez fort bien fait de renvoyer le nommé Claude Bouillon dit Vinet pour éviter toutes les recherches qu'auraient pu faire les Maures, et toutes les chicanes qu'ils vous auraient suscitées à l'occasion du malheur qui lui est arrivé, et le party que vous avez pris de faire rester le *Pondichéry* à Folta est très prudent.

Il nous paraît qu'il y a beaucoup d'irrégularités dans la conduite de M. Duquesne qui a remercié, après avoir été commandé pour venir icy. Nous pensons que vous avez eu trop de complaisance pour luy dans cette occasion, et de laquelle il pourrait résulter souvent des inconvénients, si vous l'aviez pour d'autres; Ce que nous vous prions d'éviter autant que vous le pourrez.

Le vaisseau le *Neptune* a touché suivant vos ordres à Mazulipatam. Nous vous avons marqué plus haut ce qui avait empêché le *Saint-Joseph* de mouiller

à Yanaon. le *Neptune* a essuyé le même coup de vent à Mazulipatam, qui, ayant rendu la mer mauvaise pendant 6 à 8 jours, sans qu'on pût aller à bord, a été cause qu'il n'en est parti que le 27 janvier, et ayant eu des calmes, n'est arrivé que le 12 février. Ce retardement n'a pas laissé que de nous causer de l'inquiétude, vu que ce coup de vent a été général pour toute la côte, et, qu'il y a eu des vaisseaux maures et embarcations du pays qui ont péri. Lorsque par la suite nous vous marquerons de faire toucher à Yanaon et Mazulipatam quelqu'un des vaisseaux que vous nous renvoyerez, nous vous prions de n'y envoyer autant que cela sera possible que des vaisseaux de la Compagnie; ces relâches pouvant faire perdre à des vaisseaux particuliers le temps de la mousson propre pour les voyages auxquels ils seroient destinés.

Il est indubitable que c'est aux armateurs de l'*Entreprenant* à rembourser à ceux de l'*Union* les 120 mares de riz, qu'ils ont fournis au sieur Loysieux, suivant son reçu du 1^{er} juin 1737, et M. Dumas, principal intéressé, en écrira à M. Duplex.

Lorsqu'on ne vous a point envoyé le signalement qu'on vous envoyait, c'est que nous n'en avons pas nous-mêmes reçu de France. Nous avons cependant ordonné à notre écrivain des troupes d'avoir une grande attention sur tout ce que vous demandez à cet égard. Mais, lorsqu'il vous manque quelque signalement; votre écrivain ne pourrait-il pas le faire lui-même? c'est ce qui nous paraît des plus facile.

Avant que de répondre à votre lettre du 18 janvier qui nous est parvenue par le *Pondichéry* qui n'est arrivé que le 5 mars, nous ne pouvons nous dispenser de vous témoigner notre surprise de voir, qu'après vous avoir prié par presque toutes nos lettres, de nous expédier de bonne heure tous les vaisseaux que vous auriez à nous renvoyer, afin qu'arrivant ici dans le

deurant de janvier, nous puissions leur donner une destination convenable, non seulement vous n'avez eu aucune attention à toutes nos prières si souvent réitérées à ce sujet, mais, au contraire, il paraît que vous avez pris à tâche de les expédier plus tard qu'à l'ordinaire. Le premier vaisseau que vous nous avez expédié n'a quitté le pilote que le 3 janvier, qui est le temps qu'il devrait arriver ici. Et est-il temps, Messieurs, de faire sortir en février du Gange un vaisseau qui doit aller à la côte malabar? C'est cependant ce que vous avez fait à l'égard du *Pondichéry*, qui, aussi est arrivé si tard que nous n'avons pu lui donner aucune destination, et si nous n'avions pris le parti d'envoyer le *Saint-Joseph* à la côte malabar, nous n'y aurions point de vaisseaux pour nous en rapporter les poivres qui nous seront nécessaires pour vos vaisseaux et pour les nôtres. Et malgré ce vaisseau, nous sommes encore incertains comment feront Messieurs de Mahé pour nous faire passer les poivres et tous les autres effets qu'ils ont à nous remettre. Comme le *Saint-Joseph* et le *Pondichéry* ne suffiront point pour nous en rapporter tout ce qu'ils ont à nous envoyer, jugez combien plus ils seront embarrassés, n'en ayant qu'un. Voilà, Messieurs, la situation où nous nous trouvons, incertains comment nous pourrons avoir les poivres que la Compagnie nous demande annuellement. Nous espérons qu'y faisant réflexion et sentant tout le tort que cela peut faire à la Compagnie, vous ne nous exposerez pas une autre fois à nous trouver dans une pareille situation, et que ces réflexions nous engageront à nous expédier par la suite tous les vaisseaux que vous aurez à nous renvoyer du 15 décembre au 10 janvier au plus tard. Au moyen de cet arrangement, nous ne nous trouverons pas dans l'embarras et les inquiétudes où nous sommes aujourd'hui.

Nous avons fait tenir compte au sieur de Lanoë les

1,500 roupies ordinaires que vous lui avez fait payer à compte des appointements qui pourraient luy être dûs.

Le *Pondichéry* est arrivé trop tard pour pouvoir faire passer aux isles les effets que vous nous envoyez par ce vaisseau. Nous le garderons jusqu'à la mousson prochaine. Tous ces retardements occasionnent de grands déperissemens sur tous ces effets, ce qui tourne toujours à perte à la Compagnie.

Vous avez bien fait de ne pas envoyer de farine aux isles par la *Duchesse*, puisqu'on ne pouvait mettre dans son entrepont aucun fardeau sans l'exposer à des risques considérables.

Par l'état de revue de votre garnison, arrêté le 15 janvier dernier, nous voyons qu'il ne vous manque que 3 hommes, pour qu'elle soit complète suivant les états de la Compagnie, qui, par ses états, ne vous passe pour tout que 160 hommes par Compagnie, tant blancs que topas; ce qui fait en tout 320 hommes de garnison qu'elle prétend entretenir pour ses comptoirs du Gange. Par la vérification que nous avons faite de votre état de service, vous en avez tant blancs que topas 317; partant, il ne manque que 3 hommes pour que votre garnison soit complète. Nous aurons toujours soin autant que nous le pourrons de nous en faire passer, non seulement pour compléter votre garnison, mais aussi pour remplacer ceux dont le temps est fini, et qui voudraient s'en retourner en Europe. C'est ce dont nous vous prions de nous informer par toutes les occasions, afin que nous puissions y pourvoir.

Nous voyons par vos délibérations des 30 décembre et 12 janvier les raisons qui vous ont forcés de condamner le vaisseau le *Dauphin*. Vous avez bien fait de faire repasser en France les officiers et gens de son équipage qui ont été en état de s'embarquer sur les vaisseaux la *Thétis* et la *Duchesse*. Nous ne doutons point que vous n'ayez envoyé en France une copie en forme de l'inventaire des effets que vous en

avez retirés, non seulement pour en constater la recette, mais aussi pour la vérification des consommations de l'écrivain. Si sa mature se trouve bonne, vous devez la garder pour les vaisseaux de la Compagnie qui pourront en avoir besoin. Quant aux ordres que vous nous demandez sur ce qu'il est à propos de faire de ce vaisseau, nous souhaiterions bien qu'il put vous servir de ponton. et s'il n'est nécessaire pour cela que d'y faire quelques dépenses, vous devez le faire. M. Desplanche nous a assuré qu'avec peu de dépenses, on pourrait le mettre en état de servir longtemps de ponton.

Vous devez (à ce que nous pensons) être présentement informé que le vaisseau l'*Heureux*, commandé par M. de la Gatinais, a manqué son retour dans le Gange, et qu'il a relâché à la côte malabar où nous avons appris que M. de la Gatinais a formé avec M. Bunel et Louet. et pour le compte de ses armateurs, un nouvel armement pour Moka, et en était parti vers la mi mars. Depuis nous avons eu nouvelle que deux jours après être parti de Mahé, M. de la Gatinais avait été obligé d'y revenir, coulant bas d'eau, et que par accommodement M^{rs} Bunel et Louet luy avaient donné le vaisseau de la Compagnie la *Marie Joseph* qui était de relâche à Mahé au retour des isles, aux conditions que le vaisseau l'*Heureux* à qui l'on a depuis repris les voies d'eau, ferait les mêmes opérations pour lesquelles la *Marie Joseph* était destinée. Voilà tout ce que nous savons de cet arrangement dont nous ne sommes informés (comme vous voyez) que très imparfaitement.

Nous ne doutons point que les rapports du sieur Dugueros des offres du Roy d'Achem ne soient vrais ; cependant M. Pattelin ne parle point sur ce ton là, et M. Lenoir que nous y avons envoyé, qui y est resté, ne nous écrit rien d'approchant ; nous avons lieu de croire que sous des offres si obligeantes et si avan-

tageuses, il cache quelques mauvais desseins et envie de nous attrapper ; car il refuse tout net ce que nous lui avons fait demander, qui n'était qu'une diminution sur les droits qu'il nous avait promis, pour nous engager à y envoyer un navire. Nous avons des nouvelles certaines qu'il n'y aura pas moyen de retirer de ce roy les 28 latys d'or dont il est redevable à l'armement de la *Ressource*, à moins que de l'y forcer.

Le sieur Desjardins nous a remis le petit lingot dont vous vous l'aviez chargé, qui s'est trouvé être de 9 toques trois quarts, ce qui nous servira de règle pour les lingots que nous vous enverrons du titre des roupies sicca. Nous vous observerons cependant que les 20 roupies sicca que vous nous avez remis ne se sont trouvées être que de 9 toques $45/64$, ce qui fait $3/64$ de différence. Nous observerons que les lingots soient du poids de 1,000 roupies sicca chacun. Quant au mémoire de M. Deladhoue, il ne nous a pas paru fort intelligible.

Nous vous recommandons de vous dispenser autant que vous le pourrez, de permettre à des matelots des vaisseaux de France de débarquer pour naviguer dans l'Inde, ni même d'en prendre pour les vaisseaux de la Compagnie. Ce n'est du tout point son intention, et le Ministre cria beaucoup contre ces sortes de retenue.

Les sieurs Charpentier et Latouche sont bien arrivés.

Vous auriez dû nous informer plus amplement des affaires pour lesquelles vous avez tiré le sieur Bel-Iudeau du *Saint-Pierre*, afin d'éviter les suites qu'elles pourraient avoir s'il y en a quelques unes à craindre. Dans ces sortes d'occasions vous devez aussi nous informer de ceux qui ont tort, afin que nous puissions les en punir sévèrement, et en cas de récidive les renvoyer en France.

Les soldats que vous nous avez envoyés par le *Pondichéry* sont bien arrivés.

Lorsque vous aurez quelques déserteurs qui vous

seront rendus, vous ne devez pas manquer de nous le faire passer ici. l'occasion de désertir étant bien moins prochaine et moins facile que chez vous.

Votre lettre du 16 février nous est parvenue par le bot le *Midi* qui a mouillé ici le 23 du passé.

Le nommé Pomier a été condamné par arrêt du Conseil du 6 de ce mois, dont cy-joint une expédition, à 6 mois de prison et à un bannissement perpétuel de toutes les colonies de la Compagnie.

Nous aurions souhaité recevoir plutôt les écritures concernant le *Saint-Pierre*; nous ne doutons point que vous n'ayez envoyé à la Compagnie copie de la facture.

Nous sommes persuadés de l'impossibilité où vous avez été d'expédier le vaisseau la *Thétis* assez à temps pour l'envoyer à l'Isle de France, mais voyant par ce que vous nous en marquez, qu'au 16 février, ce vaisseau n'était point encore sorti du Gange, nous appréhendons bien, que malgré que vous l'avez envoyé en droiture à Saint-Hélène, il ne manque son retour en Europe, où, s'il y arrive, que ce ne soit trop tard. Nous nous avons marqué plus haut la peine et l'inquiétude que causaient à la Compagnie ces retardements. Nous vous en prévenons de bonne heure, afin que vous preniez vos arrangements pour éviter autant que vous le pourrez, de n'être plus dans ce cas là par la suite.

Nous avons lu et relu toutes les lettres du sieur Devolton à M. Groiselle. Nous sentons bien que l'on peut quelquefois tirer parti de pareils gens, que même il ne coûte rien de les ménager d'une certaine façon; mais nous ne croyons pas qu'il fut prudent d'acquiescer à ce qu'il demande par sa dernière lettre du 27 décembre, de lui envoyer une lettre pour Thomas Koulikan. Il y aurait trop de risques à courir, si cette lettre venait à se perdre et tomber entre les mains des maures. Quant aux ordres que vous nous demandez

sur la conduite que vous devez tenir en cas que par quelque grand évènement, Thomas Koulikan réussit à se rendre maître de l'Empire du Mogol, cette révolution nous paraît encore éloignée et fort incertaine ; mais si elle arrivait, et qu'il ne vous restât plus aucun doute à ce sujet, vous pourriez prendre les mesures qui vous paraîtraient les plus convenables pour tirer de cet évènement quelque avantage pour le commerce de la Compagnie, soit par le moyen du sieur Volton, supposé qu'il ait quelque accès auprès du vainqueur, ou par quelque autre voie. Mais il nous paraît qu'il en coûterait beaucoup à la Compagnie. Si vous preniez le party d'envoyer quelque employé à Delhi, ce qui ne serait pas à propos de faire, à moins qu'on ne fut moralement sûr de réussir et d'obtenir quelques avantages considérables, il faudrait même pour cela que Thomas Koulikan eut été reconnu pour empereur dans tout l'Indoustau, surtout dans le Bengale. Nous pensons néanmoins que vous pourriez envoyer au sieur Volton un mémoire des demandes qu'il pourrait faire dans l'occasion à l'empereur, quelqu'il fût, au nom de la nation. Ce mémoire, n'ayant point d'adresse particulière qui put faire connaître qu'il a été dressé pour Thomas Koulikan, ne pourrait nous causer aucun préjudice. C'est au surplus, à vous, Messieurs, qui êtes sur les lieux, et plus à portée que nous, de faire suivant les occurrences ce que vous croiriez de plus à propos. Vous aurez seulement attention de nous envoyer un mémoire sur les demandes qu'il conviendra de faire par rapport à Bengale, afin de nous y conformer dans l'occasion.

La réflexion que vous faites au sujet des privilèges de la nation qui ne sont fondés que sur la coutume, est très juste, et nous pensons comme vous, qu'il serait très à propos de profiter, s'il était possible, de cette révolution, pour la faire rédiger par écrit, et avoir par ce moyen des lettres capables de nous

mettre à l'abri des vexations ordinaires des gouverneurs et autres puissances du pays.

Les sieurs Desplanches et Piriont sont bien arrivés ; ce dernier par le bot et le premier par la *Ressource*. Ce vaisseau est arrivé ici le 4 de ce mois. Nous n'avons reçu aucune lettre de vous par cette occasion.

Nous avons acquitté la lettre de change que vous avez tirée sur nous de 1168 roupies 3 fanons 28 caches, à 8 jours de vue à l'ordre de M. Choisy.

Le nommé J. Père nous a été remis par le pilote du bot. Nous sommes surpris que l'ayant fait passer par les verges, et étant dans la résolution de le garder dans votre garnison, vous ne l'avez pas fait passer sous le drapeau en battant un ban, par lequel il est défendu à tout soldat de reprocher à leurs camarades ce qui vient de leur arriver sous peine de la même punition.

Nous avons pris le party de garder le bot jusqu'à l'arrivée du deuxième vaisseau d'Europe, que nous vous l'expédierons sur le champ, pour vous en donner avis.

Nous avons à vous observer que nous avons trouvé des différences considérables sur tous vos envois de riz cette année.

Les 2666 mans du *Saint-Joseph* n'ont produit que 13831 marcals, ce qui est sur le pied de 115 mans pour la garce.

Les 7000 mans du *Pondichéry* n'ont produit que 37650 marcals, ce qui est sur le pied de 121 mans pour la garce.

Les 500 mans du bot le *Midi* n'ont produit que 2586 marcals, ce qui est sur le pied de 116 mans pour la garce.

Ordinairement 104 à 106 mans du Bengale produisaient icy une garce qui est de 600 marcals. Nous ne pouvons prévoir d'où provient cette grand différence. Nous pouvons vous assurer qu'on a eu toute l'attention

possible au mesurage. Nous vous prions de voir de votre côté si vous ne pourriez pas découvrir d'où elle peut provenir et de recommander à ceux que vous chargerez d'assister aux pesées et du soin de l'embarquement, d'y apporter un peu plus d'attention.

Nous avons reçu par le bot un sac de blé en moins que ce qui était porté par votre facture. Vous le ferez payer au pilote, à moins que vous ne vous aperceviez que l'erreur vient de votre magasin. Il nous a aussi manqué 3 balles de gonis ou 300 pièces sur l'envoy du *Pondichéry*. Mais le sieur Desjardin avait fait mention du cas de son connaissance, qu'il avait été embarqué deux balles de gonis de moins que ce qui était porté par le connaissance. Vous examinerez aussi si l'erreur de la troisième ne provient point aussi de votre magasin, ainsi qu'une erreur de 3 sacs de salpêtre que nous avons reçu de moins de la cargaison du *Saint-Joseph*.

Les bâtons d'escofillons que vous nous avez envoyés sont trop menus ; il n'y en a pas un qui puisse servir.

Toutes les jarres que vous nous envoyez continuent d'être toujours très mauvaises, ce qui cause une perte très considérable à la Compagnie. Nous sommes surpris que ceux qui les fabriquent ne puissent trouver les moyens d'y mettre un vernis par dedans.

Nous avons remis à M. Pilavoine la copie de vos livres. Il est à en faire le dépouillement ; quand il l'aura fait, nous vous ferons pour lors part de ses observations, s'il y en a fait quelques unes.

Nous avons reçu les deux balles de sacs qui avaient été embarqués de plus sur le *Saint-Joseph* que la quantité portée par la facture.

Cy-joint un état de remèdes que nous vous envoyons par la *Ressource*. Nous aurions souhaité pouvoir remplir votre état, mais nous sommes dans l'impossibilité, ayant déjà été obligés d'envoyer des remèdes dans tous les autres comptoirs.

Nous avons reçu par le *Saint-Joseph* la caisse à l'adresse du R. P. Foa Emmanuel de los Remédios, religieux de Saint-Augustin à Macao. Nous aurons soin de la luy faire passer.

Nous avons aussi reçu le bilan de vos livres cotés S. et le postérieur que nous examinerons, et dont nous forons usage.

Suivant l'ordre du tableau des employés, c'est à M. Gazon à remplir la place de conseiller, vacante par la mort de M. de la Croix. C'est pourquoi vous lui donnerez entrée au Conseil, et séance comme dernier conseiller, luy ferez jouir en cette qualité de tous les privilèges et prérogatives attachés à ce grade.

Nous voyons par votre lettre à la Compagnie, en date du 18 janvier, que vous semblez craindre que nous n'arrétions à Pondichéry les vaisseaux armés à Bengale, sous prétexte de l'intérêt de la Compagnie, que nous n'en retenions les fonds, et que nous n'en changions la destination, ou ne les changions contre d'autres vaisseaux. Cette crainte nous a paru d'autant plus mal fondée, qu'il ne nous est jamais rien arrivé de pareil; vous pouvez donc rassurer vos négociants, et fréteurs alarmés, et pouvez les assurer qu'il n'arrivera rien de pareil. Le quart d'intérêt que la Compagnie aura dans un armement ne serait point une raison valable pour disposer des vaisseaux particuliers ni de leurs fonds.

Vous demandez à la Compagnie la permission de construire un cinquième bot pour le service de la rivière; nous pensons à cet égard que vous devez en faire construire la quantité qui vous est nécessaire pour le service. Il en est de même de l'augmentation à faire à votre hôpital, à laquelle vous pouvez faire travailler.

Vous trouverez de grands inconvénients à ce qu'il ne soit point permis aux employés de votre Comptoir et dépendances, de repasser en France avant d'en

avoir obtenu la permission du chef-lieu. Cette décision de la Compagnie nous paraît néanmoins fort juste et convenable au bon ordre ; nous vous prions de vous y conformer jusqu'à nouvel ordre de France. Il sera facile à ceux qui voudront s'embarquer à Bengale pour passer directement en France, d'en écrire à Pondichéry où la permission leur sera accordée, s'il n'y a aucune raison légitime qui s'oppose à leur retour.

Quant aux particuliers qui ne seront point au service de la Compagnie, ou qui l'auront quitté depuis un an, ils ne seront plus astreints à cette règle, non plus que les femmes et les enfants et vous serez les maîtres de leur accorder passage directement pour France, si vous le jugez à propos.

Vous trouverez cy joint un mémoire d'observations du directeur de notre monnoye sur les épreuves qui ont été faites icy des lingots que vous nous avez envoyés par le vaisseau le *Fulvy*, prétendu provenir de la perte qui a été faite des roupies que nous vous avons envoyées.

Vous verrez que ces lingots se sont trouvés très inférieurs au titre de nos roupies. Vous devez tenir pour constant que ceux qui ont été employés à cette fonte, ont trouvé le moyen de soustraire des roupies, et de substituer à la place de l'alliage. Ce que nous vous disons à cet égard est appuyé de nombre de preuves incontestables. Il nous reste encore actuellement à la monnoye en dépôt, des roupies de l'envoy de 1737 ; donc le nouvel essay vient de nous confirmer tous ceux que nous en avons précédemment faits.

Le sieur Duplan est payé de ses appointements jusqu'au premier mai, et a en outre reçu 20 payes d'avance dont vous trouverez cy joint son reçu, et dont nous vous prions de luy faire la retenue.

Le sieur Dargy, lieutenant de votre garnison, nous a fait présenter une requête dont cy joint copie, par laquelle il prétend que nous n'aurions pas dû mettre

avant lui le sieur Pierçon, l'aîné, sur le tableau que nous vous avons remis en septembre dernier. Vous verrez par l'extrait ci-joint du tableau arrêté à Paris le 30 octobre 1736, l'injustice de ses prétentions; vous lui communiquerez cet extrait.

Il y a eu 20941 livres de déchet sur la partie de salpêtre que vous nous avez envoyée par le *Fulry* commandé par M. Gauthier, quoique la quantité de sacs se soit trouvée juste, à deux près, perdue dans le vaisseau. Cela provient de ce que les sacs étaient humides et dégouttant d'eau; il en a été dressé un procès-verbal.

Cy-joint un tarif par lequel vous constaterez ce que 100 serres d'argent de chaque qualité de piastres qui viennent d'Espagne doivent rendre de roupies ordinaires ou roupies sicca, et pour mieux vous le faire comprendre, nous vous envoyons par la *Ressource* deux piastres de chaque espèce du numéro 1 à 5, et deux piastres, vieilles colonnes sans numéro, qui sont supérieures à toutes les autres, et dont on ne se sert presque plus.

Nous venons dans l'instant de recevoir le dernier paravana du Roi de Tanjore qui nous a vendu l'établissement de Karikal et dépendances. Le prince confirme tout ce qui a été fait pour nous en mettre en possession. Nous n'avons au moyen de ce dernier paravana rien à craindre de la part des gens du pays, et personne ne peut avec raison nous en disputer la légitime possession; il ne reste plus pour nous qu'à nous défendre de la jalousie des Hollandais.

Nous avons l'honneur.....

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
et, par le Conseil, BOYELLEAU.

Inventaire du présent paquet.

- N^o 1 Une lettre du Conseil de ce jour.
- 2 Copie de la délibération du Conseil supérieur du 26 décembre 1736.
- 3 d^o du 4 septembre 1738.
- 4 d^o de 4 novembre 1738.
- 5 Deux pièces observations de M. Pilavoine.
- 6 Etat des remèdes envoyés à Chandernagor.
- 7 Reçu du sieur Lahaigue de la caisse des remèdes.
- 8 Reçu du sieur Duplan de 20 pagodes.
- 9 Copie de la requête du sieur Dargy.
- 10 Extrait du tableau général des officiers.
- 11 Observations sur des essais faits à la monnoye de Pondichéry des lingots de roupies envoyés de Chandernagor.
- 12 Tarif de la qualité que rendent chaque espèce de piastres.
- 13 Un petit sac contenant douze piastres.
- 14 Lettres à l'adresse de M. Duplex.
- 15 Lettres particulières.
- 16 Une expédition de l'arrêt du Conseil concernant le nommé Pômier.
- 17 Duplicata de la lettre du 22 mars.
- 18 Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 26 mai 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau l'*Heureux*.

Messieurs,

La présente vous parviendra par le vaisseau l'*Heureux* que commandait M. de la Gatinais, et qui a re-

attaché à Mahé, et que Messieurs Bunel et Louet ont pris à la place de la *Marie-Joseph* qu'ils ont donné à M. de la Gatinais, son vaisseau coulant bas d'eau, lorsqu'il se mit à la voile pour le voyage qu'il avait entrepris pour le compte de ses armateurs, et en société avec le comptoir de Mahé. Nous ne doutons pas que M. de la Gatinais ne vous ait rendu compte de tout ce qu'il a fait dans cette occasion, et ne vous ait remis un projet, et les conditions de cet échange. Pour nous, nous n'en sommes pas pour le présent encore plus informés que lors de notre dernière; c'est pourquoi nous ne pouvons encore vous en dire notre sentiment, si ce n'est que nous inaprouvons la conduite des sieurs Bunel et Louet dans cette occasion, qui ont outrepassé leur pouvoir en disposant sans nos ordres d'un vaisseau de la Compagnie, que nous leur avons marqué de nous envoyer, et auquel nous avons déjà donné une destination pour porter à Mazulipatam des fonds, et faire route ensuite pour le Pégou, y porter les équipages et les agrès nécessaires pour le vaisseau que nous y faisons bâtir pour la Compagnie. Nous vous renvoyons toujours votre vaisseau l'*Heureux*, nous réservant à régler cette affaire, lorsque le sieur de la Gatinais sera icy. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette opération nous dérange beaucoup et que nous ne savons quel vaisseau nous pourrions substituer à la *Marie-Joseph*, pour aller au Pégou.

Cy-joint les états de dépenses de ce vaisseau, tant à Mahé qu'icy, qui ont été payées par la caisse de la Compagnie. Il a été par ailleurs payé par la caisse de la Compagnie trois mois à l'équipage, suivant l'état cy-joint. Outre ces états, il a encore été fourny à Mahé au sieur Barrière un câble de kaire de 11 ps. et demy, coûtant 136 roupies, 3 fanons 12 ps. qu'il était convenu de rendre icy, supposé qu'il ne s'en fut point servi, et qu'il n'en eut pas besoin; mais il a jugé à propos de le garder pour son entrée dans le Gange.

Nous vous envoyons par ce vaisseau sa cargaison entière, telle qu'il l'a apportée de Mahé, en kaire et en poivre, suivant les factures et connaissement cy-joints. Nous vous remettrons le surplus de ce qui vous sera nécessaire en poivre et en bois rouge pour le chargement de vos vaisseaux d'Europe, par le *Saint-Joseph*, et vous enverrons aussi par ce vaisseau la moitié de la partie de kaire que nous avons reçu de Mahé, qui est d'environ 150 candils.

Nous ne vous expédierons ce vaisseau que quelques jours après l'arrivée d'un de France. Il y a plus d'un mois que le bruit court à la Côte que Mahomed Cha a été détroné par Tamaskan, qui a été proclamé empereur en sa place. Nous ne doutons point que vous ne nous ayez expédié un ou plusieurs pattemars pour nous informer des changements que cet évènement aura pu occasionner dans vos quartiers. Si vous ne l'aviez pas encore fait, nous vous prions de le faire à la réception de la présente.

Nous avons omis de vous parler dans toutes nos précédentes d'une différence considérable que nous avons trouvé sur le prix du salpêtre que nous avons reçu par le *Fulvy* à celui que vous nous avez envoyé par le *Chauvelin*, celui de ce dernier vaisseau était porté sur la facture à 3 roupies 10 as. le man de 75 livres, et celui du *Fulvy* est passé à 6 roupies 8 as. ce qui fait une différence de près de 3 roupies par man. Nous vous prions de nous marquer en réponse d'où elle provient.

Nous ne trouvons pas dans nos papiers quelques anciens titres concernant les privilèges de la Compagnie aux Indes, ce dont nous aurions actuellement besoin. L'on nous a dit que M. Martin avait emporté avec lui, lorsqu'il passa à Bengale tous ceux qu'il avait. Nous vous prions de faire examiner s'il ne s'en trouverait point dans votre secrétariat, greffe, ou notariat, et surtout quelques papiers concernant un établissement

Que nous avons à Cabripatnam ou Caboulpatnam, situé environ à 5 lieues dans le nord de Karikal et 3 de Tranquebar. Nous vous prions de recommander à ceux que vous chargerez de cette recherche, de la faire avec soin, et s'il s'en trouve, de nous la remettre par le premier vaisseau que vous nous expédiez.

Cy-joint le paquet que nous vous adressions par le vaisseau l'*Heureux*, lorsqu'il partit d'ici en octobre. Vous recevrez par ce vaisseau les 2 balles de fil de coton teint en rouge que nous y avons aussi chargées dans le même temps.

Cy-joint aussi le duplicata de notre dernière à laquelle nous nous référons.

Nous sommes dans une impatience extrême d'avoir des vaisseaux d'Europe; il n'en est point encore arrivé, ce qui ne laisse pas que d'inquiéter les Anglais.

Messieurs de Mahé, ne nous ayant remis, et ne nous promettant qu'une très petite quantité de poivre, nous vous recommandons de n'en point vendre de celui que nous vous envoyons et de le garder tout pour vos vaisseaux d'Europe.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD, IN-
GRAND, MIRAN.

A Pondichéry, le 10 juin 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau Le *Chandernagor*.

Messieurs,

Vos lettres des 5 et 9 avril nous sont bien parvenues le 5 du courant. Nous avons aussi reçu le

duplicata de celle du 31 mars dont la première n'est point encore arrivée. Comme toutes ces lettres ne roulent que sur les révolutions présentes, au sujet desquelles vous nous demandez des ordres, ce qui mérite une grande attention et de sérieuses réflexions, nous ne les répondrons pas pour le présent, et remettrons à le faire par le premier vaisseau d'Europe que nous vous expédierons.

Nous ne doutons point que vous ne nous expédiez de temps en temps des pattemars ainsi que vous nous le promettez, pour nous informer de tout ce qui se passera dans vos quartiers et surtout du cours qu'auront les roupies ordinaires. Si vous ne l'aviez pas fait jusqu'à présent, nous vous prions d'avoir cette attention; étant de conséquence pour la Compagnie, que nous ayons des avis sûrs et certains de tous les changements qui pourraient arriver au sujet des nations d'Europe; car, quoique nous soyons informés fort promptement par les gens du pays de tout ce qui se passe à Delhi, comme vous le verrez par la copie cy-jointe d'une lettre qu'a reçue Monsieur le Gouverneur, nous ne savons cependant rien des intentions du conquérant au sujet des Européens, ce qui, à vous dire vrai, ne laisse pas que de nous causer ainsi qu'à vous beaucoup d'inquiétudes.

Cy-joint le duplicata de notre dernière du 26 du passé.

Nous avons eu avis par un vaisseau anglais venant d'Europe, qui a passé icy il y a trois jours, que le vaisseau le *Philibert* était sorti le 11 mars du cap de Bonne Espérance pour venir icy; le vaisseau y a laissé le 20 mars un de nos vaisseaux pour la Chine.

Vous nous avez fait plaisir de nous envoyer une roupie à la nouvelle chape; nous vous serons obligés de nous en envoyer, si vous le pouvez, six d'or, et vingt ou trente d'argent.

Nous sommes fâchés de l'accident arrivé au sieur Lintrie et à votre flotte pour Patna.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAN, et, par le Conseil,
BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 25 juin 1739.

Messieurs du Conseil de Chandernagor.

Par le bot le *Midi*.

Messieurs,

Nous sommes au 25 juin et nous n'avons encore aucun vaisseau d'Europe, ni lettres de la Compagnie. Monsieur le Gouverneur en a reçu une de 20 août, par laquelle la compagnie lui marque que les vaisseaux le *Lys*, la *Victoire*, la *Reine* et le *Jupiter* n'étaient point encore arrivés, et qu'elle n'avait encore pris pour lors aucun arrangement pour les Indes.

Nous venons d'apprendre par un vaisseau anglais arrivé à Madras qu'il a rencontré le vaisseau le *Philibert* à un degré nord de la ligne, faisant la route du nord 1/4 nord-est, le navire anglais faisant celle du nord 1/4 d'ouest; cependant il n'a pu attraper la côte qu'à Pallicotte, ce qui nous fait juger que le *Philibert*, (s'il n'est allé droit au Bengale) n'aura gagné la côte que bien plus nord encore que le vaisseau anglais.

Nous vous expédions ce jour le bot le *Midi* à qui nous avons donné ordre de toucher à Mazulipatam pour y porter nos ordres au vaisseau le *Philibert*, en cas qu'il s'y trouve, et ensuite de continuer sa route pour le Gange. Nous marquons au sieur Lobry qu'on

nous a dit être capitaine du vaisseau le *Philibert*, de remettre les paquets dont il est chargé pour Pondichéry au sieur Guillard à qui nous donnons ordre de nous les envoyer incessamment par terre.

Nous recevons aujourd'hui par voie de Mazulipatam votre lettre du 24 avril.

Nous avons l'honneur, d'être, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAN, et, par le Conseil,
BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 2 août 1739.

“ Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Saint-Joseph*.

Messieurs.

Nous avons vu par notre lettre du 25 juin dernier dont cy-joint le duplicata, combien nous avons lieu de croire que le *Philibert* n'eut manqué là côte. Nos craintes à ce sujet se trouvent aujourd'hui que trop vraies. Ce vaisseau n'ayant point encore paru dans aucun endroit de la côte, nous souhaitons que suivant nos conjectures, il ait pris le parti, une fois dépassé, de s'en aller en droiture au Bengale.

Le vaisseau le *Duc d'Orléans*, parti de France avec le *Philibert*, a mouillé en cette rade le 29 juin après midi. Vous trouverez cy-joint les expéditions de la Compagnie à votre adresse, qui ne sont que les duplicatas de celles qui sont sur le *Philibert*, et par lesquelles la Compagnie se contente de vous annoncer les vaisseaux et fonds qu'elle vous destine, vous renvoyant ainsi que nous pour tout ce qui con-

cerne votre gouverne aux lettres qu'elle écrira par les derniers vaisseaux. Comme nous comptons que vous recevrez par le *Philibert* quarante mille mares de matières, nous croyons inutile de vous en envoyer au titre de la roupie sicca, comme nous vous l'avions promis par notre lettre du 20 avril. C'est pourquoi nous vous ferons passer les soixante mille mares qui nous restent à vous envoyer des cent mille que la Compagnie vous destine, toutes converties en roupies que nous continuerons de faire frapper à la même chape, nous flattant qu'elles auront toujours un cours facile. Ayant des nouvelles, qu'on assure certaines, que Nadercha se retire en Perse et que Mametcha est rétabli sur son trône, nous ne vous en envoyons aucune sur le vaisseau le *Saint-Joseph*, par lequel nous vous écrivons la présente, nous étant trouvés à l'arrivée du vaisseau le *Duc d'Orléans*, surchargés des dettes que nous nous étions engagés de payer à l'arrivée du premier vaisseau, et que nous nous sommes vus obligés d'acquitter avec exactitude, pour nous faciliter les moyens de trouvera emprunter plus facilement par la suite, lorsque le besoin des affaires le demandera.

Vous trouverez cy-joint à mi marge de votre lettre du 9 avril, les réponses que nous vous avons promis d'y faire par notre lettre du 11 juin. Depuis nous avons encore reçu les 25 juin et 16 juillet vos lettres des 24 avril et 16 mai. Comme ces lettres ne roulent presque toutes que sur les révolutions présentes de cet empire, nous n'avons rien à y répondre, et n'avons que des remerciements à vous faire de votre exactitude à nous informer de tout ce qui se passe à ce sujet dans vos quartiers; ce que nous vous prions de continuer. Nous sommes bien de votre sentiment au sujet de tous les bruits qui se répandent dans les circonstances présentes, qui sont si contradictoires les uns aux autres, et pour la plupart si hors de vraisemblance, qu'il n'est

pas possible d'y asseoir un jugement certain. Les dernières nouvelles qui se débitent de Delhi à la côte sont celles que nous vous marquons ci-dessus, que Nadercha se disposait à retourner en Perse, après avoir emporté le plus de richesses qu'il a prises, avoir rétabli Mametcha sur le trône, et après avoir fait avec ce prince une double alliance qui assure pour longtemps, dit-on, la paix entre ces deux princes. Les nouvelles dont il se trouve quelque chose de relatif dans les extraits des lettres que vous nous avez envoyées, nous sont confirmées par Surat dont nous avons reçu des lettres, il y a quelques jours.

Nous avons appris avec peine l'incendie arrivé à Patna, et sommes charmés que vous n'en ayez souffert aucune perte.

La nouvelle de l'arrivée de la *Ressource* dans le Gange nous a aussi fait plaisir. Nous comptons recevoir dans peu la réponse que vous nous promettez à la lettre que nous vous écrivions par ce vaisseau. Lorsque nous avons condamné le nommé Pomier à six mois de prison et à un exil perpétuel des colonies de la Compagnie, nous étions bien sûrs du moyen de l'empêcher d'y retourner, qui sera de l'envoyer en France, ou pour plus de sûreté, aux isles, avec un mot de recommandation. C'est ce que nous nous proposons de faire de cet homme ainsi que tous ses pareils qui nous tomberont entre les mains.

Le sieur Cornet, sur ce que nous luy avons marqué au mois de novembre dernier par notre lettre, dont ci-joint l'extrait, que nous désespérions pour vous faire payer, la force à la main, à Moka, des héritiers de Mametaly, ce qu'ils devoient à la Compagnie, et sur ce que nous luy marquons de tâcher de les engager à payer de gré à gré, s'est avisé de transiger avec eux, non seulement pour ce qu'ils devoient à la Compagnie, mais aussi pour les dettes des particuliers; au moyen de quoi, et des paiements qu'ils luy ont

faits aux termes de leur transaction, les débiteurs se trouvent aujourd'hui entièrement quittes envers la Compagnie et les particuliers. Ci-joint une copie de la diminution qu'il a fait supporter au marc la livre à tous les intéressés de la remise qu'il a faite à ces débiteurs. Cy-joint encore un état de la répartition qui doit être faite aux armateurs du *Diligent*, de ce qu'il a retiré de leurs prétentions contre ses héritiers, ce qui se monte net aujourd'hui à la somme de sept mille cent roupies, que nous vous prions de rembourser à la masse de cet armement, en déduisant néanmoins ce qui revient tant à M. Mortier, dont les effets de la succession ont été remis ici, qu'à M. Dirois, et aux autres particuliers auxquels nous aurons soin de faire tenir ce qui leur revient, dans les différents endroits où ils pourront être.

Vous ne nous dites rien dans toutes vos dernières du parti que vous vous proposiez de prendre au sujet du *Dauphin*. Nous aurions cependant été bien aises d'en être informés. L'incertitude où nous sommes à cet égard, fait que nous ne pouvons vous donner des ordres positifs au sujet du *Saint-Joseph*.

C'est pourquoi nous nous en remettons à vous pour décider ce qu'il conviendra d'en faire. Si cependant, avec peu de dépenses, vous pouviez le mettre en état de nous apporter encore, la mousson prochaine, son chargement en vivres et provisions, et de là aller à Mahé y prendre une cargaison de poivre, vous nous rendriez un grand service et à la Compagnie; car nous ne croyons pas avoir encore cette année le vaisseau que nous faisons construire au Pégou pour luy substituer.

Vous avez cy-joint la facture et le connaissance des différents effets que nous vous envoyons par le *Saint-Joseph*, parmi lesquels il y a la partie de tontenague, qui est échue à la Compagnie dans la répartition qui a été faite aux armateurs de Chine,

de celle qui leur était venue par leur vaisseau le *Saint-Benoist*. Nous avons crû ce parti plus avantageux à la Compagnie qu'à qui que ce soit, pensant qu'au moyen des contrats que vous faites avec vos marchands, il vous est facile de les engager à en prendre pour une partie des avances que vous leur donnez.

Cy-joint vous trouverez encore l'état de nos demandes que nous vous prions de faire exécuter avec la dernière exactitude. Nous vous recommandons particulièrement l'article du blé que nous souhaitons avoir le plus beau qu'il est possible.

Nous ne vous remettons point encore l'état de demandes des isles, ne nous étant encore arrivé aucun vaisseau de ces endroits.

M. Guillard vient de nous marquer que le capitaine du bœf le *Midi*, en passant à Mazulipatam, a reçu à bord un déserteur hollandais, que même le sieur Meunier lui a donné son canot pour se rendre à bord ce qui a très fort irrité les Hollandais contre nous, qui ont poussé les choses jusqu'à intéresser le faussedardans cette affaire qui a été à la veille de faire investir la loge jusqu'à ce que M. Guillard se fut engagé à rendre cet homme ; mais heureusement, que, revenu de sa première prévention, ce seigneur a bien voulu se rendre aux représentations que lui a faites M. Guillard qui lui a fait entendre que ce que les Hollandais demandaient, et luy à leurs sollicitations était contre le droit des nations, qui l'a déterminé à ne se plus mêler de cette affaire, ce qui a, (dit M. Guillard) irrité les Hollandais plus que jamais. Quoique nous pensions que cette affaire n'aura pas d'autres suites, nous vous prions cependant de l'examiner, et si elle se trouve vraie, d'en faire des réprimandes au sieur Meunier, et de donner de si bons ordres par la suite à tous vos capitaines de vos vaisseaux et autres embarcations qu'il n'arrive dorénavant rien de semblable. Vous devez en

sentir aussi bien que nous tous les inconvénients et les conséquences.

Tout le poivre que vous recevrez par le *Saint-Joseph* a été pesé en présence du capitaine, ou de quelqu'un de sa part et embarqué ensuite. C'est pourquoi nous pensons que vous ne devez pas y trouver un grand déchet.

Cy-joint les états de la dépense en général du bot le *Midi* que nous n'avons pu vous envoyer par lui-même à cause de son départ précipité.

Cy-joint aussi ceux du vaisseau le *Saint-Joseph*. Le capitaine nous a demandé ici grande quantité d'effets, entre autres plusieurs cables qu'il nous a engagés de lui donner, prétendant que ceux qu'il avait, ne valaient rien, ni ne suffiraient point pour l'entrée dans le Gange. C'est pourquoi, nous vous prions de vouloir lui faire représenter ses états de consommation, et de les examiner avec soin, et de faire remettre dans vos magasins ce qui sera inutile.

Cy-joint deux mémoires au sujet du procès des héritiers de la veuve Dubreuil à la succession Jourdan, et de la veuve de La Croix avec les créanciers de son mari, que nous vous prions de lire avec attention et d'en recommander l'exécution aux employés chargés de l'expédition des procès qui ressortent ici par appel.

Ayant besoin des maisons d'un nommé Chevalier qui est actuellement chez vous, pour bâtir l'Eglise des Révérends Pères Capucins, que nous ferons éloigner du fort, et dont il demande 700 pagodes, comme vous le verrez par sa lettre cy-jointe, ce prix nous paraît un peu fort ; vous en traiterez avec lui, n'ayant nommé icy personne à cet effet, et nous en remettrez l'acte de vente, que vous en ferez passer au nom de la Compagnie, et lui payerez le prix convenu.

Nous avons l'honneur, d'être, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD, INGRAND,
MIRAN, et, par le Conseil, BOYELLEAU.

Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du Conseil de Chandernagor, savoir :

- N^o 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 25 juin dernier.
3. Paquet de la Compagnie reçu par le *Duc d'Orléans* à l'adresse du Conseil de Chandernagor.
4. Paquet du Conseil de Mahé à celui du Bèngale.
5. Lettre du Conseil supérieur du 26 juin, en réponse par apostille à celle du Conseil de Chandernagor, en date du 9 avril 1739.
6. Extrait d'une lettre du Conseil supérieur de Pondichéry à M. Cornet à Surate, en date du 29 octobre 1738.
7. Etat de répartitions à faire aux intéressés du vaisseau le *Diligent* d'une somme de 704 roubles 14 sols.
8. Etat des sommes que les héritiers de Mamet Aly doivent payer.
9. Facture des effets chargés sur le vaisseau le *Saint-Joseph*.
10. Connaissance des marchandises embarquées sur le dernier vaisseau.
11. Etat des effets et provisions nécessaires pour le Fort Louis de Pondichéry.
12. Huit états concernant le bot le *Midi*.
13. Etat des effets fournis des magasins de Pondichéry au vaisseau le *Saint-Joseph*.
14. Etat des magasins de Marine.
15. Deux états de ce qui a été payé à l'équipage du vaisseau le *Saint-Joseph*.
16. Etat de la dépense du dernier vaisseau.
17. Mémoire sur le procès entre les héritiers d'Anne Desjardins et la succession Jourdan.
18. Mémoire de la veuve de La Croix avec les créanciers de feu son mari.
19. Extrait d'une lettre du nommé Chevalier au nommé Jallobert.

20. Deux lettres à l'adresse de M. Duplex.
21. Un gros paquet de lettres à l'adresse de M. Guillaudeau.
22. Une lettre remise par M. Dulaurens au bureau du Secrétariat.
23. Douze lettres particulières.
24. Le présent inventaire.

Messieurs du Conseil de Chandernagor ; par Le *Saint-Joseph*.

Réponse du Conseil Supérieur de Pondichéry aux articles ci-contre.

A Pondichéry, le 26 juin 1739.

Messieurs,

Nous avons reçu cette empreinte, et la nouvelle roupie frappée au coin de Nadercha. Il est étonnant que cette révolution se soit faite avec tant de rapidité ; rien n'a encore remué ici, à en juger par les nouvelles que nous recevons de Mazulipatam. Nous aurions lieu de penser que le Nabab de Golconde n'aurait pas dessein de se soumettre au nouveau conquérant.

Il n'y a aucune raison qui puisse nous faire penser que le nouvel Empereur veuille nous ôter nos privilèges. Nous croyons que la

Messieurs du Conseil Supérieur de Pondichéry.

A Chandernagor, le 9 avril 1739.

Messieurs,

Nous avons reçu il y a deux jours l'empreinte cy-jointe des nouvelles roupies frappées à Mouscoudabat au nom du nouveau conquérant Nadercha. Il n'a pas été possible à M. Burat d'avoir de ces nouvelles espèces ; il n'en a été frappé que 101 d'argent et 30 d'or, dont partie a été envoyée au nouveau Roi. Voilà donc son autorité reconnue, à l'extrémité de sa nouvelle conquête du côté de l'Est. Elle le sera sans doute si elle ne l'est déjà, dans toute l'étendue de l'Inde.

Cette révolution subite et facile ne laisse pas que de nous inquiéter infiniment. Nous ignorons quels sont les desseins de ce

place ne serait pas tenable au Bengale si cet Empereur témoignait de la mauvaise volonté pour les Européens. Que n'aurions nous pas à craindre de l'insolence et de l'avarice des Maures ! Notre avis est que si on nous ôtait les privilèges dont nous jouissons dans le Bengale, et que l'on nous fit quelques insultes ou avanies considérables, il n'y aurait pas d'autre parti à prendre, que de suspendre le commerce qui, en ce cas, deviendrait plus dispendieux que profitable, de vous renfermer dans votre loge, de garder deux vaisseaux d'Europe, qui, à tout événement, pourraient vous servir de retraite, et interrompre, lorsque l'on jugerait à propos, tout le commerce que les Maures font dans le Gange. Vous pourriez même y rembarquer vos fonds et meilleurs effets, si vous ne les croyez pas en sûreté dans la loge. Il faudrait, le commerce étant suspendu, nous faire repasser les fonds qui vous deviendraient inutiles, que nous employerons ici pour augmenter les retours en France, et dont le défaut pourrait déranger la Compagnie. Nous devons penser que si l'Empereur donnait des ordres pour nous ôter nos privilèges, les ordres seraient communs avec les Anglais et les Hollandais.

conquérant sur le chapitre des nations d'Europe. Nous laissera-t-il jouir de nos privilèges tranquillement, ou cherchera-t-il à nous les ôter ? Nous ne pouvons rien dire absolument à ce sujet ; mais nous serons fort embarrassés s'il veut nous les ôter ou même les diminuer. C'est pourquoi nous vous prions instamment de nous prescrire la conduite que nous devons tenir.

En ce cas, il serait très avantageux que les trois nations voulussent se liguier de bonne foi pour faire tête aux Maures. Il serait même de la prudence que nous ne prenions un parti violent qu'après avoir vu celui que prendraient les Anglais et les Hollandais.

C'est à quoi il ne faut jamais consentir. Ce serait nous laisser arracher les dents et les ongles, nous mettre entièrement hors de défense, et fournir aux Maures les moyens de nous opprimer plus facilement.

S'il venait de la part du nouvel empereur un nouveau gouverneur dans la province, qu'il nous confirmât tous nos privilèges, ou même nous en accordât de nouveaux; il faudrait lui faire un présent fort honnête en proportion à la façon dont il en agira avec nous. Mais si ce gouverneur, par pure mauvaise volonté, voulait, en agissant par force nous obliger

Supposez par exemple qu'il voulut nous obliger d'abattre les 4 batons de notre loge et la batterie qui est devant, s'il voulait mettre un faussedar ou gouverneur dans les aldées dépendant de la colonie, se saisir de leurs revenus et nous soumettre à leur jurisprudence, s'ils prétendaient faire ouvrir à la douane toutes les balles de marchandises, et nous faire payer les droits sur le pied de l'estimation de ses douaniers et augmenter les droits de 2 1/2 o/o, s'il voulait que nos dastocs ou passeports n'eussent plus de cours.

Si le gouverneur qu'il enverra dans cette province, exigeait de nous quelques sommes considérables, soit pour la continuation de nos privilèges, soit par pure volonté ou violence.

de lui payer une grosse somme, notre avis serait de la refuser et de prendre le parti de lui résister, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

M. Dupleix ne doit point, pour quelque raison que ce puisse être, abandonner son poste. Quant° à une députation vers le nouveau Roi, elle ne pourrait produire qu'un très bon effet, si elle était composée de gens sages et intelligents. C'est pourquoi nous vous dirons pareillement ce que nous pensons, lorsque nous aurons des nouvelles plus certaines de Delhi et que nous serons informés de la suite qu'aura ce grand événement.

Nous ne pouvons pas empêcher l'Empereur d'acheter de gré à gré tant de vaisseaux qu'il voudra; il ne serait pas redoutable s'ils ne sont armés que de lascars; mais il faut nous opposer de toutes nos facultés à ce qu'il nous en enlève par force.

Voilà, Messieurs, quel est notre sentiment sur les diverses propositions que vous nous faites. Au surplus les temps et les circonstances exigent des conduites différentes. Nous laissons à votre prudence et à votre sagesse de vous y conformer.

Si ce même gouverneur voulait obliger M. Dupleix à aller saluer le nouveau Roi ou à lui faire une députation.

S'il avait enfin dessein d'acheter des vaisseaux ou nous les prendre peut être de force. Tous ces cas sont ceux qui nous paraissent le plus de conséquence et qui méritent l'attention la plus sérieuse. Peut-être qu'ils n'auront pas lieu, ce que nous souhaitons; mais il paraît convenable de vous en prévenir, afin qu'assurés de vos intentions, et munis de vos ordres, nous puissions agir avec assurance, et sans aucune incertitude sur le parti que nous aurons à prendre, puisque ces mêmes ordres nous serviront de guides fidèles,

Nous avons l'honneur, dont nous ne nous éloignerons pas.
etc...

Signé: DUMAS, LEGOU, Nous avons l'honneur,
DULAURENS, SIGNARD, IN- etc...

GRAND, MIRAND, et. par le Signé: DUPLEIX, de SAINT-
Conseil, BOYELLEAU. PAUL GUILLAUMEU, RE-
NAULT, BARTHÉLÉMY, RE-
VET et. par le Conseil,
D'ANGEST.

A Pondichéry, le 7 août 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par terre.

Messieurs,

Nous venons de recevoir dans l'instant votre lettre du 16 juin. Nous n'y répondrons point par la présente, qui vous parviendra par voie anglaise, et qui n'est uniquement que pour vous prévenir que nous sommes très courts de blé, et que nous craignons bien d'en manquer non seulement pour la consommation de la ville, mais encore de n'en point avoir assez pour donner du pain aux vaisseaux que nous expédierons en octobre, s'ils n'ont pas. comme le vaisseau que nous avons actuellement en rade, toutes les farines nécessaires pour faire le biscuit dont ils ont besoin pour leur retour. C'est pourquoi, si à la réception de la présente, vous n'aviez point encore expédié la *Marie Gertrude*, nous vous prions de nous envoyer par ce vaisseau dix garces de blé.

Nous voyons avec chagrin que le 16 juin. vous n'aviez encore aucune nouvelle du vaisseau le *Philibert*; ce qui nous cause une vraie inquiétude. Lorsque ce vaisseau vous parviendra, nous vous prions de vouloir bien retirer toutes les lettres et autres effets qui

Pourraient être dessus pour nous et les particuliers de cette Colonie, et de nous les faire passer par la première occasion, même par la *Marie Gertrude*.

Nous vous sommes bien obligés des nouvelles que vous nous marquez de Delhi, il y a déjà quelque temps que ces bruits se sont répandus à le côte.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD, IN-GRAND, MIRAN, et, par le Conseil, BOYELLEAU.

A. Pondichéry, le 26 août 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau l' *Union*.

Messieurs,

La présente qui vous parviendra par le vaisseau l' *Union*, est pour vous donner avis, qu'ayant beaucoup de peine à vendre nos matières d'argent à cause des difficultés qui sont survenues au sujet des pagodes, et ayant besoin d'or pour en faire fabriquer pour le commerce de la Compagnie, nous avons prié Messieurs les subrécargues des vaisseaux l' *Union* et la *Princesse Emilie* de nous donner tout ce qu'ils avaient de sequins et autres matières d'or, aux conditions de les leur faire rembourser par la caisse de votre comptoir au même prix qu'elles auraient été vendues dans le Gange. Cy-joint la note de ce que les uns et les autres nous en ont remis, que nous vous prions de leur rembourser au terme de la promesse que nous leur avons faite. Nous aurons soin de vous remplacer les avances que vous nous ferez dans cette occasion.

Comme la partie d'or du vaisseau la *Princesse Emilie* était de l'or en poudre, pour en constater la valeur et le prix dans le Gange, nous vous envoyons par M. Fournier, un paquet contenant deux marcs, tel que nous l'avons trouvé dans la caisse du sieur Le Tully, cacheté de son cachet et auquel nous avons fait ajouter celui de la Compagnie, et celui de M. le gouverneur. Cy-joint en est le reçu de M. Fournier. Les vaisseaux le *Fleury*, le *Chauvelin*, l'*Argonaute* et le *Maurepas*, venant de France, ont mouillé ici, le premier le 15 de ce mois, le second le 16 et les deux derniers le 24. Nous remettons à vous écrire plus amplement par un des vaisseaux qui vous sont destinés. Cy-joint un paquet des expéditions de la Compagnie qui nous sont venues à votre adresse par ces vaisseaux. Nous faisons travailler jour et nuit à la conversion de vos matières d'argent en roupies; nous comptons vous expédier incessamment le vaisseau le *Chauvelin*. Nous sommes assez embarrassés de savoir comment vous pourrez nous faire passer une si grande quantité de denrées; profitez de toutes les occasions que vous en aurez et tâchez, s'il est possible, que le vaisseau le *Saint-Joseph* puisse encore faire un voyage cette année à la côte.

Nous avons l'honneur etc.....

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD;
INGRAND, MIRAN, et, par le Conseil,
BOYELLEAU.

Inventaire du paquet du Conseil de Pondichéry
au Conseil de Chandernagor.

- 1 Lettre du Conseil supérieur de Pondichéry de ce jour.
- 2 Duplicata de celle du 7 août.

3 Etat de diverses provisions demandées par Messieurs du Conseil de l'Île de France.

4 Etat de l'or de Mozambique reçu à la monnaie de Pondichéry pour le compte de la Compagnie.

5 Etat de divers sequins reçus à la monnaie pour le compte de la Compagnie.

6 Reçu de M. Fournier d'un petit paquet n° 10 contenant 2 livres d'or, marqué L. P.

7 Paquet de la Compagnie à l'adresse de Messieurs du Conseil de Chandernagor.

8 Autre dito.

9 Autre de Messieurs du Conseil de l'Île de France à la même adresse.

10 Douze lettres à l'adresse de M. Duplex.

11 Trente-une lettres particulières.

12 Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 26 août 1739.

A Pondichéry, le 31 août 1739.

Messieurs du Conseil de Chandernagor.

Par le *Chauvelin*.

Messieurs,

La présente est uniquement pour nous remettre la facture et connaissance de trois cent douze mille roupies que nous vous envoyons par le vaisseau le *Chauvelin*, par lequel nous vous écrivons.

Nous comptons vous expédier vers le 8 du mois prochain l'*Argonaute* avec tout ce qu'il y aura de roupies de frappées. Nous vous écrivons par ce vaisseau la lettre que nous vous promettions par notre dernière, pour vous faire part de tout ce que la Compagnie nous marque au sujet des nouveaux arrangements qu'elle a pris à l'égard de ses employés et de divers articles qui concernent votre comptoir.

Après l'*Argonaute* nous vous expédierons le *Pondichéry* qui vous portera le restant des fonds que nous avons à vous faire passer en roupies s'il est possible.

Nous sommes aujourd'hui au 31 août et n'avons aucune nouvelle de l'arrivée dans le Gange du vaisseau le *Philibert*, ce qui nous cause de grandes inquiétudes au sujet de la situation où vous pouvez être.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAN, et, par le Conseil,
BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 2 septembre 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau l'*Heureux*.

Messieurs,

La présente est pour vous donner avis que M. Destouches, capitaine du vaisseau l'*Heureux*, a pris pour les Zelottes qu'il a apportées de Bassora des roupies de la monnaie d'Alamparvé : nos monnayeurs étant entièrement occupés jour et nuit à la conversion en roupies des fonds que nous avons à vous envoyer, comme les roupies qui sortent de notre monnaie sont supérieures en titre, nous avons cru devoir vous en prévenir.

Cy-joint, Messieurs, le duplicata de notre dernière par le vaisseau le *Chauvelin*, qui est arrivé hier à la voile.

Nous comptons vous expédier sous peu l'*Argonaute*.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND,
SIGNARD et MIRAN.

A Pondichéry, le 8 septembre 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau l'*Argonaute*.

Messieurs,

Pour satisfaire aux ordres de la Compagnie, nous vous remettons cy-joint une copie du tableau qu'elle nous a envoyé de tous ses employés aux Indes avec les divers extraits de ce qu'elle nous marque à ce sujet ; et comme elle prétend que tous parviennent, à leur rang, aux postes qui viendront à vacquer, pour pouvoir suivre cet ordre avec plus de facilité et d'exactitude, nous avons, sur son tableau et sur ses états, dressé un nouveau tableau, lequel est entièrement conforme à ses intentions, dont vous avez pareillement cy-joint copie, par lequel il sera facile de voir d'un coup d'œil, le nombre d'employés que la Compagnie veut entretenir aux Indes, et ceux qui devront monter, lorsqu'il y aura une place vacante. C'est de ce tableau, dont la Compagnie nous ordonne de ne nous point écarter pour quelque raison que ce puisse être, à moins que de lui en rendre compte par une délibération motivée (ce sont ses termes) qui nous servira de règle, lorsqu'il sera question de faire quelques promotions. Ainsi, Messieurs, en conséquence des ordres de la Compagnie, comme tous les employés, dans quelque comptoir qu'ils soient, doivent avancer aux postes qui viendront à vacquer dans quelque endroit que ce puisse être, lorsque celui ou ceux qui auront droit à y prétendre, se trouveront dans votre département, et que pour quelque raison vous croirez ne pas mériter leur avancement, nous vous prions de nous en informer par une délibération bien motivée, afin que nous puissions en pourvoir ceux qui les suivront, et qui s'en trouveront capables. Vous trouverez dans notre tableau, quant au rang de quelques employés, quelques changements avec celui de la Com-

pagnie ; mais ils n'ont été faits que par des ordres de sa part, insérés dans des lettres particulières. L'intention de la Compagnie est que ses employés, dans chaque comptoir, montent aux grades auxquels ils parviendront par leur ancienneté, sans cependant les faire changer de domicile, d'où il résulte qu'il se pourra trouver dans un comptoir, moins ou plus de conseillers, de sous marchands, ou de commis, que la Compagnie n'en fixe par ses états de dépenses dans chaque établissement ; voulant seulement que dans chaque il y ait le nombre qu'elle y passe par ses états. Il n'importe de quel rang ni grade, et que tous les comptoirs, en général, ne composent qu'un corps d'employés égal à celui qu'elle a fixé pour toute l'Inde. Au moyen de cette disposition, il ne sera pas besoin pour avancer les subalternes, qu'ils se transportent d'un comptoir dans un autre. Ils seront avancés lorsque cela aura lieu, quelque part qu'ils soient, et y seront payés des appointements attachés aux grades auxquels ils seront montés. Nous nous référons au surplus aux extraits des ordres de la Compagnie que nous vous envoyons.

En dressant notre tableau, nous avons rempli tous les postes qui se trouvaient vacants. C'est pourquoi, à la réception de la présente, vous ferez jouir un chacun, des appointements attachés au grade dans lequel il est placé, et de la gratification attachée par la Compagnie aux fonctions de quelques employés particuliers, et vous congédierez du service tous ceux qui ne sont point employés sur le tableau.

Vous avez encore cy-joint une copie du tableau que la Compagnie nous a envoyé des officiers qui sont à son service aux Indes, qui nous servira aussi de règle invariable pour les promotions à faire dans le militaire. Nous vous observerons seulement, à l'égard du sieur Briengue, qu'elle y emploie à la fin pour garçon major à Chaudernagor, que la Compagnie, l'ayant ainsi placé même après ceux qu'elle envoie

cette année, et parce qu'elle vous en marque, qu'il nous paraît que son intention est qu'il ne passe pas ce grade. C'est pourquoi, vous vous conformerez jusqu'à avoir de nouveaux ordres de sa part.

Vous verrez par l'état cy-joint des officiers que la Compagnie veut entretenir dans votre département et de ceux qui y sont actuellement, que vous avez un lieutenant de trop. C'est pourquoi vous nous en renvoyez un par la première occasion. Vous verrez aussi par cet état, que dans les sous lieutenants, nous avons employé le sieur Charpentier que nous vous envoyons par le *Pondichéry*, au lieu du sieur Coquelin ; ce dernier, ayant demandé à revenir ici, le premier retournera au Bengale. Nous leur avons accordé à tous deux leur demande. Ainsi, vous nous renvoyez le sieur Coquelin par la première occasion. Sa majesté ayant accordé une croix de Saint-Louis à M. Gassonville, elle a été envoyée à M. de Bury. Nous vous prions de permettre à ce dernier de venir ici pour se faire recevoir. Nous vous le renverrons par la première occasion de l'année prochaine.

Comme nous ne doutons point que le vaisseau le *Philibert* ne vous soit parvenu avec tous ses fonds, nous vous remettons cy-joint un extrait de la lettre de M. d'Esprémenil, du 18 novembre, auquel nous vous prions de vous conformer. Les 89 balles de draps dont il fait mention par ce même extrait, vous parviendront par le *Pondichéry* que nous comptons vous expédier sous peu. Vous recevrez aussi par ce vaisseau le restant du bois rouge qui vous sera nécessaire pour le lest de vos trois vaisseaux. Quant au poivre dont vous pourriez encore avoir besoin, faites en sorte d'en avoir assez pour vos trois vaisseaux, de ce que nous vous en avons remis jusqu'à ce jour, ne pouvant pas pour le présent vous en remettre une plus grande quantité, ne voulant point nous dégarnir du peu qui vous en reste, appréhendant bien, que n'ayant qu'un

vaisseau d'Europe qui doit toucher à Mahé, et que nous savons être à moitié plein de drogues et effets de France, il ne puisse apporter à beaucoup près tout le poivre dont nous avons besoin pour le chargement de nos vaisseaux.

Quoique par toutes vos dernières, vous nous demandiez avec instance de vous secourir en munitions et soldats, nous ne vous en envoyons cependant aucun, Présument que ça n'a été que les orages et révolutions dont cet empire était menacé, qui vous avait porté à nous les demander, et comme tout est actuellement dissipé, et que la tranquillité paraît entièrement rétablie, nous croyons que cette dépense deviendrait tout à fait inutile. Nous sommes d'ailleurs si faibles nous mêmes par le fort détachement que nous sommes obligés de tenir à Karikal, que nous ne pouvons pas avec prudence nous dégarnir davantage, étant obligés de nous tenir sur nos gardes, à cause des dissensions qui règnent dans la famille de notre Nabab, dont nous savons à n'en point douter, que quelques uns sont hardis et entreprenants, et ne sont point trop bien intentionnés pour nous.

Quant aux soldats dont le temps est fini, et qui voudraient s'en retourner, il y en a quinze sur le *Philibert* qui nous étaient envoyés pour recruter notre garnison; outre ceux là, il y en a encore sur ce vaisseau un détachement qui fait partie de l'équipage, ce qui avec cinq que nous avons laissés sur le *Chauvelin*, et que vous pourrez prendre, fait aux environs de trente hommes, desquels vous pouvez disposer; ils pourront vous servir à compléter votre garnison et remplacer ceux qui voudraient s'en retourner, que vous distribuerez par égale portion sur les vaisseaux le *Philibert*, le *Chauvelin* et l'*Argonaute*. Mais nous vous recommandons d'avoir soin de nous envoyer par la première occasion les états de signalement de ceux que vous retiendrez, afin que nous les incorporions

dans notre garnison et que nous les passions ensuite comme vous les ayant envoyés. Vous nous remettrez en même temps les états de ceux que vous renvoyez, afin que nous puissions les passer sur le registre de l'écrivain, comme renvoyés en France.

Au départ du vaisseau le *Chauvelin*, n'ayant point encore reçu une seule pipe de vin de Xérès, et en ayant un besoin extrême tant pour notre hospital que pour nous-mêmes, nous en avons retenu dix pipes de celles que ce vaisseau vous portait. La Compagnie nous en promet quatre-vingt et tant de pipes par le *Prince de Conty*. Lorsque ce vaisseau sera arrivé, nous ne manquerons pas de vous les remplacer.

M. Le Verrier nous demandant une pipe de vin de Xérès et M. de Martinville deux, comme nous n'avons point d'ici d'occasion certaine de pouvoir les leur faire passer, nous vous prions de les leur envoyer par le vaisseau que vous expédiez pour ces endroits, et nous les remplacerons par le retour du bot. M. de Martinville nous demande aussi une petite provision de plumes et de papier que nous vous prions de lui envoyer.

M. de Martinville, par sa lettre du 10 juillet dernier, dont cy-joint l'extrait, se plaint de ce que M. de Perdriguier a refusé, en conséquence des ordres de M. Dupleix, de lui payer le droit que nous l'avions autorisé à percevoir sur les marchandises qui se trouveraient invendues à son arrivée; nous prions M. Dupleix d'écrire à M. Perdriguier de se soumettre à ce que nous avons décidé à ce sujet et d'ordonner à tous ses subrécargues qui iront dans quelques endroits où la Compagnie a des établissements, de s'y conformer aux ordres que nous y avons établis.

M. de Vilieneuve, ambassadeur de la Cour de France à la Porte, a enfin obtenu le *barat* pour le Consulat de Bassora; nous vous en remettons cy-joint une copie collationnée sur celle que la Compagnie

nous en a remise. Nous souhaitons qu'il ait son exécution et qu'il vous fasse jouir de toute la tranquillité que vous pouvez désirer et nécessaire pour le bien et l'avantage de votre commerce,

Nous vous remettons cy-joint un extrait de la lettre de la Compagnie du 14 février dernier au sujet du port permis des officiers des vaisseaux de l'Inde qui vont aux îles, auquel vous vous conformerez.

La Compagnie, par sa lettre du 29 décembre 1738, dont cy-joint l'extrait, vous défend très expressément d'envoyer aux îles, ni lascars, ni aucun ouvrier de quelque nature qu'il puisse être. C'est pourquoi nous vous recommandons de n'y en envoyer aucun par les vaisseaux que vous y envoyerez. Quant aux provisions que nous vous avons demandées pour ces îles par notre état, nous vous recommandons de tout mettre en usage pour les leur procurer du moins en partie, soit par les vaisseaux de France que vous y envoyerez relacher, soit par le vaisseau de l'Inde que vous y expédieriez en droiture. Comme tous les vaisseaux ne sont point encore revenus des différents endroits où on les a envoyés, nous ne pouvons point encore vous dire quel vaisseau nous destinons pour cette opération.

Le Conseil de l'Île de France à qui nous avons envoyé les états que vous nous aviez remis des fournitures faites au *Fuley*, et à qui vous avez aussi sans doute adressé ceux concernant le *Saint-Pierre*, se plaint que tous ces états n'étant point appréciés, ils ne leur sont d'aucun usage pour leurs écritures, et nous les ont renvoyés. Nous vous prions de nous remettre par la première occasion des copies appréciées de toutes les dépenses et fournitures faites à ces vaisseaux, et par la suite, lorsque vous envoyerez à ces îles ces états de fournitures et envois, nous vous recommandons d'avoir attention que l'on y mette le prix.

La Compagnie, avec sa lettre du 24 janvier dernier,

nous a envoyé une montre de jame d'anis. (?), croyant qu'ils se fabriquaient à cette côte. Elle nous en demande deux cents pièces. Mais comme pour les lui envoyer, nous ne pourrions que les tirer de chez vous, nous vous prions de les lui faire passer en droiture. Nous vous remettons cy-joint cette montre et l'extrait de sa lettre, afin que vous puissiez lui donner la satisfaction qu'elle demande.

La Compagnie voulant que tous les conseillers, quoique dans différents comptoirs, soient regardés comme conseillers de Pondichéry, elle nous en a envoyé les provisions du Roi pour les conseillers de votre conseil qui n'en ont point. Vous les trouverez ci-jointes.

La Compagnie nous défend formellement de ne retenir de ses vaisseaux aucun officier ni matelot sous quelque prétexte que ce puisse être, d'avoir attention de faire embarquer l'année suivante ceux qui seraient restés pour cause de maladie, et elle nous ordonne en même temps de renvoyer tous ceux qui par la suite passeront aux Indes sans sa permission. Nous vous recommandons de tenir très rigoureusement la main à l'exécution de tous ces articles.

Les vents contraires ayant retenu fort longtemps en rade de Lorient les vaisseaux le *Chauvelin* et l'*Argonauté*, la Compagnie a jugé à propos, quoi qu'ils fussent presque entièrement chargés pour les îles, de les envoyer ici en droiture par le canal de Mozambique, et nous donne ordre de retirer dans nos magasins tous les effets qui se trouveront dessus pour les îles et de les y envoyer par un vaisseau de l'Inde, ou quelque autre des îles, que M. de la Bourdonnais enverra les chercher ; mais comme ces vaisseaux restent ici très peu de temps, et qu'ils sont aussi chargés de beaucoup d'effets pour votre comptoir, et qu'ils pourraient bien ne nous avoir pas remis tous les effets qu'ils ont pour ces îles, si, lorsqu'ils seront entièrement déchargés,

il s'en trouvait quelques uns, nous vous prions de nous en donner avis et de les envoyer aux îles en droiture.

La Compagnie par sa lettre du _____ dont vous avez cy-joint la copie, nous annonce une pierre merveilleuse sans nous en dire la propriété et les effets. Nous n'avons point encore reçu cette pierre; mais comme elle dit qu'elle en mettra sur tous les vaisseaux de cette expédition, s'il s'en trouvait dans les vôtres, nous vous prions d'exécuter ce qu'elle prescrit à ce sujet.

Nous vous envoyons sur l'*Argonaute* le sieur Février, employé de premier ordre et avons retenu le sieur Darlu, dont nous avons besoin pour faire le journal de négoce.

La Compagnie vous marque aussi de nous demander un capucin français pour servir d'aumônier à Cassimbazard; mais nous vous prévenons que les capucins d'ici ne sont pas pour le présent en état de nous en envoyer, n'en ayant pas le nombre dont ils ont besoin pour le service de cette Colonie. Ils en attendent l'année prochaine; s'il en arrive, nous tâcherons de vous en envoyer un.

Nous avons vu dans les factures d'envoi de la Compagnie, qu'elle vous envoie cette année une grande quantité de fléaux; si vous vous trouvez en avoir plus qu'il ne vous en faut, vous nous feriez plaisir de nous en envoyer.

N'ayant pas en magasin à beaucoup près la quantité de blé dont nous avons besoin pour faire faire à l'avance le biscuit pour les vaisseaux que nous expédierons en janvier, nous avons pris des vaisseaux le *Chauvelin* et l'*Argonaute*, des farines dont vous trouverez cy-joint l'état que vous leur remplacerez.

Messieurs du Conseil de Mahé nous demandent cette année pour toutes marchandises de Bengale 150 pièces de mouchoirs de soie que vous leur remettez par la première occasion. Nous vous prions d'or-

donner que, dans le bilan que vous nous envoyerez après l'expédition de vos vaisseaux, l'on ait attention d'y détailler le plus que l'on pourra les espèces de marchandises restant en magasin qui peuvent composer les cargaisons des vaisseaux d'Europe, afin que nous puissions voir la quantité de poivre et bois rouge qui vous restera, et là dessus nous régler sur ce que nous aurons à vous envoyer. Malgré l'impossibilité où nous prévoyons que vous serez d'expédier vos vaisseaux de bonne heure, puisqu'ils vous parviendront si tard, nous ne pouvons cependant trop vous exhorter d'employer tous vos soins pour les faire partir le plus tôt qu'il vous sera possible. La relâche forcée à l'Île de France du vaisseau la *Thétis* qui n'a pu doubler le Cap, quoique vous l'eussiez envoyé en droiture à Sainte-Hélène, doit vous convaincre qu'il faut nécessairement que vos vaisseaux, quoique allant à Sainte-Hélène, quittent les pilotes avant le 20 février, pour pouvoir faire leur retour en France la même année.

Le vaisseau la *Paix* que nous avons expédié le 20 février avec ordre de s'en aller droit à Sainte-Hélène, a eu le même sort que la *Thétis*. Nous sentons avec douleur la peine et le dommage que ce retardement va causer à la Compagnie.

Pour ce qui est de l'expédition des vaisseaux que vous aurez à nous envoyer, nous nous référons à notre lettre du 20 avril, dont cy-joint l'extrait, et dont nous attendons la réponse que vous nous promettiez d'y faire par votre lettre du 16 mars.

Vous recevrez avec la présente un brevet de lieutenant pour le sieur de Joyant et un de sous-lieutenant pour le sieur Pochevin de Marson, auxquels nous vous prions de les remettre.

Iman Saheb a écrit ces jours passés à Monsieur le Gouverneur que le Chérif de la Mecque lui marquait qu'il voulait lui envoyer quelques effets en présent, et

l'a prié en même temps de donner un ordre au capitaine du vaisseau français qui serait à Jedda, pour recevoir à bord de son vaisseau ces effets lorsqu'ils lui seraient présentés, ce que nous lui avons accordé, ne croyant pas pouvoir nous en dispenser après les obligations que nous lui avons. Nous prions Monsieur Dupleix de réitérer cet ordre au capitaine du vaisseau qu'il enverra à Jedda.

La présente vous parviendra par le vaisseau l'*Argonaute* sur lequel nous avons chargé 552.000 roupies, dont vous trouverez cy-joint les factures et connaissements. Nous comptons vous faire passer le restant des cent derniers marcs que la Compagnie vous destine, convertis en roupies par le vaisseau le *Pondichéry* que nous nous proposons d'expédier au plus tard le 15 du courant et par les autres vaisseaux qui le suivront.

La Compagnie nous ordonne de vous remplacer de tous les envois que vous nous ferez aux îles et aux autres comptoirs, et enfin, de toutes les dépenses extraordinaires que nous vous occasionnerons, ce qui ne doit commencer que de cette année, et que nous ne pouvons exécuter pour le présent. Nous vous prions cependant, en exécution des ordres de la Compagnie, de nous remettre par le dernier vaisseau que vous nous expédieriez, le compte de tous les envois que vous aurez faits aux îles, ainsi que des dépenses extraordinaires et paiements faits en conséquence de nos ordres.

Nous n'avons encore aucune nouvelle du petit vaisseau que vous avez envoyé au Bandera-bassy. Tout ce que nous en avons appris par le vaisseau de Bassora, c'est que le sieur Beaumont sera obligé d'hiverner, ses marchandises étant toutes invendues. Mais nous ne savons rien du succès qu'aura eu le projet pour lequel on l'avait envoyé. Vous trouverez cy-joint l'extrait de la lettre de la Compagnie au sujet des montres qu'elle nous avait engagés de luy

envoyer, des différentes drogues que l'on peut tirer de la Perse, et au sujet du mémoire qu'il lui avait adressé sur ce commerce en général.

Le Conseil de l'Île de France nous a envoyé une grande quantité de lascars, dont la plupart sont sortis de chez vous, mais qui n'ont pas voulu y retourner. Cy-joint copie de tous les décomptes que l'on nous en a renvoyés, avec les états de ce que nous leur avons fait payer ici à leur arrivée, que nous vous remettons, afin qu'au reçu de la présente, vous cessiez les paiements que vous faites aux familles de ceux qui sont revenus.

Cy-joint le duplicata des expéditions de la Compagnie à votre adresse. Il est dû au sieur Février ses appointements depuis le premier de ce mois.

Du 12 septembre.

Un vaisseau de Bengale, arrivé à Madras depuis 4 à 5 jours, y a répandu la nouvelle de la perte du *Philibert* avec sa cargaison et tous ses fonds, ce qui a été confirmé à Monsieur le Gouverneur par des lettres du R. P. Thomas et de M. de Medeiros. Ils ajoutent que plusieurs vaisseaux ont fait naufrage, et qu'il y en a quelques uns dont on n'a aucune nouvelle, du nombre desquels est le vaisseau de Manille, de M. Dominique Carraille. Cette tempête est, dit-on, arrivée les 11, 12, 13 juin. L'on prétend qu'il n'y a eu encore à la mi-août un deuxième coup de vent qui a aussi fait périr et endommager quelques vaisseaux. Ces tristes nouvelles nous ont extrêmement consternés, et nous font attendre avec beaucoup d'impatience de vos lettres pour savoir au juste la vérité et le détail. Un mot de lettre de votre part envoyé à Golgota (Calcutta), nous aurait fait connaître

à quoi nous devons-nous en tenir et les mesures qu'il conviendrait de prendre pour remédier en partie, et autant qu'il nous est possible à un si grand malheur.

• Nous avons l'honneur d'être, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
SIGNARD.

Inventaire du paquet du Conseil supérieur au Conseil
de Chandernagor.

- N° 1. Lettre du Conseil du 8 septembre.
2. Autre du Conseil de ce jour.
3. Duplicata de celle du 2 de ce mois.
4. Copie du tableau général des employés de la Compagnie, entretenus dans les Comptoirs de Pondichéry, Chandernagor et Mahé.
5. Etat général des employés que la Compagnie veut entretenir aux Indes.
6. Extrait d'une lettre de la Compagnie au Conseil supérieur en date du 29 décembre 1738.
7. Tableau général des officiers aux Indes.
8. Etat des officiers que la Compagnie des Indes veut entretenir dans le Gange.
9. Extrait de la lettre de M. de Premenil à Messieurs du Conseil supérieur en date du 18 novembre 1739.
10. Extrait d'une lettre de M. de Martinville écrite à Messieurs du Conseil supérieur, en date du 10 juillet 1739.
11. Copie de la lettre de M. de Villeneuve, écrite de Constantinople, à la Compagnie, du 14 avril 1738.
12. Extrait de la lettre de la Compagnie à Messieurs du Conseil supérieur du 14 janvier 1739.

- N^o 13. Extrait d'une lettre de la Compagnie à Messieurs du Conseil supérieur, du 29 décembre 1738.
14. Autre du Conseil de la Compagnie à Idem, en date du 24 janvier 1739.
15. Provisions de Conseillers au Conseil supérieur de Pondichéry pour le sieur Barthélémy.
16. Idem, pour le sieur Burat.
17. Idem, pour le sieur Groiselle.
18. Idem, pour le sieur Guillaudeu le jeune.
19. Idem, pour le sieur de Saint-Paul.
20. Idem, pour le sieur Renault de Saint-Germain.
21. Idem, pour le sieur Ravet.
22. Extrait d'une lettre du Conseil supérieur au Conseil de Chandernagor du 20 avril 1739.
23. Copie d'une lettre de la Compagnie au Conseil supérieur de Pondichéry, du 4 mars 1739.
24. Etat des farines débarquées à Pondichéry des vaisseaux le *Chauvelin* et l'*Argonaute*.
25. Brevet du Roi de sous-lieutenant pour le sieur Pochevin de Marçon.
26. Autre d^e de lieutenant pour le chevalier de Joyant.
27. Extrait d'une lettre de la Compagnie au Conseil supérieur de Pondichéry, du 21 avril 1738.
28. 6 Etats des lascars embarqués sur différents vaisseaux, auxquels il est dû différentes sommes.
29. Extrait de la lettre de la Compagnie au Conseil supérieur, du 29 décembre 1738.
30. Reçu de M. Dufay d'une petite boîte à l'adresse de Messieurs du Conseil de Chandernagor.
31. Deux paquets de la Compagnie à l'adresse du Conseil à Chandernagor.
32. Deux paquets de M. de Préménil à la même adresse.
33. Une lettre à l'adresse de M. Duplex.
34. 17 lettres particulières.
35. Factures des matières d'argent chargées sur le vaisseau l'*Argonaute*.

N^o 36. Connaissance des matières d'argent chargées sur le vaisseau l'*Argonaute*.

37. Ampliation du reçu du sieur Février.

38. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 12 septembre 1739.

Signé: DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, SIGNARD, MIRAN.

A Pondichéry, le 12 septembre 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau l'*Argonaute*.

Messieurs,

Monsieur le Gouverneur a reçu hier une lettre et un serpau de Nizam Moullouc, avec trois paravanas de ce Seigneur pour les Nababs du Bengale et de Yanaon, et pour le faussedar de Mazulipatam. Il leur ordonne de donner un libre cours dans toute l'étendue de leur Gouvernement aux roupies qui se fabriquent à Pondichéry, pourvu qu'elles soient de mêmes poids et titre que celles d'Arcot; les deux paravanas pour Yanaon et Mazulipatam nous seront, à ce que nous croyons, d'une grande utilité.

Nous avons remis à M. Dufay, capitaine de l'*Argonaute*, le paravana pour le Souba du Bengale. Il est dans une petite boîte cachetée du cachet des armes de la Compagnie. Ce paravana est scellé du sceau de Nizam dans la même boîte. Nous vous en envoyons une copie et une traduction. Nous y avons joint une copie de la lettre de Nizam à Monsieur le Gouverneur et un extrait de celle de Iman Saheb. Nous pensons que les roupies Arcot continuent d'avoir cours sans aucune

difficulté dans le Gange. Le paravana de Nizam devient en ce cas là inutile, et qu'il ne serait peut-être pas convenable d'en faire pour le présent aucun usage, pouvant en résulter quelques difficultés et inconvénients. C'est ce que nous remettons à votre prudence. Vous verrez cependant par la lettre de Iman Sahab qu'il souhaiterait que nous envoyassions à Nizam, dût-il en coûter quelques dépenses, un certificat 'du Nabab de Mouxoudabad. Comme les roupies qui se frappent à Pondichéry au coin d'Arcot, sont entièrement égales quant au titre et au poids à celles qui se fabriquent dans cet endroit, cette pièce nous paraît délicate à demander et difficile à obtenir. C'est ce que nous remettons encore à votre décision et à votre zèle pour le service de la Compagnie. Nous souhaiterions du moins, s'il était possible, d'avoir un certificat en persan des changeurs et principaux marchands du Bengale, comme quoi les roupies que les Français répandent dans le Bengale, sont entièrement égales à celles d'Arcot quant au poids et au titre.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, INGRAND, SIGNARD, DULAURENS, MIRÂN.

A Pondichéry, le 17 septembre 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Pondichéry*.

Messieurs,

Cy-joint les duplicatas des lettres que nous avons eu l'honneur de vous écrire par le vaisseau l'*Argonaute* qui mit à la voile du 12 au 13 du courant.

La présente vous parviendra par le vaisseau le *Pondichéry*, par lequel vous recevrez 89 balles de draps que M. d'Espréménil nous a adressé par le *Duc d'Orléans* pour vous les faire passer, ne s'étant point trouvé de place dans le *Philibert* pour les y embarquer. Vous recevrez encore par ce vaisseau un petit ballot d'échantillons de draps et vingt tonneaux de cristaux en masse, qui nous sont venus pour votre comptoir par le vaisseau le *Maurepas*. Vous avez cy-joint les factures originales de tous ces effets avec la facture particulière de 100 tonnes de bois rouge que nous vous envoyons par ce même vaisseau.

Depuis notre dernière, nous avons reçu une lettre de M. Le Verrier qui vous prie de lui envoyer en bouteilles les trois barriques de vin rouge qui lui reviennent. Vous les joindrez, s'il vous plait, à la pipe de vin de Xérès que nous vous avons déjà marqué de lui envoyer.

Le sieur Charpentier s'est embarqué sur le *Pondichéry*; il est payé de ses appointements jusqu'au premier octobre; il a reçu tout ce qui lui revient en vin. Nous avons oublié de vous marquer que le sieur Février n'en avait point pris. C'est pourquoi s'il vous en demande, vous pourrez lui en donner ce qui lui en revient comme commis du premier ordre.

Pour augmenter notre envoi de roupies, nous en avons fait venir d'Alamparvé 150.000; elles étaient même déjà embarquées à bord du vaisseau le *Pondichéry*; mais en ayant fait faire l'essai à notre monnaie et ayant trouvé qu'elles étaient de 2 roupies 4 fanons pour cent moindres en titre que les nôtres, y compris une différence qu'il y a aussi sur le poids, nous n'avons pas crû qu'il convint de vous les envoyer, craignant que votre Nabab et vos cherafs n'en prissent l'occasion de décrier les nôtres; c'est ce qui nous a fait prendre le parti de les faire débarquer. Cette nou-

velle friponnerie des monnayeurs d'Alamparvé fait que nous nous ne saurions trop vous recommander d'apporter tous vos soins, pour que celles qu'a prises le sieur Detouches ne soient pas données comme sortant de notre monnaie.

Cy-joint la facture et connaissance de 344.000. roupies que nous vous envoyons par le *Pondichéry* avec cinq mille mares de piastres que nous avons substituées aux roupies d'Alamparvé, afin de compléter la somme que nous nous sommes proposés de vous remettre. Vous trouverez cy-joint le compte du produit en roupies, frais de monnayage déduits, des soixante mille mares de matières d'argent que nous avons à vous envoyer, lesquelles jointes aux quarante mille mares qui devaient être sur le *Philibert*, suivant la lettre de la Compagnie du 8 novembre 1738 sont la quantité des cent mille mares que la Compagnie nous donne ordre de vous remettre. Vous observerez que ces 60.000 mares mis à la monnaie, produisent net 1.185.892 roupies. Vous en recevrez par les vaisseaux le *Chauvelin*, l'*Argonaute* et le *Pondichéry* 1.208.000. C'est par conséquent 22.103 roupies de plus. Nous y avons encore ajouté 5.000 mares de piastres pour vous remplacer tant du montant de l'or que nous avons retenu ici et pour lequel nous avons fourni des rescriptions sur votre comptoir, que des envois que vous devez nous faire et aux îles.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAI RENS, INGRAND, SIGNARD,
MIRAN.

A Pondichéry, le 25 septembre 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le brigantin l'*Indien*.

Messieurs,

Nous avons reçu le 22 du courant vos lettres des 8 et 23 juillet avec les pièces y jointes, suivant les inventaires qui nous ont confirmé la perte totale du *Philibert*, ce qui nous cause un chagrin inexprimable.

Le sieur de la Gatinais qui s'est embarqué sur l'*Union* pour retourner au Bengale, vous informera lui-même de quelle façon nous avons terminé avec lui et ses co-associés qui se sont trouvés ici au sujet de l'échange qu'il avait fait de son vaisseau contre la *Marie-Joseph*.

Cy-joint copie du compromis passé à ce sujet, et autres pièces qui y ont rapport.

Nous ne pouvons qu'approuver tout ce qui vous avez fait, sitôt que vous avez été informés du naufrage du *Philibert*. La présente vous parviendra par le brigantin l'*Indien*. Ce brigantin a, dit-on, besoin de réparations considérables. Nous vous prions de le faire visiter avec soin et remettons à votre décision, si le service que l'on en peut tirer, mérite les dépenses que l'on estimera y devoir faire ; et si vous croyez qu'il n'en vaille pas la peine, vous le vendrez le plus avantageusement qu'il vous sera possible. Si, au contraire il était jugé pouvoir encore servir après une médiocre dépense, vous lui ferez faire les réparations nécessaires et l'envoyez aux îles, porter partie des effets que vous avez à y faire passer, en préférant toujours les provisions de bouche à tout autre.

Cy-joint le duplicata de notre dernière par le *Pondichéry* parti la nuit du 19 au 20.

Le vaisseau la *Précaution* est arrivé ici le 22.

Les sieurs Beaumont et Bellegarde sont restés au Benderabassy ; le sieur Deslandelle se dispose à partir sous peu.

Nous avons appris avec plaisir le retour de deux vaisseaux des Maldives. Nous souhaitons que le troisième que vous nous avez marqué avoir été armé pour ces îles, arrive aussi à bon port.

Nous avons d'honneur d'être, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, SIGNARD,
MIRAN.

À Pondichéry, le 27 septembre 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Saint-Pierre*.

Messieurs,

Parce que vous nous marquez par vos dernières au sujet du petit vaisseau l'*Heureux*, ayant tout lieu d'appréhender qu'il ne soit entièrement perdu, ce qui vous priverait du poivre qu'il vous portait, et que par cette perte, nous ne vous trouvassiez sans une quantité suffisante de poivre pour le chargement de vos deux vaisseaux, nous nous sommes déterminés à vous expédier le *Saint-Pierre* qui arriva hier de Mahé avec sa cargaison entière de poivre, qui est de 375 candils, dont cy-joint la facture et connaissance. Ce vaisseau est lesté de cauris, qu'il a pris de Mozambique pour le compte de la Compagnie, que vous vendrez le plus avantageusement qu'il vous sera possible, et en porterez le montant au crédit du Fort Louis. Après avoir fait faire à ce vaisseau toutes les réparations dont il peut avoir besoin, vous l'expédiez en droiture pour les îles, chargé de riz et autres provisions et effets destinés pour la Colonie. Mais nous vous recommandons d'avoir attention de nous remettre le plus tôt qu'il

vous sera possible des copies des états, et factures des envois que vous y ferez.

Vous vous conformerez au sujet du port permis accordé aux capitaines qui sont aux îles, à ce que la Compagnie ordonne par sa lettre du 14 février 1739, dont cy-joint l'extrait.

Le sieur Dapilly ayant donné plusieurs sujets de mécontentements à son capitaine, nous l'avons fait débarquer ici. Faites en sorte de mettre un bon second sur ce vaisseau. Lorsqu'à son expédition pour les îles vous ferez un nouveau rôle, vous y emploierez le sieur Février à dix pagodes par mois en qualité de quatrième.

Nous avons l'honneur d'être, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, SIE-
GNARD.

Pondichéry, le 8 octobre 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par terre.

Messieurs,

Le vaisseau le *Triton*, que nous avons envoyé à Yanaon pour y prendre les marchandises que M. de Choisy avait à nous envoyer, n'ayant pu les prendre toutes à beaucoup près, étant arrivé à l'embouchure de la rivière dans un temps de débordement, ce qui la rend innavigable, et n'ayant point dans ce comptoir d'embarcations suffisantes pour nous en rapporter toutes les marchandises qui y sont, et que M. de Choisy ramassera jusqu'à la fin de décembre, nous vous prions de nous expédier du 10 au 15 décembre le vaisseau le *Maure* que nous avons acheté des pro.

priétaires. Vous lui donnerez son chargement en riz et blé, avec ordre au capitaine d'aller à Yanaon pour y prendre toutes les marchandises que M. de Choisy y aura à nous envoyer, et d'y débarquer le riz qu'il ne pourra garder. Vous observerez que les propriétaires du *Mave* doivent le remettre à la Compagnie radoube, et entièrement gréé à leurs dépens.

• Le vaisseau la *Marie Gertrude* est arrivé ici le 5 de ce mois. Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire par ce vaisseau en date du 4 août, avec toutes les pièces y jointes, suivant l'inventaire. Nous ne répondons point à tous les détails de la lettre par la présente qui va par terre. Vous trouverez cy-joint seulement nos réponses à marge de l'article de votre lettre du 8 juillet dernier, par laquelle vous nous demandez nos ordres sur la conduite que vous devez tenir en cas qu'il arrivera du changement dans le Gouvernement du Bengale.

Nous nous disposons à faire partir incessamment les vaisseaux le *Fleury*, le *Triton* et le *Jupiter*. Nous envoyons par le premier le paquet que vous nous avez dressé pour la Compagnie. Cy-joint le duplicata de notre dernière.

Le *Prince de Conty* n'est pas encore arrivé quoiqu'il soit parti de Mahé le 18 septembre en Compagnie du *Jupiter* qui a mouillé ici le 3 de ce mois.

Par terre.

Réponse du Conseil supérieur à l'extrait ci-contre.

A Pondichéry, le 8 octobre 1739.

Messieurs,

Quels ordres précis pouvez-vous nous donner à

Extrait de la lettre du Conseil de Chandernagor au Conseil supérieur de Pondichéry, en date du 8 juillet 1739.

Il y a apparence que Safraskan sera confirmé dans le Gouvernement. Il a même déjà donné audience

cet égard? Vous vous conformerez à l'usage établi dans le Bengale, et ferez les dépenses dont vous ne pourrez vous dispenser.

Si la tyranie du Gouvernement veut exiger de vous quelques sommes considérables, vous refuserez constamment de les payer, jusqu'à ce que vous jugiez ne pouvoir vous dispenser de les donner, sans exposer la Compagnie à perdre le Comptoir, et par conséquent à un dommage beaucoup plus considérable que la somme exigée.

Au surplus vous vous conduirez suivant les circonstances où vous vous trouverez, ce qui sera constaté par une délibération bien détaillée.

en qualité de Nabab. Nous lui avons fait présenter le salam ordinaire par nos ouquils. Vous savez, Messieurs, qu'à chaque changement de Nabab, l'on ne peut se dispenser d'obtenir un nouveau paravana qui confirme les privilèges de la nation. Vous savez de plus que ce paravana ne peut s'obtenir qu'avec beaucoup d'argent et bien de présents. Le chef de Cassimbazard ne pourra pas non plus se dispenser de lui rendre visite, et ces visites sont toujours très coûteuses. Ayez agréable de nous prescrire, Messieurs, la conduite que nous devons tenir dans cette circonstance; nous nous y conformerons avec la dernière exactitude.

L'on dit que Nizam Mou-louk a fait demander à Safraskan et autres personnes en dignité dans le Bengale 60 millions de roupies. Si cette nouvelle est vraie, et qu'il soit obligé de les payer, nul doute qu'il ne tâche à s'en récupérer par quelque endroit. Vous sentez qu'il fera de son mieux pour en faire payer une partie aux nations et aux marchands de ce pays. Cela ne pourra faire qu'un tort infini au commerce, et nous doit préparer à de nouvelles vexations de la part

A Pondichéry, les jours et an que dessus. Nous avons l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, etc.	du gouvernement. Ayez aussi agréable, Messieurs, de nous marquer de quelle façon nous devons nous conduire dans le cas où nos craintes se trouveraient bien fondées de ce côté là.
--	--

Signé : DUMAS, LEGOU,
DULAURENS, SIGNARD.

A Pondichéry, le 12 octobre 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par la *Marie Gertrude*.

Messieurs,

Nous vous expédierons ce jour le vaisseau la *Marie Gertrude*, que nous vous prions de nous renvoyer le plutôt qu'il vous sera possible. Cy-joint le quadruplicata de notre dernière.

Nous avons l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD, IN-
GRAND, MIRAN, et, par le Conseil, BOYELLEAU.

Vous payerez à M. de Saint-Paul ou ordre trois cents piastres, pour acquit d'une lettre de change de pareille somme, tirée sur nous en sa faveur par le Conseil de l'Ile Bourbon, dont la première est ici et la seconde entre ses mains, que vous retirerez et nous renverrez acquittée.

A Pondichéry, le 13 octobre 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagro.

Par la *Marie Gertrude*.

Messieurs,

Nous avons tiré ce jour sur vous en faveur de M. Grouet ou ordre une lettre de change de mille roupies ordinaires, à laquelle nous vous prions de faire honneur.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD, IN-
GRAND, MIRAN, et, par le Conseil, BO-
YELLEAU.

A Pondichéry, le 1^{er} novembre 1739.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par terre.

Messieurs,

Cy-joint la cinquième expédition de notre lettre du 8 octobre à laquelle nous vous référons, et dont nous vous recommandons l'exécution. Si la présente vous parvenait avant l'expédition du vaisseau le *Maure*, vous donnerez aussi ordre au capitaine d'aller mouiller un pied d'ancre à Mazulipatam, pour y prendre les marchandises que M. Guillard aura à nous envoyer.

Le vaisseau le *Fleury* a mis à la voile le 16 du passé, le *Triton* le 22, le *Jupiter* le 24, et le *Prince de Conty* le 26. Le Conseil de l'Île de France nous a remis pour le compte de M. Darboulin 50^m. de piastres que vous lui payerez ou à son ordre.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAN.

A Pondichéry, le 15 février 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau la *Rose*.

Messieurs,

Tous les vaisseaux que vous aviez expédiés pour la côte sont bien arrivés. Nous avons reçu par ces différents bâtiments et par terre vos lettres des 22 août, 1^{er}, 27 octobre, 26 novembre, 14, 15 et 26 décembre, 10, 18 et 19 janvier avec toutes les pièces y jointes, suivant leur inventaire. Nous ne répondons pas pour le présent au détail de toutes ces lettres, étant extraordinairement occupés par le départ de nos vaisseaux pour France, pour les îles et pour la côte malabare.

La présente n'est que pour vous donner avis que nous vous envoyons par la *Rose* (qui vous les porte) cent mille roupies ordinaires. Nous verrons encore, par les premiers vaisseaux, s'il nous sera possible de vous envoyer d'autres fonds. Nous vous envoyons aussi par ce vaisseau les huit bottes de vin de Xérès.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, et, par le Conseil, BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 12 avril 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par la *Marie Gertrude*.

Messieurs,

Nous vous expédions ce jour la *Marie Gertrude* pour vous donner avis de l'arrivée du vaisseau le *Saint-Géran*, parti de France le 30 octobre et qui a mouillé ici le 11 du courant.

Vous verrez par la lettre que la Compagnie vous

écrit par ce vaisseau, dont cy-joint copie, quelles sont ses intentions sur le commerce qu'elle se propose de faire cette année dans le Bengale. Vous y apprendrez aussi la situation des affaires en Europe. C'est pourquoi nous vous y référons.

Comme la Compagnie, par le manque des vaisseaux la *Thétis* et la *Paix* qui n'ont pu doubler le cap, et du vaisseau la *Duchesse*, dont on n'avait encore aucune nouvelle au 30 octobre dernier, ne nous remet que très peu de fonds, nous vous prévenons que vous ne devez pas compter que nous vous en remettions au delà de ceux qu'elle vous destine, sur lesquels nous déduirons même les cent mille roupies que nous vous avons envoyées par le vaisseau la *Rose*.

Nous vous envoyons par la *Marie Gertrude* cinquante mille piastres dont cy-joint les facture et connaissement. Nous comptons vous expédier le vaisseau le *Saint-Géran* vers la fin de ce mois avec le plus de roupies qu'il nous sera possible, ce qui pourra aller à ce que nous espérons de 250.000 à 300.000.

Nous répondrons par la suite aux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire et auxquelles nous n'avons point encore répondu.

Nous avons l'honneur d'être, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND.

Pondichéry, le 28 avril 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Saint-Géran*.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de répondre par cette lettre aux articles des vôtres qui le demandent, et dont nous

vous avons simplement accusé réception par la nôtre du 15 février, dont cy-joint le duplicata. Depuis nous avons aussi reçu vos lettres des 26 et 30 janvier et celle du 7 mars, auxquelles nous répondrons aussi à la suite de la présente.

Quoique nous aurions bien des choses à répliquer aux raisons que vous nous alléguiez pour vous dispenser de payer le droit que, par notre délibération du 4 novembre 1738, nous avons imposé pour la fondation d'une communauté de religieuses à Pondichéry, nous préférons cependant n'y pas répondre pour éviter tout sujet de discussion, et vous en ferez dans cette occasion ainsi que dans toutes les autres qui pourront se présenter à l'avenir, ainsi qu'il vous plaira.

Nous ne doutons point que M. Pathelin ne rende compte à M. Dupleix des sommes qu'il a retirées pour son compte, dans le voyage qu'il a fait au Dékan. C'est pourquoi nous nous en remettons à ce qu'il lui en aura marqué. Nous sommes seulement fâchés que notre entreprise n'ait pu procurer l'entier remboursement de tout ce qui était dû à la nation dans ce pays.

Nous ne sommes point les maîtres d'accorder au sieur Dargy ce qu'il demande pour avoir son rang avant le sieur Pierçon ; c'est à la Compagnie que lui et tout autre doivent s'adresser à ce sujet, nous étant expressément défendu de rien changer à l'ordre que la Compagnie a établi par ses tableaux, tant d'employés que d'officiers.

Nous aurons soin de mettre dans les instructions que nous donnerons aux capitaines des vaisseaux, tant de France que de l'Inde, que nous enverrons dans le Gange, des ordres précis pour éviter qu'ils ne confient dans la suite leurs vaisseaux qu'à des pilotes du Gange, et autant qu'il sera possible aux pilotes français.

M. Pilavoine n'a rien trouvé dans les livres qu'il a ici au sujet de Martin Guillebaut. Vous avez cy-joint

une petite lettre qu'il a écrite à notre secrétaire qui lui avait communiqué par notre ordre, l'article de votre lettre du 4 août dernier qui traite de ce Guillebaut. Nous vous prions de faire extraire le compte de cet homme, qui se trouve dans le livre des engagés du comptoir d'Ougly, coté S, et de l'envoyer directement à la Compagnie, en lui marquant que c'est tout ce que l'on a pu trouver qui concernat cet homme.

Nous avons envoyé par le vaisseau le *Fleury* le paquet que vous nous avez adressé par la *Marie Gertrude* pour Messieurs les syndics et directeurs.

Quoique la différence que vous avez trouvée sur le poids des effets et la cargaison du *Saint-Joseph*, paraisse au premier coup d'œil considérable, elle ne l'est pourtant pas en effet, et ne provient, à ce que nous pensons, que du trait plus ou moins fort sur chaque pesée.

Nous avons mis le sieur Briengue sur le tableau des employés que nous avons envoyé à la Compagnie en janvier dernier, et dont vous avez cy-joint copie. Vous payerez les appointements au sieur Briengue comme sous-commis, du jour qu'il a accepté l'emploi, et le ferez jouir de ceux du grade où il se trouve présentement, du jour de la date de notre tableau. Vous ferez la même chose pour ceux qui s'y trouvent avancés.

Nous avons été très sensibles à la mort de Monsieur Vincent qui nous a beaucoup surpris.

Nous avons écrit à la Compagnie en faveur du sieur Dumont. Nous souhaitons qu'elle ait égard à nos représentations. En attendant sa réponse, nous pensons que, vu la triste situation où se trouve le sieur Dumont, et puisqu'il continue à travailler dans les bureaux, vous pouvez lui continuer les mêmes appointements que vous passerez dans les dépenses extraordinaires, et comme écrivain du pays.

M. Roussel est bien arrivé ; il a jusqu'à présent tenu une conduite fort sage et ne nous a parlé en

aucune façon des différends et discussions qu'il peut avoir eu avec M. Groiselle.

Nous avons reçu les requêtes des sieurs Brugère et Gaillot pour aller à Patna. C'est à vous, Messieurs, à faire la distribution des employés de votre département aux employés qui s'y trouveront, suivant le tableau et la capacité d'un chacun.

Nous souhaitons que tous les armemens que vous avez faits cette année réussissent aussi bien que vous pouvez le désirer. Dans l'énumération que vous nous faites de ceux dans lesquels vous avez intéressé la Compagnie, il n'est pas fait mention du vaisseau le *Chandernagor*, capitaine Bruno, pour Surate. Nous pensons que c'est un oubli, et que vous l'avez intéressé d'un quart dans cet armement ainsi que dans tous les autres.

Le sieur de la Mare repassera sur le vaisseau le *Saint-Géran*. Il est payé de ses appointements jusqu'au 30 de ce mois.

C'est sous notre ordre et notre permission que M. Golard a, avec une simple lettre de recommandation de sa part, permis à un vaisseau maure de porter pavillon français. Nous lui avons ordonné que pareille chose n'arrivât plus par la suite ; au surplus nous ne pouvons qu'approuver ce que vous avez fait dans cette occasion.

Nous avons écrit à M. de Beaumont d'accorder au sieur Duplessis une augmentation de paye, telle qu'il la jugerait à propos.

Nous avons écrit à la Compagnie au sujet du droit d'un pour cent que nous avons établi à Surate ; elle en décidera. Nous avons en attendant toujours donné ordre à M. Le Verrier de le percevoir.

Nous avons reçu les trente roupies au coin de Nadercha que vous aviez remis au capitaine du *Saint-Joseph* ; nous vous en sommes bien obligés.

Le vaisseau le *Maure* a mouillé à Yanaon le 14 dé-

semble, ce qui nous a fait un vrai plaisir : ce vaisseau nous ayant apporté les marchandises de ce comptoir d'assez bonne heure pour être blanchies à temps pour entrer dans la cargaison du vaisseau que nous avons renvoyé en janvier.

Lorsque par la suite nous vous marquerons de faire toucher un vaisseau de l'Inde dans ce comptoir, nous vous prions de l'expédier toujours d'assez bonne heure, pour qu'il puisse arriver à peu près vers le 15 ou le 20 décembre, afin que, malgré cette relâche, il puisse arriver encore ici dans les premiers jours de janvier. Vous aurez aussi, s'il vous plait, attention de donner ordre au capitaine de ce vaisseau, en sortant de Yanaon de passer à Mazulipatam, à moins qu'il ne trouvât dans ce premier endroit des ordres contraires de notre part.

Monsieur le Gouverneur s'est chargé de répondre à M. Dupleix au sujet des deux cents balles de coton qui ont été débarquées ici du vaisseau le *Chandernagor*, étant une affaire de commerce particulière entre ces Messieurs.

Le nommé Dubuisson, par arrêt du Conseil du 21 mars dernier, a été déclaré absous de l'accusation intentée contre lui et comme tel rétabli en son poste et remis en possession de toutes ses hardes et effets. Lors de la vérification de son coffre dont l'ouverture a été faite par notre greffier, en présence du sieur Dubuisson, ils n'y ont pas trouvé les quatre-vingts roupies portées dans l'inventaire qui était joint dans son procès, non plus que le billet du nommé Duhamel de huit roupies en faveur du sieur Dubuisson. Nous pensons que l'argent comptant aura apparemment été remis à notre caisse, et qu'il vous aura échappé de nous en donner avis. C'est pourquoi nous ferons payer ici au dit Dubuisson ces quatre-vingts roupies, et que le billet de huit roupies sera resté entre les mains de votre greffier pour

en tirer le remboursement. S'il n'était pas encore payé, nous vous prions d'en faire la retenue au débiteur, et d'en remettre le montant à notre caisse, pour que nous puissions en faire compter ici la valeur au nommé Dubuisson.

Nous avons acquitté les deux lettres de change du 1.500 et 1.000 roupies que vous avez tirées sur nous en faveur des sieurs Février et Cottin.

A la bonne heure que vous ayez permis au sieur Coquelin de rester chez vous jusqu'à la mousson prochaine pour terminer et arranger les affaires dans lesquelles peut l'avoir engagé son voyage de Patna; mais nous craignons bien que de pareilles complaisances de votre part n'autorisent ces Messieurs à en abuser. Il n'est point reçu ni de la bonne règle, qu'un officier prétexte des affaires pour ne pas marcher lorsqu'il est commandé. Il doit obéir sitôt qu'il a reçu l'ordre.

Nous n'avons rien autre chose à vous prescrire tant au sujet de la visite de félicitations que vous devez au nouveau Nabab pour son avènement, que pour le nouveau paravana qu'il faut avoir à chaque mutation de Nabab, ce que nous vous avons marqué par notre réponse du 8 octobre, en apostille à votre lettre du 8 juillet. C'est pourquoi nous vous y renvoyons pour éviter la répétition.

Nous ne pouvons désapprouver que vous ayez permis à M. Barthélémy de faire un voyage aux Manilles, la Compagnie ayant écrit qu'elle souhaitait qu'on mit toujours quelque employé pour subrégner sur les vaisseaux.

Nous avons renvoyé en France le nommé Lapierre, et avons prié M. le Directeur de Lorient d'empêcher autant qu'il pourrait qu'il ne put repasser aux Indes.

Nous avons acquitté la lettre de change de 700 roupies que vous avez tirée sur nous en faveur des

Révérands Pères Jésuites. Nous avons écrit ces jours passés à Monseigneur l'Evêque de Saint-Thomé pour lui demander les pouvoirs nécessaires pour faire les fonctions d'aumônier à Cassimbazard par le Révérend Père Pierre Omelaghin; il ne nous a point fait encore aucune réponse; nous vous communiquerons par la suite ce que nous en recevrons.

La conduite du sieur Aubry pour l'armement, et l'expédition de son vaisseau est des plus répréhensibles. Nous approuvons son interdiction qui subsistera jusqu'à la réception des ordres de la Compagnie. Lorsque ce vaisseau sera de retour, nous verrons ce qu'il conviendra de faire.

Nous avons appris avec plaisir le départ des vaisseaux pour France. Cette partance nous paraît bonne, et nous pensons qu'au moyen de la précaution que vous avez prise d'envoyer l'*Argonaute*, parti le dernier, en droiture à Sainte-Hélène, vos vaisseaux ne peuvent manquer de faire leur retour en France cette année.

Le capitaine du vaisseau la *Marie Gertrude* nous a dit avant de partir, que son vaisseau faisait beaucoup d'eau et avait besoin d'être caréné, ce qui nous a extrêmement surpris, venant du Bengale. Nous vous prions de lui faire toutes les réparations qui lui sont nécessaires. Nous avons accordé au sieur Groüet capitaine de ce vaisseau, cent sacs de riz de permission et soixante à partager entre les deux autres officiers.

M. Cordier nous a assuré qu'il avait remboursé aux nommés Saint-Patrice et la Senteur, lorsqu'ils furent destinés pour s'embarquer sur la *Thétis*, trente fanons qu'il leur avait retenus pour leurs habits.

Le vaisseau le *Saint-Géran*, étant entièrement bondé d'effets d'Europe pour votre comptoir, il ne nous a pas été possible d'y embarquer les carreaux de pierres que vous nous demandez. Nous vous en

enverrons par toutes les occasions qui se présenteront, la plus grande quantité qu'il nous sera possible. Tout le riz que nous avons reçu cette année était du vieux riz rempli de poussière. Nous vous prions de recommander qu'on ait, par la suite, plus d'attention dans le choix de celui que vous nous enverrez.

On cessera de payer à la famille du nommé Chariapa, au 30 de ce mois, la retenue qu'on lui faisait tous les mois sur sa paye; c'est pourquoi vous pouvez la lui payer en entier à commencer du 1^{er} mai.

La présente vous parviendra par le vaisseau le *Saint-Géran*, sur lequel nous avons chargé trois cent quatre mille roupies, dont cy-joint les facture et connaissance avec les paquets de la compagnie et de Messieurs les Directeurs de Lorient, venus à votre adresse par le *Saint-Géran*.

Vous trouverez encore cy-joint un tableau des officiers que nous avons dressé en janvier dernier. Vous ferez reconnaître à la tête des troupes ceux qui s'y trouvent avancés dans les grades où ils sont montés, et les ferez jouir des appointements qui y sont attachés du jour de la date de ce tableau.

Par le connaissance général que nous avons reçu des matières d'argent chargées à Lorient sur le vaisseau le *Saint-Géran*, il paraît qu'il a été embarqué sur ce vaisseau 18 marcs d'argent de piastres, pour le port permis du nommé Laurent Paillart, maître de l'équipage de ce vaisseau. Cet argent n'a point été débarqué ici; ainsi vous le ferez délivrer par Monsieur Poré, capitaine.

Cy-joint un état de cordage de Cachemire dont nous avons absolument besoin et que nous vous prions de nous envoyer par la première occasion.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé: DOMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND.

A Pondichéry, le 4^{er} juin 1740.

Messieurs du Conseil à Chaudernagor.

Par le vaisseau portugais la *Galiotte*.

Messieurs,

Nous avons reçu le 24 du passé la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 16 mars par le vaisseau la *Rose*. Ce bâtiment, ayant trouvé des vents contraires, n'a pu encore gagner jusqu'ici; il a relâché à Duraspatam, à 4 ou 5 lieues dans le nord de Paliacate, d'où le capitaine nous a fait passer par terre vos expéditions. Comme Monsieur le Gouverneur s'est chargé d'informer M. Duplex des ordres qu'il a envoyés au capitaine, nous vous y référons.

Nous ferons honneur à la lettre de change de 2.048 roupies Arcot, que vous avez tirée sur nous en faveur des Révérends Pères Jésuites.

Une armée considérable de Marates infecte depuis quelque temps cette province. Ils ont, il y a environ douze jours, taillé en pièces l'armée de notre Nabab qui voulait s'opposer à leur passage. Le Nabab, un de ses fils et une quantité des principaux officiers ont été tués dans la mêlée, ce qui a jeté la terreur dans tous les esprits; de sorte que tous les habitants des terres, seigneurs et autres, bien loin de se réunir pour les combattre et les empêcher de gagner du pays, ne pensaient au contraire qu'à se sauver et à se retirer avec leurs femmes et leurs richesses dans les places au bord de la mer. Cette révolution, comme bien vous pensez, outre les embarras et les inquiétudes qu'elle nous cause par rapport à la place, incertains de quelle manière ils traiteront les Européens, interrompt encore tout commerce. Les tisserands ayant abandonné leurs métiers pour sauver leur vie, et les marchands ne

pouvant nous fournir des marchandises, nous craignons bien de nous trouver forcés de garder cette année quelques-uns des vaisseaux de la Compagnie, faute de marchandises à leur donner. Cette crainte est bien fondée, et pour nous éviter ce chagrin, nous avons pris le parti de vous remettre 400.000 roupies Arcot, au delà des fonds qui vous sont destinés, pour vous mettre en état de charger un troisième vaisseau que nous vous ferons passer. C'est ce dont nous vous prévenons de bonne heure, afin que vous preniez vos arrangements en conséquence, et que vous puissiez l'expédier dans la saison qui vous est prescrite par la Compagnie. Au moyen de cet arrangement, nous nous flattons de pouvoir lui renvoyer le plus grand nombre de ses vaisseaux.

La présente vous parviendra par le vaisseau portugais la *Galiotte* qui passe chez vous pour y charger des riz et revenir ici dans la petite mousson. Comme ce secours pourra nous être pour lors fort utile, nous vous prions de rendre à ce vaisseau tous les services qui dépendront de vous.

Cy-joint le duplicata de notre dernière avec la réponse de Monseigneur de Saint-Thomé au sujet des pouvoirs que nous lui avons demandés en faveur du Révérend Père Pierre Omelaghin, pour faire les fonctions d'aumônier à Cassimbazard. Vous y verrez que cet Evêque nous accorde ce que nous lui demandons. C'est pourquoi vous pouvez vous servir du susdit Révérend Père pour l'emploi pour lequel vous le destinez.

Le vaisseau le *Diligent* venant de Surate, a mouillé ici le 27 du passé. Le vaisseau l'*Hirondelle* y a aussi mouillé le 29, venant du même endroit. Ce dernier bâtiment est un vaisseau que M. Darboulin a acheté à Surate, sur lequel il est passager ; il est commandé par un capitaine nommé le capitaine Bambou.

Le vaisseau le *Chandernagor* n'est arrivé à Surate

que le 2 mai. Nous ne sommes point informés s'il pourra venir cette mousson. Le vaisseau l'*Aventurier* y est bien arrivé le 29 mars et en est parti pour le golfe de Perse le 23 avril, assez bien chargé.

Nous avons eu aussi nouvelle que le vaisseau la *Concorde* était arrivé au Banderabassy, qu'il y avait vendu sa cargaison, et en était reparti pour aller à Bombay pour y acheter du tembre (?) et convertir ses espèces.

Nous sommes, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, et, par le Conseil; BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 14 juin 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Neptune*.

Messieurs,

Messieurs de Mahé, par leur lettre du 12 mai, dont ey-joint l'extrait, nous demandent divers effets que nous tirons de chez vous et que nous vous prions de leur envoyer par la première occasion.

Cy-joint le duplicata de notre dernière du premier du courant.

Nous avons nouvelle que le vaisseau la *Rose* a gagné jusqu'à Alemparvé. Nous ne doutons point qu'il n'arrive ici incessamment.

Cy-joint une lettre en chiffre de la Compagnie à l'adresse de M. Dupleix, que nous avons reçue par voie de Perse et de Surate.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, et, par le Conseil, BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 3 juillet 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par la *Diane*.

Messieurs,

Nous vous expédions ce jour le Brigantin la *Diane*, que nous venons de faire construire au Pegou. Comme il n'est pas tout à fait achevé par ses hauts, nous vous le faisons passer. Cy-joint un mémoire qui nous a été présenté sur ce qu'il convient de faire à ce bâtiment. Nous nous en rapportons au-surplus à cet égard à ce que vous en déciderez après la visite qui en sera faite. Vous nous l'expédiez dans la petite mousson avec une cargaison de riz. Vous donnerez ordre au capitaine de toucher à Mazulipatam. Vous nous renvoyerez aussi dans le même temps, et le plus promptement possible, la *Marie Gertrude* avec un pareil chargement; vous donnerez ordre au capitaine de ce bâtiment de toucher à Yanaon où il exécutera les ordres qui lui seront donnés par le Chef de ce comptoir.

Cy-joint l'état des différents effets et provisions dont nous aurons besoin pour Pondichéry, et que vous nous enverrez par les différents vaisseaux que vous nous expédiez en janvier prochain. Nous vous réitérons nos prières pour recommander une attention particulière sur le choix du blé que vous nous enverrez.

Nous n'avons point encore des nouvelles des îles. Nous vous remettons le plus tôt qu'il nous sera possible le mémoire des diverses provisions que vous aurez à y faire passer.

Nous avons chargé sur la *Diane* quatre mille carreaux de pierres, dont cy-joint facture et connaissance.

Cy-joint encore le duplicata de notre dernière du 14 du passé.

Il est arrivé ces jours passés un vaisseau à Madras, parti de Londres le 6 février, qui assure que la France n'avait pris encore aucun parti dans la guerre que l'Espagne a avec l'Angleterre, qu'au contraire elle s'entremettait pour être médiatrice entre ces deux puissances.

Nous attendions du Pegou un vaisseau de 500 à 600 tonneaux, que nous y avons fait construire sous la conduite du sieur Puel qui le commande. Ce vaisseau n'a point paru à cette côte. S'il a relâché dans le Gange, vous nous le renverrez à la mi-décembre avec une partie de ses bois que vous laisserez dans le fond du vaisseau. Vous achèverez de le remplir de riz avec les autres provisions que nous vous demandons.

Nous avons l'honneur d'être, etc. . . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, SIGNARD.

A Pondichéry, le 18 juillet 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par la *Rose*.

Messieurs,

Les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 7 et 17 mai dernier, nous sont parvenues le 10 du courant. Nous y avons appris avec plaisir l'arrivée des vaisseaux la *Marie Gertrude* et le *Saint-Géran*. Nous remettons à répondre plus amplement aux différents articles de ces lettres par le vaisseau le *Saint-Joseph* que nous nous proposons de vous expédier incessamment avec 300 à 400.000 roupies.

Les troubles survenus dans ces quartiers et dont nous vous entretenirons dans nos précédentes, ne sont point encore apaisés. Il n'y a même, dit-on, pas d'apparence que les choses puissent se rétablir et s'accommoder de longtemps ; ce qui nous ôte toute espérance de pouvoir renvoyer à la Compagnie tous les vaisseaux qu'elle nous destine aussi bien chargés qu'elle en nous le souhaiterions. Nous sommes donc forcés, malgré l'embaras où nous présumons bien que vous devez être de votre côté, à persister dans le dessein que nous vous avons communiqué, qui est de vous envoyer un troisième vaisseau à charger, outre les deux que la Compagnie vous destine. Nous souhaitons que cet expédient, dont nous ne nous servirons que pour remettre à la Compagnie le plus de fonds qu'il nous sera possible, réussisse suivant nos intentions. Nous nous en flattons, d'autant plus que vous nous marquez que vous espérez que les révolutions et changements arrivés dans votre province, ne causeront aucun obstacle ni interruption au commerce. Au surplus votre zèle pour les intérêts de la Compagnie nous rassure, et nous sommes persuadés que de votre côté, vous emploierez tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour seconder et faire réussir nos intentions.

Le vaisseau le *Comte de Toulouse* est arrivé ici le 10 décembre, mais, comme il était parti de France vingt jours avant le *Saint-Géran*, nous n'avons rien appris par cette occasion le plus sûr ni de plus certain, touchant la situation des affaires en Europe, que ce que nous vous avons marqué ci-devant. Nous vous référons à cet égard à notre dernière du 3 du courant dont ci-joint le duplicata avec le duplicata de notre état de demandes qui l'accompagnait.

Cy-joint encore l'état des diverses provisions qui nous sont demandées des îles, et que nous vous prions d'y faire passer par les différentes occasions que vous aurez.

La présente vous parviendra par le vaisseau la *Rose* qui part ce jour pour se rendre chez vous.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOL, DULAURENS, INGRAND et
SIGNARD.

A Pondichéry, le 28 juillet 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Saint-Joseph*.

Messieurs,

Nous vous expédions ce jour le *Saint-Joseph* qui vous porte 600 candils de poivre, dont cy-joint facture et connaissance. Nous vous remettons encore par ce vaisseau 200.000 roupies et 528 mares de matières d'argent, dont sont pareillement cy-joint facture et connaissance, avec les paquets de la Compagnie et de l'Île de France, venus à votre adresse par le *Comte de Toulouse*.

Les vaisseaux le *Fulvy* et le *Lys* ont mouillé ici le premier le 24 et le dernier le 26 du courant. Le *Fulvy* est le dernier parti de France. La Compagnie nous marque qu'il n'y a rien de déterminé sur le parti que la France prendra dans la guerre qui est, dit-on, fortement allumée entre l'Espagne et l'Angleterre.

Nous avons remis au capitaine du *Saint-Joseph*, dans un sac cacheté, toutes les lettres venues pour vous et les particulières de votre Colonie par les différents vaisseaux. Vous avez cy-joint copie de celles de la Compagnie.

Nous avons fait embarquer sur le *Saint-Joseph*, en qualité de troisième, un nommé Duranée qui était écrivain sur un vaisseau à l'Île de France et qui a été cou-

damné au Pégou. Comme on nous redemande de l'île de France cet écrivain avec le capitaine pour leur faire rendre leurs comptes, nous vous prions d'y renvoyer le dit sieur Duranée par le premier bâtiment que vous expédiez pour les îles.

La cargaison de poivre du *Saint-Joseph* est telle qu'il l'a prise à Mahé, à la réserve de 199 canüils 220 liv. que nous en avons tirés. C'est pourquoi nous vous en remettons la facture telle qu'on nous l'a envoyée de Mahé, et le connaissement signé du sieur de la Roche, qui a reçu la cargaison à Mahé.

Le *Saint-Joseph* vous porte encore 50.363 liv. de bois rouge, dont cy-joint facture et connaissement.

Le kaire employé dans la facture du *Saint-Joseph*, venu de Mahé, a été débarqué ici; nous ne vous en envoyons point, en ayant très peu, et en ayant un extrême besoin.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND et
SIGNARD.

Inventaire du paquet pour Messieurs du Conseil de Chandernagor par le *Saint-Joseph*.

- N° 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 18 du dit. . . .
3. Paquet du Conseil de l'île de France venu par le *Comte de Toulouse*.
4. Paquet de la Compagnie venu par le *Fulcy*.
5. — de Lorient par le *Comte de Toulouse*.
6. — de la Compagnie par le dit vaisseau.
7. — de la Compagnie.
8. — de Messieurs les directeurs des ventes.

- N° 9. Etat des effets du magasin de marine fournis au vaisseau *Saint-Joseph*.
10. Facture de bois rouge chargé sur le dit vaisseau.
11. Reçu du sieur Deshayes, de bois rouge chargé sur le dit vaisseau.
12. Facture des matieres d'argent embarquées sur le dit vaisseau pour le Bengale.
13. Connaissance des matieres d'argent embarquées sur le dit vaisseau pour le Bengale.
14. Facture de poivre et kaire chargés sur le dit vaisseau à Mahé.
15. Connaissance des poivre et kaire chargés sur le dit vaisseau à Mahé.
16. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 28 juillet 1740.

Signé : BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 29 juillet 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par un bot.

Messieurs,

Comme vous vous êtes trouvés l'année passée hors d'état, n'ayant point de bot, de nous en expédier un, suivant l'usage, après l'expédition de tous nos vaisseaux, pour nous donner avis de leur départ, nous vous en envoyons un que nous avons acheté à cette côte, qui pourra vous servir pour vos opérations de la rivière, et pour nous l'expédier annuellement après le départ de tous vos vaisseaux, et nous envoyer vos livres. Il nous coûte 3.900 roupies Arcot. Cy-joint l'état des fournitures qui lui ont été faites et des gages payés à

son équipage. Nous en avons donné le commandement à un anglais, n'ayant point de français capable; tâchez d'y en mettre un.

Comme ce bot doit en allant chez vous toucher à Mazulipatam, nous avons écrit au sieur Guillard de profiter de cette occasion pour vous envoyer le fil rouge qu'il a à vous remettre; nous souhaitons qu'il vous parvienne en bon état.

Le vaisseau le *Saint-Joseph* a mis cette nuit à la voile. Cy-joint le duplicata de la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire par ce vaisseau.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND et
SIGNARD.

A Pondichéry, le 5 août 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Fulvy*.

Messieurs,

Nous vous expédierons ce jour le vaisseau *Fulvy* par lequel nous vous envoyons 352.000 roupies et 4.290 marcs de matières d'argent dont cy-joint facture et connaissance.

Nous vous faisons passer par ce vaisseau le sieur Courtin, enseigne des troupes. Il est payé de ses appointements jusqu'à ce jour.

Nous avons encore chargé sur ce bâtiment trois caisses de quincaillerie qui étaient restées l'année dernière en France, comme vous en avez été informés dans le temps. Vous en avez cy-joint facture et connaissance. Parmi les matières d'argent de la

chargaison du *Fulvy*, la Compagnie nous a remis 726
marchés pour le grand port permis des officiers majors
et marins du dit vaisseau, dont nous vous tiendrons
compte par augmentation sur les fonds que la Com-
pagnie nous a donné ordre de vous remettre. Cy-joint
deux brevets de sous-lieutenant pour les sieurs Char-
pentier et Coquelin, que vous leur remettrez.

Cy-joint encore le duplicata de votre dernière du 29
du passé.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND et
SIGNARD.

Inventaire des pièces contenues dans le paquet à
l'adresse de Messieurs du Conseil à Chandernagor
par le *Fulvy*.

- N° 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 29 juillet.
3. d° d° de Messieurs les directeurs
des ventes.
4. Paquet de Lorient.
5. d° de l'île de France.
6. Duplicata des effets demandés pour l'île de
France.
7. Facture et connaissance des matières d'ar-
gent chargées sur le *Fulvy*.
8. Facture et connaissance des effets venus de
l'île de France par le vaisseau le *Héron*
et envoyés au Bengale par le dit vaisseau.
9. Brevet de sous-lieutenant pour le sieur Char-
pentier.

N^o 10. Brevet de sous-lieutenant pour le sieur Coque-
quelin.

11. Onze lettres particulières.

12. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 5 août 1740.

Signé : DUPLAN DE LAVAL.

A Pondichéry, le 18 août 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau l'*Union*.

Messieurs,

La présente vous parviendra par le vaisseau l'*Union*, par lequel nous vous envoyons 200.000 roupies et cinquante candis de kaire, qui est tout ce que nous pouvons vous en envoyer, en manquant nous-mêmes. Vous en trouverez cy-joint la facture et connaissance avec ceux des roupies.

Cy-joint également le duplicata de notre dernière du 5 courant.

Les troubles dont ces quartiers sont agités depuis six mois, ne sont pas encore apaisés. Nous avons au contraire, plus que jamais lieu de craindre un bouleversement total dans le gouvernement de cette province, et même changement de domination, si les bruits qui se répandent à ce sujet sont vrais, ce que nous avons peine à croire.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND et
SIGNARD.

A Pondichéry, le 30 août 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Cheval Marin*.

Messieurs,

La présente vous parviendra par le brigantin le *Cheval Marin*, capitaine le sieur Bary, appartenant à la Compagnie, que nous vous prions de nous expédier à mi-décembre avec son chargement en riz et autres provisions.

Cy-joint le duplicata de notre dernière.

Les vaisseaux le *Phoenix* et le *Penthièvre* ne sont point encore arrivés.

Nous avons l'honneur d'être, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND.

A Pondichéry, le 15 septembre 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Pondichéry*.

Messieurs,

Nous avons reçu le 9 du courant la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 10 juillet dernier, et à laquelle nous allons répondre par la présente et aux différents articles des 7 et 17 mai qui le demandent.

Il est vrai que la Compagnie dans son tableau des officiers du 29 décembre 1738 a mis le sieur Dargy avant le sieur Pierçon l'ainé, mais remontez jusqu'à celui du 30 octobre 1736, et vous verrez tout le con-

traire. Cette variation vient de ce que la Compagnie prétend, comme vous le verrez par l'apostille qui est à côté du nom du sieur Pierçon, que M. Dumas lui a écrit que les officiers ne devaient pas passer le grade de sous-lieutenant. En conséquence, lorsqu'elle a fait monter de sous-lieutenants au grade de lieutenants, elle a pris ceux qui étaient après le sieur Pierçon, et les a faits lieutenants, en le laissant toujours le premier sous-lieutenant. Mais Monsieur le Gouverneur assure n'avoir jamais rien écrit à la Compagnie au désavantage du sieur Pierçon ; au contraire, c'est un officier dont il a été toujours fort content. C'est pourquoi il n'a pas voulu que cette méprise de la Compagnie lui fit aucun tort, et il l'a fait conserver dans le rang où il était dans le premier tableau.

Ce n'est point par omission que nous n'avons pas répondu aux différents articles de vos lettres du mois de janvier et que vous rappelez dans celle du 17 mai. La façon dont vous avez pris depuis longtemps toutes les observations que nous vous avons faites sur vos différentes opérations, nous a déterminés à ne plus vous en faire aucune, pour nous éviter réciproquement tout sujet de discussion, pensant bien que tout ce que nous aurions pu vous marquer sur ces différents articles, de même que sur bien d'autres que nous avons omis, eut été peine et temps perdus, et ne vous eut point empêchés d'en faire toujours à votre volonté, comme vous avez fait en toute occasion. D'ailleurs vous pouviez nous exempter et à vous, Messieurs, cette explication, puisque dans le commencement de notre lettre du 28 avril, nous vous avons marqué que vous pouviez faire dans toutes les occasions qui se présenteraient à l'avenir tout ce que vous jugeriez à propos.

Nous avons envoyé à Messieurs de Mahé la petite observation que vous nous faites sur la quantité de toile à voile qu'ils demandent, et leur avons en même temps marqué d'y répondre.

La présente vous parviendra par le vaisseau le *Pondichéry* par lequel nous vous envoyons encore 250.000 roupies dont cy-joint la facture et connaissance.

Vous verrez par le compte cy-joint qu'au moyen de cette remise et des différents envois que nous vous avons faits précédemment, nous vous avons remis outre les fonds qui vous étaient destinés par la Compagnie, les 400.000 roupies que nous avons annoncées par notre lettre du 1^{er} juin, pour le chargement d'un troisième vaisseau que nous devons vous faire passer. Comme le vaisseau que nous vous destinions, qui est le *Phœnix*, n'est point encore arrivé, et que dorénavant la saison est trop avancée pour pouvoir l'envoyer dans le Gange, ce vaisseau devant en outre être chargé d'effets pour ce comptoir, dont le débarquement le retardera encore de plusieurs jours, et ayant besoin de faire passer de prompts secours à Mahé où nous avons la guerre contre Bayanor et ses alliés, nous nous sommes déterminés à y envoyer le *Phœnix*, sitôt que la saison le permettra, pour y porter les munitions fonds, etc., que nous avons à y remettre, pensant d'ailleurs que la présence d'un si grand vaisseau ne peut qu'en imposer à nos ennemis, et être d'une grande utilité pour notre établissement par les secours qu'on en peut tirer tant en hommes qu'en munitions, etc. Comme notre intention est que ce vaisseau fasse cette expédition, au lieu d'aller à Merguy où ailleurs, où nous pouvions l'envoyer hiverner, et que nous serions fâchés que cela le forçât de rester une année aux Indes, nous avons pris le parti de vous marquer de faire passer à la côte Malabare un assortiment de douze cents balles de marchandises du Bengale par le vaisseau le *Pondichéry* que vous expédieriez en droiture pour Mahé, à la fin de novembre ou dans les premiers jours de décembre au plus tard, afin qu'il arrive d'assez bonne heure pour qu'on ait le temps de faire

le chargement du *Phœnix*, de le bonder de poivre et de l'expédier pour France avant la fin de janvier, dans la crainte que s'il portait plus tard, et étant obligé d'aller relâcher à l'île de France la relâche de Sainte-Hélène nous étant défendue il ne manqua le passage du Cap. Voilà, Messieurs, quelles sont nos intentions à ce sujet dont nous remettons l'exécution à votre bonne volonté, à votre zèle pour les intérêts de la Compagnie.

Ayant ici une petite orpheline qui a, dit-on, des prétentions contre la succession Vigé, nous vous prions de faire verser à la caisse de la Compagnie les sommes qui se trouveront à votre greffe appartenant à la dite succession, et de nous en remettre le compte, afin qu'après avoir examiné les prétentions de cet enfant, nous puissions de façon ou d'autre terminer cette succession qui est en souffrance depuis bien du temps.

Le vaisseau le *Triton* avait mis au mois d'octobre dernier ici à terre six ancrs qui vous étaient destinées, dont le capitaine n'a informé personne, et qui se sont trouvées lors du dernier inventaire fait au mois de juillet dernier. Nous vous les envoyons par le *Pondichéry*. Cy-joint la note, et au bas le reçu de M. Bouteville.

M. de Choisy nous a marqué qu'il vous avait demandé divers effets du Bengale qui lui sont nécessaires. Vous les lui enverrez par le vaisseau que nous marquerons de faire toucher dans ce comptoir à la fin de décembre.

Comme vous n'avez actuellement dans le Gange à la Compagnie que le vaisseau le *Saint-Joseph* pour nous apporter en janvier les divers effets et provisions que vous aurez à nous envoyer, tant pour nous que pour les îles, nous avons acheté le vaisseau le *Fidèle*, pour le compte de la Compagnie, que nous comptons vous expédier sous peu. Vous lui ferez faire le radoub dont il peut avoir besoin, pour nous le renvoyer en

janvier prochain, avec son chargement en provisions pour cet endroit et pour les îles, mais surtout, celles destinées pour ce dernier comptoir, parce que nous nous proposons de l'y envoyer à son retour du Bengale, avec les différents effets que nous aurons à y envoyer d'ici.

Comme le Conseil de l'Île de France nous a marqué être dans un besoin pressant de tout secours, nous vous prions de lui expédier, sitôt que la saison vous le permettra, le brigantin le *Cheval Marin* avec son chargement complet en riz, huile, beurre, etc., et autant en denrées comestibles. Vous verrez par un extrait cy-joint de leur lettre du 21 mai, qu'ils souhaiteraient qu'on leur envoyât plutôt du blé que de la farine sur laquelle ils ont eu un déchet considérable. Nous vous remettons à leur procurer, autant que faire se pourra, la satisfaction qu'ils demandent à cet égard.

Ces Messieurs nous ont encore envoyé le mémoire cy-joint des marchandises qu'ils demandent pour le commerce de Mozambique. Comme il ne nous a pas été possible de le faire exécuter ici au prix qu'ils le demandent, nous vous l'envoyons pour voir si vous ne pourriez pas le faire remplir dans vos quartiers.

Nous avons remis au sieur Bouteville le paquet de montres dont leur mémoire, en l'extrait de leur lettre cy-jointe, fait mention; cy-joint le reçu du sieur Bouteville.

Le Conseil de l'Île de Bourbon nous a aussi demandé quelques effets du Bengale, dont cy-joint la note, que vous lui enverrez séparément par le *Cheval Marin* s'il est possible; sinon vous les chargerez sur le *Fidèle*, en faisant une distinction qu'ils soient destinés pour l'Île de Bourbon.

Il s'est présenté ici un nommé Pérault qui nous a demandé l'exécution de ce que la Compagnie vous marque à son sujet par sa lettre du 24 janvier 1739. Si vous le croyez capable, vous lui donnerez un emploi

tel que la Compagnie le lui destine, sinon vous nous ferez part des raisons qui vous en auront empêchés.

Nous vous envoyons par le vaisseau le *Pondichéry* 50 milliers de bois rouge dont cy-joint facture et connaissance.

Comme nous pensons que le *Pondichéry* ne sera pas entièrement chargé avec les 1.200 balles que vous aurez à lui donner, vous prendrez son fond avec du riz ou du salpêtre qu'il pourra nous apporter en mai. Le riz pourra même servir pour Mahé, et le salpêtre pourra prendre le fond du *Phoenix*.

Nous avons l'honneur, etc . . .

Signé : DUMAS.

Inventaire du paquet pour Messieurs de Chandernagor, savoir :

- N^o 1. Lettre du Conseil supérieur de ce jour.
2. Duplicata de celle du 2 août.
3. Etat des effets du magasin de marine fournis au vaisseau le *Pondichéry*.
4. Etat des effets du Bengale demandés par le Conseil de l'Ile de Bourbon.
5. Facture de bois rouge chargé sur le *Pondichéry*.
6. Connaissance du bois rouge chargé sur le dit vaisseau.
7. Connaissance de 32 caisses de roupies chargées sur le dit vaisseau.
8. Facture des roupies chargées sur le dit vaisseau.
9. Facture de 12 ancres chargées sur le dit vaisseau, et au bas le reçu du sieur Bouteville.

10. Extrait de la lettre de Messieurs du Conseil de l'Île de France au Conseil supérieur de Pondichéry, du 21 mai 1740.
11. Idem. du Conseil de l'Île de Bourbon au Conseil de Pondichéry du 21 mai 1740.
12. Mémoire de marchandises pour la traite de Mozambique.
13. Etat des fonds que la Compagnie fait passer cette année dans l'Inde.
14. Une lettre à l'adresse de M. Duplex.
15. Sept lettres particulières.
16. Reçu du sieur Bouteville d'un petit balloin de différentes montres et de marchandises.
17. Le présent inventaire.

Signé : BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 20 septembre 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Fidèle*.

Messieurs,

Nous vous expédions ce jour le vaisseau le *Fidèle* conformément à ce que nous vous avons marqué dans notre lettre du 15 du courant, dont cy-joint le duplicata, à laquelle nous nous référons. Le vaisseau le *Pondichéry* n'a mis à la voile que la nuit du 17 au 18 :

Cy-joint copie de tous les états que Messieurs du Conseil de l'Île de France nous ont remis, concernant les topas, lascars et autres qui y ont passé des Indes, dans lesquels vous pouvez peut-être trouver quelques renseignements au sujet de ceux de votre département.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, etc.

Pondichéry, le 1^{er} octobre 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor. 0

Envoyé le duplicata par le *Cantorbéry*.

Messieurs,

Le vaisseau le *Bon Voyage* est arrivé ici le 19 septembre, la *Marie Gertrude* le 23 et le *Neptune* le 24 du même mois. Nous avons reçu par ces différents bâtiments les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 20, 26 juillet, 4 et 11 août, avec toutes les pièces y jointes, conformément aux inventaires.

Nous sommes fâchés que votre garnison soit aussi délabrée que vous nous le marquez; mais il s'en faut aussi de beaucoup que la nôtre ne soit complète. D'ailleurs le pays est dans une situation qui ne nous permet point d'être tranquilles; ainsi vous voyez que de toute façon, il nous est impossible de vous envoyer aucun renfort.

Nous enverrons à l'Île de France les trois soldats que vous nous avez renvoyés par la *Marie Gertrude*.

Vous trouverez cy-joint votre état de demandes qui était dans la première expédition que vous nous avez remise de votre paquet pour la Compagnie; nous y avons mis celui que vous nous avez envoyé pour y substituer.

Le vaisseau *Maurepas* a mis hier à la voile. Nous avons joint votre paquet à nos expéditions; le duplicata ira par le *Lys* qui partira vers le 10 de ce mois.

Les sieurs Vannier et Grouet nous ont assuré que ce n'était pas eux qui avaient enlevé à Folta, l'ancre au sujet duquel Messieurs les Hollandais vous ont porté leurs plaintes. Vous examinerez cette affaire de nouveau, et réprimanderez, comme il convient, ceux qui s'en trouveraient les auteurs.

Nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous pour vous remettre des fonds et vous expédier vos vaisseaux le plus tôt qu'il nous a été possible.

Nous n'avons reçu que quinze pièces de toile à voile du vaisseau l'*Argonaute*, que nous avons fait passer tout de suite de bord à bord d'un autre vaisseau; ainsi nous n'avons pu en savoir au juste l'aunage, et nous en sommes chargés sur le pied de 491 a 1/4.

La présente vous parviendra par le vaisseau le *Bon Voyage* sur lequel nous avons chargé à votre adresse, suivant facture et connaissement cy-joints, 4950 mares de piastres que nous n'avons pas eu le temps de faire convertir en roupies pour vous les remettre. L'on travaille jour et nuit à vous faire cent mille roupies que nous vous enverrons par le *Neptune* qui partira dans deux ou trois jours.

Nous avons omis de vous dire que nous vous envoyons par le *Fulvy* le sieur Magon de la Villebague pour sous commis.

Cy-joint un état de supplément d'effets qui nous ont été demandés par le Conseil de l'Île de France que nous vous prions de nous renvoyer, la Compagnie nous ordonnant de remettre à ces îles généralement tout ce qu'ils nous demanderont, n'importe quelle somme que cela puisse monter.

Vous trouverez encore parmi les expéditions l'extrait d'une lettre que nous avons reçue de la Compagnie au sujet des certificats de vie qu'on envoie en France, à laquelle vous vous conformerez.

N'oubliez pas de nous envoyer la quantité de salpêtre que nous vous avons demandée par notre état, ou du moins une certaine quantité, en étant totalement dépourvus pour le service de la place.

S'il part cette année un vaisseau du Gange pour Bassora, nous vous prions d'y envoyer à M. de Martinville deux pipes de vin de Xérès et une petite

provision de papier, plumes, canifs, etc. ce que vous ferez tous les ans jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous envoyons par le *Bon Voyage* le sieur de Maison Rouge, sous lieutenant: il est payé de ses appointements.

Il est vrai que depuis le 1^{er} avril dernier, l'on a cessé le paiement que l'on faisait à la famille du nommé Chariapa, maçon; mais ça n'a été que sur ce que vous nous l'aviez marqué vous-mêmes par votre lettre du 4 août 1739, dont cy-joint l'extrait.

Cy-joint les reçus du sieur de Maison Rouge de quelques avances qu'il a reçues en France; il a pris ici son vin de gratification. Les toiles à voile de Cachemire que vous nous avez envoyées par la *Marie Gertrude* sont extrêmement claires, et ne voyons pas à quel usage elles pourraient nous servir; nous vous envoyons six pièces, afin que vous en voyez par vous mêmes la qualité.

Cy-joint en est le reçu du sieur Vannier.

Nous avons l'honneur, d'être, etc. . .

Signé: DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND ET
SIGNARD.

Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du Conseil de Chandernagor, savoir :

- N^{os} 1. Lettre du Conseil Supérieur de ce jour.
2. Duplicata de celle du 20 septembre dernier.
3. Extrait d'une lettre de la Compagnie à Messieurs du Conseil Supérieur, en date du 13 février 1740.
4. Etat des effets nécessaires pour le Comptoir de Chandernagor.
5. Extrait du supplément à l'état de demandes pour les îles de France et de Bourbon.

6. Facture de 4950 marcs de piastres chargées sur le vaisseau le *Bon Voyage* à l'ordre de Messieurs du Conseil de Chandernagor.
7. Connaissance de quinze caisses de piastres faisant la quantité de marcs ci-dessus.
8. Extrait d'une lettre du Conseil de Chandernagor au Conseil en date du 4 août 1739, concernant le nommé Chariapa, maçon malabar.
9. Reçu du sieur Voyart de Maison Rouge de 400 livres d'avance qu'il a reçues en France.
10. Reçu de 120 livres qu'il a reçues à Lorient.
11. Etat d'un balot de toiles à voile de Cachemire chargé sur le *Bon Voyage*.
12. Huit lettres à l'adresse de Monsieur Duplex.
13. Deux lettres à celle de M. Sichterman.
14. Trente-six lettres particulières.
15. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 2 octobre 1740.

A Pondichéry, le 8 octobre 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor,

Par le vaisseau le *Cantorbéry*.

Messieurs,

Cy-joint le duplicata de notre dernière du courant à laquelle nous nous référons.

Le sieur Février nous ayant fait demander à repasser à la côte, vous nous le renverrez par la première occasion. S'il vous manquait quelque employé, marquez nous ceux qui vous seront nécessaires ; nous vous les enverrons dans le courant de l'année prochaine.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUMAS, etc.

A Pondichéry, le 9 octobre 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Neptune*.

Messieurs,

La présente vous parviendra par le vaisseau le *Neptune* par lequel nous vous envoyons 80.000 roupies, des cent mille que nous vous avons promis par notre lettre du 30 du passé. C'est tout ce qu'on a pu en fabriquer depuis le temps, ayant fini des pluies continuelles qui ont interrompu le travail. Cy-joint vous en trouverez facture et connaissance.

Cy-joint encore un extrait de la lettre de la Compagnie au sujet du port permis des officiers des vaisseaux de l'Inde qui iront aux îles. En conséquence de ses ordres, nous avons arrêté que le port permis du capitaine de chaque vaisseau de l'Inde qui irait aux îles, grand comme petit, serait de 1.000 pagodes ; celui du deuxième de 500 pagodes et celui du troisième de 250 et celui du quatrième de 100 pagodes, et avons fixé le bénéfice à 30 0/0.

Cy-joint le duplicata de notre dernière du 8 du courant.

Par le dernier mémoire que nous vous avons envoyé ci-devant, nous vous avons prié d'ordonner à votre greffier de coter et timbrer les pièces des procès civils et criminels qui viennent de votre Conseil ici par appel. Cependant les derniers qui sont venus ne l'étaient pas et de plus il manque les conclusions du Procureur du Roi dans celui des esclaves de M. Guillaudeu. Nous vous prions d'ordonner à votre greffier d'être par la suite plus exact.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, etc.

A Pondichéry, le 22 octobre 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par terre.

Messieurs.

Le vaisseau le *Neptune* a été expédié d'ici le 9 du courant. Cy-joint le duplicata de la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire par ce bâtiment, et le triplicata de celle du 8 du même mois que nous vous écrivons par le *Cantorbéry*, parti le même jour.

Les vents du nord qui ont commencé plutôt qu'à l'ordinaire avec des courants qui portent avec violence dans le sud, ayant empêché les petits bâtiments que nous avons envoyés hiverner dans la rivière de Yanaon, de pouvoir gagner jusques là, ni même jusqu'à Mazulipatam, nous nous trouvons sans aucun bâtiment ni embarcation dans ces deux comptoirs, pour nous rapporter en décembre ou janvier les marchandises que les chefs auront à nous envoyer et qui nous sont absolument nécessaires pour le chargement des vaisseaux que nous aurons à renvoyer en janvier. Ainsi nous vous prions, aussitôt la présente reçue d'expédier pour Yanaon la *Diane*, si elle est encore chez vous, à son défaut, le *Cheval Marin*, s'il n'était point encore parti pour les îles; au cas que vous n'avez plus ni l'un ni l'autre, tel autre bâtiment que vous jugerez à propos.

Mais nous vous recommandons surtout de nous en expédier un et d'assez bonne heure, pour qu'il arrive à Yanaon au plus tard le 20 décembre, afin qu'après avoir pris les marchandises qui se trouveront prêtes dans le comptoir de Yanaon, il puisse encore aller charger celles que le chef de Mazulipatam aura à

nous envoyer où vous lui donnerez ordre d'aller, et que malgré ses escales, il puisse encore arriver ici, s'il est possible avant le 10 janvier, afin que nous ayons ses marchandises d'assez bonne heure, pour que nous puissions les faire blanchir assez à temps pour entrer dans la cargaison de nos vaisseaux du mois de janvier.

Nous vous prions aussi de nous expédier le plus tôt possible un vaisseau pour la côte, pour nous faire savoir de vos nouvelles, et l'envoyer à Mahé.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé: DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAN, DE COURBEZATRE.

Le *Penthièvre* n'est point arrivé. Nous n'avons pas même encore de nouvelles qu'il soit à Mahé, ce qui nous inquiète beaucoup. Les dernières nouvelles que nous avons de Mahé sont du 11 septembre; nous avons cependant avis que ce vaisseau devait partir de l'île de France le 5 ou 8 août.

A Pondichéry, le 7 novembre 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par terre.

Messieurs,

Cy-joint le duplicata de notre lettre du 22 du passé à laquelle nous nous référons, et dont nous vous recommandons le contenu.

M. de Martinville nous demande 130 barres de fer plat. Cy-joint l'extrait de sa lettre à ce sujet.

Vous les lui enverrez, s'il en est encore temps par les vaisseaux qui partiront de chez vous pour Bas-sora. Nous vous prions aussi de lui envoyer à l'ordinaire deux pipes de vin de Xères avec une petite provision de papier. Cy-joint aussi l'extrait de la lettre de M. de Beaumont. par laquelle il nous demande des draps; vous les lui enverrez, si vous en avez de la qualité qu'il demande.

M. Guillard vous a envoyé par le bot le *Mazulipatam* 40 barils de poudre que nous lui avons envoyés pour vendre à son faussedar qui nous les avait fait demander, et qui n'en a plus voulu, lorsqu'ils sont arrivés. Vous vous en chargerez sur le pied de 2 fanons $1/2$. la livre, et nous créditez du montant. Il n'y a rien de nouveau dans ces quartiers.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, INGRAND, DULAURENS,
SIGNARD, MIRAN, DE COURBEZATRE,
DUBOIS ROLLAND.

A Pondichéry, le 30 novembre 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par terre.

Messieurs,

M. Guillard, nous ayant marqué vous avoir informé de la relâche du vaisseau le *Fidèle* dans son comptoir, nous ne vous dirons rien des pertes qu'a faites ce vaisseau, et du mauvais temps qu'il a essuyé, qui, après l'avoir démâté, l'a jeté à Mazulipatam. Mais nous ne pouvons nous empêcher de vous témoigner la vive inquiétude que nous causent tous les vaisseaux

qui sont partis depuis. Comme le manque du vaisseau le *Fidèle* vous mettra hors d'état de nous envoyer tous les effets et provisions que nous vous avons demandés pour nous et pour les Iles, nous vous écrivons la présente pour vous prier de nous envoyer de préférence à toute autre chose, les quantités de blé, de bougie, d'huile et de mantègue que nous vous avons demandées. Si, lorsque vous recevrez la présente, vous ne nous aviez pas envoyé par les vaisseaux de la Compagnie que vous aurez eus, la quantité de tous les effets portés par nos états, nous vous prions de nous les envoyer par quelques vaisseaux particuliers qui pourraient venir à la côte, en en payant le frèt aux armateurs. Si même, il n'y avait plus de bâtimens pour la côte, nous vous autorisons à en affréter un exprès pour nous apporter toutes ces provisions qui nous sont absolument nécessaires, et dont nous craignons de manquer.

Le brigantin la *Diane* n'a mouillé que le 14 octobre à Yanaon, où M. de Choisy, conformément à l'avis que vous lui aviez donné, et avec instructions au capitaine, voyant la saison avancée, a pris le parti de la retenir et la faire entrer en rivière.

M. de Choisy nous a fait passer par terre la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 14 septembre.

Nous serons fort inquiets jusqu'à ce que nous ayons des nouvelles de l'arrivée du *Pondichéry*, parti pour le Gange le 18 septembre et des mesures que vous aurez prises pour faire passer à Mahé les 1.200 balles que nous vous avons demandées pour charger sur le *Phoenix*, que nous avons envoyé à Mahé les y attendre, et où nous comptons qu'il doit être rendu.

Le *Penthière* n'a pu gagner la côte cette saison, n'étant parti de Mahé que le 6 octobre; nous ne savons ce qu'il sera devenu.

Nous vous avons remis par le *Pondichéry* 250.000 roupies, par le *Bon Voyage* 4.950 mares de piastres et par le *Neptune* 80.000 roupies.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé: DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD, IN-
GRAND, MIRAN, DE COURBEZATRE.

A Pondichéry, le 3 décembre 1740.

Messieurs du Conseil à Chandernagor,

Par terre.

Messieurs,

Ayant lieu de craindre que le *Pondichéry*, par lequel nous vous marquions nos intentions au sujet des marchandises que nous vous avons demandées pour le troisième vaisseau d'Europe que nous devons vous envoyer, n'ait manqué son voyage, de même que le *Fidèle*, qui vous portait le duplicata des expéditions de Pondichéry, et que vous ne soyez indécis sur la parti que vous avez à prendre au sujet de ces marchandises, nous vous écrivons la présente pour vous remettre le triplicata de notre lettre du 15 septembre dernier par le *Pondichéry*, et pour vous marquer que, si par quelque hasard, il n'était point arrivé chez vous, et que les 1200 balles que nous vous demandions, fussent prêtes, vous nous les fassiez passer par le premier vaisseau que vous aurez sous la main, soit à la Compagnie, ou à des particuliers, que dans ce cas vous affrêteriez.

Au reçu de la présente, si elle arrive à temps, vous nous donnerez avis du parti que vous aurez pris

par le premier bâtiment qui partira du Gange pour la côte, soit anglais, français ou autre, vous nous enverrez cette lettre d'avis par deux ou trois différentes occasions.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD,
INGRAND, MIRAN de COURBEZATRE.

A Pondichéry, le 2 mars 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Fidèle*.

Messieurs,

Nous avons reçu le 5 janvier l'honneur de votre lettre du 18 décembre, par laquelle vous nous marquez l'accident arrivé au *Saint-Joseph*. Le vaisseau portugais la *Galiotte* est arrivé ici le 9 janvier, le *Neptune* le 12 et le *Saint-Joseph*, le 8 février.

Nous avons reçu par ces bâtiments vos lettres des 9, 30 décembre et 23 janvier avec toutes les pièces y jointes suivant les inventaires.

Nous avons aussi reçu les différents effets que vous nous avez envoyés par ces vaisseaux, conformément aux facture et connaissance.

Cy-joint copie d'une requête du sieur Perret par laquelle il persiste à prier Monsieur le Gouverneur de lui accorder l'emploi que la Compagnie lui a donné.

Les vaisseaux le *Saint-Géran* et le *Fulvy*, de même que ceux partis d'ici et de Mahé, sont tous partis d'ici dans une saison fort convenable; aussi nous avons lieu d'espérer qu'ils feront leur retour cette année en Europe.

Les intentions de la Compagnie sont que, lorsque quelqu'un de ses employés, de tel grade que ce soit, sera nommé pour remplir et exercer par intérim un emploi dont les appointements seront plus forts que ceux qu'il aura eu égard à son grade, elle ne veut ni entend que cet employé prétende recevoir les appointements de l'emploi qu'il n'exercera que par intérim, sauf, s'il est confirmé, à lui tenir compte de l'augmentation qui lui reviendra, à commencer du jour qu'il aura commencé son intérim. Voilà le cas où se trouve le sieur Marié; vous avez les ordres de la Compagnie, nous vous prions de vous y conformer.

Marquez nous ce que c'est que le nommé Istèbe Diamant, et depuis quand il est mort, et pour lors nous vous dirons ce qu'il conviendra de faire de R.C: 46:7.18, qui sont à votre greffe, appartenant à sa succession.

Messieurs de Beaumont et Bellegarde sont tous deux morts au Banderabassy; le dernier le 9 octobre et le premier le 29. Lorsqu'on arrêtera le décompte du sieur Bellegarde, on lui tiendra compte de sa subsistance et appointements en qualité de sous marchand du jour qu'il a été avancé à ce grade.

Vous trouverez cy-joint l'extrait de ce que nous avons écrit à M. de Beaumont au sujet de l'augmentation de paye qu'il demandait pour son interprète; à la suite de cet extrait est la réponse du sieur Beaumont, sur quoi vous pouvez vous régler, pour ce que vous aurez à payer au procureur du dit interprète.

Nous approuvons les arrangements que vous avez pris pour prendre les vaisseaux au retour pour le compte de la Compagnie.

Il est bien qu'à défaut du vaisseau le *Fidèle*, et après l'accident arrivé au *Saint-Joseph*, vous ayez affrété le *Neptune* et la *Galiotte*, pour nous apporter les provisions, marchandises et effets que vous aviez à nous remettre, tant pour ce comptoir que pour les îles de

France et de Bourbon. Nous vous prévenons seulement que par la suite, lorsque vous serez dans le cas d'affréter quelques vaisseaux pour la côte, pour nous éviter toute discussion avec les propriétaires au sujet du prix du riz, il conviendra autant que vous le pourrez que vous conveniez avec eux d'une somme pour le frêt de leurs vaisseaux, sauf à eux d'en faire les frais d'armement, paye d'équipage, etc.

Nous avons satisfait aux engagements que vous aviez pris pour le *Neptune* et la *Goliotte*.

Nous avons écrit au Banderabassy à M. de Martinville de faire payer aux armateurs de la *Concorde* la moitié des dépenses du présent que M. de Beaumont avait fait à l'arrivée du vaisseau, et de passer l'autre moitié au compte de la Compagnie.

Nous avons acquitté votre lettre de change de 1428 Rs. 12 annas 32 caches en faveur du Père Severin, celle de 1408 Rs. en faveur du Père Thomas et celle de 1098 Rs. en faveur de M. Pilavoine Quoique cette dernière fut tirée en Rs. ordinaires et que l'avis que vous nous en donnez porte aussi que ce sont des Rs. ordinaires, M. Pilavoine n'a voulu cependant recevoir qu'en roupies C. parce qu'il dit que M. Dupleix ne lui doit que 1098 roupies C. 11 : 30 et point de roupies ordinaires, et qu'il pense que c'est une erreur de celui qui a fait la lettre de change et d'avis. Examinez si réellement il y a eu erreur et la rectifier.

Manquant d'officiers sur la *Diane*, nous y avons laissé le nommé Ponsard ; si vous est absolument nécessaire, nous vous le renverrons par la suite.

Il est arrivé le mois passé à Madras sur un vaisseau anglais, parti de Londres en juin, qui ne nous a rien appris de nouveau au sujet de la situation en Europe, que ce que vous en avez appris par le vaisseau suédois. Monseigneur le cardinal Le Fleury était en parfaite santé. L'on dit que la cour de France avait

fait signifier à l'Angleterre que si elle ne cessait pas ses hostilités dans l'Amérique espagnole, le roi de France prendrait le parti de l'Espagne. Nous attendons avec impatience vos vaisseaux pour nous tirer de l'incertitude et des inquiétudes où nous sommes à ce sujet.

Le sieur de Solminiac nous a remis le procès de la nommée Cécile; nous l'examinerons dans quelques jours.

Nous avons acquitté votre lettre de change de 2.500 roupies ordinaires en faveur de M. Roussel.

Nous aurons soin de faire venir de Chine les vingt mille carreaux que vous nous demandez pour Fateihem.

Le bot que vous nous promettiez n'est point encore arrivé. Nous souhaitons qu'il ne soit point retardé par aucun accident.

Les affaires de cette province sont encore dans un plus triste état qu'elles n'étaient l'année dernière. Les Marattes sont absolument les maîtres du pays. Aucun seigneur ni troupes maures n'osent se présenter pour les repousser. Ils sont actuellement occupés à faire le siège de Trichinopoly, qu'ils sont à la veille de prendre, après quoi ils nous menacent de venir nous assiéger. Nous nous préparons du mieux qu'il nous est possible à les biens recevoir. Nous n'avons cependant qu'une très faible garnison pour garder une aussi grande enceinte que celle de Pondichéry. Vous pensez bien que dans de pareilles circonstances, il nous est impossible de vous envoyer le nombre de soldats braves qui seraient nécessaires pour recruter et compléter votre garnison.

Nous vous expédions aujourd'hui le *Fidèle* par lequel nous vous remettons 240.000 roupies dont cy-joint facture et connaissance. Ce bâtiment ayant beaucoup souffert du mauvais temps et de l'ouragan qui lui ont fait manquer son voyage, se trouve avoir besoin de réparations considérables que nous prions de lui faire pendant le séjour qu'il fera dans le Gange.

Nous n'avons ici que peu d'officiers. Si vous nous eussiez renvoyé ceux que vous avez d'excédent dans certains grades, nous vous les eussions remplacés dans le courant de la mousson ; mais dans les circonstances où nous nous trouvons, il ne conviendrait point de nous dégarnir de ceux qui nous restent.

Nous avons écrit aux capitaines des vaisseaux français qui pourraient toucher au Banderabassy de nous apporter toutes les marchandises, meubles et effets appartenant à la Compagnie, qui se trouveraient dans la maison du sieur Beaumont, et ses comptes et papiers.

Messieurs Legou et Beausset assurent n'avoir aucun souvenir de ce qu'avance dans sa requête, le nommé Saint-Cloud, domestique de M. la Franquerie, et ce qu'il y a de vrai c'est que sa paye de soldat a cessé du jour qu'il est entré auprès de M. la Franquerie.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS etc...

A Pondichéry, le 3 avril 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau des *Manilles de Bengale*.

Messieurs,

Le bot l'*Orient* n'est point encore arrivé.

Le *Mazulipatam* a mouillé ici le 27 du passé ; nous avons reçu par ce vaisseau la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 28 février avec le duplicata de celle du 15 du même mois et les autres pièces y jointes, conformément à l'inventaire. Les effets que nous avons chargés sur le *Mazulipatam* se sont trouvés conformes aux facture et connaissance.

Nous sommes très sensibles à la part que vous prenez à notre situation, et vous remercions de l'attention et promptitude avec laquelle vous nous avez envoyés les secours qui ont dépendu de vous ; il est facheux que les évènements n'aient pas répondu à votre bonne intention, et que le bot ne soit point arrivé ; les secours vous deviennent plus instants de jour en jour. Nous sommes à la veille de voir les Marattes devant nos murs. Sander Saëb, qui les tenait depuis trois mois occupés au siège de Trichinopoly, s'est rendu à discrétion, le 26 du passé. Nous vous avons marqué par notre dernière qu'ils nous menaçaient, qu'aussitôt qu'ils se seraient rendus maîtres de cette forteresse, ils viendraient nous attaquer. Ainsi, comme ils n'ont dorénavant plus rien qui les occupe ni les retienne dans ces cantons là , nous comptons les voir sous peu, si véritablement ils ont envie d'y venir.

Vous trouverez cy-joint la permission de Monseigneur l'évêque de Saint-Thomé en faveur du Révérend Père Claude La Loue pour faire les fonctions de vicaire à Chandernagor.

Cy-joint encore le duplicata de notre dernière du 20 du passé par le *Fidèle* parti la même jour.

Cy-joint aussi copie de quelques nouvelles d'Europe que nous avons reçues par voie de Surate. Vous y verriez que toutes nous annoncent que la France était à la veille de se déclarer en faveur de l'Espagne contre l'Angleterre.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, SIGNARD, IN-GRAND, MIRAN, et, par le Conseil, BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 8 mai 1741.

Messieurs du Conseil à Chandernagor:

Par le *Saint-Joseph*.

Messieurs,

Depuis environ quinze jours nous avons eû nouvelle que le bot l'*Orient* avait relaché à Paliacate, nous lui avons sur le champ donné ordre de remonter la côte et de venir ici; ainsi nous l'attendons de jour en jour. Nous vous le renverrons le plus tôt qu'il nous sera possible.

Depuis notre dernière du 3 du passé, dont cy-joint le duplicata, nous avons reçu des serpaux de la part des généraux de l'armée des Marates avec des lettres fort honnêtes; nous leur avons aussi de notre côté envoyé un présent de différents effets de la valeur de 2.400 pagodes. Ils ont repris le chemin des terres, et l'on assure qu'ils sont dans l'intention de s'en retourner dans leur pays. Si cela est, et qu'ils ne reviennent point, nous en serons quitte pour les peines, les inquiétudes et les embarras qu'ils ont causés, et la Compagnie pour quelques pertes qu'elle a eues dans les aldées, et les dépenses extraordinaires que nous ont occasionnées les préparatifs que nous avons été obligés de faire pour nous mettre en état de défense; ce qui ne sera rien en comparaison de ce que nous avons à appréhender, si nous eussions été attaqués.

Nous vous expédions aujourd'hui le vaisseau le *Saint-Joseph* par lequel nous vous envoyons 120.000 roupies, dont cy-joint facture et connaissance.

Nous attendons avec impatience quelques vaisseaux de France. Sitôt qu'il en sera arrivé un, nous ne manquerons pas de vous en donner avis par quelques bâtimens de l'Inde.

Cy-joint une note de M. Ingrand, caissier, qui sert de réponse à l'article de votre lettre du 19 décembre

dernier, au sujet de ce qu'il fallait payer à la famille du nommé Chariapa. Il n'y a rien de nouveau dans ces quartiers.

Vous devez compter sur deux vaisseaux d'augmentation, n'étant pas possible de faire cette année de marchandises à cette côte.

Cette lettre arrêtée, nous apprenons que le bot *l'Orient* vient de mouiller sur rade.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
DUBOIS ROLLAND, et, par le Conseil, BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 30 mai 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le bot *l'Orient*.

Messieurs,

Nous vous renvoyons aujourd'hui le bot *l'Orient*. Cy-joint l'état des différents effets que lui ont été fournis de nos magasins pendant son séjour et à son départ d'ici.

Cy-joint encore l'état de ce qui s'est trouvé manquer sur la cargaison de ce bot, le pilote nous a assuré qu'il n'avait été embarqué que 250 sacs de riz, au lieu de 300 portés sur le connaissance, et qu'il croit que les boulets qui manquent sont restés dans le vigrage (?) Nous vous prions d'examiner d'où viennent ces différences et d'en faire tenir compte au pilote, s'il se trouve qu'il y a de sa faute, par négligence ou autrement. Nous n'avons acquitté son connaissance que des effets qu'il nous a remis.

Cy-joint le duplicata de notre dernière en date du

8 mai par le vaisseau le *Saint-Joseph* qui s'est mis à la voile le même jour. L'équipage du bot l'*Orient* est payé jusqu'au 30 juin.

Le vaisseau le *Pondichéry* est arrivé hier de Mahé. Messieurs du conseil ne nous promettent que 400 candis de poivre pour cette année. Nous continuons à voir la guerre avec Bajanor et ses alliés. Cependant ces Messieurs nous annoncent qu'ils vont faire de nouvelles tentatives pour parvenir à faire la paix, et qu'ils espèrent y réussir.

Les Marattes s'en retournent toujours à grandes journées dans leur pays.

Il n'est encore arrivé aucun vaisseau d'Europe à la côte, nous en attendons avec impatience.

Il n'y a rien de nouveau dans ces quartiers.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, INGRAND, DULAURENS, MIRAN,
FÉVRIER, DUBOIS ROLLAND, et, par le Conseil,
BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 15 juin 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau l'*Heureux*.

Messieurs,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 30 du mois passé par le bot l'*Orient*; cy-joint le duplicata de cette lettre. Celle-ci vous parviendra par le vaisseau l'*Heureux*, capitaine le sieur Bruno.

M. Dumas est parti pour Karikal par terre le 11 de ce mois; sa présence y était absolument nécessaire pour y régler quantité d'affaires et y marquer le lieu propre pour bâtir un fort.

Cy-joint copie d'un procès-verbal que nous avons reçu de l'Île de France par le *Saint-Benoît* à l'occasion de quinze pièces d'armoisin trouvées de moins dans une caisse de la cargaison du vaisseau le *Fulvy*, capitaine M. de Saint-Georges. Vous aurez agréable de faire examiner d'où provient cette différence.

M. Verrier qui doit rester chef à Surate nous demande du vin pour lui et pour son second. Nous vous prions de lui envoyer annuellement quatre pipes de vin de Xérès, et quatre barriques de vin rouge tirées en bouteilles, pour qu'il lui parvienne bon.

Tous nos vaisseaux de Mahé sont de retour, à l'exception du brigantin l'*Aventurier*; ils ont été expédiés si tard qu'ils ont essuyé un très mauvais temps. Le *Fleury*, capitaine M. Puel, a été démâté de son grand mât. Nous n'avons reçu de ce comptoir que 408 candis de poivre que nous vous enverrons par le vaisseau le *Pondichéry*, ainsi qu'une forte partie de kaire dont nous vous enverrons aussi une bonne quantité.

Nous vous remettons ci-inclus, Messieurs, une lettre du Conseil de Mahé du 16 mai à votre adresse par laquelle vous verrez qu'il y avait une suspension d'armes avec Bayanor, que ces Messieurs n'avaient pas encore pu amener à faire la paix. Nous vous prions d'envoyer directement à ce comptoir l'assortiment des marchandises qu'ils vous demandent, si vous en avez l'occasion; si non, remettez les nous; nous les leur enverrons d'ici.

Messieurs du Conseil de l'Île de France nous ont envoyé par le *Saint Benoît* 200 hommes de troupes à régler et dix officiers. Ils nous promettent encore 200 hommes, y compris une compagnie de créoles par le *Fulvy* et le brigantin l'*Indien* et le *Cheval-Marin*. Quoique ce secours nous devienne inutile par la retraite des Marattes, cela fait cependant un très bon effet à cette côte, et nous pensons qu'il sera

de même dans les autres Comptoirs de la Compagnie aux Indes.

Nous avons appris avec plaisir que tous les vaisseaux expédiés de Chandernagor, d'ici et de Mahé, étaient bien arrivés à l'Île de France et soient partis en saison convenable pour le port de Lorient, même le *Comte de Toulouse* que nous avons été forcés de désarmer ici, et auquel le conseil de l'Île de France a pu donner 80 hommes d'équipage.

Nos deux vaisseaux d'Europe ont bien fait le commerce en Chine et en sont partis pour leur retour en Europe.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : LEGOU, DULAURENS, INGRAND, FÉVRIER.

A Pondichéry, le 17 juin 1741.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Cy-joint le duplicata de la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 15 de ce mois par le vaisseau l'*Heureux* qui mit à la voile hier au soir pour le Gange.

Celle-ci vous parviendra par le vaisseau le *Diligent*, capitaine le sieur Eustache.

Nous vous prions de nous marquer par pattemars l'arrivée des vaisseaux le *Fidèle* et le *Saint-Joseph*, afin que nous ayons la satisfaction de savoir si les fonds que ces navires vous portent, vous sont bien parvenus.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : LEGOU, DULAURENS, INGRAND, FÉVRIER.

Pondichéry, le 2 juillet 1741.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Quoique nous vous ayons marqué que nous gardions ici le bot le *Mazulipatan* jusqu'à l'arrivée d'un vaisseau d'Europe, pour vous en donner avis sur le champ, comme il n'en arrive point cependant, et que ce bot peut vous être nécessaire pour le service de la rivière, nous vous l'expédions aujourd'hui, et vous envoyons par ce bâtiment, suivant facture et connaissement. Cy-joint 80.000 roupies que nous avons puisées dans la bourse de divers particuliers de la colonie, pour vous les remettre, afin que vous soyez en état de travailler toujours de bonne heure à vous procurer les cargaisons des vaisseaux qui vous seront adressés.

Cy-joint le duplicata de notre dernière du 17 du passé par le vaisseau le *Diligent* qui mit à la voile le même jour. Le vaisseau le *Saint-Pierre* venant de Chine, est arrivé ici le 15 du passé.

Nous n'avons point encore nouvelle que la paix soit faite à Mahé.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUMAS, DULAURENS, LEGOU, MIRAN,
INGRAND.

A Pondichéry, le 30 juillet 1741.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Triton*.

Messieurs,

Les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 7 avril et 6 mai, ne nous sont parvenues

toutes deux que le 16 du courant avec celles des 5 et 6 mars; et autres pièces y jointes.

Nous vous enverrons des carreaux de pierres, le plus qu'il nous sera possible.

Il ne convient point absolument de garder dans votre comptoir le nommé Robert; vous ferez bien de nous le renvoyer par la première occasion.

Si le vaisseau le *Fidèle* est en état de se mettre en mer au mois d'août ou septembre prochain, vous nous le renverrez chargé de riz, de blé et de quelques autres provisions, que nous vous prions de nous faire passer cette année pour ce comptoir; dont cy-joint l'état.

Nous faisons faire des perquisitions pour savoir s'il n'y aurait point ici quelque parent du nommé Istèbe Diamant. Nous vous marquerons par la suite ce qu'il faudra faire du produit de sa succession.

Vous aurez appris, Messieurs, par nos précédentes, la retraite des Marattes. Cependant la confiance ne se rétablit point dans l'intérieur des terres, ce qui nous mettra dans la nécessité de vous faire (comme nous vous en avons déjà prévenus) passer un vaisseau de plus que ceux qui vous sont destinés par la Compagnie. Nous suivrons d'autant plus volontiers ce projet que nous avons lieu de croire que vous serez en état d'en bien charger au moins quatre; si vous pouvez vous procurer toutes les marchandises que vous avez demandées par votre dernier contrat. Quant aux fonds pour les remplir, nous traiterons cet article à la fin de cette lettre.

Nous ne nous sommes chargés que des effets que nous avons reçus du sieur Guillemain, pilote du bot *l'Orient*, et avons fait mention au bas du connaissement de ce qui s'est trouvé en moins. Ce sera à vous, Messieurs, de l'en décharger ou de le faire rembourser.

Vous avez cy-joint un extrait de la lettre que nous venons de recevoir de la Compagnie, où vous verrez

de quelle manière elle veut que l'on traite les discussions qui pourraient survenir dans ses comptoirs des Indes avec ceux des Anglais et des Hollandais.

La plupart des remises que nous vous ferons cette année sera en roupies Arcot.

Sur ce que vous nous marquez dans notre lettre du 5 mars, et que vous répétez dans celle du 7 avril, que le premier envoi que nous vous ferons soit en roupies Arcot; pour nous tirer de tout doute à cet égard, vous nous auriez fait plaisir de nous marquer au juste la quantité de matières d'argent que vous vouliez que nous vous remettions en matière même de fonds qui vous seraient destinés par la Compagnie.

Nous avons présentement beaucoup de peine à nous procurer du bois rouge; nous n'en avons actuellement que très peu et nous venons d'en acheter à Madras 8 à 900 bards, dont nous vous enverrons une partie par les bâtiments qui suivront la présente.

L'erreur qui se trouve dans les provisions du Révérend Père Laloue, de vicaire à curé provient, à ce que nous pensons, de ce que dans notre acte de présentation à Monseigneur l'Evêque de Saint-Thomé en faveur du Père Laloue, il est dit que c'est pour faire les fonctions de vicaire à Chandernagor, et que le mot de vicaire, en portugais, veut dire curé, ce que l'Evêque de Saint-Thomé a rendu en latin dans les provisions. Nous verrons avec le Révérend Père Gargan à rectifier cette erreur.

Nous avons acquitté les deux lettres de change que vous avez tirées sur nous de 1.500 roupies en faveur du Révérend Père Dominique et de 293 roupies en faveur de M. Jüdde.

Le vaisseau le *Triton*, parti de Lorient le 27 décembre, n'est arrivé ici que le 19 du courant.

Cy-joint les paquets de la Compagnie à votre adresse,

venus par ce bâtiment : vous y verrez que s'il n'y avait point encore de guerre déclarée en France ; cela donne à penser qu'elle ne tardera pas de l'être.

La Compagnie vous destine cette année trois vaisseaux, le *Triton*, capitaine Butler de Saint-Malo, l'*Argonaute*, capitaine des Chenaye Gilbert ; le *Brillant*, capitaine de Chantelou le Fer, avec un fonds de 80.000 marcs de matières d'argent, qui produiront de seize à dix-sept cents mille roupies que nous vous remettrons par le *Triton* et les autres vaisseaux qui le suivront. Les fonds joints aux 440,000 roupies que nous vous avons déjà remis par le *Fidèle*, le *Saint-Joseph* et le bot le *Mazulipatam*, vous formeront un capital de plus de deux millions de roupies. Ainsi, nous avons lieu de croire que vous serez en état de bien charger non seulement les trois vaisseaux que la compagnie vous destine, mais encore un quatrième que nous vous enverrons, comme nous vous l'avons marqué plus haut, puisque vous aurez plus de 500,000 roupies à donner à chaque bâtiment, indépendamment du poivre et du bois rouge.

Messieurs les Directeurs, députés pour les ventes, nous préviennent qu'ils vous marquent de nous envoyer tous les ans 3 à 4.000 pièces de baffetas et 1.500 pièces de garas, pour faire teindre en bleu à la côte. Cy-joint l'extrait de leur lettre à ce sujet. Envoyez nous ces pièces dans la petite mousson, si vous le pouvez, afin que nous ayons le temps de les faire teindre pour les envoyer par les vaisseaux que nous expédierons en janvier. Cy-joint le duplicata de notre dernière du 21 du courant.

Le vaisseau le *Triton* a rencontré à Santiago l'*Argonaute* ; aussi nous pensons qu'il ne peut guère tarder.

M. Pochauvin de Marson, lieutenant de votre garnison, ayant fait demander à la Compagnie un emploi dans la plume, elle le lui a accordé dans le grade des

Employés du premier ordre. Cy-joint l'extrait de ce que la Compagnie nous marque à ce sujet.

Par le recensement des officiers qui sont actuellement dans votre garnison, nous trouvons qu'il vous manque un caporal, un sous-lieutenant et deux enseignes, pour que le nombre en soit complet dans chaque grade et que vous avez trois lieutenants de plus qu'il ne vous en faut, suivant les états de la Compagnie. Par les vaisseaux qui partiront le mois prochain, nous vous enverrons les officiers qui vous manquent. Vous nous renverrez les trois lieutenants que vous avez de surplus par la première occasion, même par les vaisseaux de la petite mousson.

Nous vous expédions aujourd'hui le vaisseau le *Triton* avec 240.000 roupies, qui est tout ce qui a pu être prêt depuis son arrivée. A mesure qu'il y en aura une certaine quantité de fabriquées, nous vous les enverrons par le *Pondichéry* et le *Saint-Benoît*, qui sont prêts à appareiller au premier ordre.

Vous ferez payer à M. Mitard la somme de 150 livres qui ont été remises pour son compte à la caisse de la Compagnie à Paris, suivant l'extrait de la lettre cy-jointe.

Le vaisseau l'*Argonaute* a mouillé ici le 28 du courant. Cy-joint une copie de la lettre que la compagnie vous écrit par ce bâtiment.

Le vaisseau le *Comte de Toulouse* a été forcé de relâcher à l'île de France, coulant bas d'eau ; à ce qu'on nous marque, il y a eu peu d'avaries sur les marchandises de sa cargaison. Le capitaine a eu la précaution de remettre nos expéditions pour la Compagnie au sieur de Saint-Georges, capitaine du *Fulvy* avec lequel il était sorti de l'île de France, et qui avait ordre de le convoier jusqu'au port de Lorient.

Nous vous expédierons le *Pondichéry*, dans trois ou quatre jours et l'*Argonaute* dans huit jours.

Cy-joints les états des effets que le Conseil de l'île

de France nous demande pour les Iles. Vous ferez attention à ce qu'il nous marque par sa lettre dont cy-joint l'extrait, au sujet des effets qu'il demande pour l'Île de Bourbon.

Vous nous renverrez par le vaisseau le *Triton* le nommé Yves Hervé, resté ici du bot le *Mazulipatam*, qui nous a paru un assez mauvais sujet.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN.

A Pondichéry, le 2 septembre 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

La présente n'est que pour vous remettre la facture et connoissement de 2750 carreaux de pierres que nous vous envoyons par le vaisseau la *Rose* qui part ce soir en compagnie du vaisseau le *Triton*.

Nous avons l'honneur etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
DUBOIS ROLLAND.

Inventaire du paquet du Conseil supérieur pour le Bengale par le Triton, savoir :

- N^{os} 1. Lettre du Conseil du 30 du courant.
2. Duplicata du 2^e du courant.
3. Etat des effets et provisions du Bengale nécessaires pour le Fort Louis.

4. Extrait de la lettre de Messieurs les Directeurs de la Compagnie au Conseil supérieur du 9 novembre 1740.
5. Paquet de la Compagnie au Conseil de Chandernagor.
6. Paquet de M. Duvelaër, directeur à Lorient pour Chandernagor.
7. Extrait de la lettre de Messieurs les directeurs, députés pour les ventes, au Conseil du 7 novembre 1740.
8. Extrait de la lettre de la Compagnie au Conseil supérieur, au sujet du sieur Pochauvin de Marson, en date du 9 novembre 1740.
9. Facture de trente caisses de roupies chargées sur le *Triton* par le Conseil de Chandernagor.
10. Connaissance des dites caisses, signé de M. Butler, capitaine du dit vaisseau.
11. Extrait de la lettre de la Compagnie du 9 novembre au sujet du sieur Mitard.
12. Copie d'une lettre de la Compagnie au Conseil de Chandernagor, venue par l'*Argonaute*, du 14 janvier 1741.
13. Copie d'une lettre de M. Duvelaër par le même vaisseau, du 18 du courant.
14. Extrait de l'état des demandes du Conseil de l'Île de France à celui de Pondichéry, du 24 juillet 1741.
15. Extrait d'un état de demandes pour l'île de Bourbon daté du Fort Louis le 30 du courant.
16. Extrait d'une lettre du Conseil de l'Île de France au Conseil supérieur, relatif aux états de demandes ci-dessus, en date du 24 juin 1741.
17. Huit lettres pour M. Dupleix.
18. Trois lettres pour M. Dupleix.

19. Vingt-deux lettres particulières.
20. Le présent inventaire.

Le 31 juillet 1741.

Signé : BOYELLEAU.

A Pondichéry, le 3 août 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous vous expédions aujourd'hui le vaisseau le *Pondichéry* avec 240,000 roupies, dont cy-joint facture et connaissance, avec ceux de 408 candis de poivre et de 75 bards de kaire, que ce même bâtiment vous porte. Comme le poivre a été transporté sur rade de bord à bord, il n'a point été vérifié ici à la balance; nous l'avons porté sur la facture tel que nous l'avons reçu de Mahé. Cy-joint une attestation des deux capitaines, de la quantité de mesures que ce poivre à rendues en le versant d'un vaisseau dans l'autre; vous recevrez par le *Pondichéry* la mesure dont on s'est servie.

Cy-joint le duplicata de nos deux dernières du 30 juillet par les vaisseaux le *Triton* et la *Rose*. Nous comptons que vous nous expédiez le *Saint-Benoit* et le *Pondichéry* dans la petite mousson.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND,
MIRAN, DUBOIS BOLLAND.

Inventaire du paquet du Conseil supérieur pour le Conseil de Chandernagor par le vaisseau le Pondichéry, savoir :

- N^{os} 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 30 juillet dernier par le *Triton*.
3. Duplicata de celle de même date par la *Rose*.
4. Facture de trente caisses d'argent chargées sur le dit vaisseau.
5. Connaissance des trente caisses d'argent chargées sur le dit vaisseau.
6. Etat des effets du magasin de ce fort fournis au dit vaisseau.
7. Etat de ceux du magasin de marine fournis au dit vaisseau.
8. Etat de ceux du même magasin pour le dit vaisseau.
9. Facture du poivre chargé sur le dit vaisseau.
10. Connaissance du poivre chargé sur le dit vaisseau.
11. Déclaration des sieurs Puel et Boutteville, comme le poivre a été versé du *Fleury* à bord du *Pondichéry*.
12. Copie de la lettre de la Compagnie du 9 novembre 1740, venue par l'*Argonautè*.
13. Copie de celle de M. Duvelaër, directeur de Lorient, du 2 décembre, par le dit vaisseau.
14. Une lettre à l'adresse de M. Duplex.
15. Dix lettres particulières.
16. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 4 août 1741.

Signé : DUPLAN DE LAVAL.

A Pondichéry, le 8 août 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous vous expédions aujourd'hui le vaisseau, le *Saint-Benoît*. Vous recevrez par ce bâtiment 203 bards de poivre, 247 bards de coton et 340 balles que nous avons achetées pour le voyage de Chine, qui n'a pas eu lieu cette année, et 4.300 carreaux de pierres; le tout contenu dans la facture et connaissance cy-joints.

Nous vous envoyons aussi par ce bateau Messieurs Roussel, capitaine, et Martin, sous-lieutenant. Ils n'ont point encore reçu leur vin de gratification; leurs appointements leur sont dûs depuis le 1^{er} de ce mois.

Cy-joint le duplicata de notre dernière du 3 du courant par le *Pondichéry*.

Il y a une erreur sur la facture et le connaissance du kaire chargé sur ce bâtiment; il n'y est porté que 36.108 liv. faisant 75 bards 108 liv. au lieu de 40.800 liv. faisant 85 bards, qui ont été effectivement embarqués. Vous vous chargerez de cette dernière quantité.

Des 700 sacs de riz que vous avez chargés sur le *Pondichéry* en décembre dernier à son départ pour Mahé, le sieur Boutteville nous a dit n'y avoir débarqué que 500 sacs; il nous en a remis ici cent à son retour; il doit vous rendre compte du surplus, qu'il prétend avoir consommé pour le service du vaisseau.

Cy-joint les états des fournitures faites au vaisseau, le *Saint-Benoît*.

Nous vous répétons encore de faire votre possible pour nous expédier outre le *Fidèle*, ou le *Pondichéry* ou le *Saint-Benoît*, dans la petite mousson.

Il est arrivé depuis deux jours à Madras un vaisseau parti de Londres au commencement de mars. Il n'y avait point encore, à ce qu'on assure, de guerre déclarée en France.

Nous comptons vous expédier l'*Argonaute* dans deux ou trois jours. L'équipage du vaisseau le *Saint-Benoît* est payé jusqu'au 15 octobre prochain.

Nous vous remettons par le vaisseau le *Saint-Benoît* les munitions de guerre que vous nous avez envoyées par le bot l'*Orient*, à l'occasion des Marattes, à l'exception de la poudre que nous avons trouvé inutile de vous renvoyer. De ce qui s'est trouvé de moins sur le dit envoi, que nous avons passé par profits et pertes, nous vous en remettons l'état, afin que vous fassiez examiner si ces effets ne sont point restés dans le bot.

Il se trouve une différence entre le magasin et le vaisseau le *Saint-Benoît*, de cent onze boulets, sur l'envoi de 8.621 que nous faisons par ce vaisseau. Nous vous prions de donner ordre lors du débarquement, que l'on fasse attention à bien les compter, pour savoir d'où vient cette erreur. Si elle vient du magasin, vous la passerez par profits et pertes, étant bien sûrs qu'ils sont sortis du fort et ont été comptés et portés au bord de la mer par le nommé Noë Joullet, un de nos adjudants canonniers.

Nous avons l'honneur etc. . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND.
MIRAN, DUBOIS ROLLAND.

*Inventaire du paquet pour le Conseil
de Chandernagor.*

- N^{os} 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 3 du courant.
3. Facture des effets chargés sur le *Saint-Benoît*.
4. Connaissance des dits effets.

5. Etat de ce qui a été fourni du magasin.
6. Etat de ceux de la marine.
7. Extrait du journal du magasin général au 7 mai.
8. Trois lettres pour M. Dupleix.
9. Six lettres particulières.
10. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 8 août 1741.

Signé : DUPLAN DE LAVAL.

A Pondichéry, le 14 août 1741.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par l'Argonaute.

Messieurs,

La présente vous parviendra par le vaisseau l'*Argonaute*. Nous vous envoyons par ce bâtiment 264.000 roupies dont cy-joint facture et connaissance, avec ceux de 189 bards 403 livres de poivre que nous y avons chargés en 400 sacs. Cy-joint pareillement les lettres et paquets de la Compagnie, venus par ce navire pour votre comptoir.

Il vous parviendra par cette occasion le sieur Thiéry, sous commis à 500 liv. et Kermain, enseigne des troupes. Cy-joint le duplicata du reçu des avances que ce dernier a reçues en France; vous lui en ferez la retenue mois par mois, jusqu'à parfait remboursement; leurs appointements leur sont dûs à tous les deux depuis le 28 du passé.

La Compagnie ayant bien voulu accorder un emploi de sous commis au sieur Dumont, vous le mettrez dorénavant à la tête des employés, avant les nouveaux qui pourront passer cette année dans votre comptoir.

La femme du nommé Istèbe Diamant est actuellement ici. Elle nous a dit avoir envoyé une procuration à M. Albert, pour retirer les deniers de la succession de son mari, qui sont à votre greffe. Si cela n'a point eu lieu, faites remettre cet argent à la caisse de la compagnie, et sur votre avis, nous le paierons ici à la veuve.

Le vaisseau le *Chauvelin* a mouillé ici le 9 à 8 heures du soir; il est parti de Lorient le 3 mars. Il n'y avait point encore de guerre déclarée en France, mais toujours grande apparence. Comme ce bâtiment vous est destiné, nous vous l'expédierons le plus tôt qu'il nous sera possible.

Cy-joint toutes les lettres particulières qui sont venues pour vous par le *Chauvelin*. Quant aux lettres de la compagnie, elles sont si longues que l'on n'a pas eu assez de temps pour en tirer une copie.

Nous vous envoyons par l'*Argonaute* un détachement de 25 hommes, dont cy-joint l'état de signalement.

Nous avons l'honneur, etc.

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
DUBOIS ROLLAND.

Inventaire du paquet à l'adresse du Conseil de Chandernagor par l'Argonaute, savoir :

- N^{os} 1. Lettre du Conseil supérieur de ce jour.
2. Duplicata de celle du 8 du courant.
3. Facture de trois caisses de matières d'argent chargées sur le dit vaisseau.
4. Connaissance des dites caisses.

5. Facture de poivre embarqué sur le dit vaisseau.
6. Connaissance du dit poivre.
7. Reçu du sieur Kermain, enseigne.
8. Paquet de la Compagnie, venu par l'*Argonaute*.
9. Paquet de la Compagnie, venu de Lorient.
10. Quatre lettres à l'adresse de M. Duplex.
11. Paquet de lettres particulières.
12. Huit lettres particulières.
13. Etat de signalement d'un sergent, de deux caporaux et de 23 soldats embarqués.
14. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 11 août 1741.

Signé : DUPLAN.

A Pondichéry, le 27 août 1741.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Chauvelin*.

Messieurs,

La présente n'est que pour vous donner avis que nous avons chargé sur le vaisseau le *Charles*, venant de Jedda, sur lequel est subrécargue et capitaine M. Fournier, la quantité de 96.000 roupies, dont vous trouverez cy-joint la facture et connaissance, et pour vous remettre aussi le duplicata de la nôtre par le *Chauvelin*, de même date.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé: DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
DUBOIS ROLLAND.

A Pondichéry, le 27 août 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Duplicata par le *Charles*.

Messieurs,

La présente vous parviendra par le vaisseau d'Europe, le *Chauvelin*, que, nous vous avons prévenus par notre dernière, devoir vous expédier incessamment. Nous avons chargé sur ce bâtiment 400,000 Rs. et 10.017 marcs 2 onces 1 gros de matières, en trente caisses, du vaisseau le *Duc de Bourbon*, que nous n'avons point ouvertes ici, ainsi qu'une partie de bois rouge dont vous trouverez cy-joint facture et connaissance.

Nous vous remettons cy-joint les paquets de la Compagnie venus par ce vaisseau à votre adresse.

Le vaisseau le *Duc de Bourbon*, a mouillé le 24 de ce mois sur rade ; il était parti de Lorient le 17 mars dernier, et il n'y avait encore alors rien autre chose que ce que nous vous avons marqué par nos précédentes.

Vous trouverez cy-joint le paquet venu de France à votre adresse par le dit vaisseau.

Vous trouverez encore ci-inclus le duplicata de notre dernière du 11 du courant par *l'Argonaute*, à laquelle nous nous référons.

Nous avons acheté de M. Fournier, capitaine et marchand sur le vaisseau le *Charles*, venant de Jedda, la quantité de 13.720 sequins de Venise, aux conditions d'en rembourser la valeur aux armateurs sur le pied que les dits sequins vaudront à leur arrivée au Bengale. Nous vous prions de leur en faire payer le montant ; nous aurons soin de vous faire passer un excédent de fonds pour vous remplacer cette somme.

Cy-joint le duplicata de notre lettre du 27 du courant par le *Charles*, sur lequel nous avons chargé 96.000 roupies.

Nous vous informons ainsi que M. Dubois Rolland, l'un de nous, passe au Bengale sur son vaisseau le *Nancy*, pour y occuper le poste de conseiller, et garde magasin de la marine; aussi vous le ferez recevoir en cette qualité.

Nous avons l'honneur, etc . . .

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN.

Inventaire du paquet pour le Conseil de Chandernagor par le Chauvelin, savoir :

- N^o 1. Lettre du Conseil du 27 août.
2. Lettre par le vaisseau le *Charles*, de même, date.
3. Duplicata de celle du 11 du courant.
4. Reçu de M. Dulaurens, garde magasin des matières, pour les 13.720 1/2 sequins tirés du vaisseau le *Charles*.
5. Facture de cinquante caisses de roupies chargées sur le dit vaisseau.
6. Connaissance des dites caisses.
7. Facture de trente caisses de piastres chargées sur le même vaisseau.
8. Connaissance des dites trente caisses.
9. Paquet de la Compagnie à l'adresse de Messieurs du Conseil à Chandernagor.
10. Paquet de Lorient à la même adresse.
11. Duplicata du paquet de la Compagnie, venu par le *Duc de Bourbon* le 9 novembre 1740.
12. Huit lettres à l'adresse de M. Duplex.
13. Quarante-trois lettres particulières.
14. Facture des effets du magasin de la marine, chargés sur le vaisseau le *Chauvelin*.

15. Facture du magasin de bois rouge.
16. Facture des effets fournis du magasin pour le service du dit vaisseau.
17. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 27 août 1741.

Inventaire du paquet à l'adresse du Conseil de Chandernagor par le vaisseau le Charles, savoir :

- N^{os}
1. Lettre du Conseil du 27 août.
 2. Duplicata de celle par le *Chauvelin*, de même date.
 3. Reçu du garde magasin des matières de 13.720 1/2 sequins de Venise.
 4. Facture de 96.000 roupies chargées sur le dit vaisseau.
 5. Connaissance des dites roupies.
 6. Copie de la lettre de la Compagnie du 17 février 1741.
 7. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 27 août 1741.

A Pondichéry, le 11 septembre 1741.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Cheval Marin*,

Messieurs,

La présente vous parviendra par le brigantin le *Cheval Marin*, sur lequel nous avons chargé 140.396

livres net de poivre et 619 bûches de bois rouge pesant 50.000 livres, dont vous trouverez cy-joint la facture et le connaissement.

Le vaisseau le *Duc d'Orléans*, a mouillé sur rade le 7 du courant. Les affaires d'Europe sont toujours dans la même situation.

M. Dulaurens, après avoir fait la vérification des matières d'argent reçues par le vaisseau le *Duc de Bourbon*, capitaine M. Delagarde Jazier, trouve qu'il lui manque 36 marcs 1 on. 6 gr. il vous a été envoyé par le *Chauvelin*, une caisse n° 30 venant de Bourbon, contenant 345 m. or; il a été trouvé ici une caisse de ce numéro et de ce poids.

Ainsi, au lieu de la caisse n° 30, il peut se faire que vous en receviez une d'un plus fort poids: nous ne pouvons vous dire de quel numéro, s'étant trouvé plusieurs caisses dont les numéros sont effacés. Aussi, Messieurs, si vous trouvez un excédent de poids sur notre envoi par le *Chauvelin*, nous vous prions de nous en donner avis et de nous en créditer.

Nous avons oublié de vous marquer par notre dernière qu'il n'a été payé ici aucun frêt pour les caisses venues pour compte de la Compagnie sur le vaisseau le *Charles*. Nous laissons M. Dupleix le régler sur le pied qu'il jugera à propos; aussi vous le lui ferez payer sans aucune difficulté.

Nous avons l'honneur, etc.

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
GOLARD, DE COURBEZATRE.

À Pondichéry, le 13 septembre 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Saint-Pierre*.

Messieurs,

Celle-ci que nous vous faisons passer par le vaisseau le *Saint-Pierre* accompagne les duplicata et paquets de lettres particulières à votre adresse, venues par le vaisseau le *Duc d'Orléans*. Nous vous remettons cy-joint le duplicata de notre dernière du 11 du courant par le brigantin le *Cheval Marin*, à laquelle nous nous référons.

Le vaisseau le *Chandernagor* vient de mouiller sur rade, il a laissé le *Bon succès* au Banderabassy ; il a été obligé d'y relâcher faisant beaucoup d'eau.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
GOLARD, DE COURBEZATRE.

A Pondichéry, le 23 septembre 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Fulvy*.

Messieurs,

Nous vous remettons cy-joint le duplicata de notre dernière du 13 du courant par le *Chandernagor*.

Vous aurez vu par la lettre que la Compagnie vous a écrite le 18 février dernier, que ne voulant plus s'intéresser dans les armements particuliers, son intention était que les capitaines et subrécargues des vaisseaux français qui vont à Surate et qui ont payé jus-

qu'à cette heure, le droit d'un pour cent, en payassent un plus considérable, pour qu'il put la rembourser de la paye des employés et des autres frais qu'elle est obligée de faire. Nous avons écrit en conséquence à M. Le Verrier pour qu'il voie ce qu'il convient de statuer à cet égard. Ainsi, Messieurs, en attendant sa réponse, nous vous prions de recommander aux capitaines et subrécargues que vous destinerez pour cet endroit, de ne faire aucune difficulté pour payer ce que M. Le Verrier exigera d'eux.

Nous vous remettons cy-joint les provisions du Roi de conseiller pour le sieur Gazon, et une commission de capitaine pour le sieur Roussel de Saint-Remy, ainsi que les brevets de lieutenants et de sous-lieutenants pour les sieurs Pochauvin de Marson, Charpentier, Coquelin, Voyard de Maison Rouge, Duplain et Martin.

Nous avons chargé sur le *Chandernagor* 67 balles de draps vingtaines que la Compagnie nous marque de vous envoyer pour les faire passer à Patna, afin d'en finir à tel prix que ce soit. Cy-joint facture et connaissance.

M. Groiselle, ayant demandé à être relevé pour revenir à Chandernagor par rapport à sa mauvaise santé, c'est à vous, Messieurs, qui êtes sur les lieux, de choisir celui des conseillers que vous croyez le plus propre à remplir ce poste. Nous vous laissons maîtres de nommer qui vous jugerez à propos.

Nous vous prions de nous informer ce que sont devenus Messieurs de Bry, père et fils.

Messieurs du Conseil de l'Ile de Bourbon nous ayant envoyé par le *Duc d'Orléans* 300 balles de café à faire passer à M. de Martinville, nous vous prions de donner vos ordres aux subrécargues qui iront l'année prochaine en Perse, et qui toucheront à Mahé où nous les enverrons, de les charger pour Bassora.

M. de Martinville nous marque par sa lettre du 12

juillet dernier, que le fer continue à être extrêmement recherché à Bassora, mais qu'on doit faire attention à ne lui en envoyer que du plus large qu'on pourra trouver. Nous vous prions, Messieurs, de lui en faire passer environ 130 bards, et qu'ils soient tels qu'il le souhaite.

Cy-joint également le duplicata de notre dernière du 13 du courant, à laquelle nous nous référons.

M. de Martinville se plaint fort de la mauvaise qualité des cent balles de café que vous luy avez envoyé par le *Chandernagor*; les Turcs n'en ont pas voulu recevoir la douane en nature, et il devait, après le départ des vaisseaux, en faire jeter la plus grande partie à l'eau. Vous devriez faire attention, lorsque vous lui en ferez passer, de ne lui en envoyer que de bon et bien conditionné.

Vous trouverez ci-inclus un état de ce qui doit être payé aux familles des topas que vous avez envoyés à l'île de France en différents temps et de ce que ces Messieurs nous ont envoyé pour vous remettre.

Le vaisseau le *Fulvy*, parti de l'île de France le 5 août, a mouillé sur rade. Le *Condé* qui y était arrivé le 29 juillet, devait partir deux jours après le *Fulvy*. Comme ce vaisseau doit toucher à Mahé, nous ne sommes pas certains du temps auquel il pourra arriver ici; la saison fort avancée nous fait craindre qu'il ne puisse se rendre dans le Gange pour y prendre le chargement que vous lui aurez destiné. Si ce vaisseau n'arrivait pas au Bengale au mois de novembre, il conviendrait que vous nous fassiez passer ici son chargement; ce qui est d'autant plus de conséquence pour la Compagnie, qu'il est à craindre qu'il ne soit hors d'état de retourner en Europe et qu'il soit obligé de rester un an dans l'Inde. D'ailleurs il ne nous est pas possible d'avoir des marchandises à cette côte; il n'y a nulle apparence que nous puissions en rassembler d'ici au mois de janvier, de quoi charger le

Duc d'Orléans qui part demain pour Achem. Nous comptons expédier du 10 au 15 octobre le *Bourbon* et le *Penthière* avec de très médiocres cargaisons. Vous voyez donc, Messieurs de quelle conséquence il est que vous fassiez de chez vous des envois considérables à la Compagnie; c'est ce qui nous a déterminés, malgré notre étroite situation et le peu de fonds que nous avons à charger sur le *Fulvy*, 104.000 roupies.

Vous trouverez cy-joint un nouvel état des marchandises dont on a besoin cette année dans les différents comptoirs de l'Inde. Cet état est dressé en partie sur ceux que nous venons de recevoir des Îles de France et de Bourbon et c'est indépendamment de ce qu'on a demandé pour l'escadre de M. de la Bourdonnais.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND,
GOLARD, DE COURBEZATRE.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Fulvy*

A Pondichéry, le 23 septembre 1741.

Messieurs,

La présente qui vous parviendra par le vaisseau le *Fulvy* est pour vous donner avis que nous avons chargé sur ce vaisseau la quantité de 104.000 roupies dont vous trouverez cy-joint facture et connaissance.

Ci-inclus, le duplicata de celle que nous vous écrivons par le vaisseau le *Chandernagor*, de même date.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUMAS, LEGOU, DULAURENS, INGRAND, MIRAN,
GOLARD, DE GOURBEZATRE.

A Pondichéry, le 9 octobre 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par Mazulipatam, Duplicata par Madras.

Messieurs,

Les vaisseaux le *Fleury*, le *Brillant* et l'*Aimable*, partis de Lorient le 6 avril ont mouillé ici le 27 du passé, commandés par M. de la Bourdonnais ; il y a près de 1.400 hommes sur ces trois vaisseaux. Le *Condé*, commandé par M. de Plaisance, est arrivé ici le premier du courant, venant de Mahé. Ce vaisseau se trouvant en une très mauvaise situation, hors d'état de partir pour le Gange avant la fin du mois, nous avons pris le parti de le renvoyer à Mahé, avec l'escadre de M. de la Bourdonnais, que nous avons renforcé de deux cents soldats de cette garnison. Nous espérons, avec des forces aussi considérables, réduire bientôt les gens du pays à nous demander la paix. Le *Condé* n'allant point dans le Gange, et étant cependant de conséquence que la Compagnie reçoive l'année prochaine les cargaisons des quatre navires que nous avons demandés, si la présente vous parvient avant le départ du vaisseau qui devait apporter ici la cargaison du *Condé*, nous vous prions d'expédier votre vaisseau en droiture pour l'île de France, où se trouvera un navire prêt à prendre son chargement qui doit être d'environ 4 à 500.000 roupies, avec le poivre et le bois rouge nécessaires.

M. Dirois a passé ici sur le *Condé* et se rendra au lieu de sa destination au commencement de l'année prochaine.

Nous n'avons aucune nouvelle de chez vous depuis le mois de mai. Les vaisseaux le *Bourbon* et le *Penthièvre* doivent se mettre à la voile le 15 du courant. M. Dumas s'embarque sur ce dernier.

Nous vous remettons ci-joint la copie d'une lettre que la Compagnie nous a écrite le 13 mars dernier, et qui nous est parvenue par le *Condé*, à laquelle vous vous conformerez autant qu'il vous sera possible.

A Pondichéry, le 12 février 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Fleury*. Duplicata par le *Saint-Charles*.

Messieurs,

Nous avons reçu les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 7, 21, 29 juillet, 15, 29 août, 1^{er}, 8, 13 septembre et 30 octobre 1741 ainsi que leurs duplicatas et toutes les pièces qui y étaient jointes, conformément aux inventaires. Les lettres que vous nous avez adressées par terre, par le *Fidèle* et le *Saint-Benoît*, nous sont parvenues presque en même temps. Nous ne sommes pas moins sensibles à la régularité de votre correspondance avec nous.

Les vaisseaux le *Pondichéry* et le *Saint-Joseph* ont mouillé ici le 13 janvier dernier. Le lendemain M. Dupleix a été reconnu Gouverneur et Commandant général de tous les établissements français de l'Inde.

Nous avons appris avec un véritable chagrin la perte du brigantin le *Cheval Marin*.

Ayez agréable de nous envoyer le compte du remboursement que vous avez fait aux armateurs du vaisseau le *Saint-Charles*, de 13,720 sequins 1/2 que nous avons achetés de M. Fournier.

Nous avons pris lecture de la requête que M. de Saint-Paul vous a présentée pour être conservé au poste de garde magasin de la marine à Chandernagor. Comme

vous avez écrit à la Compagnie à ce sujet, nous attendrons sa décision, et jusqu'à ce temps là M. de Saint-Paul continuera à en faire les fonctions ; au surplus nous avons trouvé ses représentations très justes.

La correspondance de Cassimbazard et vos diverses lettres ne nous convainquent que trop du caractère intéressé d'Agy Hamet et de la tyrannie du gouvernement présent du Bengale. Nous souhaitons qu'elle ne soit pas poussée plus loin. Nous voyons aussi que vous n'avez pu vous dispenser de payer la double visite. Il faut être aussi injuste que l'est Agy Hamet, pour avoir exigé les frais d'une visite due à un nabab, dont il a usurpé les biens et l'autorité.

Vous avez bien fait de n'avoir pas demandé un nouveau paravana lors de cette visite, puisque vous ne jugiez pas les circonstances favorables.

Nous approuvons le choix que vous avez fait de M. Guillaudeu, le cadet, comme chef à Patna, à la place de M. Groiselle.

Nous approuvons également votre délibération du 13 novembre, par laquelle vous avez continué l'intérêt de la Compagnie dans les armements que vous vous proposiez de faire pour Mombaze et les Maldives, et arrêté en même temps qu'elle demeurerait intéressée dans le quart de la valeur des corps des vaisseaux qui avaient servi aux armements dans lesquels elle avait précédemment intérêt. Nous pensons que les diverses considérations énoncées dans cette délibération et dans votre lettre générale, la détermineront à approuver le parti que vous avez pris à cet égard.

Celui que vous avez pris d'expédier en octobre le premier vaisseau d'Europe qui arrivera cette année, dans le Gange, au lieu d'envoyer ici une cargaison dans la petite mousson, nous paraît très mesuré. Nous vous prions seulement d'avoir l'attention la plus sérieuse de faire partir ce vaisseau dans les premiers jours d'octobre.

Nous avons lu votre délibération du.....
Nous nous en remettons toujours à votre prudence et à votre zèle pour les diverses conditions à accorder à vos marchands, et sur l'augmentation que vous croirez nécessaire de faire sur les marchandises que vous contractez. Vous êtes sur les lieux et à portée de connaître, Messieurs, ce qu'il convient de faire à cet égard, relativement aux circonstances des temps.

Si les marchandises de traite des Îles de France et de Bourbon que nous vous avons fait passer, peuvent être racommodées, vous les enverrez à Bassora, Jedda, ou à tel autre endroit où vous jugerez que l'on pourra en trouver la défaite.

Les droits à payer à Surate sont fixés à 2 o/o. Nous souhaitons que la Compagnie ait égard aux nouvelles représentations que vous lui avez faites au sujet de l'augmentation des droits sur le commerce particulier.

Nous vous remettons deux tableaux des employés et officiers que la Compagnie entretient dans les Indes, conformément auxquels Messieurs les conseillers, employés et officiers prendront leur rang. Vous les ferez jouir des appointements attachés aux grades dans lesquels ils se trouvent placés, à compter de la date de ces tableaux. Vous ferez aussi reconnaître le sieur Duplan en qualité de lieutenant, et le sieur Courtin, comme sous lieutenant.

Nous vous remettons aussi la commission de capitaine pour le sieur Roussel de Saint-Rémy ; à l'égard de celle de conseiller pour M. Gazon, nous la lui donnerons lorsqu'il passera ici à son retour des Manilles.

Renvoyez-nous, s'il vous plaît, le brevet de lieutenant pour le sieur Coquelin, qui est resté à votre secrétariat.

Nous avons écrit à Messieurs des Îles en conformité de l'article de votre lettre qui les concerne. Nous appréhendons qu'obligés, comme vous l'êtes, de vous en rapporter à la bonne foi des lascars revenus des

Iles, leurs prétentions ne montassent très haut ; mais M. le Gouverneur nous a dit que cela ne coûterait pas plus de 200 roupies.

Les sieurs Dhangest, Moisy et Villebague sont bien arrivés ici. Ce dernier, ayant toujours été incommodé depuis son arrivée, nous a demandé à repasser au Bengale, ce que nous lui avons accordé. Il passe sur le brigantin le *Saint-Charles*, et est payé de ses appointements jusqu'au premier de ce mois ; il doit revenir ici lorsqu'il se portera mieux.

Nous confirmons la nomination que vous avez fait du sieur Ravoisier comme secrétaire et du sieur Desdezerts comme greffier et notaire, ainsi que le rétablissement du sieur Laubry dans le service de la Compagnie.

Nous avons reçu les divers effets et marchandises que vous nous avez envoyés par le *Fidèle*, le *Saint-Benoît* et le *Saint-Joseph*, conformément aux factures.

La sentence que vous aviez prononcée contre le nommé Grout, matelot du *Chauvelin*, a été confirmée par l'arrêt du Conseil du 8 de ce mois, dont nous vous remettons la grosse. Nous le renvoyons au criminel chez vous pour y subir son jugement ; il s'est embarqué sur le *Fleury*. Cy-joint le reçu que le sieur Puel nous a donné de cet homme.

L'avis que vous nous avez donné de la prompte expédition pour France des vaisseaux le *Triton* et l'*Argonaute*, nous a fait un véritable plaisir. Nous souhaitons que les circonstances vous aient permis de faire partir le *Chauvelin*, encore plus tôt que vous ne l'espérez.

Nous sentons parfaitement le retardement que le défaut de fonds a porté à vos opérations. Nous vous fournirons toujours, autant que nous pourrons, ceux dont vous aurez besoin ; mais les nôtres sont actuellement si fort limités, qu'il nous est absolument impossible de vous en envoyer à présent aucun. M. Dirois

qui sait notre situation vous en informera. Comme vous êtes plus à portée que nous, Messieurs, de faire des emprunts, nous vous autorisons à faire tous ceux que vous jugerez nécessaires pour vos diverses opérations.

Vous passerez par profits et pertes les différences que vous avez trouvées sur le poivre et le bois rouge que nous vous avons envoyé l'année dernière.

Nous avons acquitté toutes les lettres de change que vous avez tirées sur nous depuis le 6 mai dernier.

Vous recevrez par le brigantin le *Saint-Charles*, quatorze caisses de diverses marchandises et effets venus de France pour votre comptoir par le vaisseau le *Condé*.

La Compagnie vous envoyait par cette occasion 112 bombes ; mais le peu de séjour que ce vaisseau fait ici n'a pas permis de les débarquer, et elles ont été portées à Mahé.

Nous avons aussi retenu neuf pièces de camelot, faisant partie de cet envoi, dont nous avons besoin ici.

M. Dirois passe sur le *Fleury* avec Madame son épouse ; il va prendre possession de la direction du Bengale ; vous le ferez reconnaître en cette qualité. Le sieur Loudia, ci-devant chirurgien à Mahé, passe aussi pour en faire les fonctions à Chandernagor. M. Dirois nous a témoigné avoir confiance en lui, et nous a dit que c'était un sujet qui lui était nécessaire.

Les appointements du sieur Loudia sont de 1.000 livres par an ; il n'a rien reçu depuis son retour de Mahé. M. Dirois vous dira de quel jour ils doivent lui être payés.

Le poste de chirurgien-major de Chandernagor restera toujours vacant jusqu'à la réponse aux lettres que vous avez écrites à la Compagnie. Si cependant le sieur Le Marié était dans l'intention de venir à la côte, vous lui direz de notre part que nous l'en laissons maître.

Nous vous faisons passer quatre employés qui sont les sieurs Lange, Rolland, sous marchand, de la Porterie, commis du 1^{er} ordre, que la blessure qu'il a reçue à Mahé, a obligé de prendre le parti de la plume, et le sieur Mauricet, commis de 2^e ordre. Ces trois derniers passent sur le *Fleury*, et sont payés de leurs appointements jusqu'au premier de ce mois.

Le sieur Lange s'est embarqué sur le *Saint-Charles* avec sa famille ; il est aussi payé de ses appointements jusqu'au premier de ce mois ; ci-joint le compte de ce qu'il doit à la Compagnie, et divers reçus d'avances qui lui ont été faites, dont vous lui ferez la retenue. La Compagnie nous écrit qu'il est au fait de la tenue des livres, et nous l'avons destiné pour tenir en second ceux de votre comptoir. Nous vous envoyons aussi le sieur Hélivaut ; vous le ferez passer à Patna pour y résider en qualité de chirurgien de ce comptoir et lui ferez payer 800 livres par an, à compter du jour de son arrivée.

Ci-joint les divers états qui concernent le *Fleury*, ainsi que la facture et le connaissement de son chargement, consistant en diverses pièces de bois, planches, bordages et cordages. Si ce bâtiment n'eut pas été aussi plein qu'il l'est, nous vous eussions envoyé par cette occasion la meilleure partie du fer que nous avons en magasin. Nous vous le ferons passer par les vaisseaux que nous vous expédierons dans la suite.

Nous vous prions de nous renvoyer le *Fleury* le plus tôt qu'il vous sera possible avec son chargement entier de riz qui commence à être rare ici. C'est même la grandeur de ce bâtiment qui nous a déterminés à vous l'envoyer, parce que nous comptons en recevoir par lui une bonne quantité.

Nous avons écrit à Mazulipatam de ne plus nous envoyer de fil de coton teint en rouge.

La Compagnie nous a autorisés à prendre l'argent des mineurs sur le pied de six pour cent. Si cet

arrangement convient chez vous, vous pouvez sur le même pied recevoir dans votre caisse tout ce qui vous sera offert.

Vous ferez payer les appointements du sieur Innocent de Jésus sur le pied que la Compagnie les lui a fixés, à compter du 10 août 1741.

Ci-joint un reçu de 300 livres avancée à Lorient au sieur Courtin et un de 200 livres au sieur Ravoisier, dont vous leur ferez la retenue. On avait omis de vous envoyer ces deux reçus dans le temps.

Ci-joint aussi l'état de ce que les soldats de votre garnison doivent à notre hôpital, dont vous leur ferez également la retenue.

Nous vous prions de faire honneur à la lettre de change de mille roupies Arcot que nous avons tirées sur vous le 9 de ce mois, à 15 jours de vue par première, deuxième et troisième à l'ordre du Père Mossac, Jésuite, supérieur de la maison de Chandernagor; valeur reçue comptant des Révérends Pères Jésuites de Pondichéry. Le vaisseau le *Pondichéry* a mis à la voile pour les Iles le 20 janvier et le *Duc d'Orléans* pour France le 3 de ce mois.

Après deux attaques et combats livrés à Mahé depuis l'arrivée de M. de la Bourdonnais, et dont vous trouverez le détail dans l'extrait ci-joint de la lettre de Messieurs du Conseil de cet endroit du 5 décembre dernier, la paix a été faite avec les 4 Nambians le 26 du même mois. Celle avec Bayanor n'était point encore conclue au 7 janvier; nous comptons cependant qu'elle l'est à présent, M. de la Bourdonnais ayant écrit à M. Dupleix qu'il était sur le point de tracer les limites.

Le vaisseau le *Jupiter*, commandé par le sieur Bocquet, qui était allé à Goa charger du riz et autres provisions pour l'escadre de M. de la Bourdonnais, et sur lequel il y avait un détachement de soixante soldats, a été attaqué en sortant par sept palles et vingt galvettes des Angrias; il a soutenu un combat de dix heures.

Ayant perdu son gouvernail, et se trouvant démâté, il a été obligé de se rendre. Cette prise est d'autant plus fâcheuse que c'est un vaisseau d'Europe, et que ces pirates qui, depuis 1718, n'avaient pas osé s'attaquer au pavillon, deviendront plus hardis. Il est à craindre que le commerce de la côte malabare et de Surate ne devienne par la suite impraticable.

M. Le Verrier, par sa lettre du 10 décembre dernier, nous donne avis que le vaisseau le *Bon Succès* a été condamné au Banderabassy, comme étant hors d'état de pouvoir être raccommoqué, et que les sieurs La Haygue, Loquet, Gervais et Rosse, officiers sur ce bâtiment, étaient arrivés à Surate par des embarcations anglaises.

Par cette même lettre, il nous marque que les Anglais débitaient qu'il n'y avait nulle apparence de guerre entre la France et l'Angleterre, malgré les grands préparatifs, qui se faisaient, et que le Roi d'Angleterre était passé en Allemagne avec trente mille hommes pour assurer la couronne impériale à la maison d'Autriche, et que la France qui s'est déclarée pour la Pragmatique Sanction, avait promis de se joindre à l'Angleterre.

Les Anglais débitaient aussi avec satisfaction que Carthagène avait été pris par l'Amiral Vernon, et qu'il y avait fait un butin estimé à 50 millions de piastres. Nous ne donnons pas beaucoup de créance à celle dernière nouvelle. Messieurs les Anglais ont mis les autres nations sur le pied de ne point ajouter foi à celles qu'ils répandent.

Le Roi de Pologne est mort, et le bruit court que le nouveau Roi de Prusse a été défait à plat de couture par l'armée de la Reine de Hongrie.

L'on est ici dans de nouvelles inquiétudes sur les Mahrattes ; on ne sait point de quel côté ils tomberont. On dit que leur dessein est de piller la province de Golconde, et de s'avancer ensuite vers le Bengale.

Tous ces bruits ne sont que de simples conjectures ; mais vous sentez que, dans une pareille incertitude, et le détachement que nous avons envoyé à Mahé n'étant pas encore de retour, il ne convient pas de nous dégarnir ; et qu'il n'est pas possible de vous envoyer les soldats qui seraient nécessaires pour compléter votre garnison.

Suivant la lettre du sieur Boyelleau du 21 janvier, le bruit courait à Mazulipatam que Aliverdikan s'était emparé de Katek et avait fait prisonnier Moussoukoulikan. Nous comptons apprendre par vos lettres le détail de ces évènements.

Ci-joint l'état des divers effets et provisions dont nous avons besoin à Pondichéry, et celui des effets nécessaires au comptoir de Mahé. Vous vous réglerez par la suite sur ces états pour les envois à faire annuellement tant ici qu'à Mahé. Si nous jugeons à propos d'y faire par la suite quelques changements, nous aurons soin de vous en prévenir dans le temps. Vous observerez, Messieurs, que le chargement de riz que nous vous demandons pour le *Fleury*, ne fait point partie de notre état de demande pour Pondichéry.

Nous vous prions d'envoyer autant qu'il vous sera possible en droiture à Mahé les effets destinés pour ce comptoir, par les vaisseaux expédiés de chez vous, et qui toucheront à cet endroit.

Vous continuerez à payer à la dame veuve Dufrenoy sa subsistance fixée à la moitié de la paye qu'avait son mari comme sous-lieutenant, en conséquence de notre délibération du 21 juillet 1741. Elle a été payée ici de cette subsistance jusqu'au 1^{er} septembre de la même année.

Marquez nous la quantité de matières d'argent en piastres, que vous jugerez devoir vous être envoyées cette année ; nous pensons que 100.000 suffiraient.

Nous vous prions, Messieurs, de faire honneur à la lettre de change de 30.400 roupies Arcot que nous

avons tirée sur vous à vue, par première, seconde et troisième, à l'ordre de M. Dirois, valeur reçue comptant du dit sieur.

Ci-joint le signalement du nommé la Rouillerie dit Letort, soldat, auquel M. le Gouverneur a permis de passer au Bengale.

Nous avions accordé à l'Etat-major du vaisseau, le *Fleury* 5 0/0. sur tout le bois qu'ils apporteraient du Pégou. Cet engagement n'ayant point été rempli ici, vous lui tiendrez compte de ces 5 0/0. sur tout le bois qu'ils vous remettront, soit en nature, ou sur le pied de l'estimation qui en sera faite chez vous. Les 3.000 planches de doublage sont exempts de ces 5 0/0. ayant été chargés ici sur ce bâtiment.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé: DUPLEIX, LEGOU, DUVAL D'ESPREMENIL, DU-
LAURENS, INGRAND, MIRAN, GUILLARD.

Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du Conseil de Chandernagor par le vaisseau le Fleury, savoir :

- N^o. 1. Lettre du Conseil supérieur du 12 du courant.
2. Extrait d'une lettre du Conseil de Mahé au Conseil supérieur en date du 5 décembre dernier.
3. Etat des effets nécessaires pour le Fort Louis.
4. Facture des effets du magasin de la Marine et des bois chargés sur le vaisseau le *Fleury*.
5. Etat des employés actuellement aux Indes, arrêté le 31 janvier 1742.
6. Id^o des officiers.

7. Deux paquets secrets de la Compagnie pour être déposés au greffe de Chandernagor, en cas de mort de M. Dirois.
8. Commission du Roi de capitaine pour le sieur Roussel de Saint-Rémy.
9. Signalement du nommé Pierre de la Rouillerie dit Letort, soldat.
10. Etat de ce qui est dû au chirurgien major par les nommés Provençal, Desmarets, Grégoire et Etienne Guimard.
11. Reçu d'une somme de 200 livres avancées à Lorient au sieur Ravoisier.
12. Reçu d'une somme de 300 livres avancées au sieur Ch. Courtin.
13. Compte du sieur Lange avec la Compagnie, et trois reçus y joints.
14. Etat des effets demandés pour le Comptoir de Mahé.
15. Paquet de la Compagnie à l'adresse du Conseil de Chandernagor venu par le *Condé*.
16. Arrêt du Conseil supérieur qui confirme la sentence rendue à Chandernagor contre le nommé Antoine Groullé.
17. Reçus de M. Puel et du nommé Antoine Groullé.
18. Quatre-vingts lettres particulières.
19. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 13 février 1742.

A Pondichéry, le 24 février 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire le 12 de ce mois par le vaisseau le *Fleury*, expédié le 13 et commandé par le sieur Puel. Nous avons envoyé le dupli-

cata de cette lettre par le brigantin le *Saint-Charles*, capitaine Gonard, parti le même jour. Comme nous ne doutons point que ces deux bâtiments ne vous soient parvenus, nous ne vous en remettons point le triplé.

Nous avons pris le parti de vous envoyer cinq à six cents milliers de fer ; vous en recevrez cent mille livres par le bot l'*Expédition*, par lequel vous parviendra la présente ; nous vous ferons passer le surplus par d'autres occasions. Ci-joint la facture et le connaissement de la partie du fer et des cordages chargés sur le bot l'*Expédition*, le rôle de son équipage qui est payé jusqu'au 28 avril et divers états qui le concernent. Le bâtiment a ordre de toucher, avant de se rendre chez vous, à Mazulipatam, et remettra les divers effets dont il est chargé pour ces deux comptoirs.

Nous avons besoin de carreaux de verres ; nous n'en avons aucun. Nous vous prions de nous envoyer par première occasion la moitié de ceux que vous avez.

La paix avec Bayanor a été conclue le 22 janvier dernier ; nous espérons que la tranquillité sera bientôt rétablie à Mahé.

Nous travaillons à nous procurer du bois rouge, et nous vous enverrons le plus que nous pourrons par les vaisseaux qui seront expédiés en mai.

Le bot le *Midi* est bien arrivé ; nous vous le renverrons lorsque celui que nous attendons de chez vous nous sera parvenu.

Suivant la lettre du sieur Boyelleau du 2 de ce mois, le bruit courait à Mazulipatam que les Mahrattes s'étaient retirés, et que la tranquillité s'était rétablie dans ces quartiers là.

Nous sommes, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DUVAL D'ESPREMENIL, DE
LAURENS, INGRAND, MIRAN, GUILLARD.

A Pondichéry, le 7 mars 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Dans l'incertitude où nous sommes si le vaisseau la *Marie Gertrude* que nous avons envoyé à Yanaon pour être radoubé, pourra entrer dans la rivière, nous avons écrit à M. de Choisy, que s'il juge la chose absolument impossible, il eut à vous l'expédier tout de suite; s'il est obligé de prendre ce parti, il aura soin de vous en informer.

Nous vous prions, Messieurs, aussitôt que vous aurez avis de l'arrivée de la *Marie Gertrude* dans le Gange, d'ordonner au sieur Groult qui le commande, de monter le plus promptement qu'il pourra; et lorsque ce bâtiment sera chez vous, de lui faire faire le radoub qui lui est nécessaire. Vous l'expédiez ensuite dans la petite mousson, avec une cargaison de riz, et vous donnerez ordre au capitaine de toucher à Yanaon, et d'y exécuter ceux que le chef de ce comptoir jugera à propos de lui donner.

Ci-joint copie de l'état des effets chargés par la *Marie Gertrude*, destinés pour son radoub, et qui serviront également chez vous à cette fin.

Ci-joint également le duplicata de la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire par le bot l'*Expédition* le 24 février dernier.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
INGRAND, MIRAN ET GUILLARD.

A Pondichéry, le 16 mars 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Le bot le *Septentrion* a mouillé ici le 13 de ce mois.

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire par cette occasion avec toutes les pièces qui y étaient jointes.

La partance du vaisseau le *Chauvelin* est fort bonne, et nous ne doutons point que la Compagnie ne soit très satisfaite de cette expédition.

Lorsque le faussedar de Balassore pressait si fort de rétablir ce comptoir, vous avez bien fait d'y envoyer le sieur Caillot.

Nous avons prévenu M. Le Verrier des difficultés que les armateurs du vaisseau pour Surate ont fait pour recevoir son vin rouge soutiré et mis en caisse.

Lorsque le sieur Perdriguier touchera ici, nous réglerons avec lui le frêt des 300 balles de café qu'il a dû prendre à Mahé.

Nous sommes fâchés du malheur arrivé au bateau chargé de riz destiné pour le *Fulvy*.

Nous avons vu avec plaisir que vous vous disposiez à faire un contrat pour le chargement de trois vaisseaux, ce qui nous paraît suffisant pour le présent. Si les circonstances exigent qu'il soit augmenté, nous vous en informerons à temps.

Nous avons pris lecture de votre délibération du 13 janvier dernier. Si Fatechem ne prête pas plus de 300.000 roupies, ces fonds reviendront cher à la Compagnie et lui coûteront 3.500 roupies de plus que si on lui eut payé l'intérêt à 12 0/0 comme à l'ordinaire. Dans ce cas, ne pourriez-vous pas engager son neveu de se contenter de la moitié de la pension ? Supposant que la Compagnie ne soit point dans la suite obligée d'emprunter de Fatechem, cette pension ne sera telle

pas également un emprunt ou non ? Nous sommes du reste persuadés que vous n'avez pris ce parti que pour le bien du service et dans l'intérêt de la Compagnie. Nous confirmons cette délibération. Quoique cette affaire paraisse avantageuse pour la Compagnie, le sieur La Dhoüe ne devait cependant point l'entamer de son chef et sans avoir reçu vos ordres à ce sujet. Nous approuvons également que vous ayez autorisé le sieur La Dhoüe à emprunter 50.000 roupies pour le comptoir de Chandernagor.

Nous nous étions attendus à recevoir par le bot le *Septentrion* le surplus des garas écus que vous nous aviez promis par votre lettre du 31 décembre dernier. Vous ne vous êtes pas trouvés sans doute en pouvoir de nous les envoyer. Nous vous réitérons la prière que nous vous avons faite de nous envoyer annuellement les 4.500 pièces de garas et les 3.000 baffetas écus que la Compagnie vous a ordonné de nous faire passer. Ayez assez agréable de donner toute votre attention à ces articles.

Vous devez avoir reçu par le vaisseau le *Fleury* une bonne quantité de bordages, planches de doublage, et autres bois propres pour le radoub des vaisseaux.

Par notre lettre du 24 février dernier, nous vous avons prévenu que nous étions dans l'intention de vous envoyer 5 à 600.000 livres de fer. Nous vous en avons déjà fait passer 100.000 livres par le bot l'*Expédition*, parti d'ici le 25 février. Vous en recevrez encore 100.000 livres par le bot le *Midi*, par lequel vous parviendra la présente. Ci-joint la facture et le connaissement du fer et des cordages chargés sur ce bot, s'élevant à 4.588 livres et divers états qui le concernent.

Nous vous renvoyons par ce bâtiment trois apprentis du Gange qui étaient sur le bot le *Septentrion*.

Ci-joint le duplicata de la lettre que nous avons adressée à M. de Choisy pour vous le faire tenir au

cas on la *Marie Gertrude* aurait été obligée d'aller au Gange pour faire son radoub.

Messieurs de Mahé, par leur lettre du 19 février dernier, nous donnent avis que M. Caïtanne de Souza, chargé de la négociation auprès du roi des Angrias, pour la reddition du vaisseau le *Jupiter*, était convenu avec ce prince que ce vaisseau serait rendu avec tous ses agrées et appareils, cent coffres de cargaison qui étaient dessus, et l'équipage qui avait été retenu moyennant la somme de 27.000 roupies. Il lui a aussi fait voir la loge que l'ancienne Compagnie avait à Rajepour, et a invité la nation à venir s'y établir avec les mêmes privilèges dont elle jouissait autrefois. Comme ce prince est mort depuis la conclusion du traité pour le vaisseau le *Jupiter*, et avant qu'il ait eu lieu, nous appréhendons que sa mort ne dérange toutes ces mesures; il est à souhaiter que son successeur soit dans les mêmes intentions. Le brigantin que le sieur Bart avait expédié pour les Maldives a mouillé ici le 15.

M. Dupleix à la vérification de ses comptes, ayant remarqué qu'il avait oublié de payer à la caisse de la Compagnie ce qui lui revenait pour son intérêt dans le *Bon Voyage* pour la côte, deuxième répartition, a remis ici à notre caisse la somme de roupies courantes 3.938-1-3. qui lui revient pour les intérêts. Il a de plus remis celle de roupies 4.873-10-26 pour solde de l'intérêt de la Compagnie, s'élevant à R. 5.400, dans l'armement de la *Ressource* pour le Pegou, compte qu'il n'avait pas soldé avant son départ. Vous créditez ces deux intérêts de ces deux sommes et vous débitez le Fort Louis.

Nous vous prions de faire honneur aux deux lettres de change que nous avons tirées sur vous le 17 de ce mois, par première, deuxième et troisième à 15 jours de vue, l'une de 2.160 roupies Arcot à l'ordre de M. Fournier, conseiller à Chandernagor, valeur reçue

comptant de M. Dupleix, Gouverneur de Pondichéry, l'autre de 1.686 roupies Arcot à l'ordre le Coja Mirza, valeur reçue comptant de M. Dupleix.

Vous aurez soin de faire payer à la mineure Feret ou à ceux qui agissent pour elle 228 roupies Arcot. Cette somme provient de 239 zelottes déposées à notre greffe et qui appartiennent au sieur Feret, père de la mineure.

Le bot le *Midi* doit mettre aujourd'hui à la voile. Le pilote de ce bâtiment et ses deux adjoints sont payés de leurs gages depuis le 10 de ce mois jusqu'au 10 juin prochain ; le reste de l'équipage a aussi reçu trois mois d'avances à compter du 1^{er} avril jusqu'au 30 juin. Le vaisseau le *Saint-François* a mouillé hier ici.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
INGRAND, MIRAN ET GUILLARD.

A Pondichéry, le 5 avril 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

La présente vous parviendra par le vaisseau le *Saint-François*. Vous recevrez aussi par cette occasion les paquets que nous vous avons adressés par le bot l'*Expédition*. Les craintes que l'on a à Mazulipatam au sujet des Mahrattes, ont obligé M. Boyelleau de garder ce vaisseau sur lequel il chargera les effets de la compagnie et fera sa retraite. S'il se trouve forcé de prendre ce parti, nous avons prié M. le Gouverneur d'ordonner au sieur La Roche, capitaine du *Saint-François*, de toucher à Mazulipatam pour y prendre les ex-

péditions que nous avons remises au sieur Beaugendre, commandant le bot l'*Expédition*, et toutes les lettres particulières qui peuvent lui avoir été données pour le Bengale.

M. de Choisy, par sa lettre du 6 mars, nous informe que les alarmes dans lesquelles on était aussi à Yanaon par rapport aux Mahrattes qu'on disait éloignés qu'à d'une journée, l'avait obligé d'abandonner la loge et de se retirer avec les meilleurs effets de la compagnie au bas de la rivière de Godavery. Nous n'avons point reçu depuis de lettres de lui, ni du sieur Boyelleau. Nous ignorons dans quelle situation se trouvent ces deux comptoirs. Si les Mahrattes se sont retirés, le bruit court que leur intention est de faire une nouvelle incursion dans cette province, et que 60.000 hommes ont déjà passé la rivière de Krishna. Ces nouveaux troubles suspendent entièrement toutes les opérations de commerce, et nous craignons fort de nous trouver plus embarrassés que l'année passée pour le chargement des vaisseaux d'Europe que nous attendons.

Ci-joint le duplicata de notre lettre du 16 mars à laquelle nous nous référons, et que nous vous avons envoyée par le bot le *Midi*, parti d'ici le même jour.

Nous avons écrit aux sieurs Boyelleau et Choisy de vous renvoyer le bot l'*Expédition*, aussitôt qu'ils croiront n'avoir plus rien à craindre des Mahrattes.

Le vaisseau que nous avons expédié l'année dernière pour Manille, ni le vôtre, n'ont point encore paru.

Nous avons l'honneur, etc.

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAU-
RENS, INGRAND, MIRAN, GUILLARD.

A Pondichéry, le 21 avril 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Ci-joint le duplicata de la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire par le *Saint-François*, le 6 de ce mois.

Le vaisseau le *Chandernagor* a mouillé à Mahé le 23 du passé et en est reparti pour Bassora le 28 suivant. Il y a eu dans ce dernier endroit une peste des plus violentes, et l'on craint que le sieur de Martinville et l'employé qui était avec lui ne soient morts.

Notre vaisseau de Manille est arrivé hier ici; le sieur Dubois qui le commande nous a rapporté que le vôtre devait partir huit à dix jours après lui.

Les dernières nouvelles anglaises disent que la guerre n'était point encore déclarée au mois de juin dernier, et que le Cardinal de Fleury jouissait d'une parfaite santé.

Carthagène n'a point été pris; les bruits que les Anglais avaient fait courir à ce sujet étaient marqués à leur coin.

Nous avons l'honneur, etc....

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN et GUILLARD.

A Pondichéry, le 15 mai 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous avons reçu par M. de Macaffry arrivé ici le 24 avril la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 22 février.

Lorsqu'un officier ou un employé est obligé de s'absenter pour ses affaires particulières, l'intention de la Compagnie n'est point qu'il jouisse de ses appointements ; ainsi il n'en est dû aucun au sieur Macaffry pendant tout le temps qu'il sera absent de Chandernagor.

Nous sommes fâchés de la mort du sieur Lempereur ; c'était un ancien serviteur de la Compagnie.

Les dernières lettres de Yanaon et de Mazulipatam nous instruisent de la retraite des Mahrattes dans leur pays, et nous croyons qu'il n'y a plus d'incursion à craindre cette année de leur part dans cette province ni dans celle de Golconde.

Le bot l'*Expédition*, ayant eu besoin de quelques réparations, cela a retardé son départ de Yanaon. M. de Choisy, par sa lettre du 26 du passé, nous marque qu'il comptait l'expédier dans peu de jours pour le Gange.

Nous garderons le bot le *Septentrion* jusqu'à l'arrivée du premier vaisseau d'Europe.

Nous avons tiré le 11 de ce mois une lettre de change sur vous à 8 jours de vue par première, deuxième et troisième à l'ordre du sieur Sauvage Deslandel, de la somme de 3.500 roupies Arcot, valeur reçue du dit sieur. Nous vous prions d'y faire honneur.

La caisse des mineurs de cette ville a versé dans la nôtre une somme de 104 p. faisant roupies 333 appartenant à la mineure Feret qui est à Chandernagor ; vous aurez soin de lui faire payer cette somme ou à ceux qui agissent pour elle et vous nous en débiterez.

M. de Martinville est mort le 8 novembre dernier ; le sieur Gosse, son chancelier, fait par intérim les fonctions de consul à Bassora. Le Révérend Père Thomas est aussi mort le 7 de ce mois ; c'est une perte considérable pour la chrétienté de Madras et de cette colonie.

La paix avec Bayanor n'est pas encore bien affermie, la régente faisant continuellement de nouvelles demandes et de nouvelles difficultés.

Le vaisseau le *Jupiter* n'est pas encore rendu à Goa.

Votre vaisseau de Manille, ni celui du sieur Alexandre Carvaille, n'ont pas encore paru. On craint qu'ils n'aient manqué l'entrée du détroit de Malacca, et qu'ils n'aient été obligés de passer par celui de la Sonde.

Envoyez-nous s'il vous plait les factures des soies et marchandises de Patna, qui ne sont portées que par notes sur les deux factures des vaisseaux le *Triton* et l'*Argonaute*, afin que nous puissions créditer votre comptoir de leur montant.

Le nommé Alexandre, jeune apprenti sur le *Septentrion*, que nous avons renvoyé par le *Midi*, doit au nommé Jean de Rozaire, habitant de cette ville, 7 roupies 17 fa. pour diverses hardes que ce dernier lui a fournies; vous lui en ferez s'il vous plait la retenue.

Les gazettes de Hollande, venues de Bassora, et qui sont du commencement d'octobre disent que la paix subsistait toujours entre la France et les puissances maritimes, que le Cardinal de Fleury jouissait d'une bonne santé, que la Suède était en pleine guerre avec l'empire des Russes, que le Duc de Bavière avait pris le titre d'Archiduc d'Autriche, et se portait pour héritier de cette maison, qu'il s'avançait du côté de Vienne, que la France s'était jointe à lui, et que pour appuyer ses prétentions, elle faisait filer 90.000 hommes sur le Rhin et la Meuse, commandés par Messieurs les maréchaux de Belle-Ile et de Maillebois.

La prise de Carthagène par les Anglais est des plus imaginaires, suivant ces mêmes gazettes; ils ont été obligés de lever le siege honteusement, après avoir perdu 9.000 hommes devant cette place. Six de leurs vaisseaux ont été si maltraités qu'ils ont été obligés d'y mettre le feu, et dix autres se trouvaient en si mauvais état qu'ils les ont renvoyés en Europe pour être racommodés. Une pareille nouvelle, des mieux confirmée, doit bien les humilier, et devrait les corriger de leur vanité et de leur mauvaise foi dans celles qu'ils répandent.

Cy-joint le duplicata de notre lettre du 21 avril.

La présente vous parviendra par un brigantin appartenant au sieur Dalbert qu'il envoie au Gange.

Le vaisseau l'*Heureux* est arrivé à Surate le 24 mars dernier.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
INGRAND, MIRAN et GUILLARD.

A Pondichéry, le 1^{er} juin 1742.

Messieurs du Conseil de Chandernagor.

Messieurs,

Le bot le *Septentrion* a mis aujourd'hui à la voile pour le Gange. Nous avons chargé sur ce bâtiment 75.131 livres de bois rouge; ci-joint facture et connaissement, s'élevant à 555 Rs. 3 fs. 28 cs.

Nous avons avancé au sieur Cyprien Estor, qui le commande, 400 roupies Arcot pour compte des salaires qui lui sont dûs et à son équipage; il vous rendra compte de cette somme à son arrivée à Chandernagor; vous avez aussi ci-joint l'ampliation de son reçu.

Nous avons permis au sieur Coquelin d'aller à Chandernagor pour tâcher d'y rétablir sa santé; il pense que l'air du Bengale peut y contribuer beaucoup; il est passager sur le *Septentrion* et est payé de ses appointements jusqu'au 1^{er} juin.

La paix avec Bayanor n'est pas encore bien affermie; nous prévoyons que ce comptoir ne pourra nous fournir que très peu de poivre cette année. Cependant, nous comptons vous en faire passer une partie par la première occasion.

Nous vous remettons les provisions de Monseigneur l'Evêque de Saint-Thomé, en faveur du Révérend Père

Mossac pour remplir les fonctions de curé à Chandernagor.

Nous avons besoin d'opium pour un commerce que nous avons en vue; vous nous en enverrez annuellement 300 coffrets. Vous serez assez bons, aussitôt la présente reçue, d'écrire au comptoir de Patna pour lui ordonner de les contracter et de vous les envoyer par la flotte de salpêtre qui s'expédie en septembre, afin que nous puissions les recevoir par les vaisseaux qui partiront du Gange en décembre. Toute la partie ne pourra peut-être pas vous être remise en septembre; mais nous vous ferons observer, Messieurs, qu'il est à propos qu'elle nous parvienne en janvier ou février prochain au plus tard.

Le vaisseau le *Jupiter* a été rendu par les Angrias; il est actuellement à Goa.

Quoique les Mahrattes soient retirés, et qu'il n'y ait vraisemblablement plus d'incursion à craindre cette année de leur part, les marchandises ne s'en font pas moins rares sur cette côte. Nous nous attendons fort de ne pouvoir pas en amasser assez pour les chargements des vaisseaux d'Europe que nous attendons, et d'être obligés d'envoyer au Gange un de ceux qui nous seront adressés, pour y prendre de la cargaison.

Lorsqu'il nous sera arrivé quelques vaisseaux d'Europe, nous vous ferons part sur le champ de nos intentions, nous pensons qu'il convient de vous prévenir à l'avance de la crainte que nous avons d'être forcés à prendre ce parti.

Notre situation étant la même que celle que nous vous avons annoncée par notre lettre du 22 février dernier, nous ne sommes pas en état de vous faire aucune remise. Aussitôt qu'il nous sera parvenu des fonds, nous ne manquerons pas de vous en envoyer. Nous vous autorisons de nouveau à faire les emprunts que vous jugerez nécessaires.

Le sieur Pernot a écrit plusieurs lettres à M. le

Gouverneur pour le prier de lui accorder un emploi au service de la Compagnie. Conformément à ce qu'elle vous a écrit à ce sujet, vous lui donnerez le poste de sous commis, et le ferez jouir des appointements qui y sont attachés à compter du jour de la réception de la présente.

Ci-joint les nouvelles d'Europe qui nous sont parvenues par la voie de Bassora.

Votre vaisseau de Manille a été arrêté le 10 mai par le 9^e degré sud environ, sous pavillon arménien par un vaisseau anglais d'Europe, qui l'a mené tout de suite à Madras, sous prétexte qu'il était espagnol, et qu'il pouvait avoir des fonds appartenant à cette nation. Le conseil de Madras a donné main levée à ce bâtiment et à sa cargaison ; il doit être prêt à se rendre au Gange.

Le bot l'*Expédition* a été expédié de Yanaon le 1^{er} mai.

Nous vous prions, Messieurs, de faire honneur aux deux lettres de change que nous avons tirées sur vous par première, deuxième et troisième, le 31 mai dernier, à 15 jours de vue, la première de 2.000 roupies à l'ordre du sieur Coquelin, et la seconde de 420 roupies à l'ordre du sieur Museq.

Ci-joint le duplicata d'une note de ce que les soldats de votre garnison doivent à notre hôpital. Vous aurez soin de leur en faire la retenue, au cas où elle ne serait pas encore faite.

Nous vous renvoyons par le bot le *Septentrion* les nommés Parisien et Monique, apprentis du Gange ; ils sont consignés au sieur Cyprien Estor qui doit les garder aux fers jusqu'à leur arrivée au Bengale. Vous êtes informés de l'affaire qu'ils ont eue.

Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du Conseil de Chandernagor, par le Septentrion, savoir :

- N° 1. Lettre du Conseil supérieur au Conseil de Chandernagor en date de ce jour.
2. Duplicata de celle du 15 mai.
3. Facture du bois rouge chargé sur le *Septentrion*.
4. Connaissance du bois rouge sur le *Septentrion*.
5. Etat de quelques effets fournis au *Septentrion*.
6. Ampliation du reçu du sieur Cyprien de 400 Rs. Arcot.
7. Extrait des nouvelles d'Europe.
8. Provisions du Père Mossac.

A Pondichéry, le 43 juin 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Le brigantin la *Diane* venant des Iles, a mouillé sur rade le 4 de ce mois. M. le Gouverneur a reçu par cette occasion une lettre de la Compagnie, par laquelle elle l'informe qu'il ne nous sera adressé en tout cette année que cinq vaisseaux, dont trois seront expédiés d'Europe et deux des Iles, de l'escadre de M. de La Bourdonnais. Elle lui marque aussi par cette même lettre qu'elle ne nous enverra que très peu de fonds.

Cette nouvelle dérange entièrement les arrangements que nous avons projetés ; et bien loin de nous trouver dans l'obligation de vous adresser un quatrième vaisseau d'Europe, comme nous vous en avons prévenus par notre lettre du premier du courant, nous

avons au contraire pris le parti de ne vous en envoyer que deux en tout. Vous aurez soin de vous régler sur cet avis pour les diverses marchandises que vous avez déjà ordonnées et celles que vous pourrez contracter par la suite. Le peu de fonds qui nous sont annoncés nous met dans la triste nécessité de ne vous en remettre cette année que 600.000 Rs., indépendamment des fonds que Monsieur le Gouverneur désigne à M. Dirois. Nous vous assurons même que nous ne retiendrons pour nous sur ceux qui doivent nous venir de France que 400.000 Rs.

Suivant votre lettre du 20 janvier dernier, Fatechem devait vous prêter 600.000 roupies ; nous espérons que vous pourrez trouver de nouvelles ressources dans la bourse des chérafs. M. le Gouverneur lui écrit pour l'engager à continuer ses bons offices à la nation.

La Compagnie prévient M. le Gouverneur de l'envoi de la meilleure partie des effets et marchandises qui lui ont été demandés. Au moyen des draps que vous enverrez à Patna, ce comptoir sera aussi en état de vous faire de remises. Nous partageons véritablement la situation étroite dans laquelle vous allez vous trouver, mais nous n'en serons pas en vérité plus au large ; car, dans des circonstances aussi critiques, nous devons faire le plus d'efforts. Nous savons, et nous n'en doutons point, que vous pensez comme nous à cet égard. Nous connaissons trop votre zèle pour les intérêts de la Compagnie, et votre prudence pour n'être pas persuadés que vous ferez l'impossible pour charger les deux vaisseaux qui vous sont destinés, et remplir vos autres engagements.

Pour diminuer les charges de votre comptoir, vous suspendrez jusqu'à nouvel ordre de notre part les achats des effets que nous vous avons demandés pour les Iles et Mahé.

Vous ne contracterez point non plus les 300 coffres d'opium que nous vous avons ordonné. Nous remet-

tons à un temps plus favorable le commerce auquel nous destinions cette marchandise. Il est cependant fâcheux que les arrangements de la Compagnie ne nous permettent pas de suivre un commerce que nous regardons comme très avantageux. Si cependant vous pouviez nous envoyer ces 300 coffres sans vous déranger, vous nous feriez plaisir.

Nous ne pouvons rien diminuer des effets que nous vous avons demandés pour le Fort-Louis de Pondichéry.

Il ne nous reste plus de salpêtre en magasin ; nous comptons en recevoir par le *Fleury*. Nous n'avons aucune nouvelle de ce bâtiment et nous ne l'attendons plus que dans la petite mousson. Nous vous prions de nous le renvoyer à ce moment avec autant de salpêtre que vous pourrez ; 4.000 sacs ne nous embarrasseraient pas.

Comme vous avez déjà contracté le chargement de trois vaisseaux, vous aurez vraisemblablement plus de marchandises qu'il n'en faudra pour le chargement des deux vaisseaux qui vous sont destinés. Nous vous prions de nous expédier en octobre et décembre 3 à 400 balles de marchandises ; ce supplément nous sera très utile et même nécessaire pour le chargement des trois vaisseaux d'Europe que nous retiendrons ici.

Nous vous expédierons dans quelques jours le *Saint-Joseph* avec 400 candis de poivre.

Nous vous remettons ci-joint le duplicata de notre lettre du 1^{er} juin 1742.

Le vaisseau le *Neptune*, commandé par le sieur Boisangers, venant de France, destiné pour la Chine et qui est arrivé à l'Île de France le 23 mars dernier, a donné pour nouvelles que le Roi, le Dauphin et le Cardinal jouissaient d'une parfaite santé et que la pacification de toute l'Europe était prochaine, par un

accord moralement certain entre les deux puissances qui sont en guerre et la promotion de l'Electeur de Bavière à l'Empire.

Nous sommes, etc. . . .

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMÉNIL, DULAURENS,
INGRAND, MIRAN ET GUILLARD.

*Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du
Conseil de Chandernagor, par le Saint-Joseph, savoir :*

- N^o 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Triplicata de celle du premier de ce mois.
3. Duplicata de celle du 13 courant.
4. Facture du chargement du *Saint-Joseph*.
5. Connaissance du d^o.
6. Etat des effets du magasin général fournis au dit vaisseau.
7. d^o.-du magasin de la marine.
8. Relevé d'une erreur sur la facture du *Septentrion*.
9. Ampliation du reçu de 200 roupies du sieur Champigny.
10. Rôle de l'équipage du vaisseau le *Saint-Joseph*.
11. Commission de Conseiller pour M. Gazon.
12. Présent inventaire.

A Pondichéry, le 15 juin 1742.

Signé : D'HANGEST.

A Pondichéry, le 15 juin 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

La présente n'est que pour vous remettre le duplicata de la lettre que nous vous écrivons par le *Saint-Joseph*, et le triplicata de celle du 13 du courant, avec l'ampliation du reçu de 200 roupies avancées ici au sieur de Champigny, capitaine du *Saint-Joseph*.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, etc...

A Pondichéry, le 15 juin 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Saint-Joseph*.

Messieurs,

Nous vous expédions aujourd'hui le vaisseau le *Saint-Joseph*. Ci-joint la facture et le connaissement de son chargement s'élevant à 24.828 roupies.

Nous avons pris le parti de vous envoyer les 23 balles de draps londrins bleus et blancs qui font partie de cette cargaison, parce que ces deux couleurs ne sont d'aucune défaite à cette côte. Si vous ne pouvez pas en trouver le débit chez vous, vous les ferez passer à Patna; ces draps sont de trois manufactures différentes.

Ceux de la manufacture de Cuxac et de Saptur (?) portent l'aunage qu'ils doivent avoir, mais les draps de la manufacture Villeneuve, bien loin d'avoir l'excédent qui devrait s'y trouver, sont au contraire

(comme nous l'avons vérifié ici), d'une demi aune et d'un aunage bien moindre que celui porté sur la facture.

Pour empêcher le décri de nos draps à cette côte, et par principe d'équité, nous avons fait bon par forme d'indemnité de 7 aunes $1/4$ par dix pièces aux marchands à qui nous avons vendu des draps de cette dernière manufacture.

Vous vous réglerez sur cet avis pour votre vente, et vous donnerez des ordres en conséquence au chef de Patna. Si vous lui faites passer les draps que nous vous adressons, le nom des manufactures est marqué sur les toilettes qui enveloppent les pièces; il sera ainsi aisé de les distinguer.

Nous avons été obligés pour l'arrangement de nos écritures de porter sur la facture que nous vous remettons, ces draps du même aunage que celui porté sur la facture d'Europe; vous passerez la différence par profits et pertes.

Nous appréhendons fort que cette même différence ne soit trouvée sur les draps que vous avez envoyés l'année dernière à Patna. Les Anglais ne manqueront pas de profiter de cette découverte pour décrier nos manufactures. Pour parer les coups qu'ils pourraient nous porter à cet égard, vous écrirez au chef de Patna d'accorder cette même indemnité de 7 aunes $1/4$ par dix pièces. S'il lui est porté quelque plainte au sujet des draps qu'il aura vendus, nous sentons bien que les marchands pourront les mesurer. Mais il est d'une extrême conséquence pour le commerce de la Compagnie et les marchandises du royaume, de soutenir la faveur de nos draps au Bengale, et l'on doit sacrifier quelque chose pour un objet aussi important. Cette indemnité ne doit être cependant accordée qu'avec beaucoup de ménagement et au cas où elle sera jugée nécessaire, pour maintenir le crédit de nos draps.

Le *Saint-Joseph* a besoin d'un radoub. Nous vous l'envoyons même en partie pour cette fin, mais si ce radoub montait trop haut et que vous préviessiez qu'il ne durerait pas longtemps, vous condamnerez ce bâtiment, et le ferez servir de ponton. La disette de fonds dans laquelle nous sommes est une nouvelle raison pour nous déterminer à prendre ce dernier parti.

Ci-joint divers états de fournitures faites à ce bâtiment et au reste de son équipage, par lesquels vous verrez qu'il est payé jusqu'au premier de ce mois, et que les officiers qui sont restés sur ce vaisseau, le sont aussi jusqu'au 8 du même mois.

Ci-joint encore une ampliation du sieur Fouquet de Champigny, qui commande actuellement le *Saint-Joseph*, de 200 roupies qui lui ont été avancées et dont il doit vous rendre compte.

Ses appointements ainsi que ceux du sieur Durocher, son second, ont commencé à courir du premier du courant. Ce dernier n'a rien reçu.

Nous joignons à toutes ces pièces ci le duplicata et le triplicata de nos lettres des premier et 13 de ce mois, auxquels nous vous référons.

Il a été fait une erreur de douze roupies et une cache sur la facture du bois rouge chargé sur le *Septentrion*; vous aurez soin de la relever sur vos livres conformément à la note ci-jointe.

Vous trouverez encore ci-joint les provisions du roi de conseiller pour le sieur Gazon. Vous aurez agrément de les lui remettre.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé: DUPLEIX, LEGOU, DESPREMENIL.

A Pondichéry, le 18 juin 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

La présente vous parviendra par le vaisseau le *Fidèle*. Nous avons affrété ce bâtiment aux conditions que son entretien serait aux dépens de la Compagnie; il lui a été fourni ici les agrés, apparaux et autres effets nécessaires pour son voyage de retour. Si cependant il se trouvait dans le cas d'être obligé de prendre quelque chose dans vos magasins, et dont il pourrait avoir besoin, vous nous en remettrez l'état.

Le mat de misaine de ce vaisseau est entièrement endommagé, nous n'avons pu le remplacer ici, vous lui en ferez donner un autre, s'il vous plait.

Ci-joint le triplicata de notre lettre du 15 de ce mois.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé: DUPLEIX, LEGOU, DESPREMENIL, DULAURENS,
INGRAND, MIRAN, GUILLARD.

A Pondichéry, le 5 juillet 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Les vaisseaux l'*Hercule* et le *Lys*, venant d'Europe, commandés par les sieurs Chévery et Chanteloup Le Fer, ont mouillé sur rade les 24 et 27 du mois passé.

L'*Hercule* est destiné pour le Gange, et c'est par cette occasion que vous parviendra la présente. Cy-joint les paquets de la Compagnie à votre adresse,

venus par ce bâtiment. Nous avons retenu le duplicata de ces mêmes paquets venus par le *Lys*, pour vous les faire passer par une autre voie.

Toutes les lettres particulières reçues par les deux vaisseaux pour votre comptoir, ont été mises dans un sac, cachetées avec les armes de la Compagnie, que nous avons remises au sieur Chévery.

Il a été chargé en Europe sur le *Lys* 200 gueuses de fer pour votre comptoir. Comme ils sont dans le fond de ce vaisseau, nous ne pouvons pas vous les envoyer par l'*Hercule*.

Les lettres que nous avons reçues de la Compagnie nous confirment ce qu'elle avait précédemment marqué à M. le Gouverneur sur le peu de fonds qui nous sont destinés; ainsi, notre situation n'étant point changée, vous ne devez pas compter sur des envois plus forts cette année que ceux dont nous vous avons informés par notre lettre du 13 juin dernier, dont ci-joint le duplicata auquel nous nous référons sous tous les points.

Nous vous envoyons par le vaisseau l'*Hercule* 300.000 roupies, en acompte des 600.000 que nous vous avons annoncées par cette lettre.

La Compagnie nous prévient que M. de Leyrit, second à Mahé, pourrait bien revenir ici et s'en retourner ensuite en Europe après avoir fait un séjour dans les divers comptoirs de l'Inde. Nous avons choisi M. de Barthélemy, l'un des vôtres, Messieurs, qui a demeuré à Mahé, pour faire les fonctions de second de ce comptoir à la place de M. de Leyrit. Vous lui direz s'il vous plaît de se préparer à arriver ici en décembre.

Vous verrez par la copie ci-joint du tableau des employés, que la Compagnie nous a remis, qu'elle ne prétend entretenir que six conseillers à Chandernagor, indépendamment des chefs de Patna et de Cassimbazard. Comme vous êtes actuellement deux de plus

que ce nombre, vous vous arrangerez, s'il vous plait, entre vous pour faire revenir ici l'un des vôtres avec M. de Barthélemy, s'il accepte le poste de second à Mahé; au cas où il ne l'accepterait pas, vous aurez soin de vous concerter pour faire passer deux d'entre vous en décembre prochain, afin que les intentions de la Compagnie se trouvent remplies à cet égard.

Le nombre de sous marchands que vous avez dans votre comptoir, étant aussi plus fort que celui que la Compagnie prétend y entretenir, vous nous renverrez les sieurs de la Marre et Péan.

La santé du sieur Moisy étant rétablie, nous vous le renvoyons par le vaisseau l'*Hercule*. Nous vous faisons aussi passer par ce bâtiment le sieur Léauté, commis de deuxième ordre; ils sont tous les deux payés de leurs appointements jusqu'au premier de ce mois. Ci-joint le compte de ce que le sieur Léauté doit à la Compagnie et dont vous lui ferez la retenue; il a reçu ici son vin de gratification. Celui de M. Moisy lui est dû.

Nous avons remarqué dans votre dernier état de revue qu'il vous manquait 67 hommes pour compléter votre garnison. Nous vous envoyons par l'*Hercule* un détachement de cinquante soldats, dont ci-joint le signalement, sous les ordres des sieurs Jouanne, sous-lieutenant, et Saint-Denis, enseigne. Ce détachement est payé jusqu'au premier août. Quand il nous sera venu des soldats d'Europe ou des Iles, nous vous ferons passer ceux qui seront nécessaires pour compléter votre garnison.

Les deux officiers de ce détachement, que nous vous envoyons sont payés de leurs appointements jusqu'au premier de ce mois, et n'ont point reçu leur vin de gratification.

La Compagnie, voulant absolument que les fonctions d'aide-major à Chandernagor soient dorénavant faites par un lieutenant, vous ferez repasser ici le sieur

Roussel, capitaine, et vous le remplacerez dans ce poste par le sieur de Grand Maison.

Vous nous renverrez aussi les sieurs Voyard de Maisonrouge, lieutenant, et Martin, sous-lieutenant, qui sont de trop dans votre garnison.

La Compagnie n'a point confirmé la nomination qui avait été faite ici de M. de Boisrolland comme conseiller en pied ; elle ne lui conserve que le titre de conseiller *ad honores* avec des appointements de 1.200 livres. Vous lui ferez part s'il vous plait des intentions de la Compagnie à son égard, et vous vous y conformerez. Il ne doit plus suivant cet arrangement, dont nous sommes très mortifiés pour lui, assister au Conseil.

Quoique M. de Boisrolland soit en quelque sorte désigné garde magasin de la marine à Chandernagor, M. de Saint-Paul continuera cependant d'en faire les fonctions jusqu'à la réponse de la Compagnie à ses représentations, à laquelle a été renvoyée la décision sur ses prétentions. Vous ferez s'il vous plait attention à la note qui est au pied d'une des factures des draps chargés sur l'*Hercule*, concernant la balle n° 25, et vous ferez cette même observation au chef de Patna, si cette balle lui est envoyée.

Nous pensons qu'il conviendrait auparavant de faire passer à Patna les draps chargés sur l'*Hercule*, de vérifier si ceux de la manufacture Villeneuve ont le même vice d'aunage que ceux de l'envoi de l'année passée, afin de pouvoir donner des ordres en conséquence à ce comptoir. Les échantillons vous indiqueront les balles de draps de cette manufacture. Cette vérification peut se faire aisément en mesurant simplement dans les pièces contenues dans quelques unes de ces balles prises sans choix.

La compagnie, par la lettre qu'elle vous écrit, détermine à l'article timbré : employés, le rang des sieurs Loudes et Le Marié. Vous aurez soin de suivre ce

qu'elle vous prescrit à cet égard. Nous laissons toujours cependant le sieur Le Marié, maître de venir ici, comme nous vous l'avons marqué par notre lettre du 12 février dernier.

Le sieur Duplessis nous donne avis par sa lettre du 22 janvier dernier, qu'il a avancé au Banderabassy au sieur de la Haigue cent tomans pour le compte des armateurs du vaisseau le *Bon Succès*. Vous vous ferez rembourser de cette somme par ces Messieurs, et vous nous en créditerez.

Vous verrez par l'extrait ci-joint de la lettre de la Compagnie qu'il est défendu aux capitaines de ses vaisseaux de demander aucun supplément d'armement, excepté dans des cas extraordinaires. Vous vous conformerez exactement à ce qu'elle prescrit à cet égard.

Le sieur Durocher, second sur le *Saint-Joseph*, est débiteur envers la Compagnie, suivant ce que nous ont écrit Messieurs de Mahé, de 207 Rs. pour solde du compte qu'il a rendu à son retour de Griern. Vous ferez rentrer cette somme dans votre caisse et vous nous en créditerez.

Nous n'avons point reçu de lettre de vous depuis le 22 février dernier. Nos inquiétudes au sujet de votre comptoir sont d'autant plus grandes que M. de Sistremane, dans sa lettre à M. le Gouverneur, lui marque que le bruit courait que les Mahrattes, au nombre de quatre-vingt mille, étaient près de Burdouan. Nous souhaitons vivement que cette nouvelle ne se soit pas confirmée. Nous sentons parfaitement le dérangement total qu'une pareille incursion apporterait au commerce du Bengale, et les alarmes et les embarras où elle vous jetterait, étant si peu en état de défense; nous présumons que vous n'aurez pas manqué de nous expédier des pattemars, mais qu'ils n'auront pu passer.

Nous n'avons ici ni verres ni goblets, et nous n'en devons point recevoir cette année de la Compagnie.

Nous vous prions de partager avec nous ceux que vous recevrez par le vaisseau l'*Hercule*, et de nous les envoyer par les premiers bâtiments que vous nous expédiez; vous nous ferez aussi plaisir de nous remettre un petit assortiment de rubans et de vestes brodées. Nous n'avons pu retenir ici aucun de ces effets, parce qu'il aurait fallu faire un bouleversement général dans la cale de l'*Hercule*.

Il ne vous sera adressé d'Europe en droiture que ce seul vaisseau; nous vous prions de l'expédier pour l'Europe dans les premiers jours d'octobre, conformément aux arrangements pris l'année passée, suivant votre délibération du 29 décembre dernier.

Lorsque le second vaisseau que nous devons vous envoyer, sera venu des Iles, nous vous l'expédierons sans perte de temps.

Vous remettrez à M. de Courtin le billet de sous-lieutenant ci-joint.

Le sieur Péan passe sur l'*Hercule* pour aller rejoindre son frère; vous observerez qu'il est surnuméraire et sans appointements jusqu'à la vacance de quelque poste.

Nous vous renvoyons aussi par le même bâtiment le nommé Souttaro, quartier-maitre sur les bords de la Compagnie au Gange, que le besoin d'officiers pour nos vaisseaux avait obligé de retenir ici. Ses gages comme quartier-maitre du Gange lui sont dûs depuis le 4 juin dernier.

Ci-joint le compte de ce que le sieur Saint-Denis doit à la Compagnie, dont vous lui ferez la retenue.

Un vaisseau d'Europe anglais, nouvellement arrivé à Madras, a rapporté pour nouvelle que l'Electeur de Bavière avait été élu Empereur.

Ci-joint l'état des armes fournies au détachement embarqué sur l'*Hercule*.

A Pondichéry, le 21 juillet 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 22 août, 10 et 12 mai derniers, nous sont parvenues les 10 et 11 du courant avec toutes les lettres qui y étaient jointes.

La lecture de ces lettres nous a pénétrés de la douleur la plus sincère. Le peu d'éloignement que vous nous marquez où sont les Mahrattes de Chandernagor, les détails que vous nous donnez de leurs forces, de leurs pillages, de leurs desseins, et des apparences presque certaines qu'ils hiverneront dans le pays, tout cela nous cause les inquiétudes les plus vives qui ne cesseront que lorsque nous serons sûrs de leur retraite. Nous n'osons, en vérité, ne point réfléchir sur les suites à craindre d'une pareille incursion pour la Compagnie et pour votre Colonie.

On ne peut être plus sensible que nous le sommes à votre triste situation et aux justes alarmes où vous devez être ; nous les partageons trop véritablement pour ne point vous envoyer tous les secours qui dépendent de nous. Quoiqu'il ne nous soit point encore venu de troupes d'Europe, nous avons fait embarquer sur le *Neptune*, par lequel vous parviendra la présente, un détachement de deux cents hommes, composé de 150 blancs, de 50 topas, commandé par le sieur Méder, capitaine, Mondreloir, Dupassage, lieutenants, Touzelier et Ennat, enseignes.

Le sieur Dupassage s'entend dans le génie et faisait ici les fonctions de sous ingénieur ; il vous servira à conduire et diriger les ouvrages que vous vous êtes proposés de faire pour mettre votre loge en état de défense.

Nous vous envoyons aussi le sieur Vareuil, sous lieutenant d'artillerie ; il est au fait de ce métier et pourra vous être fort utile. Cet officier était de l'escadre de M. de la Bourdonnais, et ne roule ni ne fait corps avec ceux que la Compagnie entretient dans ses divers comptoirs de l'Inde.

Vous ferez fournir à tous ces Messieurs un logement aux frais de la Compagnie ; il ne paraît pas juste, qu'étant détachés pour une occasion qui les obligeait de résider quelque temps dans un lieu éloigné de leur département, ils y payassent leur logement.

Nous vous remettons par le *Neptune*, autant de munitions de guerre qu'il nous a été possible de vous fournir sans trop nous dégarnir.

Nous vous faisons aussi passer par ce bâtiment six adjudants cannoniers. Nous y avons fait aussi charger une partie des biscuits, de lard et d'arac que vous ferez consommer, soit par les vaisseaux d'Europe, soit par le détachement. Le capitaine vous rendra compte de ce qu'il en aura dépensé pendant le voyage.

Nous appréhendons fort que tous ces secours n'arrivent qu'après que le mal aura été fait, d'autant plus que, suivant votre lettre du 10 mai, les forces d'Alyverdikan étaient bien supérieures à celles des Mahrattes. Si ce nabab a pu cependant les tenir en échec, jusqu'à ce que les pluies aient été entièrement déclarées, cela aurait pu donner le temps à Agyhamet de traiter avec eux pour les engager à s'en tirer. La défense qu'il a faite de quitter Moxoudabad sous peine d'être pillé, nous ferait croire que la négociation est déjà entamée, et qu'il est en quelque façon assuré du succès. Car, que lui reviendrait-il d'exposer les effets des marchands et des nations européennes à devenir la proie des Mahrattes ? Ceci pourtant n'est qu'une conjecture ; nous désirons vivement qu'elle puisse être vraie.

Vous avez bien fait d'avoir ordonné au sieur La Dhoüe de se concerter à Cassimbazard avec les Anglais et les Hollandais. Dans de pareilles circonstances, l'union entre les nations est toujours très bonne et ne peut que coopérer à une sûreté réciproque.

Le vaisseau l'*Hercule* a été expédié d'ici au Gange le 5^e de ce mois ; l'arrivée de ce bâtiment a dû vous tranquilliser un peu ; nous y avons fait embarquer un détachement de 50 hommes ; il a un fort équipage qui peut vous être d'une grande ressource.

Lorsque l'autre vaisseau d'Europe qui vous est destiné nous sera parvenu, nous vous l'expédierons sans perte de temps.

Si la tranquillité est rétablie au Bengale avant le départ des vaisseaux que vous nous renverrez à la fin de décembre, vous ferez repasser par cette occasion le détachement que nous vous envoyons ; et quand bien même les Mahrattes auraient hiverné et seraient encore en ce temps là dans le pays, vous nous renverrez toujours les officiers de ce détachement, et le sieur de Vareuil. Vous pourrez cependant dans ce cas garder les soldats et les adjudants canoniers, si vous croyez en avoir affaire et retenir le sieur Dupassage, si vous le jugez nécessaire, pour achever vos ouvrages, dans lesquels nous vous prions d'apporter la plus exacte économie et de ne finir que ce que vous aurez commencé, sans donner dans de nouvelles idées qui pourraient vous être suscitées par cet officier.

Vous ferez aussi repasser ici en même temps les employés et officiers de votre département que nous vous avons demandés par notre lettre du 5 juillet, dont ci-joint le duplicata ; nous ne pouvons rien changer aux arrangements que nous avons pris à cet égard.

Si les troubles dont le Bengale est agité ne vous permettent pas de charger les deux vaisseaux d'Europe qui vous sont destinés, expédiez en toujours un avec un bon chargement, le plus promptement qu'il vous

sera possible, et renvoyez nous l'autre avec le plus de salpêtre et de balles que vous pourrez. Mais il faut que ce dernier vaisseau quitte le pilotis au plus tard du 20 au 25 décembre, afin qu'il puisse arriver ici assez à temps pour prendre le reste de son chargement et partir en saison convenable pour France.

Nous sommes bien persuadés que dans les occurrences où vous vous trouvez, vous aurez bien de la peine à vous procurer les marchandises nécessaires pour les cargaisons des vaisseaux d'Europe ; mais s'il n'était fait cette année du Bengale aucun envoi à la Compagnie, vous sentez aussi bien que nous le coup que cela porterait à son commerce. Les cargaisons de votre comptoir ont toujours été un des principaux objets de sa vente. Nous ne doutons point que vous ne fassiez tout au monde pour charger les deux vaisseaux qui vous seront adressés, ou du moins, pour remplir les arrangements ci-dessus marqués, au moyen desquels nous nous flattons de pouvoir renvoyer tous les vaisseaux de la Compagnie.

Nous avons pris lecture de vos délibérations des 28 avril et 11 mai dernier, concernant les fortifications de votre loge et les autres dispositions que vous avez faites pour la sûreté de votre Colonie ; nous approuvons entièrement leur contenu.

Nous souhaitons que la santé de M. Dirois soit entièrement rétablie.

Nous sommes bien aises que vous ayez pu encore retirer du *Cheval Marin* 10.944 livres de bois rouge.

Votre contrat avec les marchands a été fait en temps convenable, et vous eussiez pu expédier les vaisseaux d'Europe de bonne heure avec de belles cargaisons sans l'irruption des Mahrattes.

Ce que vous avez payé aux lascars venus des Indes n'est qu'un petit objet.

Nous avons vu ce que vous nous marquez au sujet du nommé Grout.

Nous ne pouvons point trouver à redire du parti que vous avez pris au sujet du vaisseau le *Fleury*.

Nous ne vous enverrons point cette année de piastres, il ne serait pas prudent dans les occurrences présentes de faire passer des matières d'argent au bancal.

Notre lettre du 1^{er} juin vous aura appris que le vaisseau le *Jupiter* a été rendu et qu'il est actuellement à Goa.

Nous sommes fâchés de la mort du sieur Weynard et du triste état où il laisse sa famille ; nous approuvons la subsistance de trente roupies que vous avez accordée à sa veuve. Mais nous ne pouvons pas ratifier le choix que vous avez fait du sieur Lange pour remplacer le sieur Weynard. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que les prétentions de la Compagnie sont que les postes qui deviennent vacants soient remplis par ceux qui ont droit d'y prétendre, suivant l'ordre du tableau, lorsqu'ils ont les talents nécessaires pour les occuper. Ainsi, nous n'avons pu refuser au sieur Dalbert qui est fort entendu dans la tenue des livres, et l'ancien du sieur Lange, le poste de teneur de livres en chef de votre comptoir qu'il nous a demandé ; il partira dans quelque temps pour se rendre au Bengale.

Nous avons été informés que le brigantin le *Saint-Jean-Baptiste*, appartenant au sieur Dumont, et armé ici, commandé par Le Belludeau de Kerjean, auquel il avait été accordé un passeport et le pavillon pour aller au Pegou, a dirigé directement sa route pour le Gange. Nous ne pouvons attribuer cette manœuvre qu'au sieur Dumont qui a surpris en cela notre religion. Il ne s'est servi de ce stratagème que pour aller au Bengale d'où il avait été renvoyé pour raison du crime qu'il y a commis et dont vous avez connaissance. Comme il a été en cela directement contre nos intentions, et que son séjour dans votre colonie serait

d'ailleurs dangereux et pourrait avoir des suites bien fâcheuses, vous ne souffrirez point qu'il vienne à Chandernagor ni dans l'étendue de votre colonie ; et s'il a la hardiesse d'y paraître, ou qu'il y soit déjà au reçu de la présente, vous le ferez arrêter et nous le renverrez consigné par le premier vaisseau.

Le sieur Belludeau est aussi très punissable d'avoir adhéré aux volontés du sieur Dumont. Comme c'est en son nom que le passeport pour le Pégou a été délivré, il n'a pu changer de route sans un nouveau passeport, et il se trouve dans le cas de ceux qui se servent de commissions subreptices. Ainsi s'il paraît dans votre colonie, vous le ferez aussi arrêter et vous nous l'enverrez consigné par le premier vaisseau.

Si par hasard le brigantin du sieur Dumont était au reçu de la présente à Chandernagor, vous ne devriez point faire de difficultés pour le confisquer ; il a encouru cette peine suivant l'ordre de la marine.

La Compagnie défend absolument cette année au Conseil de Mahé de vendre du poivre aux particuliers ; et comme ces Messieurs nous ont informés que les Maures, sujets de Bayanor, en font passer une grande quantité à Calicut par la voie de terre, déterminés pour les prix exorbitants auxquels ils le vendent aux subrécargues des vaisseaux particuliers, pour remédier autant qu'il est en nous à cet abus, qui non seulement fait hausser considérablement le prix du poivre à Mahé, mais qui prive encore la Compagnie d'une bonne partie de cette denrée qu'elle retirerait sans cela du pays de Bayanor, nous vous prions, pour secondar ses vues. d'ordonner aux capitaines de vos vaisseaux de ne plus toucher à Calicut et d'aller à Mahé.

Les affaires de ce comptoir sont un peu plus tranquilles, mais l'on ne peut pas encore assurer que la paix soit entièrement affermie.

M. Duvelaër de la Barre nous a informés qu'il

avait acquis les deux cent cinq mille carreaux que vous nous aviez demandés pour Fatechem ; nous les recevrons l'année prochaine. Vous pouvez en donner avis à ce seraf, si vous le jugez à propos.

M. Le Verrier ne nous demande cette année en tout que deux pipes de vin de Xérès ; vous ne lui enverrez que cette quantité, au cas où vous feriez un armement pour Surate.

Le détachement que nous vous en voyons est payé pour tout le mois de juillet. Ci-joint une note de ce que quelques soldats de ce détachement doivent ; vous leur en ferez s'il vous plaît la retenue.

L'équipage du *Neptune* est aussi payé jusqu'au 20 du mois prochain ; ce vaisseau a besoin d'être radoubé. Ci-joint divers états de fournitures faites à ce bâtiment.

Ci-joint le signalement du détachement que nous vous envoyons, l'état des armes qui lui ont été fournies, la facture et le connaissement de diverses munitions de guerre et de bouche, chargées sur le *Neptune*, et s'élevant à 9.129 roupies 1 fanon.

Le sieur Touzelier a reçu ici son vin de gratification.

Ci-joint encore la facture et le connaissement des 200.000 roupies que nous avons chargées sur ce bâtiment pour votre comptoir.

Les 112 bombes que vous nous demandez sont restées à Mahé ; nous vous en envoyons 400 autres qui font partie des munitions de guerre embarquées sur le *Neptune*.

Le bot l'*Expédition* doit être actuellement chez vous ; nous vous avons informés de son départ de Yanaon pour le Gange.

Nous vous faisons passer outre le détachement plusieurs adjudants canonniers ; vous ne paierez rien à ces derniers pendant le séjour qu'ils feront chez vous, ni comme salaire, ni comme acompte, ayant laissé ici leur prêt en entier à leurs familles.

Monsieur le Gouverneur a dit que les créanciers du sieur de Bellegrade l'avaient prié de faire passer au Bengale les fonds qui lui appartenaient et qui peuvent être ici ; nous allons nous arranger pour les faire verser dans notre caisse et nous vous en donnerons avis par la première occasion.

Nous vous remettons une note des avances faites aux sieurs Touzelier, Esnat, Vareil et Dupassage qui vous servira de règle pour l'argent dont ils pourraient avoir besoin, en cas qu'ils vous demanderaient des acomptes. Les sieurs Meder et Mondreloir sont payés de leurs appointements jusqu'au 30 juin dernier et n'ont rien reçu ici.

Les 50 topas qui font partie du détachement embarqué sur le *Neptune*, sont payés de leurs gages jusqu'au 15 du mois prochain. Ci-joint une note de ce qu'ils laissent ici à recevoir à leurs familles, à laquelle vous vous conformerez pour leur prêt.

• Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DESPRÉMENIL, DULAURENS,
INGRAND, MIRAN et GUILLARD.

Inventaire de ce qui est contenu dans le paquet du Conseil Supérieur de Pondichéry à l'adresse de Messieurs du Conseil de Chandernagor par le vaisseau, le Neptune savoir :

- N^{os} 1. Lettre du Conseil Supérieur de ce jour à celui de Chandernagor.
2. Duplicata de celle du 5 juillet.
3. Facture des 200.000 roupies chargées sur le *Neptune*.
4. Connaissance des dites roupies

5. Facture des munitions de guerre et de bouche chargées sur le dit vaisseau.
6. Connaissance des dites munitions.
7. Etat des effets fournis par le magasin général. au dit vaisseau.
8. Etat de ceux de la marine.
9. Etat de signalement des soldats embarqués sur le *Neptune*.
10. Etat des armes fournies au détachement.
11. Etat de ce que quelques soldats de ce détachement doivent à l'hôpital.
12. Etat de ce que les topas de ce détachement laissent à recevoir à leurs familles à Pondichéry.
13. Etat des avances faites à plusieurs officiers du détachement embarqués sur le *Neptune*.
14. Six lettres pour M. et M^me Dirois.
15. Une lettre à l'adresse de M. de Systreman.
16. Une lettre à l'adresse de M. Schonamille.
17. Vingt-huit lettres particulières.

Il a été fait un autre paquet particutier contenant trente-cinq lettres.

A Pondichéry, le 21 juillet 1742.

A Pondichéry, le 19 août 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs.

Ci-joint le duplicata de la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire par le vaisseau le *Neptune*, le 21 juillet dernier.

La présente vous parviendra par le vaisseau l'*Union*.
Le *Dupleix*, capitaine et soubrecargue le sieur Brignon

a mouillé sur rade le 11 de ce mois et doit partir dans quelques jours pour le Gange.

Nous attendons vos nouvelles avec la plus grande impatience. Nos alarmes sur la situation de votre comptoir, par rapport à l'incursion des Mahrattes, sont augmentées sur les avis que nous avons reçus de Madras, que l'on y avait été informé par des lettres de Calcutta, que ces voleurs avaient pris le parti d'hiverner au Bengale. Dans cette triste occurrence, les secours que nous vous avons envoyés par le *Neptune* vous seront d'une grande utilité. Nous comptons qu'ils auront beaucoup contribué à vous tranquilliser. Comme les nouvelles de Madras se contredisent sur quelques points, nous espérons toujours, par la raison que nous le désirons infiniment, que Agy Hamet aura pu faire quelque traité avec les Mahrattes pour les engager à se retirer.

Il a été versé à notre caisse 3.093 roupies appartenant au sieur de Bellegrade, provenant de ce que lui devait la succession du sieur Beaumont et d'une partie de zélotes remises par le sieur Perdriguier. Vous aurez soin de compter cette somme aux créanciers ou représentants du sieur de Bellegrade et vous nous en créditerez.

Le sieur Pedro Mousse comme procureur du sieur Price et d'un banian de Calcutta, avait fait saisir leurs deniers à notre greffe; mais il en a donné mainlevée sous condition de la réserve de ses droits et de les reporter à votre greffe.

Les hardes et effets du sieur de Bellegrade sont encore au Banderabassy. Il est aussi intéressé dans plusieurs marchandises qui sont aussi au Banderabassy, de société entre lui et le sieur de Beaumont. Nous ignorons à combien le tout se monte.

Ci-joint une note de ce que deux soldats topas du détachement que nous vous avons envoyé par le

Neptune, laissent à leurs familles, et, à laquelle vous vous conformerez pour leur prêt.

Ci-joint encore le duplicata du paquet de la Compagnie à votre adresse, venu par le *Lys*.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUPLEIX, LEGOU. etc. . .

A Pondichéry, le 31 août 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

La présente vous parviendra par le vaisseau le *Dupleix*, capitaine et soubrécargue le sieur Brignon. Nous vous envoyons par ce bâtiment 100.000 roupies. Ci-joint la facture et le connaissement des 100.000 roupies, pour le complément des 60.000 roupies que nous vous avons promises et les seuls fonds que nous puissions vous faire passer cette année.

Il a été aussi embarqué sur le vaisseau le *Dupleix* une caisse de piastres, marquée C. M., chargée à Moka sur le vaisseau le *Maure*, pour le nommé Coja Mammout, arménien, au Bengale. Cette caisse est portée sur le connaissement des fonds que nous vous remettons; vous aurez soin de la faire retirer et de la remettre au dit Coja Mammout sur son reçu, ainsi que deux lettres en persan ci-jointes.

Le sieur Boucard, employé de la Compagnie à Surate, sous les ordres de M. Le Verrier, nous ayant demandé une pipe de vin de Xérès, vous aurez soin de la joindre aux deux que nous vous avons marquée par notre lettre du 21 juillet pour être envoyées à M. Le Verrier.

Nous n'avons point reçu de lettres de vous depuis celle du 13 mai dernier. Les inquiétudes que nous avons au sujet de votre comptoir, sont au dessus de toute expression, et nous attendons de vos nouvelles avec grande impatience.

Ci-joint les triplicata et duplicata de nos lettres des 21 juillet dernier et 19 du courant.

Les deux vaisseaux d'Europe que nous attendons des îles n'ont point encore paru, et nous n'avons point de nouvelles que le *Saint-Joseph*, expédié en droiture de France, et qui doit toucher à Mahé, y soit arrivé.

Nous avons destiné un voyage au *Neptune* qui exige que ce vaisseau nous parvienne de bonne heure. Nous vous prions de l'expédier assez à temps pour qu'il puisse être ici à la fin de décembre ; nous vous prions aussi de nous renvoyer nos autres vaisseaux le plus tôt que vous pourrez.

Si vous ne pouvez pas ramasser assez de marchandises pour charger les deux vaisseaux d'Europe qui vous sont destinés, vous achèterez le plus de poivre que vous pourrez pour achever de les bonder, et vous procurer par là les moyens de les expédier de bonne heure et en droiture pour France. Il nous est revenu qu'il a passé une grande quantité de poivre au Bengale.

Nous vous prions de demander au sieur Durocher à qui il a remis et ce que sont devenues les hardes d'un lieutenant de la garnison de Goa, réfugié à Mahé. Messieurs du Conseil de cet endroit nous marquent que ces hardes avaient été embarquées sur le vaisseau qui a ramené le sieur Durocher à Mahé et qu'il ne les lui a pas remises.

Nous avons l'honneur, etc. .

Signé : DUPLEIX, LEGOU, etc. . . .

A Pondichéry, ce 16 septembre 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

La présente qui vous parviendra par le vaisseau le *Chandernagor*, capitaine le sieur Perdriguier, n'est que pour vous donner avis que nous comptons vous expédier dans deux jours le vaisseau le *Brillant* de l'escadre de M. de la Bourdonnais, commandé par M. de Pennelan, venant des îles et qui a mouillé ici le cinq du courant.

Le sieur Dalbert, sous marchand que nous avons nommé pour remplacer le sieur Weimard, est passager sur le *Chandernagor*; il est payé de ses appointements jusqu'au premier du courant.

Vous recevrez par ce bâtiment le cheval que vous aviez demandé à M. de Martinville pour Jogot Set. M. Perdriguier nous a assuré qu'il était fort beau. Ci-joint le compte de ce qu'il coûte. Vous donnerez ce que vous jugerez à propos au palefrenier que le sieur Gosse a fait embarquer sur le *Chandernagor*, pour en prendre soin pendant le voyage.

Nous vous prions de tenir compte aux armateurs du vaisseau le *Chandernagor* de la quantité de 420 piastres pour le frêt de deux cent quatre vingts balles de café, chargées à Mahé sur ce bâtiment, pour être remises à M. de Martinville.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, etc...

A Pondichéry, le 18 septembre 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Le vaisseau le *Brillant*, commandé par M. de Penne-
nelau, a mis aujourd'hui à la voile.

Ce bâtiment étant depuis deux ans dans l'Inde, il
conviendrait qu'il soit renvoyé de préférence le premier
en Europe. Ainsi, si les troubles qui agitent actuelle-
ment le Bengale, vous obligeaient de garder au Gange
un vaisseau d'Europe, ce que nous ne présumons pas,
vous retiendrez dans ce cas l'*Hercule*, et vous ferez
partir le *Brillant* pour France, avec une bonne car-
gaison, le plus tôt qu'il sera possible.

D'un autre côté, si vous ne vous trouvez pas dans
l'obligation de garder un vaisseau d'Europe, mais que
ces troubles ne vous permettent point de charger en-
tièrement les deux vaisseaux qui vous ont été adressés,
vous expédieriez toujours pour France le *Brillant*, et
vous nous renverriez l'*Hercule* avec le plus de balles
et de salpêtre que vous pourrez, au 20 décembre au
plus tard, afin qu'il puisse arriver ici assez à temps
pour prendre le reste de son chargement, et partir en
saison convenable pour l'Europe.

Le *Brillant* a besoin d'être caréné; vous y ferez
s'il vous plaît travailler en toute diligence.

Comme nous avons vu par votre lettre du 27 juin
dernier, qui nous est parvenue le 11 du courant, que
vous appréhendiez d'être exposés à la plus grande
famine, nous avons fait fournir ici au vaisseau le
Brillant, pour neuf mois de vivres et de boissons;
ainsi il ne vous sera point à charge de ce côté là.

Cette lettre n'a fait qu'augmenter les alarmes où
nous sommes sur votre comptoir; on ne saurait par-

tager plus véritablement que nous le faisons, les justes inquiétudes et la situation où vous vous trouvez. Dans d'aussi tristes circonstances, les secours que nous vous avons envoyés par le *Neptune*, vous seront très utiles. Nous souhaitons qu'ils vous aient entièrement tranquilisés.

Nous vous avons marqué par la lettre que nous vous avons écrite par ce bâtiment, de nous renvoyer le sieur de Vareil et les officiers du détachement que nous vous avons fait passer, soit que les Mahrattes hivernassent ou non. Cependant, comme nous pensons qu'ils pourraient vous être nécessaires, nous vous autorisons à les garder tout le temps que vous croirez en avoir besoin.

Nous vous prions de nous remettre le plus de salpêtre que vous pourrez par les vaisseaux de la côte, que vous devez nous expédier.

Nous avons appris avec plaisir l'arrivée des vaisseaux la *Marie-Joseph*, l'*Heureux* et le *Jérusalem*.

Le *Fleury* que nous attendons des îles n'a point encore paru, et le *Saint-Géran* qui a dû nous avoir été expédié de France, n'était point arrivé aux îles le 28 juillet, ce qui nous inquiète véritablement.

Nous vous réitérons la prière que nous vous avons faite par notre lettre du 31 août dernier de nous renvoyer le *Neptune* assez à temps pour qu'il puisse être ici à la fin de décembre. L'exécution de cet article nous est d'une grande conséquence.

Le sieur Gosse, qui, depuis la mort du sieur de Martinville, fait par intérim les fonctions de consul à Bassora, nous écrit qu'un courrier arrivé d'Alep le 25 avril, avait rapporté pour nouvelles que l'électeur de Bavière avait été proclamé Empereur, et que son fils auquel on destinait une fille de France, avait été ou devait être fait roi des Romains, qu'une de nos escadres, composée de 13 vaisseaux de guerre, qui roule

autour du détroit de Gibraltar, tenait toute l'Angleterre en respect; que les Suédois avaient battu les Moscovites en plusieurs rencontres, et qu'ils s'étaient emparés de Pétersbourg.

Les marchands ne nous fournissent qu'avec beaucoup de lenteur, et nous ne devons pas nous attendre à recevoir beaucoup de poivre de Mahé. Voilà, en vérité, une année bien funeste pour la Compagnie.

Le vaisseau le *Fleury*, venant des îles, vient de mouiller à l'instant. Les lettres que nous avons reçues de cet endroit, en date du huit août, nous instruisent de l'arrivée du vaisseau le *Saint Géran* à l'île de France; nous craignons que ce bâtiment ne nous parvienne très tard.

Divers arrangements exigent absolument que le *Brillant* soit renvoyé promptement en France; aussi, nous ne pouvons trop vous recommander de le faire partir le plus tôt que vous pourrez. Cet article est d'une extrême conséquence pour la Compagnie et mérite toute votre attention.

Nous n'avons payé l'or que nous avons acheté de M. Brignon, dont nous vous remettons la note ci-jointe, que sur le pied de 320 roupies pour 100 pagodes et comme nous étions convenus avec lui de lui payer cet or sur le pied qu'il voudrait à Madras à son arrivée, nous lui sommes redevables, suivant cette convention, de 2.274 roupies, que nous vous prions de lui payer.

Nous avons omis de vous marquer que le sieur de Chantoiseau, premier lieutenant sur le *Brillant*, remplira son port permis au Bengale; il servait en cette même qualité sur le *Comte de Toulouse*. Il n'est point assujéti au nouveau règlement qui oblige les officiers à remettre leur port permis à la caisse de Lorient, étant dans l'Inde avant l'émanation de ce même règlement.

Nous vous envoyons par le *Brillant* 30.000 livres

de bray sec. Ci-joint en est la facture et le connai-
sement.

Vous recevrez aussi par ce bâtiment 48 paquets de
fer en verge et 107 bards de fer carré.

Ci-joint la note de cette partie de fer.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, etc...

A Pondichéry, ce 26 septembre 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Le vaisseau la *Marie Joseph* a mouillé sur rade le
24 de ce mois. Nous avons reçu la lettre que vous
nous avez fait l'honneur de nous écrire par cette voie,
le 17 août dernier, avec toutes les pièces qui y étaient
jointes, conformément à l'inventaire.

Nous avons chargé sur le vaisseau le *Dupleix*, com-
mandé par M. Brignon, parti d'ici le 31 août 100.000
roupies, pour faire le complément des 60.000 que nous
vous avions promises. Ce que vous nous marquez sur
la modicité de ces fonds est juste ; mais notre situa-
tion ne nous a pas absolument permis de vous en
adresser davantage. Nous vous protestons que vous
avez été partagés en aînés. Nous n'ignorons pas que
Jogot Set est dans l'usage de retirer ses fonds à l'ar-
rivée des vaisseaux d'Europe. Mais nous savons aussi
que les Hollandais lui ont dû pendant plus de quatre
ans 600.000 roupies, sans que le crédit de leur Com-
pagnie en ait souffert. D'ailleurs ce que nous devons
à ce séraf, portant intérêt, et se trouvant placé sûre-
ment, il attendra, comme vous le sentez vous-mêmes,

que le Gouvernement soit tranquille et assuré pour le redemander, ce qui vous donnera du temps. Il y a apparence que vous ne serez pas gênés de sitôt de ce côté là. Nous partageons du reste très véritablement l'étroite situation où vous vous trouvez.

Nous sommes charmés que M. Barthélémy ait accepté le poste de second à Mahé.

Les affaires du sieur Péan l'ainé, l'obligeant à repasser en France, nous ne trouvons point à redire que vous lui en ayez accordé la permission.

Malgré ce que vous nous marquez au sujet du sieur de la Marre, nous ne changerons rien à l'ordre que nous vous avons donné de nous le renvoyer, et vous nous le ferez repasser ici par les vaisseaux que vous nous expédiez en décembre. Si cependant vous le jugez absolument nécessaire pour la visite, talent qu'il a acquis bien vite, vous pouvez en envoyer un autre à sa place.

M. de Saint-Paul, s'étant démis volontairement du magasin de la marine, et M. de Boisrolland, étant désigné positivement par la Compagnie pour remplir ce poste, M. Dirois ne pouvait faire autrement que de l'en pourvoir.

Nous avons pris lecture de la requête de M. Groiselle. Nous trouvons ses raisons bonnes, et même il serait à souhaiter que tous les emplois fussent occupés par les personnes du Conseil. Mais la Compagnie, dans le cas présent, faisant une autre disposition nous ne pouvons que nous y soumettre.

M. de Saint-Paul se trouvait dans un cas tout différent ; il occupait le poste de garde magasin de la marine, lors de la nomination de M. Boisrolland, et il ne nous paraissait pas juste qu'il en fut dépossédé, raison qui nous avait déterminés de renvoyer la décision de cette affaire à la Compagnie ; mais les ordres doivent avoir leur pleine exécution par la démission volontaire de M. de Saint-Paul.

Nous voyons que les sieurs Moisy et Léauté sont bien arrivés chez vous, que vous vous disposez à faire la vérification des draps de la manufacture de Villeneuve, et que le sieur Marié doit repasser ici en décembre.

Puisque le *Fleury* courait des risques si évidents, à le faire partir dans la petite mousson, vous avez bien fait d'avoir remis le départ de ce vaisseau au mois de décembre. Nous vous prions de nous l'expédier le plus tôt que vous pourrez.

Nous sentons parfaitement que votre situation et les troubles qui agitent le Bengale, ne vous permettent pas de remplir l'arrangement pris l'année passée par votre délibération du 29 décembre, pour expédier dans le commencement d'octobre le premier vaisseau d'Europe qui vous serait expédié. Il est bon que vous ne perdiez pas de vue cette disposition, et que vous l'exécutiez dès que vous le pourrez.

C'est avec la satisfaction la plus grande que nous voyons dans votre lettre, qu'aux garces près, vous espérez pouvoir charger les deux vaisseaux d'Europe qui vous ont été adressés. Connaissant, comme nous le faisons, votre zèle, nous nous étions bien attendus, Messieurs, que vous feriez l'impossible pour y parvenir. Nous ne doutons point des peines que vous donnera cette opération, mais le renvoi de ces deux vaisseaux chargés en Europe est de la dernière importance pour la compagnie.

Nous vous ferons passer le plus de bois rouge que nous pourrons, et il ne tiendra pas à nous que vous n'ayez toujours en magasin, une année d'avance, celui qui vous sera nécessaire pour l'assortiment des vaisseaux ; mais cet effet est souvent très rare à cette côte, et nous nous n'avons pu en recevoir assez à temps pour vous en faire passer par le *Brillant* ; tâchez d'y suppléer par du bois de sapan, s'il est possible.

À l'égard du poivre, nous vous avons autorisés par notre lettre du 31 août à en acheter le plus que vous pourrez, pour aider à achever de bonder les deux vaisseaux d'Europe.

Nous avons appris avec plaisir l'arrivée de l'*Hercule* et du *Neptune*; nous sommes charmés que les secours que nous vous avons envoyés par ce dernier vaisseau, aient servi à vous tranquilliser.

Vous avez bien fait de charger le sieur Dupassage de la direction des ouvrages que vous avez cru devoir faire pour la défense de votre loge; nous vous réitérons d'y pratiquer la plus exacte économie, et de ne faire que ceux que vous aurez commencés sans donner dans les nouvelles idées qui pourront vous être présentées par cet officier.

Les lettres que vous nous marquez nous avoir écrites les 20 juin et 10 juillet, ne nous sont point encore parvenues; nous eussions été bien charmés d'en trouver des copies dans les expéditions de la *Marie Joseph*.

Nous sommes fâchés que vous n'ayez pu nous faire passer du salpêtre par les vaisseaux de cette mousson; nous vous prions de nous en remettre la plus grande quantité que vous pourrez par ceux de décembre.

Le sieur D'Albert s'est embarqué sur le *Chander-nagor*.

Les adjudants canonniers que nous vous avons envoyés, avaient eux-mêmes demandé qu'on payât ici leur prêt en entier à leurs familles, mais sur ce que vous nous marquez à cet égard, il ne sera plus payé à leurs familles que la moitié de leur paye à compter du premier de ce mois. Vous pouvez les en prévenir et vous régler là dessus pour les acomptes que vous aurez à leur donner.

Vous nous demandez, Messieurs, nos ordres pour le brigantin du sieur Dumont, dont vous avez, conformément à ce que nous vous avons écrit, ordonné

la confiscation. Tout ce que nous pouvons vous dire à ce sujet, c'est que le fisc ne devant avoir lieu qu'après les dettes payées, les créanciers du sieur Dumont ont droit de faire vendre juridiquement ce brigantin et sa cargaison pour se rembourser de ce qui peut leur être dû, M. Dulaurens surtout, en vertu du billet de grosse que le sieur Dumont lui a consenti en une hypothèque spéciale sur ce bâtiment et sa cargaison.

Nous avons pris lecture du traité que vous avez fait avec MM. de Chinchura pour une défense réciproque ; nous l'approuvons en tout son contenu. Nous ignorons les raisons qui peuvent avoir empêché Messieurs les Anglais d'y accéder ; nous pensons comme vous qu'une alliance entre les trois nations européennes était très capable de tenir les Mahrattes en respect. L'exacte neutralité que vous vous proposez de garder est un parti très sage et le seul qui nous paraisse convenable.

Suivant les nouvelles dont vous nous faites part, il paraît que les troubles ne sont pas près de finir au Bengale, ce qui nous afflige véritablement ; nous souhaitons vivement que les secours que nous vous avons envoyés, et que votre traité d'alliance avec Messieurs les Hollandais puissent déterminer les Mahrattes et les Maures à vous laisser tranquilles.

Nous vous avons expédié le 18 de ce mois le vaisseau d'Europe le *Brillant*, commandé par M. de Penelan ; l'arrivée de ce bâtiment ne peut que produire encore un bon effet. Ci-joint le duplicata de la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire par cette voie, et à laquelle nous nous référons.

Il est fâcheux que M. Guillaudeau n'ait pu se dispenser de payer au nabab de Patna les 40.000 roupies qu'il a exigées de lui. Les Maures profitent toujours de toutes les circonstances pour faire des exactions.

Les considérations que vous nous présentez au sujet

du départ de la flotte de Patna nous ont paru très justes. Nous pensons comme vous que le seul parti convenable, dans les occurrences où vous vous trouvez, est de joindre votre flotte avec celle des Hollandais, en cas qu'ils en envoient une, et de la faire passer de vive force et de haute lutte.

M. Gazon, n'ayant ni femme ni famille au Bengale, vous lui direz de se préparer à venir ici en décembre. Si cependant, quelqu'un de vous, Messieurs, prenait le parti de repasser ici, vous êtes les maîtres de vous arranger avec lui à ce sujet.

Nous approuvons le parti que vous avez pris par votre délibération du 10 août dernier, de condamner le vaisseau le *Saint-Joseph*, et d'en faire un ponton. Nous approuvons également les autres délibérations dont vous nous avez remis copie.

Les dernières lettres de Mahé nous informent que la tranquillité est enfin rétablie dans ce comptoir; mais cette pacification coûte cher à la compagnie, et on a été contraint de se la procurer à prix d'argent.

Du 28 septembre 1742.

L'expédition de la présente a été retardée jusqu'à ce jour.

Le vaisseau le *Saint-Géran*, commandé par M. Drak, a mouillé hier sur rade. Nous n'avons reçu par cette occasion ni nouvelles ni fonds. Ce vaisseau est venu ici en droiture de l'île de France, et n'a pas osé toucher à Mahé, de crainte de manquer son voyage.

La compagnie vous envoie par ce bâtiment divers effets que nous vous ferons passer par la première occasion. Ci-joint l'extrait de sa lettre du 16 février dernier, touchant le sieur La Marre. Vous accorderez à cet employé la permission de retourner en France, s'il vous le demande.

Vous verrez aussi par l'extrait d'une lettre écrite à

M. Duvelaer, le 31 décembre dernier, par M. Bivière, commissaire de la marine à la Hougue, que la famille du sieur Felix Bernardin le Thoully, mort au Mozambique, souhaite ardemment de recevoir de ses nouvelles. Nous ne pouvons point donner à la Compagnie les connaissances qu'elle nous demande à ce sujet. La succession de M. Le Thoully ayant été liquidée chez vous, vous êtes en état de lui donner tous les éclaircissements qu'elle désire, ce que nous vous prions de faire par les vaisseaux de la présente expédition.

Nous vous remettons les paquets de la Compagnie et les lettres particulières pour votre comptoir, qui sont venus par le vaisseau le *Saint-Géran*.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, etc...

A Pondichéry, le 18 novembre 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Le poste de directeur et commandant à Mahé étant vacant par suite de la mort de M. Signard, arrivée la nuit du 23 au 24 octobre dernier, nous avons arrêté que M. de Leyrit en ferait les fonctions par intérim, jusqu'aux ordres de la Compagnie à laquelle nous renvoyons la nomination précise, et définitive d'un directeur et commandant à Mahé, ne voulant pas le prendre sur nous. Nous vous donnons cet avis, afin que ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont des prétentions à ce poste, puissent prendre leurs arrangements, et faire à la Compagnie les représentations qu'ils jugeront convenables. Ceux d'entre nous qui ont aussi droit d'y pré-

tendre avant le sieur de Leyrit, n'ont pas jugé à propos d'accepter l'intérim.

Le sieur de la Grand Maison, à titre de plus ancien lieutenant, se trouve par suite de la mort du sieur Damblard, élevé au rang de capitaine. Vous lui ferez part de cet avancement, et le ferez repasser ici pour rejoindre sa compagnie, par le premier vaisseau que vous nous expédierez.

Le sieur Martin se trouve aussi par là promu au grade de lieutenant ; vous le ferez reconnaître en cette qualité, et lui payerez les appointements qui lui sont attachés, à compter du 15 du courant. Vous le retiendrez dans votre garnison, au lieu de nous le renvoyer, comme nous vous l'avions marqué par notre lettre du 5 juillet dernier.

Le sieur Renault qui fait les fonctions d'ingénieur à Mahé, a demandé à M. le Gouverneur la permission de passer aux Iles. Le sieur Dupassage est seul capable de le remplacer dans ce poste ; aussi vous nous le renverrez par les occasions les plus prochaines.

Nous n'avons aucune nouvelle du *Fidèle* que nous avons appris être sorti du Gange. Comme il y a eu un coup de vent des plus violents du côté de Yanaon, le 23 septembre dernier, nous croyons que ce vaisseau aura pu l'avoir essuyé, ce qui l'aura obligé d'aller relâcher à Merguy.

Nous recevrons avec bien du plaisir l'avis de l'heureuse arrivée au Gange des vaisseaux, le *Brillant* et le *Chandernagor*, partis de cette rade les 16 et 18 septembre derniers.

Comme nous n'avons point reçu de lettres de vous depuis le 17 août dernier, nos inquiétudes sur votre comptoir sont toujours aussi vives, et nous en attendons des nouvelles avec la dernière impatience.

Ci-joint l'extrait d'une lettre de la Compagnie du 25 novembre 1741, par lequel vous verrez qu'elle défend à tous ses comptoirs de l'Inde d'accorder le passage

pour France à aucun chinois, maure ou gentil. Nous aurez soin de vous y conformer.

Nous vous prions de nous faire informer s'il n'y aurait point dans votre garnison un soldat, nommé Guillaume Williomer, soit sous ce nom, soit sous un autre nom supposé. Si vous pouvez le découvrir, vous nous le renverrez consigné au capitaine du vaisseau sur lequel vous le ferez passer. Messieurs des Iles nous ont envoyé une note à son sujet, en conformité d'une lettre de cachet qu'ils ont reçue de Sa Majesté qui leur défend de le laisser repasser en France sans nouveaux ordres de sa part.

Cy-joint l'extrait de la lettre de la Compagnie concernant un nommé Claude la Croix, adjudant canonier, embarqué sur le *Mercure*, capitaine le sieur Baudran en 1727. Nous n'avons aucune connaissance de cet homme, et nous ne pouvons pas donner à la Compagnie les éclaircissements qu'elle nous demande à ce sujet. Nous pensons que vous serez en état de le faire, ayant été informés qu'il y avait une veuve de ce nom dans votre colonie.

Le *Fleury*, commandé par M. Lobry, a mis à la voile le 21 octobre pour la France.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, etc.,

A Pondichéry, ce 25 novembre 1742.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous profitons d'un pattemar que M. Miran expédie pour Chandernagor pour vous remettre le duplicata de la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire par voie de terre le 18 du courant.

Les gazettes que nous avons reçues il y a quelques jours par la voie de Surate, et qui vont jusqu'au 26 mai dernier, font mention de deux victoires remportées par le Roi de Prusse et nos troupes unies aux Bavaois, sur celles de la Reine de Hongrie.

La guerre subsiste toujours entre l'Espagne et la Cour d'Angleterre. Les armateurs espagnols désolent le commerce des Anglais par les prises fréquentes qu'ils font sur eux. Ces derniers ont fait passer quatre mille hommes à Ostende ; la France au milieu de ces agitations paraît fort tranquille.

La Compagnie a nommé M. Otter ; consul à Bassora, à la place de M. de Martinville.

Il n'y avait encore au 1^{er} mai aucun vaisseau des Indes, de la Chine et des Iles aux portes de Lorient.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUPLEIX, etc.,

A Pondichéry, ce 22 janvier 1743.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous avons reçu conformément aux inventaires, par les vaisseaux le *Fleury* et le *Fidèle* vos lettres et expéditions ; le premier vaisseau a mouillé sur rade le 13 de ce mois, et le second, trois jours après.

Nous profitons du brigantin la *Marie Anne* que M. Dulaurens renvoie à M. Caillot, chef à Balassore, pour vous accuser réception de vos dépêches auxquelles nous ne pouvons répondre quant à présent, étant trop occupés à l'expédition pour France des vaisseaux le *Lys* et le *Saint-Géran* qui doivent être expédiés ce mois.

Le vaisseau le *Neptune* n'est point encore arrivé. Nous vous avons cependant priés de nous l'expédier de bonne heure, ayant une destination à lui donner ; il y a tout lieu de craindre qu'il ne manque. Soyez assez bons de relire nos lettres des 31 août et 18 septembre derniers, à ce sujet.

Nous ne pouvons absolument point, Messieurs, approuver le plan du fort d'Orléans, commencé le 11 mai 1742, en conséquence de votre délibération du même jour, et que vous auriez dû nous remettre par terre avec cette délibération. Nous voyons avec étonnement que vous continuez de faire travailler à des fortifications aussi inutiles au Bengale que ruineuses pour la Compagnie, par les sommes exorbitantes qu'elles lui coûteront et que nous serons peut-être forcés de payer aux Maures avant peu. Nous croyons nous être expliqués en termes assez clairs et assez précis par notre lettre du 21 juillet dernier, dont vous nous avez accusé réception, pour avoir dû vous engager à ne finir que les ouvrages que vous aviez commencés, que nous supposions être uniquement nécessaires pour votre sûreté. Si nous avons reçu le plan dont nous vous parlons, nous n'aurions jamais consenti qu'il eut son exécution, parce que nous pensons qu'une forteresse de cette conséquence est tout à fait inutile au Bengale. Les Maures ne nous attaqueront jamais dans notre loge. Si cette forteresse est construite pour se défendre des Mahrattes ou des Maures mêmes, si vous le voulez, comment pouvoir se servir du canon sans abattre auparavant un nombre très considérable de maisons qui forment la plus grande partie de la peuplade, et qui sont pour ainsi dire sous la volée du canon de ce fort ? Nous étions de sentiment, et nous le sommes encore, qu'un bon et large fossé tout autour de la loge, qui eut abouti des deux côtés à la rivière, et la construction du côté du jardin de deux bastions, un peu moins petits que les

anciens, eussent été suffisants pour la sûreté des effets et des serviteurs de la Compagnie.

Que voulez-vous, maintenant, Messieurs, que nous vous disions au sujet de ces fortifications qui sont sans doute déjà avancées, et que suivant votre délibération du 11 novembre dernier vous étiez dans l'intention de continuer, sinon que nous avons lieu de croire que la Compagnie les désapprouvera comme nous? S'il était encore temps à la réception de cette lettre de suspendre ces ouvrages ou de les diminuer pour l'étendue et les dépenses, nous vous prions de le faire, et de vous renfermer uniquement à mettre votre loge en sûreté du côté du jardin, contre les coureurs et les bandits qui accompagnent ordinairement les armées des Mahrattes; car, pour les Maures, nous vous le répétons, vous savez l'inutilité de ces fortifications, ils ont des moyens plus efficaces pour interdire notre commerce.

Nous avons l'honneur, etc. . . .

Signé: DUPLEIX, etc. . . .

A Pondichéry, le 4 avril 1743.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le bot le *Septentrion*.

Messieurs,

Le vaisseau le *Neptune* a mouillé sur rade le 25 janvier dernier, et le bot le *Septentrion* le 17 mars suivant. Nous avons reçu les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire par cette occasion, les 3 janvier et 14 février, le duplicata de celle du cinq du même mois, avec toutes les pièces qui y étaient jointes conformément aux inventaires.

Nous avons également reçu par voie de terre, les 12 décembre 1742, 18 février et 2 mars de cette année, vos lettres des 20 juin, 10 juillet, 30 août, 4 septembre et 9 octobre 1742. Par la nôtre du 23 janvier dernier, nous vous avons accusé réception de celles que vous nous avez adressées par le *Fleury* et le *Fidèle* en date des 26 et 30 décembre derniers.

Nous allons par la présente faire réponse aux articles de ces diverses lettres qui en exigent actuellement.

Donnez vous la peine de lire la lettre que vous nous avez écrite le 19 décembre 1740, et vous verrez que les représentations du sieur Perrot, au sujet de son avancement, ne sont pas aussi justes que vous le pensez. Vous nous y marquez précisément qu'il lui avait été offert dans le temps le poste dont il jouit actuellement, mais qu'il avait préféré le parti de naviguer sur les vaisseaux de l'Inde. Aussi vous lui direz qu'il doit se tenir très heureux d'avoir le poste qu'il a, et qu'il n'aura rang sur le tableau en cette qualité que du jour de la nomination que vous en avez faite.

Si vous ne pouvez tirer aucun parti des neuf balles de serge rouge avariées qui se sont trouvées dans la partie de draps qui vous est parvenue par l'*Hercule*, vous les passerez par profits et pertes.

Nous sommes fâchés que le vin que vous avez reçu l'année passée se soit trouvé mauvais. Nous vous envoyons par le bot le *Septentrion*, celui qui est venu pour votre comptoir par le vaisseau le *Saint-Géran*, nous ne le croyons pas d'une meilleure qualité. Nous n'avons pas été plus heureux que vous ; tout le vin que la Compagnie nous a envoyé s'est trouvé également gâté et faible.

Nous approuvons la subsistance que vous avez accordée à la famille du sieur Jouenne.

Nous approuvons également que vous ayez accordé cinq cents livres d'appointements au sieur Péan le jeune.

MM. Barthélémy, Méder, Mondreloir, Martin, Le Marié, Fouquet de Champigny et Grand Maison sont bien arrivés ici.

Le sieur Le Marié nous a dit n'avoir pas reçu ses appointements du mois de décembre, ainsi que vous nous le marquez par votre lettre du 26 du même mois ; nous vous prions de faire vérifier ce fait par votre caisse.

L'on payait ici le sieur Vareuil comme un sous lieutenant d'infanterie, c'est-à-dire à raison de liv. 10-6-8 par mois.

Nous vous ferons passer autant qu'il sera en notre pouvoir les différents effets de la marine que vous demandez ; nous nous proposons de vous envoyer 200 milliers de fer et 1.200 paquets de rotins ; mais vous ne devez pas compter sur aucune des vingt ancres que vous demandez, à moins que nous n'en recevions d'Europe ; nous n'en avons pas la quantité qui nous est nécessaire. Il en est de même du charbon de terre. Nous sommes en marché pour du bray. S'il a lieu, nous vous remettons les 200 barres portées dans votre état ; sinon, nous ne pourrons vous en envoyer que 50. Nous n'avons point actuellement ici de kaire ; nous en attendons de Mahé ; quand il nous sera parvenu, nous vous en ferons passer le plus que nous pourrons.

Le sieur Esmat, ayant demandé à M. le Gouverneur la permission de passer en France, vous lui permettez de s'embarquer sur les vaisseaux que vous expédieriez cette année en droiture pour l'Europe ; ainsi il est inutile que vous nous le renvoyez par les vaisseaux de la petite mousson.

Nous sommes fâchés de la mort de M. Ravet.

Nous vous remettons par les occasions qui se présenteront le plus de bois rouge que nous pourrons.

En conformité de ce que vous nous avez marqué par votre lettre du 30 décembre, nous avons fourni à M. Paradis un récépissé sur la Compagnie de 3.200 roupies.

Nous ne jugeons point convenable d'accorder au sieur Durocher l'indemmité qu'il demande. Ainsi, lorsque le vaisseau sur lequel il sert actuellement sera de retour chez vous, vous lui ferez payer les 207 roupies qu'il doit pour solde de son compte de dépense chez les Angriais.

Vous avez bien fait d'avoir fait embarquer sur le *Chandernagor* le sieur Dupassage pour p'ouvoir se rendre directement à Mahé; nous en avons informé le Conseil de cet endroit, et lui avons envoyé la note du temps auquel ses appointements lui ont été payés.

Le Père Gargam, supérieur des Pères Jésuites établis dans cette Colonie, nous a présenté une lettre de change de 300 roupies que vous avez tirée sur nous le 16 janvier dernier. Quoiqu'il n'en soit fait aucune mention dans vos lettres, nous y avons cependant fait honneur. Mais nous vous prions de nous donner par la suite avis de toutes les traites que vous ferez sur nous, et d'en faire le moins que vous pourrez.

Ayez aussi soin de joindre par la suite aux états de fournitures faites par le magasin général et celui de la Marine, aux vaisseaux de la Compagnie naviguant d'Inde en Inde, non seulement les rôles d'avances faites à l'équipage de ces vaisseaux, mais encore les états de ce qui leur aura été payé pendant leur séjour au Gange. Ces divers états ne se sont point trouvés parmi ceux concernant le *Fleury* que vous nous avez envoyés. Il est cependant nécessaire que notre teneur de livres ait toutes ces pièces pour porter ces dépenses au compte des vaisseaux qui doivent les supporter.

Nous avons remis à la caisse les états de retenue concernant les topas du vaisseau le *Neptune*, que vous nous avez remis; on aura soin de s'y conformer.

Ci-joint la note du produit de la vente faite à l'encan des hardes appartenant à trois lascars brulés à bord du bot l'*Expédition*; nous n'avons pas connaissance

que cet accident en ait fait périr un plus grand nombre.

A l'égard du nommé Soutian, sarangue sur le même bot, la vente de ses hardes à monté à liv. 2-6-0 ; le produit en a été remis au sieur Beaugendre, en acompte de ce que ce sarangue lui devait.

Il a été chargé sur le bot le *Septentrion* une petite caisse marquée PPCT, contenant un sac pesant 53 mares 5 onces de matières d'argent pour le compte des Révérends Pères Capucins de la mission du Tibet ; cette caisse est portée sur le connaissance ; nous vous prions de la faire remettre à leur procureur.

Vous avez ci-joint copie du tableau des employés que nous avons envoyé à la Compagnie en janvier dernier. M. Deladhoüe s'y trouve inscrit au rang des conseillers. Vous le ferez recevoir et reconnaître en cette qualité, et le ferez jouir des appointements attachés à ce grade, à compter de la date de ce tableau. Vous ferez la même chose pour les employés de votre département qui se trouvent avancés.

La nomination de M. Deladhoüe au poste de Conseiller ne doit pas l'obliger à quitter Cassimbazard ; notre intention est qu'il y demeure sous les ordres de M. Burat, jusqu'à nouveaux ordres de notre part.

Par le recensement que nous avons fait des employés actuellement résidant à Chandernagor, nous avons trouvé qu'il y avait (non compris le sieur Brillon) deux sous marchands et trois commis du premier ordre de plus que le nombre de ceux que la Compagnie prétend y entretenir. Vous aurez soin de nous les renvoyer par les premières occasions sans avoir égard aux représentations que l'on pourrait vous faire. Ci-joint un état des employés qui doivent former le Comptoir de Chandernagor, auquel vous aurez soin de vous conformer.

A l'égard du sieur Lange, notre intention n'est pas

qu'il reste à Patna, ainsi que nous aurons l'honneur de vous le marquer plus bas.

Ci-joint le tableau des officiers que nous avons envoyé à la Compagnie en janvier, et un état particulier des officiers qui doivent composer votre garnison.

Il paraît, par votre lettre du 4 septembre, que le sieur Boisrolland, garde magasin de la marine a en même temps l'inspection du port; il ne convient nullement que la personne chargée du magasin de la marine au Bengale en soit en même temps l'inspecteur. Ce premier poste est d'un assez grand détail pour occuper un seul homme et exige nécessairement un contrôleur; il nous paraît aussi contre le bon ordre qu'un comptable soit le maître de se charger et de se décharger par lui-même.

L'inspection de la marine qui est très importante au Bengale, doit être affectée à la personne de M. le Directeur, et s'il ne veut pas s'en charger, elle doit être déférée au second.

Le garde magasin ne doit avoir d'autres fonctions, pour ce qui regarde les vaisseaux, bords, et autres embarcations appartenant à la Compagnie, que de délivrer au capitaine de port, les effets qu'il lui demandera, et ce, sur des billets qui doivent être dorénavant visés par la personne qui sera chargée de l'inspection. Au moyen de cet arrangement que nous vous prions de faire exécuter avec la dernière exactitude, les droits et les fonctions respectifs du garde magasin de la marine et du capitaine de port leur seront parfaitement connus, et il ne pourra plus se former entre eux aucune discussion.

Le sieur Bard a eu certainement tort, et nous le condamnons très fort de n'avoir pas commencé par obéir à M. le directeur; mais il est des degrés de châtement que l'on doit employer d'abord contre les employés qui manquent à leurs devoirs, sans sévir contre eux par la révocation, peine dont on ne doit se servir que pour les fautes les plus graves et dont nous devons pré-

adablement être instruits. Celle qu'a commise le sieur Bard ne la paraît pas assez pour avoir mérité d'être remercié du service. Cette révocation d'ailleurs, pour être en règle conformément aux ordres de la Compagnie, devait être constatée par une délibération qui en contint les motifs : ce qui n'a pas été fait. Nous ne pourrions pas nous dispenser de rétablir le sieur Bard dans son emploi.

Nous nous étions attendus que vous eussiez fait repasser par les vaisseaux que vous nous avez expédiés en janvier ou par les bots, le sieur Roussel, et surtout le sieur de Vareuil, ainsi que les adjudants canonniers que nous avons envoyés par le *Neptune*. Nous ignorons les raisons qui peuvent vous avoir engagés à les retenir, puisque vous ne deviez plus en avoir à faire, les troubles ayant cessé au Bengale. Nous ignorons aussi pourquoi vous n'avez pas fait repasser les vingt-sept hommes qui se trouvaient, suivant la note que vous nous avez remise, de plus que le nombre de soldats entretenus dans votre garnison. Nous sommes également surpris que vous ne nous ayez point envoyé d'état de revue, ainsi qu'il est d'usage. Cela nous a mis hors d'état de pouvoir rendre aucun compte à cet égard à la Compagnie. Nous sommes informés qu'outre les soldats français qui forment votre garnison, vous y avez encore incorporé beaucoup d'étrangers. Nous vous prions de nous remettre par les premières occasions un état de revue, et de vous réduire au nombre de troupes que la Compagnie entretient dans votre comptoir, tant en blancs qu'en noirs ; nous vous prions aussi de ne point oublier à nous envoyer chaque année par les vaisseaux que vous expédiez en janvier l'état de revue de votre garnison.

Nous avons pris lecture de votre correspondance avec les Maures et les commandants des Mahrattes ; plusieurs de ces lettres nous paraissent interrompues.

Des correspondances aussi peu suivies et aussi peu exactes nous sont inutiles, et il n'est pas nécessaire que vous preniez la peine de nous en envoyer de pareilles.

Nous allons à présent vous faire part de quelques réflexions sur votre réponse par apostille et votre lettre générale à la Compagnie; elles servirent en même temps de réponse à divers articles des lettres que vous nous avez écrites, qui s'y trouvent liées.

Nous commençons par l'article qui nous fait le plus de peine; c'est celui des emprunts que vous avez faits; Nous n'avons vu qu'avec un très grand chagrin que votre comptoir se trouve endetté de 1.100,000 roupies. N'ayant point reçu le tableau de votre situation, nous ne pouvons rien vous dire sur l'emploi que vous avez fait de ces fonds, de ceux qui vous ont été envoyés et qui sont entrés dans votre caisse. Mais suivant l'espèce de compte que nous allons vous faire, les dépenses de votre comptoir doivent être bien considérables.

Il vous a été envoyé d'ici 600.000 roupies arcattes qui font à 8 o/o de banta..... 648,000 Rs.

Il est entré dans votre caisse 320,000 roupies arcattes qui font également, à raison de 8 o/o de banta..... 345,600 —

vous avez emprunté 1.100,000 roupies sica qui font à 14 roupies 6 as. o/o de banta..... 1:256,750 —

2.250,350 —

Il faut aussi joindre à cette somme les ventes au comptant de l'année.

Nous supposons que les cargaisons des deux vaisseaux l'*Hercule* et le *Brillant* montent à quinze lacks, sur lesquels il faut déduire les marchandises qui vous restaient de l'ancien contrat et les divers effets que nous vous avons envoyés, qui ont fait partie de ces

cargaisons ; en sorte qu'il a dû vous rester sept à huit cents mille roupies au moins après le chargement de ces deux vaisseaux. Si cet excédent a été absorbé par les dépenses, de quelle manière la Compagnie pourrait-elle s'en dédommager, et si partie de ces fonds est restée en nature dans votre caisse, ce sont autant d'intérêts en pure perte pour elle.

Nous ne doutons point que les motifs qui vous ont déterminés à de si forts emprunts n'aient été dictés par votre zèle pour la Compagnie, mais vous nous permettrez de vous dire qu'ils nous ont paru poussés trop loin par rapport à l'incertitude où l'on est de la situation des affaires en Europe, et au danger auquel le crédit de la Compagnie se trouve exposé par l'impossibilité où nous appréhendons que vous vous trouvez de remplir ces engagements.

Nous pensons donc qu'il eut été à propos de toute façon, que vous vous fussiez contentés de donner au *Brillant* et à l'*Hercule* des cargaisons de quatre à cinq lacks au plus, dont la Compagnie aurait été très contente, et de n'emprunter, au delà des fonds qui vous sont entrés, que ceux qui vous auraient été nécessaires pour cette opération et les dépenses indispensables de votre comptoir que vous ne pouviez trop ménager.

Vous devez sentir, Messieurs, combien vous avez forcé vos achats, puisque outre les marchandises qui n'ont pu entrer sur le *Brillant* et qui vous ont été renvoyées, s'élevant à 68.000 roupies, vous avez été obligés d'en mettre cent balles dans l'entrepont de ce vaisseau.

Malgré le peu de convenance qu'il nous paraît y avoir à faire courir de si gros risques à la Compagnie sur deux vaisseaux, l'on pourrait encore hasarder des cargaisons aussi riches que celles que vous avez données à l'*Hercule* et au *Brillant*, si les retours s'en faisaient dans la même année. Mais vous savez aussi

bien que nous que l'on ne les reçoit qu'au bout de deux ans. Si la Compagnie ne nous fait pas passer cette année plus de fonds que l'année passée, ou qu'elle n'envoie que ceux qui seront nécessaires pour le chargement des vaisseaux qu'elle expédiera, son crédit est perdu sans ressources au Bengale. Il est bien à souhaiter que les envois de cette année soient considérables.

Nous ne vous dirons rien ici sur les fortifications qui ont été faites à la loge de Chandernagor ; nous nous référons à cet égard à ce que nous vous avons marqué par notre lettre du 22 janvier dernier, dont ci-joint le duplicata. Nous vous ferons seulement observer qu'il eût été bien à désirer que vous eussiez persisté dans les sentiments où vous nous marquiez être par votre lettre du 10 juillet 1742, de suspendre, par rapport à l'arrangement de la Compagnie, les ouvrages de fortifications que vous aviez commencés, et de ne faire que ce qui serait absolument indispensable, nous craignons fort que ces nouvelles fortifications n'aboutissent qu'à servir de prétexte à Agy Hamet pour vexer davantage la nation.

Le parti que vous avez pris d'envoyer le sieur Lange à Patna ne s'accorde point avec ce que vous avez marqué à la Compagnie par votre lettre du 9 décembre 1741. Au sujet du sieur Collet, article timbré Patna, vous eussiez dû attendre la réponse de la Compagnie, avant de vous déterminer à envoyer un sous marchand dans ce comptoir. Indépendamment de cela, la destination que vous avez faite du sieur Lange est directement contraire à la fin pour laquelle nous vous l'avions envoyé. Nous étions bien informés que parmi les employés de votre département du second rang, il n'y avait personne au fait de la tenue des livres, et nous vous avons fait passer expressément le sieur Lange en qualité de second teneur de livres, pour suppléer

au teneur de livres, en cas de maladie, et l'aider dans les écritures, afin d'accélérer cet ouvrage, de façon que nous eussions vos livres de bonne heure, et que vous puissiez nous les envoyer par les vaisseaux que vous expédiez en janvier. Ces livres nous parviennent ordinairement si tard que n'a l'on n'a quelquefois pas le temps d'en faire le dépouillement sur les nôtres. Nous craignons de nous trouver dans ce cas cette année. Le bot sur lequel sont les vôtres ne paraissant point, vous aurez soin, Messieurs, de rappeler de Patna le sieur Lange, pour l'appliquer aux livres, et vous laisserez subsister les choses dans ce comptoir sur le pied où elles étaient en décembre 1741, et jusqu'à la réponse de la Compagnie à la lettre que vous lui avez écrite. Si par des circonstances que nous ne pouvons prévoir, le retour du sieur Lange tardait longtemps, vous donnerez toujours l'ordre à Madame Lange de revenir par la première occasion avec sa famille. Notre intention n'est point absolument qu'il y ait des femmes employées dans des comptoirs aussi éloignés ; cela peut tirer à conséquence et être très à charge à la Compagnie.

Vous paraissez craindre que les Maures ne nous suscitent par la suite quelques chicanes pour avoir interrompu notre fabrique au bancassal. Nous sommes très tranquilles de ce côté là, et nous souhaitons qu'ils n'aient pas de raisons mieux fondées pour inquiéter la nation.

Nous n'entendons point ce que voulez dire dans votre réponse en apostille à la lettre de la Compagnie du 25 novembre 1741, article 33. La Colonie ayant augmenté, il est naturel que les revenus le soient aussi. Nous n'avons point connaissance que les droits l'aient jamais été, et nous savons qu'ils se perçoivent sur le même pied qu'ils l'ont été de tout temps. Il est bien de l'intérêt de la Compagnie que le bail des fermes

augmente, et dans la situation où sont ses affaires au Bengale, il ne saurait y avoir de trop forts revenus.

La maison du Sayed à Balassore ayant occasionné de fréquentes disputes avec les Maures, nous vous autorisons à en faire l'achat que vous nous proposez, lorsque les circonstances le permettront ; mais aussitôt que vous en serez les maîtres, vous la ferez raser, ainsi que les autres bâtimens qui pourront être sur ce terrain, et vous ne conserverez que le terrain pour ne point constituer la Compagnie dans de nouvelles dépenses.

Ne se faisant point ou presque point de commerce à Balassore, nous ne prévoyons pas les motifs qui vous ont déterminés à permettre au sieur Caillot de construire un magasin de dix-huit pieds de large sur trente-six ou quarante de longueur et de quatorze sous poutres ; ayez soin de nous en faire part.

Nous vous prions aussi de nous informer de quelle manière le sieur Caillot se trouve propriétaire du brigantin le *Cheval Marin* échoué à la côte de Janka ; vous ne nous en dites rien dans aucune de vos lettres.

Nous approuvons que vous lui ayez envoyé quatre mille roupies pour retirer Mirza Piaren, frère de Agy Hamet, des mains des Mahrattes, faites-nous s'il vous plait savoir si cette négociation a eu lieu. Nous souhaitons qu'Agy Hamet sente le mérite de ce procédé, mais nous le connaissons trop pour nous attendre à des sentimens de reconnaissance de sa part, et nous craignons également comme vous, qu'il ne profite de la tranquillité que la retraite des Mahrattes a procurée au Bengale pour nous inquiéter.

Le refus que vous avez fait au sieur Brignon d'aller vendre ses vaisseaux en Perse nous paraît bien fondé ; mais nous ne pouvons pas approuver de même la défense que vous lui avez faite d'aller à Bassora. Un négociant doit être le maître d'armer pour tel endroit

qu'il le juge à propos, à l'exception de ceux où la Compagnie a des établissements. La concurrence d'un autre négociant avec lui pour le même objet de commerce ne doit pas être une raison d'exclusion. Les Conseils n'ont que la voie de représentations pour leur faire sentir le tort réciproque qu'ils se font ; mais ils ne doivent pas refuser d'accorder les passeports qui leur sont demandés, ce que vous aurez soin de faire par la suite.

Le sieur Brignon a toujours fait ses armements sous le pavillon français : en voilà quatre de suite qu'il fait au Bengale, et ce que vous marquez à ce sujet à la Compagnie ne nous a pas paru fondé.

Les motifs qui ont déterminé votre délibération du 9 novembre pour l'imposition d'une taxe de vingt mille roupies sur les habitants de votre Colonie sont très louables, mais nous pensons que vous devriez attendre pour remettre cette résolution à exécution que les choses fussent sur un pied plus tranquille. Il est presque sûr qu'Agy Hamet imposera une taxe générale au Bengale pour se dédommager des frais de la guerre qu'il vient de finir et dans laquelle les trois nations seront certainement comprises ; lorsque nous voudrons nous défendre de payer la part à laquelle nous aurons été imposés, il ne manquera pas de nous objecter que nous avons tort de nous plaindre, puisque nous en avons levé nous-mêmes une sur nos habitants ; ce sera aussi une raison pour lui de taxer la nation à une contribution plus forte.

Nous avons été informés que l'on avait ajouté de nouveaux appartements au magasin de la marine à Chandernagor ; soyez assez bons de nous marquer ce qui a pu vous avoir obligés de faire cette augmentation qui n'aurait pas dû se faire dans un temps où la Compagnie n'a chez vous des fonds que par emprunt, et sans nous en dire la nécessité.

Le sieur Belludeau a écrit à Monsieur le gouverneur qu'il n'avait jamais eu entre ses mains la commission donnée au sieur Dumont pour son brigantin le *Saint Jean-Baptiste*, qu'il la croyait pour le Bengale et que le sieur Dumont ne lui a jamais dit qu'elle fut pour le Pegou. Si l'exposé du sieur Belludeau est vrai, vous lui ferèz dire qu'il peut paraître dans la Colonie et venir en liberté sous le pavillon.

Les représentants et héritiers du nommé Domingue Rozaire, mort au service de M. Morreley, et qui sont établis dans cette Colonie, nous ont priés de vous écrire de faire verser à votre caisse le net produit de sa succession. Le sieur Coquet, notaire de cette Colonie, qui stipule pour eux, nous a dit que le sieur Dudezert, votre greffier, lui avait marqué que vous aviez rendu une sentence qui renvoyait ici la liquidation de cette succession, et qui ordonnait que les deniers en provenant seraient mis à votre caisse. Nous vous prions de nous informer si la chose a été exécutée, et de nous envoyer une note du produit net de cette succession, afin que l'on puisse procéder ici à la liquidation.

La partance du vaisseau le *Brillant* est bonne ; nous souhaitons qu'il parvienne heureusement au port de Lorient.

Nous voyons avec une véritable peine que malgré les forts emprunts que vous avez déjà faits, les intérêts que vous êtes obligés de payer emporteront les fonds comptants qui vous restaient, et que vous craignez de vous trouver redevables envers vos marchands ; conséquemment vous serez obligés de faire de nouveaux emprunts pour pouvoir donner des avances sur le nouveau contrat que vous vous proposez de faire. Ces nouveaux emprunts ne pourront qu'augmenter vos embarras et contribuer à faire tomber entièrement le

crédit de la Compagnie au Bengale, si elle ne vous fait pas de forts envois cette année. Nous ne pouvons nous empêcher de vous répéter que, quoique les motifs qui vous ont déterminés puissent être louables, vous avez cependant, ainsi que nous vous l'avons marqué plus haut, forcé trop le crédit et les envois de l'année dernière.

Nous pensons qu'il suffit de pousser le contrat de cette année à huit ou dix lacks au plus, jusqu'à ce qu'on ait reçu des nouvelles de la Compagnie.

Ci-joint les factures et connaissements des divers effets, tant du magasin général que de celui de la marine, embarqués sur le bot le *Septentrion*, par lequel vous parviendra la présente.

Les vaisseaux le *Lys* et le *Saint-Géran* ont mis à la voile pour France, le premier, le 25 janvier, et le second, le 3 février.

Lorsque les pièces du procès civil entre le sieur Ducasse et le sieur Villequin, sur lesquelles vous avez rendu un jugement le 28 juillet 1742, nous ont été présentées pour juger définitivement cette affaire, nous avons été très surpris de voir que vous avez anticipé votre jugement, n'ayant pas donné le temps prescri par l'ordonnance au sieur Ducasse pour fournir ses répliques, dont il s'est plaint par sa requête du 30 juillet, au pied de laquelle vous l'avez débouté de ses demandes contenues dans ses répliques y jointes, sauf alors de se pourvoir par devant qu'il appartiendra. Nous ne pouvons nous dispenser de vous dire, Messieurs, que vous êtes formellement contrevenus en cela aux ordonnances; il fallait donner trois jours francs au sieur Ducasse pour fournir ses répliques aux réponses du sieur Villequin, qui lui ont été signifiées le 27 juillet. Ces trois jours n'ont dû commencer que le 28 juillet, jour de votre jugement que vous auriez dû retarder jusqu'au 31 du dit mois. Par ce moyen

vous auriez été en règle, et vous n'auriez pas donné lieu au sieur Ducasse de se plaindre, comme il l'a fait par sa requête du 30 du dit mois, que vous aviez jugé cette affaire avant le temps prescrit par l'ordonnance. Vous vous êtes mis, Messieurs, dans le cas de vous faire prendre à partie par le sieur Ducasse, ce qui aurait été fort disgracieux pour vous. Recommandez à votre greffier d'avoir plus d'exactitude dans ses devoirs, de se conformer aux ordonnances de Sa Majesté, de signer par collation et de coter exactement les pièces des procès tant civils que criminels qui viennent en appel au Conseil supérieur. La réponse du sieur Villequin, dans le procès dont il s'agit, n'est signée de personne.

Nous sommes, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, GUILLARD ET PORCHER.

*Inventaire des pièces contenues dans le paquet du
Bengale par le bot le Septentrion.*

- N° 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 22 janvier dernier.
3. Paquet du Conseil à l'adresse de M. Dirois.
4. Facture des effets du magasin général chargés sur le dit bot.
5. Connaissance des dits effets.
6. Facture des effets du magasin de la marine chargés sur le dit bot.
7. Connaissance des dits effets.
8. Etat des effets du dit magasin fournis au dit bot.
9. Tableau général des employés de commerce entretenus dans ses comptoirs aux Indes.

10. Tableau des officiers des troupes.
 11. Etat des employés à entretenir à Chandernagor et dans les comptoirs dépendants.
 12. Etat des officiers.
 13. Note du produit de la vente de quelques effets des lascars brûlés à bord du bot l'*Expédition*.
 14. Treize lettres particulières à l'adresse de M. Dirois.
 15. Quinze lettres à celle de M. de Saint-Paul.
 16. Huit lettres à celle de M. Guillaudeau.
 17. Deux lettres à celle de M. Ladhoue.
 18. Quatre lettres à celle de M. Renault.
 19. Six lettres de M. le Gouverneur à l'adresse de M. de Schonamille.
 20. Deux lettres à l'adresse de M. Groiselle.
 21. Trois lettres à celle de M. Gazon.
 22. Huit lettres à celle de M. Fournier avec une petite boîte cachetée.
 23. Cinq lettres à celle de M. Burat.
 24. Sept lettres à celle de M. Dubois-Rolland.
 25. Un sac contenant 188 lettres particulières, remis au pilote et cacheté des armes de la Compagnie.
 26. Le présent inventaire.
- A Pondichéry, le 4 avril 1743.
- Signé: DUPLAN.

A Pondichéry, le 20 avril 1743.
Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Diligent*.

Messieurs,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 3 mars dernier par le bot

l'Expédition, moullé sur rade le 10 du courant, qui nous est parvenue avec toutes les pièces qui y étaient jointes conformément à l'inventaire.

Nous voyons par votre délibération du 3 du passé, qu'en conséquence des ordres insérés dans notre lettre du 22 janvier dernier, vous avez pris le parti de faire cesser les fortifications de la loge jusqu'à de nouveaux ordres de notre part. Lorsque nous recevrons ceux de la Compagnie, nous vous les communiquerons ; jusques à ce temps là, ne faites absolument que le nécessaire.

Vous avez bien fait de faire arrêter le sieur Miquel Fièle, pilote du bot *l'Expédition*, et de nommer à sa place le sieur Geffroy pour le commander. L'on travaille actuellement à recevoir les dépositions des gens de l'équipage sur ce qui peut avoir détourné le sieur Miquel Fièle des agrès et appareils de ce bot. Lorsque les dernières dépositions seront parfaites, nous vous en ferons passer une copie en forme.

Nous avons reçu l'état de revue générale de votre garnison. Par le recensement que nous avons fait des soldats qui la composaient au premier février dernier, date de cet état, nous avons trouvé qu'en établissant vos compagnies sur le pied de 110 hommes, conformément à ce que la Compagnie les passe, vous aviez non compris les morts et les déserteurs, tant français qu'étrangers, et ceux renvoyés aux îles et ici, 63 hommes de plus que la Compagnie ne prétend en entretenir dans votre comptoir. Vous aurez soin de profiter de la première occasion pour nous les renvoyer, ainsi que les topas et les adjudants canonniers.

Nous avons vu avec une vraie peine par les divers extraits de lettres que vous nous avez remis, que l'on était dans de nouvelles alarmes sur l'approche des Mahrattes, du côté de Patna. Nous désirons ardemment

que ces bruits soient dissipés et qu'il ne vous reste aucune crainte à cet égard.

Nous vous prions de nous faire passer par un état de remise à votre caisse les fonds de la succession du sieur de Beaumont ; cette succession devant être liquidée ici.

Nous avons été informés par une lettre de Messieurs de Mahé du 25 mars dernier que le vaisseau le *Neptune*, deux jours après être parti de cet endroit, pour continuer son voyage pour Moka, avait été attaqué par la hauteur de Calicut et pris par l'armée des Bonsolles après une vigoureuse résistance, et ensuite repris sur ces derniers par l'armée portugaise. Ce qui nous fait le plus de peine dans ce fâcheux accident qui intéresse toute la Colonie, c'est la mort de plusieurs honnêtes gens, du nombre desquels est M. de Courbezatre, et que beaucoup d'autres paraissent en danger de perdre la vie des blessures qu'ils avaient reçues. Vous avez ci-joint copie des lettres de MM. Bourquenoud et Boutteville qui contiennent les détails de cette triste affaire.

Le vaisseau le *Charles*, venant de Chine, a mouillé sur rade le 17 du courant. Notre vaisseau de Manille y avait précédemment mouillé le neuf.

La présente vous parviendra par le vaisseau le *Diligent*, venant de Manille, sur lequel nous avons fait charger 60.100 livres de fer divers et 168 gueuses ; le tout s'élevant à 2.466 roupies dont vous avez ci-joint la facture et le connaissement.

Ci-inclus le duplicata de notre lettre du 4 du courant par le bot le *Septentrion*.

Les dépositions dont nous vous parlons plus haut,

qui concernent le sieur Miquel Fièle, s'étant trouvées prêtes assez à temps pour être jointes à la présente, vous les trouverez ci-inclus.

Nous sommes, etc.,

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, GUILLARD et PORCHER..

A Pondichéry, le 13 mai 1743.

Messieurs du Conseil à Chandernagor..

Par le vaisseau le *Charles*.

Messieurs,

Depuis notre dernière du 20 avril, dont ci-joint le duplicata, nous avons examiné le tableau de situation que vous nous avez envoyé par le bot l'*Expédition* qui nous est parvenu le 10 avril dernier. Nous ne pouvons nous empêcher de vous dire que nous l'avons trouvé tout à fait mal rédigé, et malgré toute l'attention que nous y avons donnée, nous avons eu bien de la peine à y comprendre quelque chose. Nous ne pensons pas qu'il soit plus intelligible pour la Compagnie, ni qu'elle puisse y comprendre rien. Les deux premiers articles du début de ce compte forment en premier lieu un double emploi, puisque les fonds que vous marquez rester en nature au magasin et à la caisse au premier juillet, ne peuvent provenir que des emprunts que vous avez faits, et dont vous nous chargez plus bas.

En second lieu, vous créditez ce compte de 329.758 Roupies, pour autant dont le comptoir de Cassimbazard se trouve en avance, ce qui est bien ; mais vous devez en même temps vous charger au débit de

pareille somme pour emprunts faits au comptoir de Cassimbazard, ces fonds devant être considérés comme entrés réellement dans votre caisse et comme un envoi fait par votre comptoir à celui de Cassimbazard.

En troisième lieu, nous ne concevons pas les raisons qui peuvent vous avoir obligés de contrepasser au crédit de ce comptoir les emprunts dont vous vous chargez au débit.

Enfin, pour mettre la Compagnie en état de connaître parfaitement votre situation, vous deviez par une note au pied de ce compte y insérer un état juste et précis de ce qu'elle doit au Bengale. Il paraîtrait par votre compte qu'elle ne devrait que 744.727 roupies, quoiqu'elle y doit réellement 1.064.496 roupies, compris les emprunts faits à Cassimbazard.

Il a été dressé sur vos livres et sur votre propre tableau de situation celui que vous trouverez ci-inclus ; il vous servira de modèle et de règle, s'il vous plait, pour rédiger ceux que vous formerez par la suite. Nous vous ferons observer aussi que ces tableaux devant former une espèce de succession entre eux, ils doivent partir et commencer du jour de la date du précédent, et non pas du premier juillet. Il est vrai que celui de 1741, envoyé par le *Fulvy*, commence au premier juillet 1740 ; mais comme c'était le premier tableau de cette espèce qui avait été adressé à la Compagnie, il devait naturellement commencer du jour de la solde des livres.

Voici quelques observations de notre teneur de livres sur ceux de votre comptoir, auxquelles vous aurez soin de vous conformer.

Vous avez en décembre 1741 fait un envoi à Moka par le vaisseau le *Dupleix*, capitaine et subrécargue le sieur Brignon, pour le compte de la Compagnie, de diverses marchandises, de traites s'élevant à 3.322 roupies ; apert à votre journal de négoce, cote Y,

à folio 146 et au grand livre à folio 215. Il y a apparence que vous aurez ordonné au sieur Brignon de vous rapporter le retour de cet envoi ; cependant vous soldez cet envoi dans votre grand livre de négoce par le Fort Louis de Pondichéry, comme si le dit sieur Brignon nous en eut remis le provenu, ce qui n'a cependant pas été fait. Informez nous s'il vous plait par la première occasion si le retour de cet envoi vous a été remis, ou s'il est invendu à Moka. Si le retour de cet envoi est entré réellement dans votre caisse, il faut faire revivre sur vos livres ce compte d'envoi à Moka par le vaisseau le *Dupleix*, et en créditant le Fort Louis de Pondichéry de ces 3.322 roupies, dont il a été mal à propos débité.

Vous avez également mal à propos soldé par le Fort Louis de Pondichéry un envoi fait à Daka de ces mêmes marchandises de traites, s'élevant à 5.857 roupies. La première erreur dont nous venons de vous parler était excusable, votre teneur de livres ayant pu présumer que le sieur Brignon nous avait rendu compte de l'envoi fait à Moka, mais quelle raison peut-il avoir eue de solder l'envoi de Daka par le Fort Louis de Pondichéry ? Sommes-nous à portée de faire rendre compte aux blanchisseurs de ce premier endroit des 1.784 pièces, montant de cet envoi ? Vous aurez, s'il vous plait, soin de lui ordonner de débiter à nouveau le dit envoi fait à Daka dans les livres, cote Z, et de donner crédit au Fort Louis de Pondichéry des 1.784 pièces de marchandises et des traites s'élevant à 5.857 roupies, dont nous avons été mal à propos débités. Lorsque ces mêmes marchandises seront revenues du blanchissage de Daka, il en sera fait une nouvelle recette, et l'envoi à Daka en sera crédité.

Nous vous prions aussi de nous envoyer une copie de la facture des marchandises pour France, chargées.

sur le *Pondichéry*, à la fin de 1741, et que ce même vaisseau a apportées aux Iles, notre teneur de livres nous ayant dit en avoir besoin.

La présente vous parviendra par le vaisseau le *Charles*, commandé par le sieur Fouquet de Champigny. Nous avons profité de cette occasion pour vous envoyer une partie des rotins et de bray ; vous en avez ci-joint la facture et le connoissement s'élevant à 841 roupies.

Le vaisseau le *Neptune* a été rendu par les Portugais, et il vient de mouiller sur radè. M. don Louis Caetano d'Almeyda qui se trouve actuellement seul au Gouvernement de Goa par la mort de l'Evêque de Cochin, a servi la nation dans cette occasion de la manière la plus franche et la plus noble. Ayant envoyé, dès l'instant qu'il a été informé de ce qui s'est passé au sujet de ce bâtiment, ordre au commandant de l'escadre portugaise de nous le remettre, sans avoir égard aux représentations des Bonsolles, qui, comme amis de l'état, avaient envoyé un agent pour le réclamer, partie d'honnêtes gens qui avaient été blessés dans cette malheureuse affaire, sont entièrement rétablis et sont tous revenus ici.

M. de Barville a été forcé de rester à Mahé par rapport à une incision assez profonde que l'on a été obligé de lui faire pour une nouvelle fistule qu'on a découverte à sa plaie, on le croit cependant hors de danger. M. de Brain, à la liberté près, est assez bien traité par les Bonsolles, qui ne lui refusent rien de ce qu'il demande.

Comme le *Neptune* a été rendu sans inventaire, nous ignorons si les dommages causés par les Bonsolles et les Portugais même seront considérables.

La nouvelle qui avait couru de la prise de M. Brignon par les Angrias, se trouve heureusement fautive ; le sieur Moracin, conseiller à Mahé, qui avait été envoyé

à Goa pour l'affaire du *Neptune*, ayant été rassuré par un de leurs agents qu'il a rencontré en chemin.

Voici le précis des gazettes que nous avons reçues depuis peu par voie de Surate.

Le Roi de Pologne et le Roi de Prusse ont fait la paix avec la Reine de Hongrie ; cette princesse leur cède toutes les conquêtes qu'ils avaient faites. Nos affaires paraissent aller fort mal en Allemagne, et un corps de 25.000 hommes, commandés par Messieurs les Maréchaux de Broglie et de Belle Ile, qui est en Bohême sous le canon de Prague se trouvent en très mauvaise posture. Le Roi de Prusse, après avoir profité de la jonction de nos troupes pour remporter sur la Reine de Hongrie les avantages que lui ont procuré la paix qu'il a faite avec cette princesse, a retiré ses troupes sans assurer une retraite aux nôtres, de sorte que les troupes autrichiennes, répandues en Moravie et en Autriche, se sont réunies ensemble et tiennent le corps de troupes enfermé de toute part. Messieurs de Broglie et de Belle Ile ont fait notifier à la Reine de Hongrie que si on ne voulait pas leur accorder une retraite honorable, ils étaient dans l'intention de se faire jour les armes à la main, devraient-ils tous périr. L'on dit cependant que le Roi de Prusse agit pour leur faire obtenir ce qu'ils demandent, et que l'Empereur lui a envoyé un seigneur de sa Cour pour l'engager à travailler à une paix générale.

Les Anglais ont fait une nouvelle tentative sur Porto Bello et y ont échoué. Le Parlement a été si mécontent de la conduite des amiraux qui étaient dans les mers d'Amérique, qu'il les a rappelés. Les armateurs espagnols continuent à désoler le commerce des Anglais. Quinze mille de ces derniers ont passé dans les Pays-Bas autrichiens.

La paix entre la France et l'Angleterre subsistait toujours, mais l'on croit que notre couronne sera obligée de se déclarer, si la paix générale ne se fait pas.

Des lettres particulières disent que M. le Cardinal Fleury s'est retiré, et que M. le Cardinal de Tencin a été nommé premier ministre, mais cette nouvelle mérite confirmation.

Ci-joint le triplicata de notre lettre du 4 avril dernier.

Nous avons fait passer au Bengale sur le vaisseau le *Charles* les nommés Le Moine et Dubois, ci-devant seconds pilotes sur les vaisseaux le *Lys* et le *Penthièvre*, nous vous les envoyons expressément pour servir sur les bords de la Compagnie et pour recruter votre marine du Gange ; ce sont gens d'un certain âge et que l'on dit capables.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : Dupleix, LEGOU, DESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, GUILLARD, PORCHER de SOULCHES.

A Pondichéry, le 20 mai 1743.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le brigantin le *Saint-Joseph*.

Messieurs,

Nous profitons du brigantin le *Saint-Joseph*, capitaine le sieur Nicolas Fournier, qui doit mettre aujourd'hui à la voile pour le Gange, pour vous remettre le duplicata de la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire par le vaisseau le *Charles* le 13 de ce mois, et le duplicata du modèle de tableau de situation que nous vous avons envoyé par cette occasion.

M. Gleene, capitaine du vaisseau anglais venant de Surate qui mouilla avant hier sur rade, nous a dit que

la paille le *Saint-Jean* que M. Le Verrier avait armé pour Bassora, avait apporté à son retour la confirmation de la plupart des nouvelles dont nous vous avons fait part par notre lettre du 13, et que la nomination de M. le Cardinal de Tencin à la place de premier ministre se confirmait aussi.

Il nous a encore dit que trois vaisseaux anglais avâient rencontré sur les bancs de Terpe-Neuve un vaisseau français venant de l'Inde manquant absolument d'eau et de vivres, que certains vaisseaux l'avaient secouru et escorté jusqu'au port de Lorient ; il n'a pu nous dire le nom de ce bâtiment.

Le sieur Bruno est heureusement arrivé à Surate ; il doit, suivant M. Gleene, être ici dans quinze jours.

Les extraits des lettres de MM. Drabbe et Burat que vous nous avez envoyés par le bot l'*Expédition*, avaient renouvelé nos inquiétudes par rapport aux Mahrattes ; elles sont augmentées depuis, par les avis que nous avons eu de terre, qu'un corps de ces mêmes troupes commandé par le Ragotgy Bonssoula, avait pénétré au Bengale, les uns disent de 20.000 hommes et les autres de 35.000. Nous attendons vos nouvelles avec la dernière impatience ; nous craignons que ce royaume ne se trouve de nouveau plongé dans les mêmes troubles dont il a été agité l'année passée.

Nizam el Moulouk est depuis trois mois dans cette province. Après avoir séjourné quelque temps à Arcot, il en est parti, il y a près de deux mois, avec une partie de son armée pour venir assiéger Trichinopoly dont les Mahrattes s'étaient emparés sur les Maures ; mais de la façon dont il se prend pour l'attaque, il n'est pas sûr qu'il s'en rende le maître et il pourrait bien échouer devant cette forteresse. La consommation extraordinaire de vivres que fait une armée aussi considérable que celle de ce seigneur les rend extrêmement chers ; et il y a toute apparence que le commerce

sera cette année à cette côte plus difficile qu'il ne l'a été l'année passée.

Il n'a pas encore paru de vaisseaux d'Europe ni des îles.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMÉNIL, DULAURENS,
MIRAN, GUILLARD et PORCHER.

A Pondichéry, le 4 juin 1743.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Neptune*.

Messieurs,

Nous avons reçu le 31 du mois passé vos lettres des 12, 13 et 26 mars précédent, avec toutes les pièces qui y étaient jointes conformément à l'inventaire.

La lecture de toutes ces pièces nous a pénétrés de la plus vive douleur, et nous partageons très sincèrement votre situation. Nous voudrions être en état de vous envoyer des secours assez efficaces pour pouvoir vous tranquilliser sur les justes alarmes que vous donne la nouvelle incursion des Mahrattes au Bengale; mais nous sommes dans une impuissance absolue de le faire; notre garnison est actuellement de 350 blancs, dont il y en a toujours plus de 50 de malades à l'hôpital. Cependant, quoique Nizam el Moulouk soit dans cette province avec une armée de plus de 300.000 hommes, on ignore les desseins de ce seigneur, et il convient par conséquent de se tenir sur ses gardes. Nous nous sommes déterminés à vous faire passer par le *Neptune* par lequel vous parviendra la présente, 20 soldats blancs; nous vous prions d'être persuadés que nous avons eu plus d'égards, dans l'envoi de ce secours tout faible qu'il est, à votre propre situa-

tion qu'à la nôtre. S'il nous vient des troupes soit des îles, soit d'Europe, nous ne manquerons pas de vous en faire passer, et nous vous expédierons aussi le plus promptement possible un vaisseau d'Europe.

Quand même nous serions en état de vous envoyer des secours considérables, ils vous parviendront peut-être trop tard; les Mahrattes étant aussi proches de Chandernagor que vous nous le marquez par votre lettre du 26 mars. Tout le mal que vous craignez doit être fait à présent si ces brigands ont eu l'intention de s'attaquer aux colonies Européennes; nos alarmes sont des plus vives et nous attendons vos nouvelles avec la dernière impatience.

Nous sommes très persuadés que l'invitation que le Nabab vous a faite de garder l'Hoogly contre les Mahrattes, vous causera beaucoup d'embarras et que vous aurez bien de la peine à éluder cette demande. C'est un prétexte qu'il se prépare d'avance pour véxer la nation.

Ce que vous nous dites au sujet du commerce nous attriste véritablement par rapport à la Compagnie; vous appréhendez de ne pouvoir pas en faire au Bengale cette année, et il y a toute apparence qu'il sera à cette côte beaucoup plus difficile encore que l'année passée. Nous craignons comme vous une famine; le riz devient de jour en jour plus rare et plus cher.

Nous sommes très fâchés de l'avanie qu'a essuyée M. de Schonamille. Comme ce chef des Impériaux ne fait aucun commerce, Suzam Zing n'a pas crû devoir avoir pour lui aucun ménagement, et il a voulu profiter de cette circonstance pour en tirer quelque argent. Tant que les Européens feront du commerce au Bengale, nous ne pensons pas que les Maures les attaquent directement; ils ont des moyens plus sûrs pour leur faire payer les injustes contributions qu'ils exigent d'eux.

Le bot l'*Expédition* doit être actuellement chez vous, vous vous arrangerez avec les sieurs Geoffroy et le Mitre sur ce que vous nous marquez dans votre lettre du 13 mars qui les concerne.

Vous recevrez par le *Neptune* divers effets de la marine. Ci-joint les connaissements et factures s'élevant à 8.765 roupies et l'état de ce qui lui a été fourni ici.

Notre intention étant que ce bâtiment sorte du Gange dans la petite mousson pour revenir ici, le sieur du Bourge qui le commande a ordre de rester à Gorim-pore et de ne pas monter plus haut, afin que, chargé ou non, il puisse nous parvenir en septembre prochain. Ce vaisseau n'a point de canons ni de chaloupes ; celles-ci lui sont plus nécessaires que les autres.

Le vaisseau l'*Heureux*, venant de Surate, a mouillé sur rade le 13 du mois passé ; il lui a été fourni des magasins de la marine une ancre de 3.000 livres et quelques autres effets suivant le compte ci-joint, qui contient le reçu du sieur Bruno, dont vous aurez soin de vous faire rembourser par les armateurs de ce vaisseau.

Ci-joint encore un état de fournitures faites au vaisseau l'*Heureux*, du magasin de la marine, dans lequel est comprise l'ancre dont nous vous avons parlé dans cette lettre.

Nous vous envoyons les gazettes que nous avons reçues depuis peu par voie de Surate et qui vont depuis le 12 juin 1742 jusqu'au 28 octobre suivant. Elles vous instruiront de la situation des affaires en Europe ; vous verrez aussi dans la relation imprimée que nous vous remettons ce qui s'est passé au siège de Prague, la brave et glorieuse défense que nos troupes ont faite sous les ordres de Messieurs les maréchaux de Broglie et de Belle Ile.

Ci-joint les triplicata et duplicata de nos lettres des 13 et 20 du mois passé.

Ci-joint encore l'état de signalement du détache-

ment embarqué sur le *Neptune*, et l'état de ce que quelques uns doivent et dont vous aurez soin de faire la retenue.

Il a été fourni au détachement les vivres nécessaires pour la traversée.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLÉIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, BULAURENS,
MIRAN, GUILLARD, PORCHER, DE CHOISY et
D'HANGEST.

*Inventaire des pièces contenues dans le paquet
du Bengale par le vaisseau le Neptune.*

- N^o 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Triplicata de celle du 13 mai.
3. Duplicata de celle du 20 du même mois.
4. Facture des effets de la marine chargés sur le
Neptune.
5. Connaissance des dits effets.
6. Etat de fournitures du magasin de la marine
fournis au dit vaisseau.
7. Etat de signalement des 20 soldats embarqués
sur le dit vaisseau.
8. Etat de l'armement des dits soldats et des
provisions à eux fournies.
9. Etat de retenue à faire à quelques soldats du
dit détachement.
10. Etat des fournitures du magasin de la marine
faites au vaisseau l'*Heureux*.
11. Relation de ce qui s'est passé au siège de
Prague.
12. Gazettes de la Hollande depuis le 12 juin 1742
jusqu'au 28 octobre suivant.

13. Trois lettres à M. Dirois et 5 lettres particulières.

14. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 4 juin 1743.

Signé : DUPLAN.

A Pondichéry, le 11 juin 1743.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau l'*Heureux*.

Messieurs,

Nous vous remettons avec la présente qui vous parviendra par le vaisseau l'*Heureux* qui part ce jour pour le Gange, le duplicata de notre lettre du 4 du courant.

Nous avons oublié de vous dire par nos précédentes que le sieur Duplessis, du Banderabassy, nous a marqué par sa lettre du 25 août dernier avoir remis à M. Boissière 48 tomans blancs et 50 mamoudis pour le compte de la succession Beaumont. Vous aurez soin de faire compter le dit sieur Boissière de cette somme, ne l'ayant point fait ici ; laquelle somme vous joindrez au montant de l'état de remise à votre caisse des fonds de cette succession, que vous nous enverrez ainsi que nous vous l'avons marqué par notre lettre du 20 avril dernier.

Le vaisseau la *Précaution*, commandé par le sieur Dappilly, a mouillé hier sur rade, après avoir manqué son voyage, les calmes ne lui ayant pas permis de gagner le lieu de sa destination.

Il a été embarqué sur le vaisseau l'*Heureux* dix sacs de blé de Surate pour M. Dirois.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, DE CHOISY, GUILLARD et PORCHER.

*Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du
Conseil de Chandernagor par le vaisseau l'Heureux.*

- N^o 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 4 du courant.
3. Une lettre pour M. Guillaudeau.
4. Quatre lettres particulières.
5. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 11 juin 1743.

Signé : DUPLAN DE LAVAL.

A Pondichéry, le 19 juin 1743.

Messieurs du Conseil de Chandernagor.

Par le bot l'Expédition.

Messieurs,

Le *Phoenix*, commandé par le sieur Dubrossay Gardin, a mouillé sur rade le 16 du courant, l'*Argonaute*, capitaine le sieur Aubin, destiné pour le Gange, y entra le lendemain.

Nous faisons travailler sans perte de temps, à la monnaie, à la fabrication des roupies, pour vous envoyer ce dernier bâtiment le plus tôt possible.

Nous vous expédions toujours d'avance le bot l'*Expédition* pour vous porter les expéditions de la Compagnie et les différentes lettres particulières venues pour votre comptoir par ces deux vaisseaux; vous vous conformerez aux ordres que la Compagnie vous donne par ses lettres.

Nous vous enverrons par le vaisseau l'*Argonaute* les tableaux des employés et officiers, qui nous sont parvenus cette année, ceux que nous avons dressés en conséquence et quelques autres pièces qu'il convient qui vous soient remises.

Nous vous prévenons (et c'est en vérité avec beaucoup de chagrin) que nous ne pourrons vous faire passer en tout cette année que les 32.000 marcs de matières d'argent que la Compagnie vous destine. Dans les circonstances où vous êtes, nous sentons bien que ces fonds sont peu de chose, mais c'est tout ce que nous pouvons faire pour vous. Employez votre crédit pour soutenir celui de la Compagnie et formez la cargaison des deux vaisseaux qu'elle vous adresse. Nous connaissons votre zèle pour ses intérêts, et nous sommes très-persuadés que vous ferez de votre mieux pour y parvenir. La situation dans laquelle vous allez vous trouver nous afflige sincèrement, mais nous sommes absolument hors d'état de vous mettre plus à votre aise, et nous aurons nous-mêmes beaucoup de peine à nous soutenir.

La Compagnie, ainsi que vous le verrez par sa lettre, destinait M. Fournier au poste de chef à Cassimbazard. Cependant Monsieur le Gouverneur nous ayant fait part de ses intentions énoncées dans la lettre qu'elle lui a écrite, qui sont que M. de Saint-Paul, soit le maître d'aller à Cassimbazard, si ce parti lui convient mieux que de rester second de votre comptoir, M. de Saint-Paul peut en conséquence aller de préférence à Cassimbazard, s'il le juge à propos. Mais comme nous connaissons ses capacités, et que nous pensons sur son

compte comme la Compagnie, nous désirerions fort, et nous l'invitons même à seconder ses vues et à rester à Chandernagor pour soulager M. Burat.

L'article de notre lettre du quatre juin qui concerne le bot l'*Expédition*, y a été inséré par erreur ; vous n'y aurez aucun égard. Notre secrétaire avait mal à propos crû qu'il était parti au Gange.

Le sieur Geffroy qui commande ce bâtiment a reçu les 62 sacs de riz qui y avaient été chargés par Miquel Fiels, et les a partagés avec le nommé le Mitre, son contremaître. Nous les avons renvoyés tous deux par devant vous pour leurs autres prétentions sur leurs ports permis.

L'équipage de ce bot est payé jusqu'à la fin du mois prochain. Ci-joint le connaissement et la facture d'une partie de bois rouge et de kaire chargée sur ce bâtiment et quelques états qui le concernent.

Il ne nous est point venu de soldats par le *Phoenix* et l'*Argonaute*. S'il nous en vient des îles, nous ne manquerons pas de vous en faire passer.

Ci-joint le duplicata de notre lettre du 11 du courant.

M. Tempete Milner vient d'arriver ; il nous a dit que Monsieur le Cardinal de Fleury était mort.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, GUILLARD, PORCHER DE SOULCHES.

*Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du
Conseil de Chandernagor par le bot l'Expédition.*

N^{os} 1. Lettre du Conseil de ce jour:

2. Duplicata de celle du 11 du courant.

3. Facture des effets chargés sur le dit bot.

4. Connaissance des dits effets.
5. Etat des effets du magasin de la marine fournis au dit bot.
6. Paquet de la Compagnie venu par le vaisseau l'*Argonaute* à l'adresse du Conseil de Chandernagor.
7. Deux lettres pour M. Burat.
8. Deux lettres pour M. Dirois.
9. Lettres particulières en un paquet.
10. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 27 juin 1743.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau la *Précaution*.

Messieurs,

Nous profitons du départ du vaisseau la *Précaution*, par lequel vous parviendra la présente, pour vous remettre le duplicata de notre dernière du 19 du courant.

L'on travaille à la fabrication des roupies. Nous comptons vous expédier dans quelques jours le vaisseau l'*Argonaute*; vous recevrez par cette occasion 400.000 roupies, dont 300.000 en roupies et le reste en 50.000 piastres.

Nous avons omis dans nos précédentes de vous parler du nommé Mathurin qui faisait les fonctions de maître de port chez vous, et qui a été cassé dans le même temps que le sieur Bard a été remercié du service. Cette cassation nous a paru peu conforme à l'équité; cet homme ne méritait aucun châtement, puisqu'il n'était point en faute, et qu'il n'avait fait que

suivre les ordres du sieur Bard, son supérieur. Ce Mathurin est passager sur le vaisseau la *Précaution*. Notre intention est qu'aussitôt qu'il sera arrivé chez vous, vous le rétablissiez dans le poste de maître de port qu'il occupait ci-devant.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, EULAURENS,
MIRAN, GUILLARD, PORCHER de SOULCHES,
et D'HANGEST.

A Pondichéry, le 3 juillet 1743.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par l'*Argonaute*.

Messieurs,

Le vaisseau l' *Argonaute* doit se mettre à la voile ce soir pour le Gange. Ci-joint facture et connaissance des matières d'argent qui y ont été chargées.

Nous avons reçu pour vous de la Compagnie par ce bâtiment 20.000 marcs de matières d'argent ; nous vous en envoyons 5.500 en matières et 14.500 en 286.593 roupies arcot. Vous voyez par ce compte que nous n'avons rien retenu de l'envoi qu'elle vous avait destiné.

Dans la partie de draps que vous recevrez par l' *Argonaute*, il y a 60 demandes par feu M. de Martinville, et destinés par la Compagnie pour Bassora. Vous aurez soin de les faire charger sur les vaisseaux qui seront expédiés chez vous cette année pour cet endroit ; vous les adresserez avec la facture à M. Otter, et vous réglerez le fret de ces balles avec les armateurs.

Les affaires du sieur Bard l'obligeant de continuer à voyager et ne lui permettant pas d'aller reprendre à Chandernagor le poste de capitaine de port que nous avons arrêté de lui rendre, ainsi que nous vous l'avons marqué par notre lettre du 4 avril dernier, nous avons fait choix du sieur Lhootie pour le remplacer dans ce poste. Cet officier vous est connu; il est très entendu dans la marine et aussi au fait du Gange qu'aucun autre officier de l'Inde; c'est d'ailleurs un retraité et une récompense que nous avons crû due au malheur qu'il a eu de perdre un bras dans le combat que le *Neptune* a soutenu contre les Bonssols, dans lequel il s'est comporté avec toute la bravoure possible. Cet accident ne l'empêche cependant pas d'agir; la blessure du sieur Lhootie le retient encore ici; il passera au Bengale aussitôt qu'il sera rétabli.

Vous n'enverrez cette année à M. le Verrier que deux pipes de vin de Xérès; il ne nous demande point de vin rouge. Vous donnerez s'il vous plait l'ordre que l'on fasse attention que les frets soient bien conditionnés et reliés, de façon qu'ils soient autant que possible à l'abri du coulage. Il nous a écrit que l'une des trois pipes que vous lui avez fait passer l'année dernière, lui a été remise à trois quarts vide.

Ci-joint le tableau des employés et des officiers entretenus dans l'Inde, que nous avons dressé sur ceux que nous avons reçus de la Compagnie. Vous ferez jouir les employés et officiers de votre département des appointements attachés aux nouveaux grades auxquels ils se trouvent promus, à compter de la date de ce tableau.

La Compagnie nous ayant autorisés à donner une place d'enseigne, s'il s'en trouvait de vacante, au fils de M. Gassonville, nous l'avons inscrit en cette qualité sur le tableau des officiers.

Elle nous a remis des provisions du Roi de-
Conseillers au Conseil supérieur en faveur de M. Finiel,
Ladhoue, Boislaurent et Boutet. Vous les avez ci-
jointes et vous aurez soin de les leur déclarer. Vous
ferez reconnaître les deux derniers en cette qualité et
leur donnerez séance au Conseil.

La Compagnie, ayant arrêté par sa délibération du
25 octobre 1742, la liberté générale du commerce aux
îles de France et de Bourbon, nous avons, en confor-
mité de cette délibération, et de ce qu'elle nous
marque par sa lettre du 22 novembre dernier, dressé
la déclaration ci-jointe, qui contient ses intentions et
les conditions auxquelles elle accorde cette permis-
sion. Vous ferez publier et afficher cette déclaration,
telle que nous vous la remettons, sur les lieux où vous
le jugerez nécessaire, pour que les négociants soient
informés de son contenu.

Ci-joint encore un extrait de la lettre de la Compa-
gnie du 22 novembre dernier, qui contient ses inten-
tions au sujet du passage d'Europe aux Indes des
femmes, enfants et parents des personnes attachées à
son service ; vous les ferez également publier et affi-
cher chez vous.

Nous vous envoyons un extrait de cette même lettre
au sujet des fonds que les employés et les négociants
établis dans les divers comptoirs de l'Inde, seraient
dans l'intention de faire passer en Europe.

Nous joignons à toutes ces pièces copie des provi-
sions du Roi en faveur de M. Dupleix, qui le nomme
commandant de tous les Etablissements français dans
les Indes orientales et président des Conseils y établis ;
vous les ferez enregistrer à votre secrétariat.

Le chevalier Dargaz se trouvant actuellement capi-
taine, vous le ferez repasser ici par les premières
occasions, ainsi que les autres officiers que nous vous
avons demandés par nos précédentes. Lorsqu'ils seront

ici, nous aurons attention de vous envoyer ceux des divers grades qui pourront vous manquer.

Ci-joints les décomptes des sieurs d'Esmat et Touse-lier et du nommé Charles Gajlard ; vous aurez soin de leur faire la retenue de ce qu'ils doivent à la Compagnie.

Ci-joint aussi les triplicata et duplicata de nos dernières des 19 et 27 du passé.

Nous attendons vos lettres avec la dernière impatience ; nous n'en avons point reçu depuis celle du 26, et comme cette lettre n'avait fait qu'augmenter nos alarmes, nous sommes toujours dans de vives inquiétudes pour votre colonie.

Nous nous référons à ce que nous vous avons marqué par votre lettre du 13 juin 1742, au sujet des effets et provisions dont nous avons besoin actuellement pour Pondichéry seulement.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé : DUPLEIX, etc. . .

A Pondichéry, le 13 juillet 1743.

Messieurs du Conseil de Chandernagor.

Par le vaisseau le *Pondichéry*.

Messieurs,

Nous avons reçu le cinq de ce mois les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 13 avril et 8 mai derniers, avec toutes les pièces qui y étaient jointes conformément aux inventaires.

Vos citations et ce que vous nous dites dans ces lettres sur les nouvelles fortifications de votre loge, ne nous ont point persuadés qu'il fut nécessaire d'en faire d'aussi immenses. Nous ne l'avons pas été davan-

tage par le rapport que vous nous faites de la proposition de Susam Sing, Naeb d'Hoogly, et de son projet que nous ne pouvons regarder que comme une de ces imaginations ordinaires, aux Maures.

Vous ne trouverez pas non plus dans nos lettres (quelque parti que vous vous efforciez d'en tirer), que nous ayons autorisé le projet de votre fort. Il est bien vrai que par celle du 21 juillet, nous avons approuvé votre délibération du 11 mai précédent dans tout son contenu ; mais vous devez sentir que cette approbation ne tombait que sur le dessein où vous étiez de vous mettre mieux en état de défense contre les Mahrattes que vous ne l'étiez, et qu'elle ne pouvait nullement s'appliquer aux nouvelles fortifications que vous projetiez de faire. Pouvions-nous en effet approuver une chose que nous ignorions ? La délibération du 11 mai, quoique vous puissiez en dire, ne nous en donnait aucune connaissance, puisqu'elle ne fait aucune mention d'élévation ni de la grandeur des bastions que vous aviez arrêté de relever et de rétablir. Les termes qui finissent cette délibération, *« le tout, suivant le plan qui sera arrêté au Conseil, dont un double sera envoyé tant à la Compagnie qu'au Conseil supérieur »*, annoncent même que ce plan était nécessaire pour nous mettre en état de décider en connaissance de cause ; il aurait donc dû être joint à la copie de cette délibération. *« Nous n'avions, dites vous, ni personne en état de le copier, ni le temps de le faire »*. Puisque le sieur Mouchet a bien pu faire la copie levée de celui que nous avons reçu cette année, il eut été capable de faire celle dont nous vous parlons. En tout cas, le sieur Ravoisier qui a, suivant vous, donné, fait et tracé en partie ce plan, aurait pu le suppléer. Un plan d'ailleurs à simple trait avec ses proportions eut suffi pour nous mettre au fait de ce travail et n'eut pas exigé beaucoup de temps.

Vous nous écrivez, Messieurs, dans votre lettre du

13, qu'il est bien triste pour vous d'avoir suspendu l'exécution du fort d'Orléans. Cette suspension n'est pas si réelle que vous voudriez nous le persuader. Le sieur chevalier Dupassage a écrit à M. le Gouverneur le 3 février que les travaux n'étaient suspendus que faute de matériaux. L'intervalle depuis ce temps là jusqu'au 13 avril n'est pas bien considérable, et vous aura même donné le temps d'en amasser suffisamment pour continuer avec plus d'aisance et de promptitude ces travaux suspendus, que nous voyons avec peine dans cette même lettre du 13 avril, que les occurrences présentes vous obligent de reprendre.

Nous ne disconvenons point de vous avoir donné l'ordre de contracter pour trois vaisseaux; mais l'on a réduit plus d'une fois les contrats au Bengale, lorsque les occurrences l'ont exigé. L'incursion des Mahrattes, suivant votre lettre du 10 mai, vous faisait craindre de ne pouvoir fournir de cargaisons aux vaisseaux d'Europe. Vous pouviez profiter de cette malheureuse circonstance pour réduire celui que vous aviez fait, lorsque vous avez été informés des fonds qui vous étaient destinés et qu'il ne vous serait adressé que deux vaisseaux.

Le défaut de grosses marchandises vous a obligés, dites vous, d'en prendre beaucoup de fines pour remplir les vaisseaux l'*Hercule* et le *Brillant*. Nous pensons qu'il eut été plus prudent de se conformer, pour la cargaison de ces deux vaisseaux, aux fonds que vous deviez recevoir et à la situation des affaires de la Compagnie et de celles de l'Europe. Nous ne voyons point qu'il y eut nécessité à charger entièrement ces vaisseaux de marchandises; si vous n'eussiez pu les bonder avec du poivre, celui qui ne l'aurait pu être, aurait achevé de prendre son chargement en café aux îles.

Ce que nous vous avons écrit dans notre lettre du 26 septembre sur le prêt que Fatchem avait fait aux Hollandais, n'était que pour vous rassurer des inquiétudes que vous aviez que, ce shéraf venant à vous demander les fonds qu'il vous avait prêtés, et vous trouvant dans l'impuissance de les lui rendre, le crédit de la Compagnie au Bengale n'en fut considérablement altéré. Cela ne vous autorisait en aucune façon, ainsi que vous voudriez l'insinuer, à faire des emprunts aussi considérables que les vôtres; des inquiétudes aussi justes que celles dont vous nous aviez fait part, auraient dû, il nous semble, vous rendre plus circonspects à cet égard. Nous souhaitons au reste que la Compagnie approuve vos opérations, et que ce que vous appelez coup de parti lui soit aussi avantageux que vous le présumez. Quant à nous, nous nous référons à ce que nous vous avons précédemment marqué sur la crainte que nous avons que le peu de fonds que la Compagnie enverrait, ne vous mit dans l'impuissance de remplir vos engagements, et que cela ne fit tomber son crédit au Bengale, craintes qui ne sont malheureusement que trop vérifiées par les faibles envois de cette année. Nous souhaitons aussi que l'exactitude et la fidélité avec laquelle vous vous proposez de payer à vos créanciers les intérêts de ce qui leur est dû, puissent les engager à vous laisser tranquilles pour le paiement des capitaux; mais il faudra pour cela faire de nouveaux emprunts qui produiront des intérêts, et vous vous trouverez dans le cas, sans le vouloir, de payer les intérêts des intérêts.

Nous ferons sur vous le moins de traites que nous pourrons. Nous aurons toujours égard en cela à votre situation. Sans la lettre de change de 30.400 roupies que nous n'avions pu refuser à M. Dirois, celles que nous avons tirées sur vous l'année passée ne seraient pas considérables. Veuillez vous souvenir qu'à la fin de 1741, votre comptoir a fait une traite de roupies sur

le nôtre, à laquelle nous avons fait honneur, sans nous en prévaloir auprès de vous.

Si le sieur de Boisrolland n'avait pas eu une espèce d'inspection sur le port, il n'y aurait point eu de discussion entre lui et le sieur Bard. L'autorité du premier dans le port est même désignée précisément dans votre lettre du 4 septembre, par laquelle vous nous marquez que M. Dirois avait dit au sieur Bard que personne n'avait droit de donner des ordres au port que lui-même ou M. de Boisrolland. Au reste la façon dont on a agi pour engager le sieur Bard à reconnaître sa faute, nous a paru nouvelle. L'interdiction ou la révocation d'un employé ou d'un officier n'est point un jeu et l'on ne doit pas badiner avec les châtimens.

Pour justifier le refus que vous avez fait au sieur Brignon de lui donner un passeport pour Bassora, vous nous citez une défense que M. le Gouverneur avait faite au dit sieur d'armer pour cet endroit, et vous nous faites une relation de ce que vous prétendez être arrivé dans cette occasion. Vous nous permettez de vous dire que l'une et l'autre n'est pas juste, et que les choses se sont passées différemment que vous ne les présentez. Le sieur Brignon avait proposé un armement pour Bassora, auquel on avait en quelque façon consenti. Le sieur Perdiguier étant arrivé à Chandernagor sur ces entrefaites, déclara qu'il ne prendrait point de part dans cet armement, si le sieur Brignon en était. Les intéressés auxquels le sieur Brignon avait proposé son armement, et qui avaient plus de confiance en M. Perdiguier qui avait précédemment géré leurs affaires, lui donnèrent la préférence sur le sieur Brignon. Il ne fut point question d'un double armement, mais bien d'un seul et même armement formé par les mêmes intéressés. Si le sieur Brignon avait eu dans ce temps là un vaisseau qu'il eut armé

pour Bassora. Monsieur le Gouverneur ne lui aurait certainement pas refusé de passeport. Il sait qu'il n'eut pu le faire sans gêner la liberté du commerce. Ce serait lui donner une grande atteinte, si, suivant votre sentiment, un négociant particulier ne pouvait pas entrer en concurrence pour le même objet de commerce avec plusieurs négociants d'une colonie réunis ensemble. Ils ne doivent pas avoir de préférence, et, suivant les intentions de la Compagnie, il est libre à tout négociant d'armer pour les parties de l'Inde où il juge à propos d'envoyer.

Nous vous avons toujours laissés maîtres de disposer des emplois dépendant de votre département, et nous ne sommes pas dans l'intention de rien innover à cet égard. Si cependant quelques employés d'ici ou de quelque autre comptoir d'un grade supérieur ou plus ancien sur le tableau que ceux de Chandernagor, demandaient à occuper ces postes, nous ne pourrions pas les leur refuser sans injustice. Nous nous sommes contentés jusqu'à présent de relever les contradictions que vous faisiez dans vos propres arrangements; telle était votre disposition du poste de second de Patna en faveur du sieur Lange, avant d'avoir reçu la réponse de la Compagnie à ce que vous lui aviez écrit au sujet du sieur Collé.

Ce que vous nous dites du grand désordre où sont les livres de votre comptoir, nous persuade davantage combien il convient que le sieur Lange demeure attaché au bureau des livres, suivant la destination que nous en avons faite, lorsque nous l'avons envoyé chez vous.

Ce que la Compagnie vous marque dans sa lettre du 22 novembre 1742, au sujet du sieur Ladhoue, servira de réponse à ce que vous nous avez écrit sur son compte.

Nous sommes fâchés de la mort de M. Groiselle et du dérangement où se trouvent ses affaires. Si vous

aviez crû que la veuve ne put se passer d'une subsistance, vous pouviez lui en accorder une et vous régler pour cela sur celles qui ont été données aux veuves des conseillers morts chez vous. Nous pensons cependant qu'il faut différer à prendre ce parti, jusqu'à ce que les affaires de M. Groiselle soient entièrement liquidées.

La Compagnie ayant jugé à propos, comme vous l'avez vu par le dernier tableau que nous vous avons remis, de nommer M. Le Maire comme conseiller surnuméraire, et lui ayant même envoyé d'avance des provisions du roi au conseil de Pondichéry, il remplace de droit M. Groiselle. Ainsi, M. Bruyère ne peut pas encore prétendre à ce grade ; vous communiquerez cet article à cet employé.

La nomination de M. Boutet au poste de conseiller ne laisse plus de place vacante dans votre conseil, et vous êtes à présent en nombre suffisant pour discuter les affaires comme vous le désirez.

Que ce soient des officiers ou autres écrivains qui nous aient informés de l'augmentation qui a été faite au magasin de la marine, elle n'en est pas moins réelle et nous n'en sentons pas l'utilité.

Nous avons pris lecture de la lettre en forme de requête, que nous a adressée le sieur Vareuil; cet officier étant du département des îles, nous ne pouvons rien décider de ses appointements; il s'en entendra, lorsqu'il y sera, avec M. de la Bourdonnais. Vous ferez s'il vous plaît part de cet article au sieur de Vareuil, et vous nous le renverrez le plustôt que vous pourrez.

Nous sommes très fâchés de l'accident arrivé à la flotte de Patna, et plus encore de la perte du vaisseau *Helivant*; vous deviez en quelque façon vous y attendre, les coups de vent étant fort ordinaires dans la saison où cette flotte est partie.

Les nouvelles dont vous nous avez fait part nous affligent véritablement, et nous voyons avec chagrin que les troubles dont le Bengale est agité, ne sont pas près de finir. Nous sommes aussi très fâchés que les communications avec Cassimbazard soient interrompues, de façon que vous ne puissiez y faire passer les secours dont ce comptoir pouvait avoir besoin ; nous espérons que la Providence entre les mains de qui vous l'avez abandonné, le préservera des insultes des Maures et des Mahrattes.

La présente vous parviendra par le *Pondichéry*, commandé par le sieur Boutteville. Nous avons chargé sur le bâtiment une partie de bois rouge, de poivre et de toutenague. Cette toutenague est à la Compagnie et a été reçue en ce compte de quelques fonds appartenant à M. de Castanier, qui doivent être remis à notre caisse; elle revient à roupies 27-10-32 le bard. Vous aurez soin d'en procurer la défaite le plus avantageusement que vous pourrez.

Ci-joints facture et connaissance du chargement du *Pondichéry*, et divers états qui le concernent. L'équipage de ce vaisseau est payé de ses gages jusqu'au premier septembre prochain.

Vous aurez soin d'ajouter à l'état de demandes du 10 février 1742, que vous avez reçu par le *Fleury*, trente caisses de chandelles et deux caisses de cierges. Ces deux articles avaient été omis dans cet état. Nous vous prions aussi de nous envoyer quarante jarres de beurre de plus que la quantité portée dans ce dernier état, la consommation de cet effet s'étant trouvée plus forte que nous l'avions estimée. L'année prochaine, nous vous remettons un état rectifié des effets dont nous avons besoin annuellement.

Le vaisseau le *Pondichéry*, destiné pour le Gange, commandé par M. Porée de la Touche, a mouillé sur rade le cinq de ce mois. On travaille à force à la

monnaie pour vous l'expédier promptement. La Compagnie n'a pas augmenté les fonds qu'elle avait destinés pour les Indes. Ci-joint le duplicata de notre lettre du trois du courant.

Le sieur Ternisien ayant demandé à M. le Gouverneur la permission de se retirer en France, veuillez lui accorder son passage sur le premier vaisseau qui y fera son retour.

Nous avons besoin d'une chaîne de fer de quarante brasses de long, de celles qui servent à amarrer vos vaisseaux dans le port; vous nous ferez plaisir de nous l'envoyer par ceux qui partiront en août prochain.

Nous vous remettons ci-joint copie des ordres et instructions donnés au sieur Boutteville; vous tiendrez s'il vous plait exactement la main à l'exécution de l'article qui concerne les ports permis et à la défense de ne rien embarquer pour qui que ce soit, sans un ordre de Monsieur le Gouverneur ou de Monsieur le Directeur du Bengale.

Nous sommes etc. . .

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPÈMÉNIL, DULAURENS,
MIRAN, GUILLARD, D'HANGEST, PORCHER DE
SOULCHES et LE MAIRE.

Inventaire du paquet à l'adresse du Conseil de Chandernagor par le vaisseau le Pondichéry.

- N^{os} 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du trois du courant.
3. Copie des instructions données au sieur Boutteville.
4. Facture des effets du magasin de la marine chargés sur le dit vaisseau.

5. Connaissance des dits effets.
6. Facture des effets du magasin général chargés sur le dit vaisseau.
7. Etat des effets du magasin général fournis au dit vaisseau.
8. Connaissance des effets du magasin général chargés sur le dit vaisseau.
9. Quatre lettres à l'adresse de M. Burat.
10. Une lettre pour M. Dirois.
11. Trois lettres pour M. de Schonamille.
12. Une lettre pour Messieurs Guillaudeu et Saint-Paul.
13. Trois lettres pour M. Renault.
14. Deux lettres pour M. de Saint-Paul.
15. Quatre lettres pour M. Fournier.
16. Une lettre pour M. Gazon.
17. Une lettre pour M. Ladhoue.
18. Une lettre pour M. Duboisrolland.
19. Dix lettres particulières.
20. Le présent inventaire.

Pondichéry, le 13 juillet 1743.

Signé : DUPLAN.

A Pondichéry, le 18 juillet 1743.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Penthièvre*.

Messieurs,

Nous vous expédions aujourd'hui le vaisseau le *Penthièvre*. Vous avez ci-joint la facture et le connaissance des roupies 237.180 12.

Nous avons également pris le parti de former deux

escortés pour la côte malabar, l'une pour le nord, et l'autre pour le sud.

Ci-joint le duplicata de notre dernière du 18 du passé.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé: DUPLEIX, LEGOU, QUENTIN DE LA MÉTRIE,
D'ESPREMENIL, DULAURENS, MIRAN, GUILLARD,
D'HANGEST, PORCHER et LE MAIRE.

A Pondichéry, le 18 septembre 1743:

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Fidèle*.

Messieurs,

Nous vous expédions le *Fidèle*, commandé par le sieur Deshayes, sur lequel nous avons fait charger deux cents milliers de bois rouge, dont ci-joint la facture et le connaissance.

Nous sommes toujours dans de grandes inquiétudes au sujet de votre comptoir; nous n'avons reçu aucune lettre de vous depuis celle du 8 mai dernier. Nous ne doutons point cependant que vous ne nous ayez depuis expédié des pattemars; les embarras des chemins les auront sans doute empêchés de nous parvenir.

Le vaisseau que nous attendons d'Europe n'a point encore paru.

Ci-joint le duplicata de notre dernière du 7 août.

Nous avons retardé l'expédition du vaisseau le *Fidèle* pour pouvoir vous informer qu'il y avait trois vaisseaux hier en vue toute la journée, sans que nous ayons pu savoir leurs noms; ils ont mouillé aujourd'hui sur rade. Ce sont le *Chandernagor*, le *Charles*

et le *Neptune*. Nous avons reçu les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire par ce dernier ; nous y répondrons à la première occasion.

Nous avons eu des avis certains que Ragogy Bons-solla était de retour avec ses troupes à Patna.

Les ordres et instructions donnés au sieur Deshayes sont semblables en tout à ceux qu'a reçus le sieur Boutteville ; veuillez tenir la main à leur exécution.

L'équipage du *Fidèle* est payé jusqu'au 10 novembre prochain.

Nous avons l'honneur, etc. ...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, GUILLARD, D'HANGEST, PORCHER et
LE MAIRE.

A Pondichéry, le 21 septembre 1743.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs ;

Le duplicata de votre lettre du 23 juin et vos lettres des 17 et 21 août nous sont parvenus par les vaisseaux le *Charles* et le *Neptune*, mouillés sur rade le 18 du courant.

Nous répondrons en général à tous les articles de vos lettres concernant les Mahrattes ; nous souhaitons bien vivement qu'ils ne reviennent plus au Bengale.

Les persécutions que le Nabab exerce contre les Rajahs, Zémindars et marchands de Moxoudabad, sont une suite très naturelle de cette révolution, et l'on doit s'attendre à toutes sortes de vexations de la part des Maures.

Nous avons reçu votre tableau de situation ; vous vous conformerez par la suite à cette forme.

Nous sommes mortifiés de la mort des sieurs Vierre et Moisy ; nous approuvons la subsistance de vingt-cinq roupies arcot que vous avez accordée à la veuve Vierre.

Nous avons destiné le sieur Lange pour être second teneur de livres, parce que nous le savons capable d'y travailler, de façon que ce travail ne fut jamais en souffrance, même par les incommodités de celui qui (1).....

La suite manque jusqu'au 4 mars 1744.

Pondichéry, le 4 mars 1744 (2).

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous profitons du départ du brigantin du sieur Cailot pour Balassor, pour vous donner avis de l'arrivée du vaisseau le *Pondichéry*, qui mouilla sur rade le douze du passé. Nous avons reçu par ce bâtiment la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 29 janvier, avec toutes les pièces qui y étaient jointes, conformément à l'inventaire ; nous y répondrons par la première occasion. Mais vous nous permettrez de vous dire, Messieurs, que les vaisseaux qui doivent nous parvenir de votre comptoir tardent beaucoup.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, GUILLARD et LE MAIRE.

(1) Ici s'arrête, par une interruption brusque, le tome 89 des Archives de Pondichéry.

(2) Avec cette lettre commence le tome 90 des Archives de Pondichéry.

Pondichéry, le 14 avril 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par la *Marie-Joseph*.

Messieurs,

Par notre lettre du 4 mars, nous vous avons accusé réception de la vôtre du 29 janvier. Nous avons reçu depuis celles du 20 février et 2 mars derniers, par le vaisseau le *Fidèle* mouillé sur rade le 19 mars, et le bot l'*Expédition* arrivé ici le premier du courant.

Nous répondons par la présente aux trois lettres avec lesquelles toutes les pièces qui devaient y être jointes se sont trouvées conformément aux inventaires.

Si nous n'eussions pas pris le parti d'armer le vaisseau le *Fleury* en guerre, le commerce de Chandernagor eut beaucoup souffert cette année, puisque les Bonsoles ont croisé pendant dix à vingt jours en vue de Mahé, pour atteindre le *Diligent* qui eut été inmanquablement pris, si ces Messieurs de Mahé n'eussent défendu au capitaine de partir sans escorte.

Nous souhaitons bien vivement que les Marattes ne reviennent plus au Bengale, et que les troubles que vous craignez s'apaisent; ces évènements ne peuvent que nuire au commerce.

Quoi qu'il soit certain que ce n'est point aux nations à répondre du titre des roupies, mais bien aux officiers maures chargés de la direction des monnaies, il en faut cependant passer par des vexations auxquelles nous ne connaissons point de remède, et nous pensons que la Compagnie est heureuse d'en avoir été quitte à si bon marché.

Nous approuvons la modicité de la cargaison du vaisseau l'*Europe*; nous trouvons même que vous

avez beaucoup fait, vu la triste situation où vous êtes. Nous sentons par nous mêmes toute la dureté de cette étroite situation, et, ce qui nous fait plus de peine, c'est que nous sommes hors d'état de vous aider, étant nous mêmes tous les jours embarrassés pour les opérations courantes de ce comptoir. Ainsi faites, Messieurs, de votre mieux, en usant de la plus exacte économie que nous ne saurions assez vous recommander. Nous avons cependant vu avec plaisir par votre dernière, que M. Guillaudeau avait emprunté 50.000 roupies sicca qui pourront vous aider un peu.

Nous avons examiné votre tableau de situation. Cette pièce est très défectueuse, vu les erreurs qui nous ont frappés.

Pour le montant des marchandises restant au magasin du contrat du 20 juin 1743, R. C. 26.291, 1, 1, cet article aurait dû être entièrement porté au crédit de votre tableau, au lieu qu'il est porté en contre partie avec une erreur, étant porté au crédit roupies courantes 25.691, 1, 1.

Pour ce que les marchands restent devoir du contrat fait avec eux le 20 juin 1743, les roupies courantes 176,233, 2, 3, auraient dû également être portées au crédit de ce tableau, et dont vous avez fait une contre partie.

Pour le montant des diverses marchandises de Patna qui ne sont point encore arrivées, roupies courantes 22.319, 8, 25, cet article qui est porté au débit de votre tableau, devait assurément l'être au crédit, puisque ces marchandises ne sont point dans vos magasins, qu'elles courent des risques et qu'elles n'ont pu servir aux cargaisons de vos vaisseaux ; il fallait au moins en faire une contre partie.

Le nombre des balles qui n'ont pu être embarquées sur le vaisseau le *Brillant*, avec celles faites depuis son départ, et avant votre contrat du 20 juin 1743,

aurait du être porté en débit de ce compte; il n'en est fait nulle mention. Cependant cet article devait aller à plus de 110 à 115.000 roupies qui ont certainement servi à former vos cargaisons.

Nous vous prions, Messieurs, d'avoir par la suite plus d'attention pour vos tableaux de situation. De quelle utilité peuvent-ils être, et comment s'y fier, lorsque nous y trouvons tant d'erreurs?

Il est bien que vous ayez envoyé au sieur Gosse les cinquante balles de draps marquées B. Nous craignons que les troubles qui règnent aux environs de Bassora, n'en empêchent la vente favorable que la compagnie en espérait.

Le désordre de vos livres n'a point été réparé, comme vous le dites. Les notes des erreurs de ceux cotés Z, que nous vous envoyons, vous en seront la preuve. Nous avons vu avec une extrême surprise que vous n'avez pas encore passé en recettes une quantité si considérable des différents objets dont les notes font mention.

La compagnie, qui vous a demandé les livres de Cassimbazard et de Balassor, cotés M. N. O. de la régie de feu sieur Jourdan, nous marque que vous lui avez répondu nous les avoir envoyés. Nous n'avons reçu que ceux cotés O. P. Q. Ayez, s'il vous plait, agréable de nous envoyer ceux marqués M. N.

Nous ne saurions assez vous recommander l'économie la plus exacte, et de vous réduire aux dépenses indispensables. Nous vous répétons que nous ne pouvons absolument vous secourir.

Nous voulons bien pour cette fois passer à M. de la Villebague de n'avoir point profité du congé qu'il avait demandé. Mais vous aurez agréable, Messieurs, de notifier à tous les employés de votre comptoir, que, lorsqu'ils demanderont un congé, ils devront s'être bien consultés auparavant, parce qu'une fois la de-

mande faite, il faut en profiter ou quitter le service. Ayez agréable d'y tenir sévèrement la main.

Nos ordres réitérés ont été si fort contredits jusqu'à présent, à l'égard du poste de Patna, que nous n'osons vous en donner aucun à cet égard; vous ferez ce qu'il vous plaira. Vous ferez charger les balles de Kirman sur le premier vaisseau d'Europe.

Notre situation et la vôtre ne nous permettent absolument pas de penser pour le présent à la construction d'aucun bot; ainsi, faites de votre mieux pour faire durer ceux que vous avez, le plus que vous pourrez. Envoyez-nous cependant les proportions en longueur, largeur et profondeur, afin que nous profitions du premier instant d'aisance pour les faire construire dans l'endroit où nous jugerons qu'ils coûteront le moins.

Si nous avons été surpris de ne point voir arriver les vaisseaux en temps convenable, nous l'avons été d'avantage de n'avoir point reçu une seule lettre de vous par la voie anglaise; vous nous eussiez tout au moins épargné les inquiétudes.

Si par la suite, pareilles difficultés pour le chargement des vaisseaux survenaient encore, nous vous prions de ne pas les garder plus longtemps que la fin de décembre, et de nous les envoyer dans ce temps là en quelque état que soit leur cargaison. Il est de conséquence pour nos opérations que ces vaisseaux arrivent ici au plus tard à la mi janvier, sans quoi toutes nos opérations sont dérangées, comme elles l'ont été cette année.

Si le sieur de Gassonville retombait dans l'état où il s'est déjà trouvé, vous ne devrez pas balancer à le remercier du service en lui conservant la moitié de ses appointements, et en ce cas, vous garderez le sieur Roussel; mais si le sieur de Gassonville continue à se bien porter, vous nous renverrez absolument le

sieur Roussel. Ce capitaine nous est nécessaire dans les conjectures critiques où nous sommes, notre garnison étant fort affaiblie par les différents détachements que nous avons été obligés de faire. Nous n'avons ni feu ni charbon de terre.

Nous n'avons point reçu l'état de la succession de Domingue de Rozaire; nous vous avons cependant écrit avec assez de précision sur cet article dès le 4 avril 1743 pour vous engager à l'exécuter.

Il n'a rien été remis ici par le sieur du Guilly, capitaine du vaisseau le *Triton*, voyage des Iles, pour le produit de la succession du nommé Paris, canonnier sur ce vaisseau; cette succession aura sans doute été portée aux Iles. Ayez agréable de vous entendre avec le Conseil du dit lieu.

Nous compterons à la succession du sieur Beaumont Bourdas roupies courantes 178, 8 pour autant remis à votre caisse pour son compte.

Le détachement embarqué sur le *Charles* est bien arrivé. Nous ne savons pourquoi, Messieurs, vous ne nous avez pas renvoyé par le bot le détachement entier qui devait s'embarquer sur le *Fidèle*. Outre les raisons d'économie qui devaient vous porter à réduire votre garnison le plus que vous pouviez, vous n'ignorez pas que les armements en guerre que nous avons faits doivent avoir bien affaibli notre garnison, et que nous ne sommes pas dans une situation plus tranquille que la vôtre. Pour surcroit d'embaras, nous sommes depuis quelques jours menacés d'une guerre à Karikal avec le roi de Tanjor.

Nous avons reçu le décompte du sieur de Vareilles; nous lui ferons rembourser ce qu'il doit à la Compagnie.

Le nommé Saint-Prix, adjudant canonnier, que vous avez retenu malgré nos ordres, doit recevoir sa paye entière à compter du premier février; nous ferons aux autres la retenue de ce qu'ils doivent.

Nous payerons à la femme du nommé Durocher les cinq roupies courantes par mois que son mari lui laisse.

Nous ferons au nommé Pelicier, matelot sur le *Fidèle*, la retenue des trois mois qu'il a reçus à Chandernagor.

Nous sommes mortifiés du triste sort du sieur Galoche. Nous approuvons le choix que vous avez fait du sieur Laporterie pour secrétaire.

La situation des affaires de la Compagnie dans l'Inde ne permet pas que vous fassiez aucun contrat à Chandernagor et à Cassimbazard, avant l'arrivée des vaisseaux d'Europe. Nous avons d'avance destiné tous les fonds qui nous parviendront cette année à l'acquit total des dettes de la Compagnie. Si, ces dettes payées, il vous reste des fonds, où si les créanciers payés veulent bien vous reprêter leur argent, vous travaillerez alors à former les cargaisons pour l'Europe; sans quoi il ne faut pas y penser. Agir autrement serait exposer le crédit de la Compagnie à être ruiné sans ressources.

La vexation d'Agy Hamet au sujet du cheval est déjà arrivée du temps de M. Dupleix et ne nous surprend point.

Toutes vos lettres de change nous sont bien parvenues, mais il n'y en a aucune d'acquittée, faute de fonds.

Il nous est revenu que les infirmités de M. Finiel le mettaient hors d'état de faire avec exactitude les fonctions de procureur du Roi. Comme cette place demande nécessairement un homme actif et en santé, vous aurez agréable d'en nommer un autre.

Nous avons nommé M. Bruyère pour remplir une place vacante dans le Conseil, vous le ferez reconnaître et installer en qualité de conseiller. Mais le nombre des conseillers dans votre comptoir excédant

celui fixé par la Compagnie, vous nous renverrez ici un conseiller, et nous vous ferons observer que M. Bruyère étant dernier conseiller, doit marcher, si aucun des autres ne demande à repasser à la côte.

Quoique nous vous ayons souvent réitéré nos demandes au sujet du salpêtre, nous ne recevons que fort peu de cette marchandise, qui nous est absolument nécessaire. Nous vous prions de faire une très sérieuse attention qu'il nous en faut 10.000 mans chaque année; donnez s'il vous plaît tous vos ordres à l'exécution de cette demande.

Nous vous ferons passer pour sous marchands les sieurs Darlis et Law.

Nous ne voyons point de raisons qui aient dû vous empêcher d'accepter la démission de M. Du Boisrolland. Vous deviez le faire sur sa représentation verbale; vous lui eussiez épargné des écrits qu'il n'aurait point dû présenter et que vous ne deviez pas recevoir. Vous lui direz que nous acceptons sa démission de l'emploi de garde magasin de la Marine; nous lui enjoignons d'être dorénavant plus circonspect dans ses écrits, ainsi que tous autres qui auront à en présenter, et quant à la prétendue insulte, la Compagnie en décidera puisqu'il l'en a informée.

Vous ferez très expresse défense au nommé Noyanne de mettre jamais les pieds dans le magasin de la Marine, et comme nous n'entendons point que les écrivains ou serviteurs des conseillers ou autres employés, soient en même temps marchands, écrivains ou serviteurs de la Compagnie, s'il y en a encore quelques uns dans le cas, vous les ferez opter. Nous recommandons à M. Burat de tenir sévèrement la main à l'exécution de cet article, tant à Chandernagor que dans les autres comptoirs qui en dépendent.

Ayant pris communication des règlements faits par

M. Burat, concernant les fonctions de garde magasin de la Marine, nous les approuvons dans tout leur contenu. Nous vous enjoignons, Messieurs de tenir la main à leur pleine et entière exécution.

M. Ladhoue nous ayant demandé de fixer son séjour à Chandernagor, vous nommerez un employé pour le remplacer à Cassimbazard ; il nous a aussi demandé le poste de garde magasin de la marine. Comme nous le jugeons très capable de le bien remplir, nous le lui accordons ; il n'y a point de difficultés à l'en pourvoir.

Vous ferez reconnaître en qualité de sous lieutenants les sieurs Touzelier et Kermain, promus au grade le 9 du courant.

Vous admettez en qualité de sous commis un des fils du sieur Bellegrade. Vous ferez jouir tous les employés et officiers promus, des appointements du grade où ils se trouvent actuellement, à commencer du 9 du courant, jour de la promotion.

Vous demanderez au sieur Courtin la date de son brevet de sous lieutenant et vous aurez agréable de nous en informer.

Nous vous prions, Messieurs, d'ordonner aux commis du secrétariat chargés de faire les copies des lettres et autres pièces que vous nous envoyez, de copier plus lisiblement et plus exactement. Les copies de vos lettres à la Compagnie sont remplies de tant de fautes qu'il faut souvent deviner ce que vous voulez dire ; rien n'est si disgracieux. Donnez-vous la peine, Messieurs, de relire la réponse par apostille du 30 décembre dernier, que vous avez faite à la lettre de la Compagnie du 22 novembre 1742 ; vous y trouverez (Chapitre timbré affaires générales article 45) « l'âge
« et capacité de M. Lange doit avoir des cré-
« anciers. Les sentences qu'ils pourraient obtenir
« contre lui, *si même contre les privilèges l'on pouvait*
« *les mettre à exécution dans l'Inde*, leur seront etc. »
Nous ne pouvons comprendre ce que vous entendez

par ces privilèges; il n'y en a certainement aucun.
Faites, s'il vous plaît, attention que pareils articles ne se glissent pas dorénavant dans vos lettres; que pourra en penser la Compagnie?

Ci-joint le duplicata de la lettre que nous vous avons écrite par le brigantin du sieur Caillot en date du 4 mars dernier.

Nous vous faisons observer que la moitié des gonis venus par le bot l' *Expédition* était de moindre qualité, moins larges et plus courts de trois bobes que ceux que vous nous envoyez ordinairement.

Le bled que vous nous avez envoyé par le *Fidèle*, marqué nettoyé, s'est trouvé de très mauvaise qualité, fort vieux et rempli de poussière et d'ordures.

Il a manqué sur votre envoi par ce vaisseau 2.468 livres de cordes, 834 livres de ficelle et 180 sacs de riz.

Le beurre est très vieux et puant.

Nous avons fait charger sur la *Marie-Joseph*, différents effets, montant à 10.100 liv. suivant la facture.

Il a été chargé sur le dit vaisseau quelques effets de marine, montant suivant la facture à roupies courantes 283-9-57.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, GUILLARD et LE MAIRE.

*Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du
Conseil à Chandernagor.*

- N^{os} 1 Lettre du Conseil de ce jour.
2 Duplicata de celle du 4 du passé.
3 Facture des effets du magasin général, chargés
sur la *Marie-Joseph*.

- 4 Connaissance des dits effets.
- 5 Facture des effets du magasin de la marine, chargés sur le dit vaisseau.
- 6 Connaissance des dits effets.
- 7 Notes des erreurs trouvées sur les livres du Bengale cotés Z.
- 8 Extrait du journal des magasins du comptoir de l'Ougly.
- 9 Une lettre à l'adresse de M. Burat.
- 10 Trente lettres particulières.
- 11 Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 14 avril 1744.

Signé : DUPLAN DE LAVAL.

A Pondichéry, le 22 avril 1744.

Messieurs du Conseil de Chandernagor.

Par voie de Madras.

Messieurs,

Nous profitons d'un vaisseau anglais de Madras, prêt à faire voile pour le Gange, pour vous donner avis de l'arrivée du vaisseau de la Compagnie le *Dauphin*, commandé par M. Butter du Trouverne, venant du port de Lorient, qui mouilla sur rade le 16 du courant. Le bâtiment est destiné pour la Chine, et vient ici prendre une cargaison de marchandises de la côte propre pour du coton. Nous vous remettons par la première occasion le paquet de la Compagnie et diverses lettres particulières venues à votre adresse par ce bâtiment.

Nous ne vous dirons rien par celle-ci des intentions de la Compagnie sur les opérations de commerce à faire cette année au Bengale. Nous vous prévenons

seulement que nous comptons vous faire passer incessamment quelques fonds qui ne doivent servir qu'à l'acquit d'une partie de vos dettes. Nous vous prevenons aussi que la Compagnie destine cette année deux vaisseaux pour le Gange.

Les affaires d'Europe sont à peu près les mêmes que l'année dernière. La France n'a de guerre déclarée avec aucune puissance.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLÉIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, GUILLARD et LE MAIRE.

A Pondichéry, le 23 mai 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le bot l'*Expédition*.

Messieurs,

La présente est pour vous donner avis que nous vous expédions ce jour le bot l'*Expédition*, sur lequel nous avons fait charger une partie de bois rouge, montant suivant la facture et le connaissement à roupies 1106, 8, 26.

Le bot a ordre, aussitôt son arrivée en rade de Balasor, d'y attendre le vaisseau d'Europe le *Neptune* que nous comptons vous expédier dans trois ou quatre jours, et de retenir les bots de la Compagnie qui s'y trouveront, pour qu'ils soient prêts à monter à Chandernagor, lorsque ce vaisseau y arrivera.

Nous sommes, etc...

Signé : DUPLÉIX, LEGOU, etc.

A Pondichéry, le 26 mai 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Neptune*.

Messieurs,

La Compagnie, satisfaite des efforts qui ont été faits dans l'Inde pour y procurer, malgré la situation, des cargaisons à ses vaisseaux, n'approuve cependant pas les envois forcés que vous avez faits par les vaisseaux l'*Hercule* et le *Brillant*. Elle vous prescrit de ne jamais excéder 600.000 roupies de risques sur chaque vaisseau. Nous nous flattons que vous voudrez bien désormais vous conformer à ses intentions.

Sensible à l'étroite situation dans laquelle vous vous trouvez ainsi que ce comptoir, elle a pris le parti de nous promettre 150.000 mille marcs et de n'expédier que quatre vaisseaux pour l'Inde, savoir :

Le *Duc de Bourbon*. }
Le *Favori*. } pour Pondichéry.

Le *Neptune*. }
La *Charmante*. } pour le Bengale.

Le *Neptune* nous est parvenu le 9 du courant et nous vous faisons passer par ce vaisseau que nous vous expédions ce jour, la présente et 700.000 roupies. Notre envoi à votre comptoir sera cette année de 80.000 marcs, si la Compagnie tient la promesse qu'elle nous fait de nous en faire passer 150.000. L'intention du Ministre et de la Compagnie est que vous commenciez par acquitter toutes les dettes de votre comptoir, avant de penser à contracter et que votre contrat n'excède pas 800.000 roupies arcot. Elle vous donne ces ordres avec d'autant plus de sécurité qu'elle espère que, si elle peut nous faire passer des fonds plus considérables encore que ceux qu'elle nous promet, ou que les négociants de votre colonie

veuillent bien vous prêter, vous seriez toujours en état de demander un supplément de marchandises à vos marchands.

Vous aurez agréable de vous conformer à la délibération de la Compagnie du 10 juin 1743, dont elle vous envoie une expédition au sujet des marchandises de L. . . ., et vous rendrez public l'état ci-joint au sujet du vin de gratification, afin que chacun des employés puisse prendre ses mesures en conséquence.

La Compagnie ne jugeant plus à propos de continuer à ses frais les dépenses du consulat de Bassora, et ayant pris le parti de le relever, vous recommanderez aux capitaines des vaisseaux que vous expédieriez pour cette échelle, de s'entendre avec le sieur Gosse, consul au dit lieu, pour lui procurer les moyens de quitter ce poste sans éclat et de le recevoir à son bord, lui et les personnes qu'il jugera à propos de faire embarquer. Mais vous ferez observer à ces capitaines que le sieur Gosse, nonobstant les ordres de la Compagnie, doit être reconnu comme consul, tout le temps qu'il sera forcé de faire son séjour à Bassora. Vous verrez, Messieurs, par la lettre de la Compagnie, ce qu'elle pense au sujet des gratifications.

A l'égard de toutes vos autres dépenses, vous suivrez exactement les ordres que vous donnera M. Dupleix, ainsi que sur tout autre article qu'il jugera à propos de vous prescrire.

Vous ferez, suivant les ordres de la Compagnie, retenue de 400 livres par an au sieur La Marre sur ses appointements.

Il nous est venu cette année de votre comptoir par le vaisseau le *Fidèle* 250 pièces de toiles de Cachemire, sans facture ni comaissement. Nous les avons reçues sur la parole du capitaine qui nous a assurés qu'elles étaient pour la Compagnie. La plupart de ces toiles

sont de deux, trois et quatre morceaux, lesquels joints ensemble, ne font pas la longueur ni la largeur ordinaires; nous vous prions de nous donner des éclaircissements sur cela.

Ayez agréable, Messieurs, de nous envoyer par la première occasion un batteur de coton pour les balles; ceux d'ici ne savent pas le préparer comme au Bengale, ce qui fait que la consommation est bien plus grande.

La Compagnie nous demande annuellement 2.000 pièces de garas de douze au. sur 7/8 et 3.000 pièces de baftas teints en bleu. Ayez agréable de nous les faire passer tous les ans, pour que nous puissions les faire teindre suivant les ordres qu'elle nous en donne. Voilà déjà plusieurs années que nous les demandons sans en avoir jamais reçu la moitié. Ayez agréable d'y faire attention.

Au surplus, Messieurs, nous ne croyons pas nécessaire de vous recommander de suivre exactement les ordres qu'elle vous donne par les lettres que nous vous faisons passer. Nous vous recommandons de nous expédier le premier vaisseau de l'Inde assez à temps pour qu'il puisse quitter le pilote le 15 décembre, et passer à Yanaon y charger ce que M. de Choisy aura à lui donner. Cet arrangement doit s'exécuter tous les ans, sans qu'il soit nécessaire que nous vous en donnions avis par la suite. Vous devez sentir de quelle conséquence cette opération peut être. Nous espérons que vous y donnerez toute votre attention.

Le sieur Law, sous marchand, qui passe chez vous par le *Neptune*, n'est payé de ses appointements que jusqu'au premier de ce mois.

Nous vous prévenons que le sieur Le Clerc, premier enseigne du vaisseau le *Neptune* s'est chargé de mettre en fusion le cristal en grésin qui est depuis quelques années à votre comptoir; vous lui fournirez tout ce qu'il demandera pour cette opération.

Le sieur Destermes, commis du deuxième ordre, passe par le *Neptune* ; il est payé jusqu'au premier mai.

Le sieur Le Marié s'est embarqué sur ce vaisseau pour aller à Chandernagor reprendre son poste de chirurgien major, et n'est payé de ses appointements que jusqu'au premier avril.

Ci-joint les duplicata de nos lettres des 14, 22 avril et 23 du courant.

Ci-joint encore un état de ce qui est nécessaire pour le Fort Louis, servant de supplément à celui du 10 février 1742, que nous vous avons remis dans le temps. Nous vous prions de nous faire passer le contenu de ces états.

Nous avons, etc...

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD et LE
MAIRE.

*Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du
Conseil de Chandernagor par le vaisseau le Neptune.*

- N^{os} 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 14 avril dernier.
3. Duplicata de celle du 22 du courant.
4. Duplicata de celle du 23 du courant par le bot
l'Expédition.
5. Paquet des expéditions de la Compagnie par
le vaisseau le *Dauphin.*
6. Id. par le vaisseau le *Neptune.*
7. Id. de Messieurs les Directeurs des ventes par
le dit vaisseau.
8. Id. contenant des lettres particulières.
9. Id. contenant do.

10. Id. de M. Duplex à l'adresse de Messieurs du Conseil.
11. Facture des roupies chargées sur le vaisseau le *Neptune*.
12. Connaissance des dites roupies.
13. Etat des vins et eaux-de-vie de permission accordés par la Compagnie aux employés, officiers et autres de Chandernagor et comptoirs en dépendant.
14. Supplément à l'état du 10 février 1742 des effets demandés au Bengale pour le Fort Louis.
15. Etat des fournitures du magasin de la marine faites au dit vaisseau.
16. Notes des erreurs trouvées sur les livres du Bengale côtés Z.
17. Autres notes dito. sur les draps d'or et d'argent.
18. Etat des passagers pour le Bengale, embarqués sur le dit vaisseau.
19. Deux lettres de Monsieur le Gouverneur pour M. Burat.
20. Une lettre de Monsieur le Gouverneur pour Messieurs Burat, Fournier et Ladhoue.
21. Une lettre de Monsieur le Gouverneur pour Messieurs Burat et Ladhoue.
22. Une lettre de dito. pour M. de Schonamille.
23. Trois lettres de dito. pour M. de Saint-Paul.
24. Une lettre pour Messieurs Guillaudeu et de Saint-Paul.
25. Une lettre pour M. Guillaudeu.
26. Une lettre pour M. Guillaudeu à Patna.
27. Une lettre pour M. Fournier.
28. Une lettre pour M. Renault.
29. Une lettre pour M. Ladhoue.
30. Une lettre pour M. Duboisrolland.
31. Onze lettres particulières du dit sieur.

Lettres de diverses personnes.

32. Deux lettres pour M. Burat.

33. Onze lettres particulières.

34. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 26 mai 1744.

Signé : DUPLAN DE LAVAL.

A Pondichéry, le 12 juin 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau portugais le *Saint-Louis*.

Messieurs,

M. Antoine Castano de Campos, capitaine du vaisseau portugais le *Saint-Louis*, qui vous remettra la présente, nous ayant demandé la permission d'aller à Chandernagor sous pavillon français, pour y prendre une cargaison de riz, et revenir ici dans la petite mousson, nous la lui avons accordée et lui avons donné à cet effet un passeport. Vous n'ignorez pas, Messieurs, les obligations que nous avons à la nation portugaise, et notamment à l'égard du *Neptune*, ce qui nous engage à vous prier de rendre à ce vaisseau tous les services qui dépendront de vous.

A Pondichéry, le 8 juillet 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Chandernagor*.

Messieurs,

La présente qui va par le *Chandernagor* est pour accompagner les duplicatas des lettres que nous avons

eu l'honneur de vous écrire les 26 mai et 12 du passé par les vaisseaux le *Neptune* et le *Saint-Louis*, au contenu desquelles nous nous référons.

Nous avons reçu une lettre du sieur Gosse en date du 14 mars dernier, par laquelle il nous informe que Bassora est présentement dans une très grande tranquillité que le commerce se rétablit journellement, et qu'il était venu de tous les cotés une si grande quantité d'argent et de marchandises, qu'il avait profité de cette occasion favorable pour se défaire de la meilleure partie des marchandises que vous lui aviez adressées l'année dernière, dont il comptait en faire le retour par le premier vaisseau, partie en cuivre et partie en argent. Il marque encore qu'il ne s'était déterminé à prendre le parti de faire des retours de cette espèce qu'attendu la rareté extraordinaire des Zelottes qui avaient monté jusqu'à huit et neuf pour cent ; encore ne pouvait-on point en trouver.

M. Le Verrier nous demandant par sa dernière pour le compte de la Compagnie quelques marchandises du Bengale, nous vous prions de faire charger à fret sur le premier vaisseau que vous expédieriez pour Surate, pour 10,000 roupies de soie ; cette sorte de marchandise nous paraissant la plus propre pour le pays.

Le vaisseau l'*Heureux*, parti de Mahé, en compagnie du *Fleury*, le 17 mars dernier, n'est arrivé à Surate que le 28 avril ; comme il était alors trop tard pour pouvoir l'expédier dans la mousson, M. Le Verrier nous a informés du parti qu'il avait pris d'envoyer hiverner ce vaisseau à Goa.

Vous avez ci-joint copie d'un reçu du sieur Bruno, capitaine du vaisseau, de quelques munitions de guerre qui lui ont été délivrées à Mahé, dont vous aurez agréable, dans le cas ou il ne toucherait point à Pondichéry à son retour de Surate, de lui faire rendre compte soit en nature, soit en argent.

Vous avez ci-joint copie du compte de M. Brignon

avec la Compagnie, par lequel vous verrez qu'on lui a déduit à Mahé sur les marchandises qui lui ont été données à la grosse au dit lieu sur son vaisseau le *Fortuné*, voyage de Bassora, la somme de piastres 1507 1/2 pour le fret de 1005 balles de café, chargées pour le compte de la Compagnie sur le dit vaisseau, à raison d'une piastre et demie par balle. Comme cette somme lui avait été payée de la caisse de Pondichéry, le 28 décembre dernier, vous aurez agéable de faire rembourser au dit sieur Brignon 1507 1/2 piastres qui lui ont été passées en compte à Mahé ; le paiement fait à Pondichéry étant le premier est celui sur lequel nous nous réglons.

Nous n'avons aucune lettre de vous, Messieurs, depuis le 2 mars dernier, ce qui nous inquiète d'autant plus que nous avons appris par Madras que les Mahattes étaient entrés de nouveau au Bengale, et qu'après avoir pris Katek, ils s'acheminaient du côté de Moxoudabad. Nous vous prions de nous informer ce qui en est, dans quelle situation se trouve votre province, et si ces troubles n'apporteront point d'empêchement aux chargements de vos vaisseaux pour l'Europe.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD et LE MAIRE.

A Pondichéry, le 46 juillet 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau la *Rose*.

Messieurs,

La présente qui vous parviendra par le vaisseau la *Rose* est uniquement pour accompagner le duplicata de

là lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 8 du courant, et les pièces qui y étaient jointes, au contenu de laquelle nous nous référons.

Les vaisseaux d'Europe que nous attendons ne sont pas arrivés.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, etc...

A Pondichéry, le 30 juillet 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau l'*Union*.

Messieurs,

Nous avons reçu par la voie de Yanaon, le 27 du courant la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 12 mai dernier, à laquelle était jointe le duplicata de celle du 20 avril, dont la première ne nous est pas parvenue. Vous avez dû voir par la nôtre du 8 du courant que nous étions informés par la voie de Madras d'une troisième incursion des Mahrattes au Bengale ; mais n'ayant reçu aucune de vos lettres, nous ignorons totalement les particularités dont vous nous faites part. Il est bien triste que les nations européennes n'aient pu échapper à la cupidité de ces voleurs, par le pillage que nous voyons qu'ils ont fait à Balassor, et par toutes les cruautés qu'ils ont commises là où ils ont passé ; ce qui vous a engagés, pour prévenir de semblables malheurs dans votre colonie, à prendre le parti de la faire fermer par des retranchements et à fortifier tous les endroits qui vous ont paru le mériter. Nous approuvons toutes les précautions que vous avez

prises pour votre sûreté, de même que la levée de 100 topas.

Le massacre du général des Mahrattes et de plusieurs officiers de sa suite, fait par les ordres d'Alaverdikan sur la foi du serment, est une action bien détestable qui peut avoir de funestes suites ; car il n'y a point à douter que cette nation cruelle par elle-même, ne tire vengeance de cette perfidie d'une façon ou d'une autre. Nous craignons extrêmement que les Européens ne se ressentent de toutes ces révolutions par l'interruption de tout commerce au Bengale. Nous vous prions de nous informer de ce qui se passera entre les Maures et les Mahrattes.

Il nous paraît que la conduite du sieur Caillot est très répréhensible. Si le fait est tel que vous nous le dites, et que ce soit sa négligence qui l'a empêché de sauver les papiers et effets appartenant à la Compagnie, vous le préviendrez de notre part qu'il est remercié du service.

Nous avons appris avec plaisir l'arrivée de M. Ladhoue ; il est bien qu'en conséquence de nos arrangements, il ait pris possession du magasin de la marine.

Il s'est trouvé en effet dans vos expéditions, par le *Pondichéry*, deux originaux du tableau de situation de votre comptoir. Comme cette pièce nous est nécessaire pour répondre aux observations, nous vous en renvoyons un que vous trouverez ci-joint.

Puisque les auteurs des vols de plusieurs effets de la cargaison du vaisseau le *Fidèle* sont découverts, vous faites bien de les poursuivre suivant la rigueur des ordonnances ; il convient de faire un exemple pour empêcher que pareilles choses arrivent par la suite.

Nous vous recommandons de faire tout ce qui dépendra de vous pour nous envoyer le meilleur blé qu'il vous sera possible ; nous sommes presque tous les ans obligés de nous servir de ce blé pour faire du

biscuit pour le retour en Europe des vaisseaux de la Compagnie.

Aussitôt que le montant de la succession de Domingue de Rozaire aura été porté à votre caisse, nous vous prions de ne pas manquer de nous en donner avis, afin que nous puissions le faire payer à ses héritiers qui nous persécutent tous les jours et depuis longtemps pour finir cette affaire et avoir leur argent.

Puisque le brevet de sous lieutenant pour le sieur chevalier Courtin se trouve perdu par la négligence du sieur Ravoizier, nous vous envoyons une copie collationnée et visée par M. le Gouverneur.

Le vaisseau le *Pondichéry*, que nous comptons vous expédier dans deux ou trois jours, doit avant de se rendre chez vous, toucher à Mazulipatam et à Yanaon. Nous vous prévenons que nous vous ferons passer par ce bâtiment 200.000 roupies, 800 candis de poivre et de bois rouge. Si les vaisseaux d'Europe que nous attendons nous apportent les fonds que la Compagnie nous promet, nous vous ferons passer la totalité de ceux que nous vous avons promis par nos précédentes.

L'incursion des Marattes au Bengale nous faisant craindre que vous ne puissiez charger entièrement le second vaisseau que la Compagnie vous destine et qui ne nous est cependant pas encore parvenu, nous avons pris le parti de le retenir ici pour le renvoyer d'ici en Europe, sans cependant altérer les 80.000 mares de matières d'argent que nous vous avons promis de vous faire passer proportionnellement aux fonds que nous recevrons d'Europe. Ce projet tend à vous mettre en état de payer entièrement vos dettes, et à bien charger le vaisseau le *Neptune*. S'il vous reste après cela des marchandises, nous vous prions de nous les faire passer par le premier vaisseau que vous nous expédierez, afin qu'elles nous servent pour

le chargement du vaisseau que nous comptons expédier pour France du 20 au 25 janvier prochain.

Vous ferez charger ces marchandises sur le vaisseau qui doit toucher en revenant à Yanaon, pour y prendre celles que le chef de ce comptoir doit nous remettre conformément aux ordres que nous vous avons précédemment donnés à ce sujet.

Le vaisseau le *Bourbon*, commandé par le chevalier de Plaisance, parti de France le premier janvier dernier, est arrivé sur rade le 18 du courant. Nous avons reçu par ce bâtiment plusieurs paquets de la Compagnie à votre adresse; ils vous parviendront par le *Pondichéry*.

La présente vous parviendra par le vaisseau l'*Union* qui doit mettre à la voile pour se rendre au Gange, aujourd'hui ou demain.

Il est revenu au Conseil que quelques personnes de votre comptoir cherchaient à chagriner en toutes occasions le courtier de la Compagnie; une pareille conduite ne peut tendre qu'à dégouter cet ancien serviteur. Vous ne devez pas ignorer, Messieurs, que cet homme n'a d'ordres ni de menaces à recevoir que de M. le directeur; il aurait trop à répondre si la chose était autrement. Nous espérons que M. Burat y tiendra la main.

Nous ne saurions trop vous recommander la prompte expédition du vaisseau qui doit passer à Yanaon; il doit au plus tard quitter le pilote le 15 décembre.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD, etc...

A Pondichéry, le 4 août 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Pondichéry*.

Messieurs,

En conséquence de ce que nous avons eu l'honneur de vous marquer par la nôtre du 30 du passé, dont ci-joint le duplicata, nous vous expédions le vaisseau le *Pondichéry*, sur lequel nous avons fait charger pour votre comptoir 200.000 roupies, dont vous avez ci-joint la facture et le connaissement.

Nous vous avons marqué par notre dernière devoir vous envoyer par le *Pondichéry*, 800 candis de poivre; le vaisseau n'a pu en prendre que 705 bards, montant suivant la facture et le connaissement à roupies courantes 1704, 3.

Les sieurs Piques, sous marchand, et Devause, commis du premier ordre, passent chez vous et se sont embarqués sur ce vaisseau. Le premier est payé de ses appointements jusqu'au premier septembre et le second jusqu'au premier du courant seulement; ils n'ont point reçu ni l'un ni l'autre leur vin de gratification.

Le sieur Piques est redevable envers la compagnie de 25 roupies courantes qui lui ont été avancées ici; nous vous prions de lui en faire la retenue.

Ci-joint l'état du supplément des effets qui sont absolument nécessaires; nous vous prions de remplir en entier les demandes que nous vous faisons tant pour ce comptoir que pour les Iles.

Ci-joint les expéditions de la compagnie venues pour votre comptoir par le vaisseau le *Duc de Bourbon*.

Nous avons l'honneur, etc...

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD et LE
MAIRE.

*Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du
Conseil de Chandernagor par le vaisseau le Pondichéry.*

Savoir :

- N^o 1 Lettre du Conseil de ce jour.
- 2 Duplicata de celle du 30 juillet par le vaisseau
l'Union.
- 3 Facture des roupies chargées sur le *Pondichéry.*
- 4 Connaissance des dites roupies.
- 5 Facture du poivre chargé sur le *Pondichéry.*
- 6 Connaissance dudit poivre.
- 7 Facture du bois rouge chargé sur le dit vaisseau.
- 8 Connaissance dudit bois rouge.
- 9 Etat des effets du magasin général fournis au
dit vaisseau.
- 10 Supplément à l'état des demandes annuelles du
10 février 1742.
- 11 Duplicata de l'état des vins de permission ac-
cordés aux employés de Chandernagor.
- 12 Etat des employés sur le *Pondichéry.*
- 13 Paquet des expéditions de la compagnie venues
par le vaisseau le *Duc de Bourbon.*
- 14 Paquet timbré bureau des livres.
- 15 Trois paquets de lettres particulières à l'adresse
du Conseil de Chandernagor.
- 16 Paquet du Conseil de l'île de France à la même
adresse.
- 17 Deux lettres en persan.
- 18 Une lettre pour M. Burat.
- 19 Une lettre pour Messieurs Guillaudeau et de
Saint-Paul.
- 20 Une lettre pour Messieurs Burat et Ladhoue.
- 21 Quatre lettres pour M. Ladhoue.
- 22 Trois lettres pour M. de Boisrolland.
- 23 Trois lettres pour M. Fournier.

- 24 Deux lettres pour M. Boutet.
- 25 Une lettre pour M. de Schonamille.
- 26 Une lettre pour M. de S^t Paul.
- 27 Une lettre pour M. Renault.
- 28 Une lettre pour Cojâ Mirza.
- 29 Quarante-cinq lettres particulières.
- 30 Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 4 août 1744.

Signé: DUPLAN DE LAVAL.

A Pondichéry, le 18 août 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le vaisseau le *Bon Voyage*.

Messieurs,

La présente qui vous parviendra par le vaisseau le *Bon Voyage*, venant de Jedda, est pour vous donner avis que nous avons fait charger sur ce bâtiment 100,000 roupies et 5.000 marcs de matières d'argent pour le compte de la Compagnie, dont vous avez ci-joint facture et connaissance.

Vous avez ci-joint copie d'un reçu donné à M. Finley, capitaine et subrécargue sur ce vaisseau, pour plusieurs monnaies d'or y dénommées, que nous avons achetées dudit sieur aux conditions d'en rembourser la valeur aux armateurs sur le pied que les dites monnaies vaudront à son arrivée au Bengale. Nous vous prions de leur en faire payer le montant; nous aurons soin de vous faire passer un excédent de fonds pour vous remplacer cette somme.

Le vaisseau le *Favori*, commandé par M. Gilbert-Deschenayes, parti de Lorient le 5 février dernier, est

arrivé sur rade le 12 du courant. Nous vous remettons ci-joint les expéditions de la compagnie pour votre comptoir, reçues par ce bâtiment. Nous comptons vous remettre par le *Fidèle* qui partira dans quelques jours, les divers effets qu'elle vous destine, aussi venus par cette occasion. Nous vous prévenons aussi que nous vous ferons passer par cette voie 300.000 roupies.

Nous vous remettons ci-joint copie d'une délibération de la Compagnie prise en assemblée d'administration le 14 janvier dernier, par laquelle vous verrez qu'elle accorde à tous particuliers, employés et officiers, la permission de faire venir sur ses vaisseaux pour leur compte, toutes sortes de vins et eaux-de-vie, aux conditions portées par la susdite délibération, que vous ferez attention de faire remplir exactement.

Nous vous recommandons aussi de rendre cet arrangement public, conformément à ses intentions.

Nous vous donnons avis, Messieurs, que nous avons tiré sur vous le 14 du courant une lettre de change par première, deuxième et troisième, pour la somme de 700 roupies à l'ordre du Révérend Père Mossai, supérieur des Révérends Pères Jésuites de Chandernagor, valeur reçue comptant à la caisse de ce fort. Nous vous prions d'y faire honneur.

Les sieurs Darlu, sous marchand, et Glainville, commis du premier ordre, et Monteil, chirurgien, passent au Bengale sur ce vaisseau. Ils sont payés de leurs appointements, le premier jusqu'à la fin de septembre, le second jusqu'à la fin du courant, et le troisième jusqu'à la fin de juillet seulement. Quant au vin de gratification, il n'est dû qu'au sieur Monteil, les sieurs Darlu et Glainville ayant pris leur permission ici.

Vous trouverez ci-joint le duplicata de notre dernière du 4 du courant par le vaisseau le *Pondichéry*, de même qu'un état des passagers embarqués sur le *Bon Voyage*.

M. de Lamartinière, capitaine d'infanterie à l'île de

France, ayant avancé pendant le séjour qu'il a fait à Pondichéry deux roupies à chacun des soldats de la compagnie, et les nommés, Ilamon, Beaumanoir, S^t Clément, Beauchamps, et Beausoleil, restés ici malades et actuellement au Bengale, ayant reçu les deux roupies, nous vous prions de les leur faire retenir, n'étant pas juste que ce capitaine perde les dites avances.

Nous sommes, etc . . .

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD et LE MAIRE.

*Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du
Conseil à Chandernagor, par le vaisseau le Bon Voyage.*

- N^o 1 Lettre du Conseil de ce jour.
2 Duplicata de celle du 4 du courant.
3 Facture des matières d'argent chargées sur le dit vaisseau.
4 Connaissance des dites matières d'argent.
5 Copie de la délibération de la Compagnie du 14 janvier dernier, qui permet à toute personne de charger des vins et eaux-de-vie sur ses vaisseaux, en payant le fret et les droits portés par la susdite délibération.
6 Copie d'un reçu du conseil, donné à M. Finley, capitaine du vaisseau le *Bon Voyage*, pour différentes monnaies d'or vendues pour compte de la Compagnie.
7 Duplicata de l'état des demandes pour Pondichéry et les Iles de France et de Bourbon.
8 Etat des passagers embarqués sur le *Bon Voyage*.
9 Trois paquets de la compagnie, venus par le vaisseau le *Favori*, à l'adresse du Conseil de Chandernagor.

- 10 Paquet de Lorient à la même adresse.
- 11 Deux paquets dito pour différents particuliers.
- 12 Un paquet contenant des gazettes.
- 13 Un paquet du Conseil de l'Île de France.
- 14 Une lettre pour M. Burat.
- 15 Une lettre pour M. Guillaudeau.
- 16 Une lettre pour M. Renault.
- 17 Deux lettres pour M. Duboisrolland.
- 18 Deux lettres pour M. Bruyère.
- 19 Vingt-quatre lettres particulières.
- 20 Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 18 août 1744.

Signé : DUPLAN DE LAVAL.

A Pondichéry, le 30 août 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous vous expédions le vaisseau le *Fidèle* sur lequel nous avons fait charger 300,000 roupies, suivant facture et connaissance ci-joints.

La facture et le connaissance de 100 milliers de bois rouge montant à rs. 855-4.

La facture et le connaissance de divers effets du magasin de la marine, venus pour votre comptoir par le vaisseau le *Favori*, montant à rs. 28,587-2-4. Ces effets se trouvent conformes à la facture reçue d'Europe, à l'exception de cinquante barres de fer et un paquet idem trouvés en moins sur cet envoi, et de sept matreaux et cinq étraves qui n'ont pu être embarqués sur ce bâtiment, faute de place.

La facture et le connaissance du poivre chargé

pareillement sur ce vaisseau, montant à rs. 7,254, ainsi qu'un état des effets et provisions du magasin général qui lui ont été fournis, dont vous aurez agréable de faire rendre compte au capitaine à son arrivée à Bengale.

Pour éviter à l'avenir la multiplicité des écritures, vous n'enverrez plus à la Compagnie copie de votre correspondance avec nous, étant dans l'usage ici de la lui faire passer toutes les années, ce qui suffit. Vous lui remettrez cependant copie de vos délibérations et de votre correspondance avec les chefs des comptoirs qui sont de votre ressort; suivant qu'il est d'usage.

Messieurs du Conseil de l'Île de France, en conséquence de notre demande et des ordres de la Compagnie, nous ayant fait passer un détachement de vingt hommes de la Compagnie d'artillerie qu'elle y entretient, commandé par un officier, nous vous recommandons à l'avenir de ne plus, sous quelque prétexte que ce puisse être, admettre au service aucun adjudant canonnier; nous aurons attention de vous faire passer ceux dont vous aurez besoin, sur la demande que vous nous en ferez.

Le vaisseau la *Charmante* n'a point encore paru. Sitôt qu'il sera arrivé, nous ne manquerons pas de vous faire passer le restant des fonds que nous vous avons destinés, ainsi qu'un excédent pour la partie d'or, achetée de M. Finley, conformément à ce que nous vous avons marqué par notre précédente, dont nous vous remettons ci-joint le duplicata.

Vous trouverez encore ci-inclus le compte de ce que doit à la Compagnie le sieur Monteil, chirurgien, embarqué sur le vaisseau le *Bon Voyage*, dont vous aurez agréable de lui faire la retenue.

M. Allezon que la Compagnie vous a prévenu devoir vous faire passer en qualité de conseiller, arrivé ici par le *Favori*, passe au Bengale sur le *Fidèle*. Il est

porteur de sa commission; vous lui ferez jouir des appointements qui lui sont fixés par la Compagnie. et aurez attention de le faire reconnaître à la tête des troupes en cette qualité.

Nous sommes, etc.

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DULAURENS, D'ESPREMENIL,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD et LE
MAIRE.

*Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du
Conseil de Chandernagor, par le vaisseau le Fidèle,
savoir :*

- N^{os} 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 18 du courant par le vaisseau le *Bon Voyage*.
3. Facture des matières d'argent chargées sur ledit vaisseau.
4. Connaissance desdites matières.
5. Facture du bois rouge chargé sur ledit vaisseau.
6. Connaissance dudit bois rouge.
7. Facture du poivre chargé sur ledit vaisseau.
8. Connaissance dudit poivre.
9. Facture des effets venus d'Europe pour le comptoir de Chandernagor sur le vaisseau le *Favori*.
10. Connaissance desdits effets.
11. Etat des passagers embarqués sur ledit vaisseau le *Fidèle*.
12. Etat des provisions fournies audit vaisseau.
13. Reçu de M. Dulaurens des matières d'or de M. Finley, capitaine et subrécargue du vaisseau le *Bon Voyage*.

14. Compte de ce que le sieur Monteil, chirurgien, doit à la Compagnie.
 15. Cinq lettres à l'adresse de M. Burat.
 16. Vingt-huit lettres particulières.
 17. Le dit inventaire.
- A Pondichéry, le 30 août 1744.

Signé : DUPLAN.

A Pondichéry, le 15 septembre 1744.

Messieurs du Conseil à Chândernagor.

Messieurs,

Nous profitons du départ du vaisseau le *Diligent* venant de Bassora, par lequel vous parviendra la présente, pour vous remettre le duplicata de celle que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 30 du passé par le vaisseau le *Fidèle*.

Le vaisseau la *Charmante* ne paraissant point encore, nous avons pris le parti de retenir ici le *Neptune*, venant de Moka, et expressément pour vous donner avis de son arrivée, et vous faire passer le restant des fonds que nous avons à vous remettre.

Nous vous remettons ci-joint le compte du sieur Piques, sous marchand, avec la Compagnie, par lequel vous verrez qu'il redoit pour solde rs. 22-5-10. Vous aurez agréable de lui en faire la retenue sur ses appointements.

Vous aurez aussi agréable, Messieurs, de faire charger sur le vaisseau que vous expédieriez pour Bassora, deux pipes de vin de Xérès pour M. Gosse, consul, ainsi que vous l'avez pratiqué l'année dernière.

Nous sommes, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, GUILLARD et LE MAIRE.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le *Neptune*.

A Pondichéry, le 4 octobre 1744.

Messieurs,

Nous avons reçu le duplicata de votre lettre du 14 juin dernier et de celle que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 11 du mois d'août ; nous allons répondre à ces deux lettres suivant l'ordre de leur date.

Nous avons appris avec plaisir l'arrivée des vaisseaux le *Neptune* d'Europe, le *Chandernagor* et l'*Union* ; nous espérons que tous les autres qui sont partis après ceux-là, vous seront heureusement parvenus.

Il est bien que vous ayez fait châtier les complices du vol qui s'était fait dans la cale du bot l'*Occident* ; vous ne sauriez trop tenir la main et sévir assez sévèrement contre les coupables sur un pareil sujet qui pourrait avoir à l'avenir plus de pernicieuses suites, si une punition exemplaire ne les contenait dans leurs devoirs.

Nous voyons avec satisfaction la soumission avec laquelle vous avez exécuté les ordres que Monsieur le Gouverneur vous avait donnés relatifs à ceux qu'il avait reçus lui-même du Ministre et de la Compagnie. Si les fâcheuses occurrences où vous vous êtes trouvés vous ont contraints de vous en écarter, on ne peut vous en imputer ainsi qu'à nous aucune faute ; c'est à vous à faire vos représentations à la Compagnie ; de notre côté nous en agirons de même.

Nous souhaitons sincèrement que le parti que vous avez pris par votre délibération du 12 juin, d'envoyer pour le compte de la Compagnie des goumastas à Cherberem pour y faire fabriquer la quantité de garas

qui vous sont nécessaires pour les cargaisons d'Europe, ait son entier accomplissement ; cependant nous craignons avec beaucoup de fondement que les troubles dont cette province est agitée, ne rendent vos mesures à ce sujet infructueuses, que même elles ne deviennent onéreuses à la Compagnie par le procédé violent et tyrannique d'Aliverdikan, et qu'en donnant, ainsi que vous le dites, des fonds médiocres à ces goumastas, ils ne soient pas en état de vous fournir la quantité que vous vous proposez d'avoir. Nous n'avons point de peine à nous persuader que vos marchands ne puissent remplir leurs engagements ; nous sommes dans le même cas avec les nôtres.

Nous vous prions de faire tout ce qui dépendra de vous pour que le vaisseau que vous comptez nous expédier au 10 décembre prochain soit le *Neptune*. Il est d'une extrême conséquence que ce navire nous parvienne de bonne heure pour pouvoir l'expédier dans le cours du mois de janvier, pour Moka où il est destiné.

Nous ne pouvons qu'approuver le parti sage que vous avez pris en ordonnant au sieur Fournier de vous remettre peu à peu les meubles, papiers et effets de la Compagnie, afin que si la révolution qu'il craint, ce qui n'est que trop bien fondé, n'arrive, il puisse se retirer ainsi que les employés de ce comptoir avec plus de facilités auprès de vous. Vous auriez dû en même temps donner de pareils ordres au sieur Guillaudeu, si vous jugez qu'il puisse avoir les mêmes craintes qu'à Cassimbazard. Pour les fortifications à faire à la loge de Cassimbazard, il ne faut absolument pas y penser sous quelque prétexte que ce puisse être.

Vos réflexions sur l'envoi d'une flotte à Patna sont très justes, et nous pensons que vous vous serez dispensés d'y en envoyer une cette année, le sieur Guillaudeu pouvant nous faire parvenir le salpêtre qu'il se sera procuré par des bateaux de Patna.

Malgré ce que vous nous marquez, nous espérons que vous ferez parvenir au sieur Le Verrier la quantité de soies que nous vous avons prescrite ; c'est un si petit objet qu'il ne peut arrêter vos opérations. D'ailleurs nous n'avons pas d'autre voie que celle-là pour lui faire tenir les fonds dont il a absolument besoin ; aussi nous ne saurions trop vous recommander l'exécution de cet article. Vous aurez pour agréable de lui envoyer par la même occasion six cents sacs de bons gonis, bien serrés et propres à contenir des grains.

Le dit sieur s'étant plaint à nous que quelques marchands de Surate refusaient de prendre nos passeports, il convient que nous prenions des mesures pour nous maintenir dans la possession où nous sommes depuis longtemps de les leur faire prendre. C'est pourquoi, vous ne manquerez pas de faire arrêter devant votre loge les vaisseaux qui descendront la rivière, et que vous saurez être partis de Surate particulièrement celui d'Abdelcarim, qui est actuellement à Oogly, pour les leur faire représenter, menaçant ceux qui n'en seront pas pourvus, de les arrêter à l'avenir. Nous espérons que ces simples menaces suffiront pour rétablir les choses sur l'ancien pied.

Dans les circonstances où vous vous êtes trouvés, rien de mieux assurément que vous ayez rétabli par votre délibération du 26 juin les panchoins qui avaient été supprimés par l'ordre de M. Dupleix ; il ne l'avait donné qu'en conformité de ceux qu'il avait reçus du Ministre et de la Compagnie. Les évènements qui s'en sont suivis ne peuvent être mis sur votre compte ni sur le sien ; cependant cette dépense ne peut avoir lieu que dans une absolue nécessité telle que celle qui vous a obligés de les rétablir.

Il n'en est pas de même des deux patrouilles qui ont déserté avec leurs armes. Dès la première, vous auriez dû vous apercevoir qu'il y avait un complot

tramé par des gens mal intentionnés, et approfondir cette affaire avant d'exposer la seconde. Nous ne pouvons que blâmer cette conduite ainsi que celle que vous avez tenue avec les moteurs de cette rébellion.

Vous nous donnez simplement avis que les sieurs Macaffry, Maisonrouge, Duplan et Touzelier, avec quelques employés remerciés, avaient été offrir leurs services, au sieur Schonamille qui les avait acceptés. Mais nous ne voyons point que vous ayez fait à ce sujet aucune poursuite ; cependant le cas était assez grave pour mériter que vous les eussiez poursuivis, particulièrement les quatre premiers, comme déserteurs et suborneurs, et de leur faire le procès conformément aux ordonnances ; nous ne voyons pas les ménagements qui ont pu vous avoir arrêtés. Que vous dirons-nous aussi sur la timidité que vous avez fait paraître en n'arrêtant point le sieur Macaffry, sur lequel vous aviez de fortes présomptions qui n'étaient que trop bien fondées par la connaissance que vous deviez avoir du caractère de cet homme ? Quel si grand mal pouvait-il en résulter, qui vous ait fait changer de résolution ? Le vaisseau d'Europe, joint à quelques précautions, et la fermeté devaient vous ôter toute crainte, si tant est que l'on put en avoir.

Au reçu de la présente vous ferez afficher et publier à son de trompe, des défenses expresses à tous les habitants de votre Colonie, tant blancs que noirs, d'avoir directement ni indirectement aucun commerce, liaison, fréquentation quelconque avec les gens résidant à Banquibazard, sous peine d'être punis suivant les ordonnances. Nous vous recommandons de tenir la main exactement à l'exécution de cet article.

Vous n'ignorez point que ce comptoir, appartenant autrefois à l'Empereur, est à présent sous la dépendance de la Reine de Hongrie, ennemie de Sa Majesté. Ainsi ceux qui vont offrir leurs bras et leurs épées au

sieur Schonamille, sont dans le cas d'être punis suivant l'ordonnance de François 1^{er}, renouvelée dans celle de Poitiers. Nous vous autorisons néanmoins à publier une amnistie à tous nos soldats qui ont été à Banquibazard, leur faute ne provenant que d'avoir été séduits et subornés par leurs officiers. Nous approuverons toute les mesures que vous prendrez pour les faire revenir. Il convient même de faire publier et afficher une amnistie pour tous les soldats français et autres qui se trouvent actuellement au service des Anglais. Il est à propos d'insérer dans cette amnistie que ceux qui dans l'espace d'un terme que vous fixerez, ne se rendront point sous le pavillon, ne pourront point profiter du bénéfice de cette grâce, et seront déclarés déserteurs sans rémission et sans espérance de retour. Nous ne doutons point que ceux qui ont véritablement le cœur français ne profitent de cette amnistie.

Il est nécessaire que vous apportiez la plus sérieuse attention sur les démarches de ces fugitifs, lesquels réduits dans peu de temps à périr de faim et de misère, seront capables de faire quelques mauvais coups ; veillez sur leur conduite, et même s'il est besoin, ayez auprès d'eux quelques espions affidés qui vous rendent compte de leurs actions. Si quelqu'un d'entre eux était assez hardi pour mettre le pied dans votre colonie, nous vous ordonnons de le saisir, de l'arrêter et de lui faire son procès.

Ce n'est qu'avec une sensible douleur que nous voyons l'état déplorable où est réduit le Bengale ; l'avenir ne promet pas un changement bien avantageux. Il n'y a que la seule destruction d'Aliverdikan et de sa famille qui puisse donner quelque espérance. Nous pensons bien, de même que vous, que toutes les nations doivent s'attendre de la part de ce nabab aux vexations les plus énormes. Nous verrons comment les Anglais qu'il a attaqués les premiers, se tireront d'affaire

avec lui. Ce qu'il y a de plus à craindre pour nous, est que cette désertion ne nous cause de fâcheux embarras avec lui, ce que vous auriez pu éviter en faisant les poursuites requises en pareille occasion, jointes aux précautions que vous aviez prises d'armer une chaloupe et quatre panchoins pour croiser sur la rivière et cinquante pions pour faire la ronde dans la Colonie.

Nous sentons bien que dans la situation présente des affaires, les soldats et l'interprète que vous avez accordés au sieur Guillandeu lui sont d'une absolue nécessité. Aussi il y a tout lieu d'espérer que la Compagnie, entrant dans les raisons que vous vous proposez, de lui alléguer, approuvera ce que vous avez fait à ce sujet.

Nous voyons avec chagrin le malheureux accident arrivé à Balassore, pour lequel il en a coûté à la Compagnie rs. 1.600. Vous avez bien fait de faire terminer au plus tôt cette affaire, qui aurait eu certainement des suites bien plus fâcheuses, si elle avait été portée à Moxoudabad. Mais au reçu de la présente vous appellerez auprès de vous le sieur Collé et les soldats qui sont à Balassore, et vous ne laisserez dans ce comptoir qu'une quantité médiocre de pions pour avoir soin seulement de la loge.

Nous souhaiterions fort que l'occurrence du temps nous permit de renforcer votre garnison que nous voyons composée, suivant ce que vous nous dites, de cent seize blancs seulement, y compris les sergents, caporaux et anspressades. Karikal nous tient une grande quantité d'hommes que nous ne pouvons rappeler, attendu que la paix n'est pas encore faite avec le Roi de Tanjore; et même nous craignons d'être obligés au mois de janvier ou février prochain d'y en envoyer un plus grand nombre. A l'égard des officiers, nous vous enverrons le sieur d'Hery, lieu-

tenant, et le sieur Péan le jeune, qui est près de vous, que nous avons promu par notre délibération du 21 mars passé au poste d'enseigne; vous le ferez reconnaître en cette qualité et lui donnerez les appointements attachés à ce grade.

Puisque vous pensez que le sieur Caillot n'est coupable que de s'être troublé à l'arrivée inopinée des Mahrattes, ce qui ne lui a pas permis de penser à sauver les effets de la compagnie, nous vous autorisons à le continuer dans le service.

Vous aurez pour agréable à faire payer au sieur Duplessis la somme de rs. 50 pour solde du compte qu'il avait avec la Compagnie.

Un brigantin, parti de Londres le 23 avril passé, et qui a mouillé à Madras le 16 septembre, a porté pour nouvelles que la guerre était déclarée entre la France et l'Angleterre, que cette déclaration avait été faite à Paris à la fin de mars dernier. Il n'est resté que huit heures en rade de Madras, après quoi il a appareillé pour se rendre au Bengale.

Cette nouvelle assurément est très facheuse et dérange bien des projets d'armements que les négociants de cette Colonie avaient faits; nous craignons qu'elle ne fasse le même effet chez vous. Nous attendons la *Charmante* ou quelque autre vaisseau d'Europe qui nous confirmera sans doute cette nouvelle, et nous prescrira la conduite que nous devons observer, de quoi nous ne manquerons pas de vous informer.

Le peu de compte que vous dites que le soldat fait de M. Gassonville, nous oblige de vous marquer de nous faire passer ce capitaine en janvier prochain; vous donnerez sa compagnie au sieur Roussel, et vous ferez aide-major le sieur d'Héry qui a déjà fait cette fonction ici et à Mahé à la satisfaction des commandants. Vous réduirez toutes nos troupes en une seule compagnie, suivant l'intention du Ministre.

Nous avons reçu par la voie de Yanaon, le 26 du courant, le paquet que vous adressez à M. de Choisy pour le Conseil, dans lequel étaient vos lettres du 20 avril, le duplicata de celle du 12 mai et votre première du 14 juin qui nous manquaient.

Depuis cette lettre écrite, la *Charmante* est arrivée sur rade. Ce vaisseau ne nous a porté aucune nouvelle de la situation des affaires d'Europe depuis le combat entre les escadres française et anglaise, n'étant parti de Lorient que le 8 mars dernier.

Nous vous remettons ci-joint l'extrait d'une lettre de M. Godeheu, directeur de la Compagnie à Lorient, au sujet d'une somme de rs. 337: 10 due à M. Archin, trésorier des invalides de la marine au Port Louis, par le sieur Darlu, avec la copie d'un mémoire de frais faits à cet égard, et celle d'une requête. Nous vous prions, Messieurs, en conséquence des pièces ci-dessus, de faire payer le sieur Darlu, en observant de donner avis à M. Godeheu de la rentrée de cette somme à votre caisse.

Le nommé Louis Bosque, jardinier de la compagnie à Surate, étant décédé, M. Le Verrier nous marque qu'il doit tirer sur vous, Messieurs, une lettre de change pour le montant de la vente de ses effets. Nous vous prions d'y faire honneur et de la payer à sa veuve actuellement à Chandernagor, qui vous la présentera.

Nous vous prions de nous envoyer du bois léger pour faire des boures dont nous avons absolument besoin; si cependant vous ne pouviez pas vous en procurer, renvoyez nous toutes celles que vous pouvez avoir.

Vous recevrez par le *Neptune* la quantité de 150,000 rs. en cinq mille marcs de matières d'argent et cinquante mille en roupies, dont vous avez ci-joint la facture et le connaissance, lesquelles jointes aux fonds et poivre que nous vous avons fait passer forment les rs. 1,600,000 que nous avons promis de vous envoyer.

Vous avez ci-joint les facture et connaissance des divers effets venus de France pour votre comptoir par la *Charmante*, que nous avons fait pareillement charger sur le *Neptune*. Ci-joint aussi les paquets de la Compagnie à votre adresse, venus par ce bâtiment.

Le sieur d'Héry est payé de ses appointements en qualité de lieutenant jusqu'au premier du courant seulement.

Nous sommes, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DULAURENS, D'ESPREMENIL, MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD, et LE MAIRE.

Inventaire du paquet à l'adresse du Conseil de Chandernagor par le vaisseau le Neptune, savoir :

- N^o
1. Lettre du Conseil supérieur de ce jour.
 2. Duplicata de celle du 30 août dernier par le vaisseau le *Fidèle*.
 3. Facture des roupies et matières d'argent chargées sur le *Neptune*.
 4. Connaissance des dites roupies et matières d'argent.
 5. Facture du fer embarqué sur le dit vaisseau.
 6. Connaissance du dit fer.
 7. Etat des effets du magasin de la marine fournis au dit vaisseau.
 8. Extrait d'une lettre de M. Godeheu, directeur à Lorient, touchant le sieur Darlu.
 9. Requête de M. Archin, trésorier des invalides de la marine au Port Louis contre le sieur Darlu.

10. Mémoire de ce qui est dû à M. Archin par le sieur Darlu.
11. Facture des effets du magasin général chargés sur le dit vaisseau.
12. Connaissance des dits effets.
13. Facture d'une caisse de remèdes et de médicaments chargés sur le dit vaisseau.
14. Etat des effets et provisions fournis au dit vaisseau.
15. Cinq lettres pour M. et Madame Burat.
16. Trois lettres pour M. Guillaudeau.
17. Trois lettres pour M. Renault.
18. Cinq lettres pour M. Ladhoue.
19. Une lettre pour M. de Saint-Paul.
20. Une lettre pour M. Duboisrolland.
21. Deux lettres pour M. Boutet.
22. Une lettre pour M. Fournier.
23. Une lettre pour M. le Chevalier Schonamille à Banquibazard.
24. Paquet de la compagnie à l'adresse du Conseil de Chandernagor, venu par le vaisseau la *Charmante*.
25. Paquet de Lorient venu par la *Charmante* à la dite adresse.
26. Quatre paquets, idem, à la même adresse contenant des lettres particulières.
27. Deux paquets pour M. Fournier.
28. Un paquet pour Messieurs les armateurs par Achem.
29. Soixante lettres particulières dans un paquet séparé.
30. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 4 octobre 1744.

Signé: DUPLAN DE LAVAL.

A Pondichéry, le 20 novembre 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous donner avis par la présente de l'arrivée du brigantin la *Marie Jeanne* à Yanaon, où, faute d'eau et de vivres, il a relâché le 17 du passé.

La caisse de vos expéditions étant restée au comptoir, nous ne pouvons rien vous dire sur votre situation.

Le Conseil de Pondichéry, ayant donné avis au Conseil de Mahé de la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre, lui proposa en même temps l'observation exacte du traité de 1728, dont ci-joint est l'extrait. Mais le Conseil de Mahé n'ayant pas trouvé assez clair cet article du susdit traité, a demandé quelques explications à M. Wacke, Gouverneur de Telli-chéry; il lui envoya en réponse le projet dont vous trouverez ci-joint une copie. Nous avons non seulement approuvé le traité, mais nous avons donné ordre au Conseil de Mahé de l'étendre sur tous les vaisseaux armés sous les pavillons de France et d'Angleterre dans l'Inde, et sur les vaisseaux de l'une et l'autre Compagnies armés en Europe qui ne pourraient être de bonne prise entre Anjingue et Goa, à la distance de quarante lieues de la côte.

Ce traité, fait sous le bon plaisir de nos compagnies et de nos souverains respectifs, ne souffre nulle difficulté de notre part par l'autorité que nous avons sur les capitaines des vaisseaux français; mais la même subordination ne régna pas chez les Anglais, il est nécessaire que tous les comptoirs de la Compagnie d'Angleterre se concilient pour l'exécution de ce traité, et donnent en conséquence leurs ordres aux capitaines de leurs vaisseaux d'Europe et de l'Inde. C'est pour

quoi, Messieurs, vous aurez agréable, sitôt la présente reçue, de faire à Messieurs de Calcutta l'exposition de notre négociation avec Messieurs de Tellichéry, et les prier de vous marquer s'ils peuvent donner des ordres, en conséquence de ce traité, aux vaisseaux qu'ils expédieront pour la côte malabare, ainsi qu'aux vaisseaux de la Compagnie d'Angleterre, en un mot, jusqu'à quel point ils peuvent concourir avec nous en cette occasion au bien commun des deux compagnies.

Nous vous laissons le soin de leur faire sentir l'avantage commun qu'il y aurait à ne point se faire réciproquement d'actes d'hostilité en vue de la côte malabare.

Le vaisseau le *Bourbon* a mis à la voile pour France le 19 du passé. Les vaisseaux la *Charmante* et le *Fleury* ont aussi mis à la voile pour la côte malabare le 28 du même mois; le dernier que nous avons fait armer en guerre est destiné pour les mêmes opérations que l'année dernière.

Ci-joint le duplicata de la lettre que nous avons écrite le 4 du mois dernier par le vaisseau le *Neptune*.

Nous sommes, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, etc...

A Pondichéry, le 2 décembre 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Ci-joint copie d'une lettre que la Compagnie nous a fait l'honneur de nous écrire par le *Saint-Pierre* qui n'a pu aller jusqu'à l'île de France, d'où le Conseil de cette île a expédié la *Tartane* et l'*Elisabeth* pour

Mahé où ces vaisseaux ont mouillé la nuit du dix-onze du passé.

Vous trouverez également copie de la lettre que la Compagnie écrit par la même occasion au Conseil de l'Île de France. Ces lettres vous instruiront amplement des intentions de la Compagnie auxquelles vous aurez agréable de vous conformer. Pour ne rien vous laisser ignorer dans une pareille circonstance, nous joignons à cette expédition une copie des lettres que nous écrivons aux conseils de Bombay et de Madras. Vous aurez agréable d'écrire en conformité de ces lettres au conseil de Calcuttá, et de nous faire savoir la réponse par les premières occasions.

Mais vous aurez agréable de prescrire à tous les capitaines des vaisseaux qui s'armeront sous vos ordres de n'être agresseurs en aucune façon que ce puisse être, et de n'user du droit de la guerre qu'au cas qu'ils soient eux-mêmes attaqués par les Anglais ; au surplus vous prendrez les précautions convenables pour votre défense.

Ci-joint la copie d'une lettre et des pièces qui y ont rapport, dont nous vous ferons passer les originaux par une occasion plus sûre.

Messieurs les députés aux ventes vous écrivent. Cette lettre en vérité ne vous fait point honneur. Vous seriez-vous départis de cette régularité dont la Compagnie avait tout lieu de se louer il y a quelques années ? Nous ne saurions le penser, sachant les circonstances dans lesquelles vous travaillez. Mais vous nous permettrez de vous dire que la Compagnie a tout lieu de le penser, malgré la difficulté des temps. Lorsqu'elle reçoit des envois aussi peu réfléchis que ceux dont elle se plaint, que pensera-t-elle de votre exactitude en recevant des balles défectueuses par le nombre des pièces ? Qu'augurer de vos soins, lorsqu'elle se convaincra par elle-même que sur d'autres elle a été

voléc, presque sous vos yeux ? Nous vous prions, Messieurs, de faire la plus sérieuse attention à ce que la Compagnie vous prescrit, et de vous y conformer le plus rigidement possible. Les temps sont assez fâcheux pour elle, et ses employés doivent donner toute leur attention à tâcher de les balancer, s'il est possible, par leur économies, leur exactitude et leurs soins.

Messieurs des Iles viennent de nous apprendre un nouveau malheur dans le naufrage du vaisseau le *Saint-Géran* qui s'est perdu corps et biens sur les récifs en vue de l'Ile de France, sans qu'il ait été possible de presque rien sauver de sa cargaison ; il ne s'en est sauvé que neuf hommes. Le sieur Péan qui s'était embarqué dessus a eu le malheur d'y périr. Cy-joint copie de son grand livre qui est venu au plein et que Messieurs de l'Ile de France nous ont renvoyé.

Nous joignons à la présente un exemplaire de la guerre du 15 mars dernier.

Cy-joint aussi le duplicata de notre dernière en date du 20 novembre dernier.

Nous sommes, etc. . .

Signé : DUPLEIX, LEGOU, etc.

*Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du
Conseil de Chandernagor, par terre.*

- N^{os} 1. Lettre du Conseil du 2 du courant.
2. Duplicata de celle du 20 novembre dernier.
3. Ordonnance du Roi du 15 mars dernier portant déclaration de guerre contre le Roi d'Angleterre.
4. Copie de la lettre de la Compagnie écrite au Conseil supérieur en date du 14 avril dernier.

5. Copie de celle écrite à M. de la Bourdonnais et au Conseil de l'Île de France de même date.
6. Copie de celle écrite par le Conseil supérieur à M. Morse, Gouverneur, et au Conseil de Madras en date du 2 du courant.
7. Copie de celle écrite au Conseil de Bombay de même date.
8. Copie de la lettre de Messieurs les directeurs des Bentes en date du 28 octobre 1743.
9. Projet d'assortiments pour servir à former la cargaison de deux vaisseaux en marchandises du Bengale.
10. Etat des marchandises du Bengale que la Compagnie défend absolument de lui envoyer.
11. Etat des pièces qui ont été volées dans l'Inde sur le chargement des vaisseaux le *Chauvelin*, l'*Hercule* et le *Brillant*.
12. Etat des pièces qui se sont trouvées de plus et de moins sur le chargement de divers vaisseaux.
13. Extrait des comptes du grand livre du sieur Péan.
14. Projet de traité à faire entre les deux établissemens de Mahé et de Tellichéry, remis à M. Moracin par M. Wacke.
15. Extrait des articles arrêtés entre les Français de Mahé et les Anglais de Tellichéry, en date du 28 avril 1728.
16. Une lettre de Monsieur le Gouverneur pour M. Burat.
17. Une lettre pour M. Ladhoue.
18. Une lettre pour Monsieur le Chevalier de Schonamille à Banquibazard.
19. Une lettre pour Messieurs les armateurs du vaisseau le *Chandernagor* pour le voyage de Colombo.
20. Une lettre pour M. de Glainville.

21. Une lettre pour M. de Saint-Paul.
22. Deux lettres pour M. Golard.
23. Une lettre pour M. Duboisrolland.
24. Une lettre pour M. de Mondesert.
25. Une lettre pour M. Millet.
26. Une lettre pour M. Aubry.
27. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 2 décembre 1744.

Signé: DUPLAN DE LAVAL.

A Pondichéry, le 23 décembre 1744.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

La présente est pour accompagner les triplicata et duplicata des lettres que nous avons eu l'honneur de vous écrire par terre les 20 du passé et 2 du courant, ainsi que des autres pièces qui y étaient jointes; nous souhaitons que ces différentes expéditions vous parviennent sûrement.

Nous sommes surpris, Messieurs, de n'avoir jusqu'à ce jour reçu des nouvelles du Bengale que par la voie des Anglais; dans la crise où vous êtes, nous nous attendions à recevoir de vous quelques pattemars au commencement de ce mois.

Messieurs de Mahé, par leur lettre du premier du courant nous informant que les vaisseaux le *Fleury* et la *Charmante* y étaient bien arrivés le 23 du mois passé; le dernier en devait partir pour l'île de France dans le courant de ce mois.

Nous sommes, etc...

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, etc.,

Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du Conseil de Chandernagor, par terre.

- N^o 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 2 du courant.
3. Triplicata de celle du 20 novembre dernier.
4. Ordonnance du Roi du 15 mars dernier, portant déclaration de guerre au roi d'Angleterre.
5. Copie de la lettre de la Compagnie au Conseil supérieur en date du 14 avril dernier.
6. Copie de celle écrite à Monsieur de la Bourdonnais et au Conseil de l'Île de France, de même date.
7. Copie de celle écrite par le Conseil supérieur à M. Morse, Gouverneur, et au Conseil de Madras en date du 2 du courant.
8. Copie de celle écrite par idem au Conseil de Bombay de même date.
9. Copie de la lettre de Messieurs les Directeurs députés pour les ventes en date du 28 octobre 1743.
10. Projet d'assortiments pour servir à former la cargaison de deux vaisseaux en marchandises du Bengale.
11. Etat des marchandises du Bengale que la compagnie défend absolument de lui envoyer.
12. Etat des pièces qui se sont trouvées de plus et de moins sur le chargement de divers vaisseaux.
13. Etat des pièces qui ont été volées dans l'Inde sur le chargement des vaisseaux le *Chauvelin*, l'*Hercule* et le *Brillant*.
14. Extrait des comptes du grand livre du sieur Péan.
15. Une lettre pour M. de Saint-Paul.

16. Deux lettres pour M. Golard.
17. Une lettre pour M. Burat.
18. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 23 décembre 1744.

Signé : DUPLAN DE LAVALL.

A Pondichéry, le 20 janvier 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par terre.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer par la présente de la prise du vaisseau de la Compagnie des Indes le *Favori*, faite en rade d'Achem le 4 du mois passé, par les vaisseaux anglais le *Midway* de soixante-deux canons et cinq cents hommes d'équipage, capitaine Payton, et le vaisseau le *Dauphin*, de vingt-quatre canons et cent quatre-vingts hommes, capitaine Maure. Ces vaisseaux avec leur prise, mirent à la voile le 24 dans la nuit; nous ne savons pas la route qu'ils ont prise.

Nous avons été aussi informés par les officiers du *Favori*, qu'outre ces deux vaisseaux, il y en avait deux de même force dans le détroit de la Sonde, et deux autres à la côte malabare.

Il est suprenant que nous n'ayons point encore de vaisseaux du Bengale, ni aucune nouvelle de vous. Nous nous attendions cependant, Messieurs, à en recevoir par terre, et qu'en conséquence de nos ordres réitérés, vous nous eussiez expédié de bonne heure le vaisseau qui doit toucher à Yanaon. Nous vous avons prescrit, Messieurs, de nous l'expédier au 15 décembre, en quelque état que fut sa cargaison. Quelque disposés que nous soyons à croire qu'il s'est

rencontré des difficultés dans l'exécution de nos ordres, au moins deviez-vous nous en informer, ce que vous auriez pu facilement faire par le vaisseau la *Rose*, que nous apprenons être bien arrivé à Yanaon le 6 du courant. Nous ne comprenons rien à un pareil silence.

La correspondance par terre étant présentement plus nécessaire que jamais, nous avons estimé qu'il convenait que vous augmentassiez les relais de Balassore au Ganjam, et d'en mettre aussi depuis ce premier endroit jusqu'à Chandernagor en même nombre, y compris l'augmentation; nous avons également donné nos ordres pour qu'ils fussent augmentés depuis Yanaon jusqu'au Ganjam.

Le retardement des vaisseaux du Bengale nous met dans des inquiétudes très vives sur ce qui se passe au Gange. Nous vous prions désormais de nous écrire plus souvent. Il est triste que les Anglais seuls soient exactement informés des nouvelles de vos quartiers.

Ci-joint le duplicata de notre dernière du 23 décembre dernier.

Nous avons l'honneur, etc. . .

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS, MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD et le MAIRE.

A Pondichéry, le 23 janvier 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Par le brigantin la *Marie Jeanne*.

Messieurs,

Vous aurez été informés par notre dernière du 20 du courant qui vous parviendra par terre, et dont vous

avez ci-joint le duplicata, de la prise du vaisseau le *Favori* en rade d'Achem par deux vaisseaux de guerre anglais.

Aussitôt que nous apprîmes cette triste nouvelle, nous écrivîmes au Conseil de Madras pour l'en informer, et suivant les intentions de la Compagnie pour réclamer cette prise. Ces Messieurs nous firent répondre que, n'ayant reçu aucun ordre de leurs supérieurs à ce sujet, il n'était point en leur pouvoir de nous rendre aucun vaisseau qui serait pris pendant le cours de cette guerre. C'est bien en vain que nous nous sommes efforcés en prévenant tous les comptoirs anglais sur la bonne union, que la Compagnie aurait souhaité entretenir aux Indes entre nos deux nations, et en même temps si désirable par rapport au commerce, si de leur côté ils n'y sont autorisés. Frustrés de cette espérance et ne comptant plus désormais sur aucune intelligence entre eux et nous, tant que la guerre durera, nous vous prévenons pour que vous preniez vos mesures en conséquence.

Pour empêcher qu'il ne se commette au Gange aucun acte d'hostilité entre les vaisseaux français et anglais, vous aurez agréable, au reçu de la présente, de prendre auprès du gouvernement maure les plus justes mesures et vous lui ferez sentir de quelle conséquence il serait que les vaisseaux de l'une et l'autre nation, une fois arrivés en rade de Balassore, y fussent en sûreté. Il est même à propos de les persuader que ce serait donner atteinte à son autorité s'il en était autrement. Vous ne cesserez point la poursuite de cette affaire, qu'il ne vous ait promis positivement de donner ses ordres en exécution de cette demande. Vous prendrez aussi les mesures les plus convenables pour la sûreté des bots et des pilotes; toutes les nations concourront réciproquement à cette sûreté.

Nous vous recommandons d'ordonner à tous les vaisseaux qui viendront à Pondichéry d'avoir deux câbles

épicés, de mouiller l'ancre attachée à ce cable par six brasses et demie, et celui d'affourche par quatre brasses sud-est et nord ouest.

Nous sommes au 22 janvier sans qu'il paraisse aucun des vaisseaux de chez vous que nous attendons; cela nous surprend extrêmement. Il est inutile, Messieurs, que nous vous donnions des ordres s'ils ne sont pas exécutés plus ponctuellement.

Nous avons tiré sur vous le 21 du courant par première, seconde et troisième une lettre de change de rs. 1.700 en faveur du sieur Villequin, capitaine du brigantin la *Marie Jeanne*, par lequel vous parviendra la présente; nous vous prions d'y faire honneur.

Nous sommes, etc....

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DULAURENS, D'ESPREMÉNIL,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD et LE MAIRE..

A Pondichéry, le 27 janvier 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Le brigantin la *Marie Jeanne* n'ayant encore pu faire route pour le Gange à cause des vents contraires, nous profitons de cette occasion pour vous informer de l'arrivée sur cette rade du vaisseau le *Neptune* le 25 du courant. Le *Pondichéry*, après avoir touché à Yanaon, y mouilla aussi le lendemain. Nous avons reçu par ces bâtiments les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 27 décembre et 28 de ce mois avec toutes les pièces qui y étaient jointes conformément aux inventaires. Nous

comptons y répondre incessamment et vous marquer si les effets sont conformes aux facture et connaissance.

Nous espérons que vous nous aurez expédié le *Fidèle* peu de jours après le *Neptune*.

Nous sommes, etc. . . .

Signé : DUPLEIX, LEGOU, etc.

A Pondichéry, le 24 mars 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous répondons par la présente aux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 12 et 23 août et 27 décembre 1744, 8 janvier et 13 février derniers.

Nous voyons avec plaisir que les craintes que vous aviez de ne pouvoir envoyer de soie à Surate, n'ont heureusement point eu de réalité ; par les mouvements que vous vous êtes donnés pour remplir nos vues, elles ont été oubliées dans le tableau de situation.

Nous avons vu avec une surprise extrême, en examinant le procès de Ravoisier, que le procès-verbal du bris des scellés apposés sur ses effets n'avait été suivi d'aucune poursuite ; cette affaire est assurément des plus graves et méritait un exemple ; nous ne pouvons douter que le sieur Macaffry et plusieurs autres officiers et employés n'aient été à la tête de cette entreprise. Nous ne concevons point, Messieurs, quels motifs peuvent vous avoir portés à la tolérance dans une affaire de cette nature ; tout s'y opposait. Vous nous permettrez de vous dire que c'est unique-

ment à la faiblesse que vous avez marquée dans cette occasion que l'on doit imputer l'étonnante désertion qui s'est complotée et exécutée sous vos yeux. Il est constant que si l'affaire du bris des scellés avait été suivie et punie sévèrement, comme elle le méritait, la crainte eut certainement retenu dans le devoir à l'égard de la seconde affaire, à laquelle l'impunité de la première a bien plus porté les esprits que la réforme ne les y avait préparés, comme vous l'insinuez à la Compagnie, puisque aucun des officiers n'avait été réformé, non plus que plusieurs des employés qui les ont suivis.

Nous voyons avec douleur que toutes les dépenses que vous avez faites à ce sujet n'ont abouti qu'à être onéreuses à la Compagnie, sans qu'elles aient servi à arrêter qui que ce soit. Permettez-nous de vous le dire, Messieurs, qu'en pourra penser la Compagnie, surtout lorsqu'elle verra que le sieur Macaffry, reconnu généralement pour auteur principal des deux affaires, est resté quinze jours tranquillement dans votre comptoir, et cela, malgré les plus fortes présomptions que, de votre aveu, vous aviez contre lui? En pareil cas, le bien public exige de faire arrêter un homme sur les moindres soupçons, sauf à le relâcher si les informations le déchargent : des demi preuves étaient suffisantes pour nous renvoyer un homme de ce caractère; que n'eussiez-vous pas pu faire sur les preuves convaincantes que nous ne doutons point que vous eussiez eues pour peu que vous eussiez agi?

Le faussedar d'Oogly ne nous paraît point dans son tort de vous avoir taxés d'autoriser tacitement cette désertion. Il la voyait exécuter sous vos yeux d'une façon qui prouve invinciblement que vous eussiez dû prendre des mesures plus rigoureuses que celles que vous preniez, telles que de faire arrêter le sieur Macaffry et tous ceux que vous pouviez supçonner. Vous était-il donc impossible de faire intercepter des lettres

entre Chandernagor et Banquibazard ? Cette trame peut-elle s'être exécutée sans qu'il s'en soit écrit beaucoup ? A combien d'hommes a-t-il fallu parler pour faire désertir ceux qui l'ont fait ? Dès les quinze ou vingt premiers qui ont décampé, vous eussiez en plus de preuves qu'il n'en fallait pour vous autoriser à user de moyens de rigueur pour empêcher un plus grand mal, et pour persuader les Maures que vous n'aviez aucune relation avec les Allemands.

Lorsque nous vous avons prescrit, Messieurs, de faire le procès aux officiers déserteurs, ce n'était point en vue de les perdre (à Dieu ne plaise). Jamais nos délibérations n'ont eu déterminément un pareil motif. Ces gens là ne s'étaient-ils pas perdus eux-mêmes ; mais ne risquaient-ils pas d'entraîner dans leur perte toutes les affaires de la Compagnie ? Notre devoir exigeait que nous vous prescrivissions ce que nous pensions devoir contribuer au maintien de ses intérêts. C'est dans cette même vue que nous vous avons marqué de faire proclamer une amnistie pour les soldats seulement. Nous voyons avec la dernière douleur que vous n'en avez rien fait. C'était pourtant, Messieurs, le plus efficace moyen qui vous restât de persuader le Nabab de la droiture de vos démarches. Vous nous permettrez de vous dire que vous adhérez en cela avec beaucoup de légèreté à ce que M. Fournier vous a insinué. Quand il n'y aurait parmi nous que M. Dupleix qui eut été au Bengale, il a géré assez longtemps votre comptoir pour nous faire connaître le génie des Maures ; ces gens là entendent raison. Vous les eussiez persuadés que cette amnistie était le meilleur moyen que vous eussiez d'affaiblir les Allemands. Vous eussiez même trouvé d'autant moins de peine à le leur faire comprendre que leurs intérêts se trouvaient confondus avec les vôtres ; et ce parti était d'autant meilleur que vous eussiez pu agir de façon qu'il eut paru être pris comme de concert avec les

Maures. Ils savent que vous devez punir de mort tous les déserteurs, et il nous paraît qu'ils peuvent penser avec bien de vraisemblance que les soldats qui seraient revenus de Baratola chez vous sont des secours inutiles que l'on vous renvoie, puisqu'après avoir paru désertir, ils reviennent tranquillement sans qu'il y ait de grâce publiquement promise.

Ce n'est en vérité qu'avec la plus vive douleur que nous nous portons à vous faire des réflexions aussi chagrinantes, mais nous croirions trahir notre devoir en les passant sous silence.

Nous n'avons pas été peu surpris de trouver dans vos expéditions du 23 août une pièce non signée et assez mal conçue, servant de réponse aux observations que nous avons faites sur votre tableau de 1743. Il nous paraît contre l'ordre qu'il se trouve ainsi dans vos expéditions des pièces anonymes. Nous sommes fâchés que nos observations ne vous aient pas frappés ; nous vous renvoyons ce tableau rectifié, ainsi que celui de 1744 où nous avons encore aperçu quelques erreurs. Monsieur le Gouverneur s'est donné lui-même la peine de les dresser. Nous vous ferons observer, Messieurs, que ces sortes de pièces ne vont jamais à notre bureau des livres. Elles sont examinées par nous-mêmes et particulièrement par Monsieur le Gouverneur ; ainsi les observations partant de nous immédiatement, c'est mal à propos que sous prétexte de répondre à M. Pilavoine, on le fait dans des termes assez amers et moqueurs. Ayez s'il vous plait agréable de notifier au sieur d'Albert que, quand même M. Pilavoine eut été l'auteur de nos observations, il devait ménager ses termes et répondre avec plus de décence. Au surplus vous vous conformerez par la suite pour l'ordre de ce tableau à ceux que nous vous envoyons.

Le *Pondichéry* n'est arrivé ici que le 26 janvier ; cette arrivée tardive ne nous a plus surpris, dès que nous avons su que vous ne l'aviez expédié que le 27 décembre, et qu'il n'a quitté le pilote que le 5 janvier dernier.

Nous ne pouvons recevoir l'excuse de la maladie du sieur Boutteville ; un vaisseau ne doit jamais attendre personne, et dès que le sieur Boutteville était hors d'état de s'embarquer au temps marqué, vous deviez nommer un autre capitaine. Nous savons que vous avez encore fait attendre ce vaisseau trois ou quatre jours et que le sieur Boutteville a passé à Calcutta. Nous ne pouvons comprendre les raisons de tant de facilités de votre part ; vous ne pouvez ignorer que l'opération que nous avons à faire faire à ce vaisseau était d'assez grande conséquence pour ne pas perdre sept à huit jours.

Vous nous marquez, Messieurs, que l'expérience que vous avez de la côte d'Orixa ne vous permet pas d'y exposer les vaisseaux plus tôt que le 5 janvier. Nous sommes très persuadés de vos capacités sur la connaissance des moussons ; mais pensez-vous que nous en ayons moins que vous, et lorsque nous donnons des ordres, n'est-ce pas à nous à répondre des évènements ? Nous voyons avec douleur qu'il est inutile que nous vous prescrivions la moindre chose ; aussi nous vous rendons responsables du dérangement qui pourra désormais arriver à la cargaison et au départ du vaisseau d'Europe de la dernière mousson, lorsque de votre part l'inexécution de nos ordres y aura mis quelque obstacle. Vous ne pouvez ignorer que lorsque nous faisons passer un vaisseau à Yanaon, c'est pour avoir une partie considérable de marchandises nécessaires à l'assortiment de nos cargaisons. Vous savez que ces marchandises ne nous parviennent qu'en é cru, qu'il faut les faire blanchir. Lorsqu'elles nous parviendront à la fin de janvier, ne faudra-t-il pas nécessaire-

ment ou priver la cargaison de cette partie de marchandises, ou exposer le vaisseau à manquer son voyage par une partance trop tardive. Nous vous prions de vouloir bien faire à ceci une sérieuse attention par la suite, et de suivre à cet égard ce que nous avons eu l'honneur de vous prescrire par notre lettre du 26 mai dernier. Nous vous recommandons aussi les garas et les baffetas dont nous vous avons fait la demande par la même lettre.

Nous avons fait passer à la Compagnie vos expéditions par la voie de l'Île de France ; nous souhaitons qu'elles arrivent heureusement.

Nous avons également fait passer au Conseil de cette île la lettre de change tirée par le sieur Courtin sur M. Gilbot.

Nous sommes surpris, Messieurs, des réflexions que vous nous faites au sujet du sieur Allezon ; donnez-vous la peine de lire la lettre que la Compagnie vous a écrite le 15 novembre 1743 ; vous y verrez que la Compagnie ne lui accorde que douze cents livres d'appointements ; les trois cents de gratification qu'elle veut bien lui accorder sont pour le mettre au niveau des autres, jusqu'à ce qu'il soit conseiller en pied ; il n'est encore que surnuméraire.

Le batteur de coton et le boulanger sont bien arrivés.

Nous avons reçu le compte de la succession de Domingue Rozaire ; nous en compterons à ses héritiers.

M. et Madame Gassonville et leurs fils sont bien arrivés.

Nous ne pouvons admettre quant à présent pour commis du second ordre les sieurs Creusé et Ferrière, ainsi que vous le désirez. Vous verrez par le tableau des employés, arrêté le 11 février, que ceux qui ont déserté se trouvent remplacés. Vous aurez agréable de faire jouir les employés des appointements des grades où ils se trouvent portés sur le dit tableau, à commencer du premier février. La dépense des sieurs

Créusé et Ferrière doit cesser à la réception de la présente; tout ce que nous pouvons faire pour eux, ce sera d'avoir égard à votre recommandation, lorsqu'il se trouvera des places vacantes.

Le sieur Courtin se trouve sur le tableau en qualité de commis du premier ordre. Nous pensons que, c'est tout à ce qu'il peut prétendre. Nous ne vous faisons point passer de sous lieutenants; l'intention de la Compagnie étant que votre garnison ne soit composée que de cinq officiers, et par la nomination du sieur Comyns que vous ferez reconnaître en qualité d'enseigne, elle se trouve actuellement composée de six officiers.

Nous vous remettons les deux pièces concernant l'affaire du sieur Darlu avec le sieur Archin.

Il est bien que vous ayez chargé sur le *Neptune* les laines de Kirman; nous avons envoyé à la Compagnie la facture de onze balles; nous n'avons point celle des huit autres. Vous auriez pu avoir des lumières du sieur Duplessis qui est chez vous et qui a fait cet achat pour pouvoir former une facture d'autant plus facilement que le fret a été payé par votre caisse.

Sur l'avis que vous nous donnez que le sieur Guillaudeu demandait son rappel de Patna, nous avons nommé pour le remplacer le sieur Renault, dont nous connaissons la prudence et les capacités. Nous souhaitons qu'il accepte sans restriction la nomination que nous faisons de lui pour remplir ce poste. Au cas qu'il ne lui convint point et qu'il le refusât, vous lui notifieriez que notre intention est qu'il aille par intérim jusqu'à ce que nous ayons pourvu à son refus, et qu'à son retour de Patna, il sera maître de reprendre son poste de garde magasin des marchandises.

Les réponses que nous avons reçues de Madras et de Bombay sont à peu près les mêmes que celles que le Conseil de Calcutta vous a faites.

Rien de plus à propos que le contr'ordre que vous

comptez donner au sieur Collé ; il convient de le laisser à Balassore dans ces temps critiques, tant pour les secours dont il peut être aux vaisseaux qui se trouveront en cette rade, que pour la facilité de la correspondance.

Nous espérons que vous aurez à la réception de la présente établi des relais, comme nous vous avons autorisés par notre lettre du 20 janvier dernier, et que vous nous donnerez de vos nouvelles plus fréquemment que par le passé. Vous donnerez aussi ordre à ce même chef de nous écrire directement, et au premier avis, ce qu'il apprendra de la rade de Balassore et des côtes adjacentes, afin d'éviter le retardement de l'aller et venue de Chandernagor.

Le sieur Deshayes nous a assurés qu'en sortant du Gange, il avait rencontré la *Marie Jeanne* qui y entrait ; nous souhaitons qu'elle vous soit heureusement parvenue.

Nous avons appris avec plaisir le départ du vaisseau le *Neptune* ; nous souhaitons qu'il arrive heureusement au port de Lorient.

Nous ferons la retenue suivant l'avis que vous nous donnez au batteur de coton et au boulanger.

Nous avons eu l'honneur de vous marquer plus haut tout ce que nous pensions au sujet de l'affaire des Allemands et des officiers déserteurs ; nous ne pouvons que nous y référer et vous confirmer ce que nous vous avons précédemment marqué à ce sujet, ainsi que notre surprise de ce que vous ne l'avez pas déjà exécutée, puisque c'était un moyen que vous eussiez eu de persuader le Nabab de votre droiture dans cette affaire. Nous sentons bien qu'après avoir tant tardé, vous devez y trouver quelque embarras ; mais tâtez-vous, de bonne foi, Messieurs, à qui en est la faute ? Il est tout à fait convenable de publier l'amnistie pour tous nos déserteurs qui sont actuel-

lement chez l'étranger. La guerre oblige de prendre ce parti, et nous ne pouvons douter que les bons Français ne se rengent sous leur pavillon.

Vous verrez dans notre lettre du 23 janvier que nous vous avons prévenus de la démarche qu'il conviendrait que vous fassiez auprès du Nabab au sujet de la guerre avec les Anglais.

Il nous a paru, Messieurs, que vous avez accédé avec bien de facilité aux demandes du Nabab, et aux représentations du sieur Fournier. Par la lettre que vous avez écrite à ce dernier le 7 janvier, il paraît que vous n'avez rien à craindre du Nabab pour le commerce actuel de la Compagnie, puisque vous n'aviez pas une pièce de marchandise dans les harams, et que vous pouviez facilement faire revenir les employés de Cassimbazard jusqu'à un temps plus favorable. Nous ne pouvons nous empêcher de vous marquer que nous craignons fort que tant de facilités de votre part n'engagent le Nabab à vous faire par la suite des demandes plus fréquentes et plus exorbitantes. Nous savons qu'il faut presque toujours payer quelque chose, mais nous voyons aussi que vous pouviez trainer cette affaire en longueur. Tout devait vous y engager. Votre situation dans laquelle on ne pouvait pas vous faire grand mal et les embarras dans lesquels le Nabab se trouve avec Mustaphakan, étaient encore un motif qui devait vous engager à reculer ce paiement, d'autant plus que cet événement peut en amener de plus considérables qui pourront peut-être rendre cette contribution inutile à votre tranquillité. Ainsi, Messieurs, vous ne deviez dans cette affaire mettre vos soins qu'à gagner du temps. Puisque c'est une affaire faite, vous devez soulager la Compagnie de cette somme, autant que faire se pourra par la taxe que vous imposerez sur les habitants.

Monsieur Brüyère et Madame son épouse sont bien arrivés.

Nous voyons que vous avez remplacé les casses Jagrenapour par des casses Mogora, ce qui ne convient point du tout à la Compagnie. Il valait mieux les remplacer par des fanjebis santos ou autres marchandises de meilleure qualité que ces casses de Patna, qui généralement parlant, ne valent rien et ne sont pas d'un débouché facile en Europe. Au surplus, il faut faire ce qu'il dépendra de vous pour rétablir les casses Jagrenapour dans leurs sortes ; les demandes en sont toujours considérables en Europe, où elles sont d'une excellente défaite. Une augmentation raisonnable sur le prix vous en aurait procuré quelques parties.

Nous ne pouvons nous empêcher de vous marquer notre surprise de la liberté avec laquelle le nommé Jean Dumont paraît dans la colonie de Chandernagor. Cette tolérance est absolument contraire aux ordres que nous vous avons donnés à ce sujet et qui sont confirmés par la Compagnie. Ainsi, Messieurs, si à la réception de la présente, il se trouve encore dans la Colonie de Chandernagor, ou qu'il y reparaisse par la suite, nous vous réitérons de le faire arrêter. Comment nous empêcher de vous dire que le peu d'attention que vous avez eue pour nos ordres en cette occasion est extrêmement déplacé ? leur exécution n'était-elle pas absolument nécessaire pour la conservation du bon ordre, de la règle et des volontés de Sa Majesté ?

Vous aurez agréable de faire une retenue de six roupies par mois sur les appointements du sieur Gravier pour la subsistance de sa mère qui est ici chargée de deux enfants et dans une extrême misère, comme il paraît par la requête qu'elle a présentée à Monsieur le Gouverneur.

Il manque sur la cargaison du *Pondichéry* neuf

sacs de salpêtre et 2.209 livres de cordes de différence sur le poids et sur le *Neptune* un sac de cauris de cinquante caous. Le capitaine de ce bâtiment dit avoir renvoyé à terre, en 109 paquets, 10.190 livres $1/2$ de cordes.

Ci-joint les tableaux des employés et officiers, auxquels vous aurez agréable de vous conformer.

Ci-joint également les pièces reçues de la Compagnie à votre adresse par la voie de Mahé en novembre dernier dont nous avons eu l'honneur de vous envoyer des copies.

A présent que les Allemands sont partis, que vous êtes tranquilles du côté du Nabab, que vous n'avez point à craindre les Mahrattes, nous comptons que vous réduirez (comme il convient de le faire très strictement) l'état de dépenses que vous a remis Monsieur Duplex.

Il est étonnant, Messieurs, qu'après les ordres que nous vous avons donnés de suivre exactement ce qu'il vous prescrivait, vous soyez encore à exécuter l'article d'économie qui concerne les vaisseaux de l'Inde, et les arrangements qu'il vous avait prescrit de prendre à cet égard. Ayez agréable de relire la lettre qu'il vous a écrite et de vous y conformer exactement. Nous enjoignons à M. le Directeur de tenir sévèrement la main à l'exécution de cet article. Souffrez, Messieurs, que nous vous demandions en passant ce que pourra penser la Compagnie de votre zèle pour le bien de ses affaires, en voyant de votre part une telle inattention sur des ordres économiques de cette conséquence.

Nous vous remettons ci-joint copie du compte du sieur Duplessis avec la compagnie, par lequel vous verrez qu'au lieu de rs. 50 que nous vous avons marqué de lui faire payer pour solde, il redoit rs. 130. Ainsi il faut qu'il rapporte encore à votre caisse la somme de rs. 86. pour être quitte envers elle. Nous sommes surpris que le dit sieur Duplessis, ayant par

devers lui le double du dit compte, ne se soit pas aperçu de cette erreur.

Dudezert, notre maître canonnier, écrit au vôtre comme son procureur, pour qu'il finisse l'affaire avec Saint-Prix; mais il nous avoit avisés que la somme que Saint-Prix répète, ne provient que de ce qu'il demande ses appointements à raison de rs. 18, suivant l'usage à Chandernagor, au lieu qu'ils ne lui sont dûs qu'à raison de 15 rs. 5 fs. 44 cs.

Ci-joint le duplicata des lettres que nous vous avons écrites les 23 et 27 janvier dernier par le brigantin la *Marie Jeanne*, au contenu desquelles nous nous référons.

Ci-joint pareillement l'arrêt rendu sur les pièces du procès que vous nous avez remises d'entre les sieurs Navoisie et Galoche.

Ci-joint le connoissement d'une petite caisse à l'adresse de Chet Matabray, que Monsieur le Gouverneur prie M. Burat de lui faire tenir en même temps que la lettre qu'il a mise sous son couvert.

Nous sommes, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, MIRAN,
DULAURENS, BARTHÉLEMY, GUILLARD, LE
MAIRE et BRUYÈRE.

Inventaire du paquet du Conseil supérieur à l'adresse du Conseil de Chandernagor par le vaisseau le Fidèle.

- N^{os} 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 23 janvier dernier par la *Marie Jeanne*.
3. Duplicata de celle du 27 janvier par le dit vaisseau.

4. Tableau des employés de l'Inde, arrêté le 11 février dernier.
5. Tableau des officiers.
6. Paquet de Messieurs les Directeurs des ventes à l'adresse du Conseil de Chandernagor...
7. Paquet de la Compagnie à la dite adresse.
8. Requête du sieur Archin contre le sieur Darlu.
9. Mémoire des pièces justificatives à la demande du sieur Archin.
10. Copie de l'arrêt rendu par le Conseil contre le sieur Ravoisier.
11. Copie du compte du sieur Duplessis avec la Compagnie.
12. Tableau rectifié de la situation du comptoir d'Oogly depuis le premier janvier 1743 jusqu'au 31 décembre de la même année.
13. Autre tableau depuis le premier janvier 1744 jusqu'au 31 décembre de la même année.
14. Connaissance d'une petite caisse pour Chet Matabray, recommandée à M. Burat.
15. Une lettre pour M. Burat.
16. Une lettre pour M. de Saint-Paul.
17. Deux lettres pour M. Golard.
18. Deux lettres pour M. Ladhoue.
19. Une lettre pour M. Allezon.
20. Une lettre pour M. Fournier.
21. Une lettre pour M. Boutet.
22. Une lettre pour M. Gazon.
23. Une lettre pour M. Renault.
24. Une lettre pour M. Duboisrolland.
- 25 54 lettres particulières.

Lettres de Monsieur le Gouverneur.

26. Une lettre à l'adresse de Messieurs du Conseil.
27. Deux lettres pour M. Burat.
28. Trois lettres pour M. de Saint-Paul.

29. Deux lettres pour M. Guillaudeau.
30. Une lettre pour M. Golard.
31. Trois lettres pour M. Ladhoue.
32. Une lettres pour M. Duboisrolland.
33. Une lettre pour M. Gazon.
34. Une lettre pour M. Renault.
35. Une lettre pour M. Fournier.
36. Une lettre pour M. Boutet.
37. Une lettre M. Allezon.
38. Une lettre pour M. Finiel.
39. Une lettre pour M. Coja Mirza.
40. Une lettre pour Indinaram Chandry en persan.
41. Une lettre pour Manick Sercar en persan.
42. 41 lettres particulières.
43. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 21 mars 1745.

Signé : DUPLAN DE LAVAL.

*Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du
Conseil de Chandernagor, savoir :*

- N^{os} 1. Lettre du Conseil de ce jour.
2. Duplicata de celle du 21 mars dernier par le
Fidèle.
3. Tableau général des employés.
4. Tableau des officiers.
5. Une lettre à l'adresse du Conseil.
6. Deux lettres pour M. Burat.
7. Une lettre pour M. Guillaudeau.
8. Une lettre pour MM. Guillaudeau et de Saint-Paul.
9. Une lettre pour M. de Saint-Paul.
10. Une lettre pour M. Renault.

11. Une lettre pour M. Ladhoue.
12. Une lettre pour M. Boutet.
13. Une lettre pour M. Albert.
14. Une lettre pour M. Brignon.
15. Une lettre pour M. Lhostis.
16. Une lettre pour M. Glainville.
17. Une lettre pour M. Devaux.
18. Une lettre pour M. Courtin.
19. Une lettre pour M. Coja-Mirza.
20. Une lettre pour M. Monteil.
21. Une lettre pour M. Piques.
22. Une lettre pour Chinchurat.
23. Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 1^{er} avril 1745.

A Pondichéry, le 4^{or} avril 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous donner avis que nous avons expédié au Gange le vaisseau le *Fidèle*, commandé par le sieur Marcenay. Nous souhaitons que ce bâtiment qui a quitté notre rade le 23 du mois passé y arrive sûrement. Vous avez ci-joint le duplicata de la lettre que nous vous avons écrite par cette occasion le 21 du même mois, qui vous parviendra par la voie de Yanaon, et au contenu de laquelle nous nous référons.

Le bot que vous devez nous expédier au commencement de mars n'est point encore arrivé.

A Pondichéry, le 6 mai 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous avons reçu par le bot le *Midi* qui a mouillé en cette rade le 5 du mois passé la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 5 mars dernier, avec les pièces qui y étaient jointes.

Jusqu'à présent les deux vaisseaux de guerre anglais que nous vous avions annoncés être à la côte malabare, suivant le rapport des officiers du *Favori*, n'y ont point encore paru. Nous avons appris que les deux qui étaient dans le détroit de Malacca et ceux du détroit de la Sonde, devaient se joindre à Batavia, et ensuite venir ensemble sur cette côte, pour y rétablir vraisemblablement leur croisière, ce dont nous vous donnerons avis dans le temps.

Nous approuvons les démarches que vous avez faites auprès du Nabab pour l'engager à défendre par ses paravanas à chaque nation de commettre entre elles aucun acte d'hostilités, non seulement au Gange, mais encore à dix lieues au delà de la Pointe des Palmiers. Nous vous exhortons de nouveau à continuer la poursuite de cette affaire dans le cas où elle ne serait point encore terminée. Vous sentez comme nous les avantages qui en peuvent résulter pour la sûreté des vaisseaux. Nous pensons qu'il vous sera d'autant plus facile de l'obtenir que le Nabab ne doit plus avoir rien à désirer, après avoir tiré de la nation une somme aussi considérable que celle pour laquelle nous voyons que M. Fournier a fait accord avec lui. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce paiement, nous référant à ce que nous vous avons marqué par la nôtre du 21 mars dernier, qui ne se vérifie que trop par l'entrée des Mahrattes au Bengale.

Les livres du comptoir de Cassimbazard nous sont bien parvenus. Nous avons pris lecture de la requête que M. Lange nous a présentée, par laquelle il demande que la gratification ci-devant attachée au teneur de livres, lui soit allouée. Nous ne pouvons, Messieurs, avoir égard à ses représentations, la Compagnie ayant jugé à propos de supprimer toutes gratifications ; c'est à elle à qui il faut s'adresser directement.

Ne présumant pas que les troubles finissent sitôt, les Mahrattes étant répandus dans tout le Bengale, nous ne pouvons rien vous prescrire sur le contrat à faire, pour lequel vous seriez bien aises d'avoir auparavant notre sentiment. Quoique cette opération dépende uniquement des circonstances dans lesquelles vous allez vous trouver, nous pensons néanmoins que vous ne risquez rien de terminer avec vos marchandises pour un vaisseau seulement, si vous trouvez jour à pouvoir le faire.

Vous auriez dû voir par la nôtre du 21 mars, que nous vous avons autorisés à continuer les services de M. Collé à Balassore. Ainsi, nous nous référons à ce que nous vous avons marqué à ce sujet ; vous lui recommanderez de nous écrire directement et de nous informer de tout ce qui se passera sur la rade de Balassore.

Nous avons fait honneur à la lettre de change de 1.200 rs. que vous avez tirée sur nous en faveur du Révérend Père supérieur des Jésuites de cette ville.

Nous aurons attention de passer dans les dépenses du vaisseau le *Pondichéry* les sept cents livres de poudre à canon d'Europe qui avaient été omises.

Nous avons reçu une lettre de M. Le Verrier en date du 19 mars, par laquelle il nous informe, que, craignant de ne pas recevoir la partie de soie que vous aviez à lui faire passer, il serait dans la nécessité de se servir de la voie des lettres de change sur Chanderna.

gor; nous vous en prévenons pour que vous fassiez honneur aux traites qu'il pourra tirer sur vous, Messieurs. Nous lui recommandons cependant de ne se servir de cette voie qu'autant qu'il s'y trouvera forcé. Cette crainte est d'autant mieux fondée, que suivant les dernières nouvelles que nous avons de Mahé, le sieur Mitori qui commande le vaisseau que vous avez expédié pour Surate, étant arrivé à Calicut, sur de faux bruits qu'il y avait un vaisseau de force de Bombay, et plusieurs palles qui croisaient à la côte, il s'était déterminé, pour éviter d'être pris, d'aller à Galles. Nous ignorons s'il prendra le parti de rester jusqu'à ce qu'il puisse continuer son voyage.

Des 96 sacs de riz que nous avons reçus par le bot *Midi*, il s'en est trouvé 26 entièrement pourris par l'eau de mer; le surplus était échauffé et même gâté.

La présente vous parviendra par le vaisseau des Manilles la *Précaution*, qui mouilla sur rade le 2 du courant; il doit mettre à la voile ce jour pour le Gange.

Ci-joint le duplicata de notre dernière en date du premier avril dernier.

Nous sommes, etc. . .

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DÜLAURENS,
MIRAN, BARTHÉLÉMY, DE CHOISY, GUILLARD,
LE MAIRE, BRUYÈRE.

A Pondichéry, le 7 mai 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Dans les 2200 pièces de baffetas que nous avons reçues cette année de votre comptoir, il s'en est trouvé 360 qui n'avaient que 8 $\frac{1}{2}$ aunes à 8 $\frac{3}{4}$ sur $\frac{2}{3}$ au

lieu de 9 aunes à 9 1/2 sur 3/4 qu'elles doivent avoir. Nous vous en prévenons afin que vous y teniez la main pour celles que vous recevrez par la suite.

Le vaisseau la *Précaution* a mis à la voile pour le Gange le 5. Ci-joint le duplicata de la lettre que nous vous avons écrite par ce bâtiment, de même date, et dont le triplicata vous parviendra par terre.

Nous avons, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
DE CHOISY, MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD,
LE MAIRE et BRUYÈRE.

A Pondichéry, le 21 mai 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous profitons du départ du vaisseau le *Charles*, qui va au Gange, pour vous remettre le quatriplicata et le triplicata de nos lettres des 5 avril et 17 du courant.

Depuis quelques jours le bruit court à cette côte qu'il y a cinq vaisseaux de guerre anglais qui croisent sous Ceylan. Quoique nous n'ayons encore aucune certitude de cette nouvelle, il se pourrait néanmoins que ce fussent les quatre du détroit de Malacca, avec le *Favori*, que l'on attend de jour en jour à Madras. Sitôt que nous saurons que ce sont eux, nous ne manquerons pas de vous en informer.

Nous avons, etc.

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, etc.

A Pondichéry, le 22 juin 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Ne croyant pas l'occasion par laquelle vous parviendra la présente assez sûre pour répondre à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 16 avril dernier, nous nous contentons simplement de vous en accuser réception avec toutes les pièces qui y étaient jointes, conformément à l'inventaire. Cette lettre nous est parvenue le 21 du courant par voie de terre.

Nous avons appris la triste nouvelle de la prise des trois vaisseaux de Chine de la Compagnie par ceux de guerre anglais qui croisaient dans le détroit de la Sonde. Cette nouvelle n'est malheureusement que trop vraie par toutes les certitudes que nous en avons eues jusqu'à présent. Quant au bruit qui s'était répandu à cette côte, que ces mêmes vaisseaux de guerre étaient sous Ceylan, il ne s'est point confirmé. Nous savons au contraire qu'ils n'y ont point encore paru.

Nous n'avons point encore de vaisseaux ni nouvelles d'Europe. Dès que nous en aurons, nous ne manquerons pas de vous en faire part.

Nous vous prions de nous envoyer par la première occasion dix mans de cierges pour la chapelle du fort dont nous avons besoin.

Depuis ce que nous vous avons marqué par notre lettre du 7 mai dernier au sujet des garas, nous avons encore trouvé une balle dans laquelle il manque sept pièces. Ayez agréable de vérifier d'où peut provenir cette erreur.

M. Le Verrier nous marque par sa lettre du 8 mai dernier que le vaisseau l'*Heureux* est arrivé à Goa le 29 avril, et enfin en rade de Surate, après avoir couru beaucoup de risques. Ci-joint l'extrait de sa lettre à ce sujet. Les balles de soie que vous aviez fait

charger sur ce bâtiment lui sont bien parvenues. Il observe qu'étant de basse qualité, la vente n'en pourra pas être aussi avantageuse qu'il le pensait.

Vous aurez agréable de profiter de l'occasion d'un vaisseau portugais, appartenant au directeur de cette nation à Surate expédié au Gange, pour faire passer à M. Le Verrier deux pipes de vin de Xérès et sa provision de vin rouge en caisse.

Ci-joint le triplicata de notre dernière du 21 mai.

Nous avons, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DULAURENS, D'ESPREMENIL,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD, LE MAIRE
et BRUYÈRE.

A Pondichéry, le 1^{er} juillet 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Depuis notre dernière du 28 du passé, n'ayant appris aucune nouvelle dont nous puissions vous faire part, nous ne vous écrivons la présente que pour accompagner le duplicata de la dite lettre, laquelle vous parviendra par un vaisseau maure qui va au Gange.

Nous avons, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DULAURENS, D'ESPREMENIL,
etc...

A Pondichéry, le 20 juillet 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous avons reçu le 16^e du courant les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire par voie de terre, les 23 mars et 25 mai derniers avec les pièces qui y étaient jointes, auxquelles nous ne répondons pas encore: la présente étant uniquement pour vous informer que nous avons appris par la voie d'un vaisseau danois, arrivé il y a quelques jours à Tranquebar, que les vaisseaux de guerre anglais, de retour de Batavia, sont présentement à Ceylan, où ils ont établi leur croisière. Cette nouvelle est très certaine, le capitaine danois ayant été à bord de leurs bâtiments.

Nous n'avons point encore reçu de nouvelles de la Compagnie; dès que nous en aurons, nous ne manquerons pas de vous en faire part.

Nous avons, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPRÉMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD, LE MAIRE,
et BRUYÈRE.

A Pondichéry, le 4 août 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Depuis la dernière du 20 juillet que nous avons eu l'honneur de vous écrire, dont ci-joint le duplicata, l'escadre anglaise qui croisait à Ceylan, est arrivée à Goudelour et y a mouillé le 31 du même mois. Nous

ne pouvons pas encore rien vous dire sur le séjour qu'elle y doit faire, ni si elle doit aller ailleurs ; si nous apprenons quelque chose de particulier à ce sujet, nous ne manquerons pas de vous en faire part.

Nous avons, etc. . .

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPRÉMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD, LE MAIRE et
BRUYÈRE.

A Pondichéry, le 23 août 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

La triste situation du commerce dans l'Inde causée par des évènements qui vous sont aussi bien connus qu'à nous, nous engage à la plus exacte attention sur ce qui peut préserver autant qu'il est en notre pouvoir, celui de la Compagnie de se ressentir de la décadence presque totale où nous avons la douleur de le voir tomber. Nous pensions que des vues aussi sages et aussi conformes aux intérêts de la Compagnie devaient être le premier mobile de tous ceux qui ont l'honneur de la servir. Mais nous voyons avec le plus sensible chagrin que l'esprit de partialité, nous osons même dire d'insubordination, met des obstacles infinis de la part de quelques personnes dans les vues économiques et mesurées qui devraient guider le Conseil de Chandernagor dans les circonstances critiques du temps présent.

La lettre que nous a écrite M. Burat et celles qu'en a reçues Monsieur le Gouverneur, dont il nous a donné communication, nous ont jetés dans le dernier

étonnement, et nous ont fait prendre avec chagrin le parti de remédier aux abus que nous voyons régner au Conseil de Chandernagor.

Le premier objet qui s'est présenté à nos réflexions est l'affaire du sieur Gazon. Nous ne saurions revenir de la vivacité avec laquelle le parti de cet employé a été soutenu dans votre Conseil. Permettez-nous de vous dire que vous ne deviez ni ne pouviez juger cette affaire qui devait nous être renvoyée, dès que Monsieur le Directeur qu'elle regarde, n'en a point voulu être le juge, et que le premier article est du temps de la direction de M. Dirois. Sans nous arrêter ici à vous faire sentir le faux de quelques avis énoncés dans votre délibération du 4 juin dernier, nous l'avons mis à néant, et avons décidé que le sieur Gazon donnera caution pour la somme de rs. 2.705. 5-8, montant de l'état des dépenses de l'hôpital qu'il représente pour l'année 1742, jusqu'à ce que la Compagnie ait décidé si cette somme doit lui être allouée ou non. A l'égard des dépenses de 1743, cette époque était de la gestion de M. Burat; c'est à lui à vérifier ce qui pourrait s'être fait de dépenses qui nous paraissent exorbitantes sur ces états et à allouer ce qu'il jugera juste. L'irrégularité de la conduite du sieur Gazon et son inexactitude nous ayant paru d'une conséquence trop considérable, nous l'avons interdit du service de la Compagnie.

Nous avons pareillement déchargé le sieur Barthélemy des allégations témérairement avancées contre lui par le sieur Gazon. L'inspection des livres de votre comptoir nous a pleinement convaincus de leur fausseté, puisque M. Barthélemy a passé les dépenses de l'hôpital au 11 avril 1742, qu'il a remis la caisse le 30 juin de la même année, et que dans un si petit espace de temps, il ne peut s'être fait des dépenses si considérables, dont d'ailleurs les états ne peuvent se former si subitement. Ainsi tout ce qui est postérieur

au 11 avril pour cette espèce de dépenses doit être sur les comptes du sieur Gazon. Nous ne pouvons nous empêcher, Messieurs, de vous faire observer qu'il nous a paru dans cette affaire bien des facilités de votre part à ajouter foi aux rapports d'un écrivain noir dont la juste valeur devrait vous être parfaitement connue. C'est cependant sur le simple rapport de ce noir, et sans la moindre pièce justificative, que sont fondés la plupart des avis de cette délibération. Rien de plus surprenant et de plus honteux qu'un tel fondement.

L'affaire suscitée à Indinaram pour la femme et son enfant trouvés morts dans leurs paillotes, étant référée à la Compagnie, nous ne pouvons point décider à ce sujet, quoique nous sentions toute l'injustice d'en laisser ce courtier chargé. Nous sommes extrêmement surpris d'apprendre que les sieurs Gazon, Ladhoue, Boutet et Allezon lui font des tracasseries tout à fait déplacées, et qui ne peuvent aboutir qu'à la diminution des revenus de la Compagnie, si elles n'ont pas des suites plus fâcheuses. Vous devriez, Messieurs, sentir de quelle conséquence il est de conserver cet ancien serviteur de la Compagnie, qui peut infiniment nuire à ses intérêts, si on le dégoûte assez pour quitter son service, ce qui arrivera inmanquablement si l'on continue à le chagriner mal à propos, et lorsque loin de démentir, il fait comme nous le savons, tout ce qu'il peut pour continuer les marques de son zèle envers la Compagnie, qui ne peut ignorer, plus que nous, les bons services que cet ancien serviteur lui rend depuis plus de quarante ans.

Le bon ordre et la règle exigent que cet homme n'ait à répondre qu'à Monsieur le Directeur ; c'est à lui seul qu'il doit rendre ses comptes, et c'est à Monsieur le Directeur seul à lui en demander de quelque nature qu'il puisse être sur les affaires de la Compagnie. En un mot Monsieur le Directeur doit avoir

seul un pouvoir absolu sur tous les écrivains noirs qu'il doit placer et chasser du service comme il le juge à propos, sans que la protection de qui que ce soit puisse l'en détourner : et nous lui enjoignons même, pour commencer à faire sentir son autorité à cet égard, de chasser le nommé Manique Sercar que nous savons être un des principaux moteurs de toutes ces tracasseries, et tous ceux qu'il jugera nécessaire pour rendre sa direction plus tranquille qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

Nous voyons avec une vraie peine et avec encore plus de surprise que quelques personnes, loin de concourir à l'augmentation des revenus de la Compagnie, soutiennent avec chaleur des propositions qui ne tendent qu'à leur diminution, jusqu'à avancer que le kohaly ou droit de mesurage sur les grains qui s'embarquent du Gange sur les vaisseaux, ne doit point se payer au fermier. Bien loin d'adopter un pareil système, notre zèle pour la Compagnie nous porterait à augmenter ces droits, s'il était possible, et ce devrait être, Messieurs, votre façon de penser. C'est pourquoi nous vous enjoignons de tenir sévèrement la main à ce que ce droit, quelque fâcheux que puisse être le temps, soit payé dans son entier, suivant l'usage qu'il l'a toujours été ci-devant, et à Monsieur le Directeur en particulier, de nous rendre compte de ceux qui refuseront de l'acquitter ; nous l'autorisons à refuser des dastoks à tous ceux qui feront la moindre difficulté de payer à la Compagnie des droits qui lui sont dûs tels qu'ils puissent être.

Ce droit est bien expliqué dans le bail ; il doit être payé moitié par le vendeur et l'acheteur. Dans le cas où l'un de vous, Messieurs, fasse venir du riz du dehors et le décharge ensuite sur des vaisseaux, il est alors réputé vendeur et acheteur ; ainsi il doit le droit en entier. Il ne convient pas absolument de mettre la ferme en régie ; on a trop longtemps connu l'abus,

nous n'y consentirons jamais. Vous devez la continuer sur le même pied où elle est, et au même fermier. La régie a des inconvénients si considérables que nous ne voyons qu'un dépérissement certain à en attendre ; un tel avis n'a point eu pour but le bien de la Compagnie ; l'intérêt particulier lui a servi de guide. Nous sommes bien mortifiés de ne voir que ce motif dans la plupart des opérations et des sentiments de plusieurs personnes à Chandernagor.

Le succès du commerce de la Compagnie dépendant très particulièrement de l'attention à la visite, nous vous recommandons, Messieurs, d'y donner tous vos soins et de la remettre sur l'ancien pied. Non seulement nous avons jugé à propos d'en ôter l'inspection au sieur Allezon, mais encore nous lui interdisons l'entrée du Conseil jusqu'à de nouveaux ordres de la compagnie, et il jouira simplement des appointements de 1200 livres; il s'occupera de la visite si Monsieur le Directeur le trouve bon, ou de ce qu'il jugera à propos de lui destiner. La violence de ses avis et la chaleur avec laquelle nous savons qu'il les soutient, nous le font juger un sujet extrêmement dangereux pour le service de la Compagnie dans les circonstances présentes.

Est-il possible que le plus grand nombre d'entre vous, Messieurs, connaissant ou devant connaître le génie du Bengale, vous vous soyez oubliés au point d'accéder à l'avis qu'il ouvrit de faire chercher les marchands de Chinchurat pour contracter avec eux ? De la demande qu'ils vous firent d'une escorte et des bassaras de la Compagnie pour se rendre à Chandernagor, ne deviez-vous pas sentir que le sieur Allezon s'était trop avancé en vous assurant qu'ils contracteraient ? Nous vous exhortons à être extrêmement en garde contre des nouveautés de cette espèce, dans lesquelles trop souvent l'intérêt particulier est couvert du prétexte spécieux du bien du service.

L'intérêt de la Compagnie étant particulièrement lié avec l'accroissement du commerce particulier, dont la liberté doit par cette raison se trouver restreinte aux opérations qui ne peuvent porter aucun préjudice à la Compagnie, ni la compromettre avec le Gouvernement maure, nous ne pouvons nous empêcher de blâmer la conduite des sieurs Ladhoue et Boutet d'avoir préféré donner leurs marchandises à fret aux Anglais, et de s'être liés avec des Maures et des Arméniens de préférence aux armements de la colonie. Cette désunion peut donner des connaissances aux Maures très préjudiciables aux intérêts de la Compagnie qui doit paraître faire tous les armements. C'est pourquoi il convient que Monsieur le Directeur paraisse toujours à la tête de tous les armements, comme cela s'est toujours pratiqué jusques à présent.

Il est étonnant, Messieurs, que des personnes préposées par la Compagnie pour veiller à ses intérêts, qui les connaissent et qui doivent se sacrifier pour eux, fassent des opérations qui leur soient contraires dans un pays où ils savent que la moindre démarche est extrêmement délicate.

Nous ne pouvons qu'approuver le refus que M. Burat a fait de donner l'entrée du port et commission à un vaisseau maure, tandis qu'il y en avait de reste dans la colonie. Nous ne pouvons laisser passer le manque de respect dans lequel le sieur Boutet est tombé envers Monsieur le Directeur à l'occasion de ce vaisseau; il restera interdit jusqu'aux ordres de la Compagnie.

Les postes de caissier et de procureur du roi étant vacants, seront donnés à ceux que Monsieur le Directeur jugera y convenir.

Nous avons examiné le compte d'Indinaram avec la Compagnie et les notes qu'il y a jointes, que nous trouvons d'autant plus justes et raisonnables, que Monsieur le Gouverneur a une parfaite connaissance de ce qu'il allègue sur le premier article du débit, et que

c'est par ses ordres, que, pour faire rentrer à la Compagnie les débits de plusieurs débiteurs accumulés depuis plus de vingt années, il avait réglé ce petit droit de deux roupies pour la serre, jusqu'à ce que la Compagnie eût été remboursée. Il en avait averti son successeur M. Dirois, ainsi que des droits sur le bois et la chaux qui avaient aussi le même but.

Quant aux autres articles des comptes, nous les trouvons justes, et en conséquence, Monsieur le Directeur agira pour le remboursement de la solde, conformément à l'acquit que nous trouvons dans les notes de ce courtier qui bien mal à propos a été chagriné à ce sujet. Avec ce compte sont jointes plusieurs notes de ce qui lui est dû pour lods et ventes, cazenas et kohaly.

Le Conseil et surtout Monsieur le Directeur doivent agir par les voies de justice et de saisie, etc., pour la rentrée des droits sans distinction de qui que ce soit. Nous sommes bien surpris et mortifiés de voir dans la liste de ses débiteurs des personnes du Conseil; ils devraient être les premiers à donner l'exemple; mais non, ce sont eux au contraire qui autorisent les autres.

Vous ne devez pas ignorer que pour les lods et ventes, les immeubles sont des hypothèques spéciales et qu'on les fait vendre lorsque ce droit n'est point acquitté. Nous ne voyons qu'avec peine l'oubli que l'on fait des lois les plus ordinaires, et nous ne savons à quoi attribuer la négligence que nous apercevons dans tous ces faits, et l'abandon presque total des intérêts et des droits les plus intimes de la Compagnie. Que pourra-t-elle penser lorsqu'elle verra tout ce que nous vous marquons, et que nous avons été forcés de le faire pour rétablir l'ordre et la subordination, dont il paraît que l'on ne tient plus compte à Chandernagor?

Nous nous flattons qu'au moyen de ces arrangements que nous ne prenons qu'avec chagrin, la paix et l'unanimité si nécessaires pour les affaires de la

Compagnie, reprendront le dessus. Nous vous y exhortons, autant qu'il est en nous de le faire.

Nous allons à présent répondre à quelques articles de vos lettres qui le demandent.

Nous vous remercions de votre attention à nous informer de l'incursion des Malhattes ; nous souhaitons qu'elle n'ait point de suites plus fâcheuses.

Nous vous prions, Messieurs, de ne plus souffrir qu'on mette dans vos expéditions des pièces sans signatures, ou aussi peu ménagées que celles dont le sieur d'Albert est l'auteur. Nous comptons que vous lui aurez fait part de nos sentiments sur ces pièces.

Nous ne pouvons qu'être extrêmement surpris qu'après nous avoir référé l'affaire entre le sieur Boutteville et le sieur Ross, vous n'avez pas jugé à propos de nous référer celle du sieur Gazon, comme si celle-ci ne nous regardait pas davantage. Vous nous permettrez de vous dire qu'il y a une contradiction manifeste dans votre conduite à cet égard. Quoiqu'il en soit, nous sommes fort surpris que Messieurs les Anglais n'aient pas voulu entrer dans les raisons que vous leur avez alléguées ; elles étaient bien bonnes ; mais nous pensons que ni le sieur Boutteville ni la Compagnie ne doivent adhérer au jugement de Calcutta.

Nous consentons que vous accordiez à Jean Dumont son passage sur les vaisseaux de la Compagnie pour l'Europe, à condition que ce soit sur le même pied sur lequel il est passé dans l'Inde, et qu'il soit consigné jusqu'en France au capitaine du vaisseau sur lequel il passera.

Le sieur Duplan, secrétaire du Conseil, avait en vérité oublié de livrer au capitaine du *Fidèle* une copie de son inventaire que ce capitaine avait. Puisque ce n'est que sur cette pièce que la copie, qu'on oublie de lui livrer, avait été faite, il aurait dû toujours vous le représenter.

Nous vous réitérons de vouloir bien vous souvenir, Messieurs, de la demande de baffetas et de salpêtre que nous vous avons faite.

Lorsque nous ferons passer un employé à votre comptoir, nous tâcherons de remplir vos vues au sujet de celui que vous demandez pour le secrétariat.

L'escadre anglaise dont nous vous avons parlé mouilla le 30 du passé à Goudelour ; après y avoir passé huit jours, elle appareilla pour retourner en croisière dans le sud. Nous ne savons point au vrai quelles opérations elle se propose de faire. Quelques personnes pensent qu'une partie ira au Bengale, d'autres à la côte malabare. Si nous en avons quelques connaissances plus particulières, nous ne manquerons pas de vous en informer.

Ci-joint le duplicata de notre dernière du 4 du courant.

Nous avons, etc. . . .

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPRÉMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD, LE MAIRE,
et BRUYÈRE.

A Pondichéry, le 16 septembre 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Ayant reçu avis de Messieurs du Conseil de l'île de France qu'elle était réduite à la plus extrême misère par la disette des vivres, n'ayant ici d'embarcation d'aucune espèce, nous vous expédions en diligence la présente pour vous recommander d'armer en diligence le vaisseau le *Fidèle*, ainsi que la meilleure chaloupe ou bot que vous ayez, et de charger

ces deux bâtiments en riz, farine, arack, beurre, huile, bougies blanches et jaunes, légumes secs de toutes les espèces, dont les Européens font usage, même du biscuit, si vous pouvez en avoir de prêt. Enfin, Messieurs, nous vous prions de bonder ce bâtiment de toutes provisions d'espèces ci-dessus, puisque la disette est si grande. Monsieur de la Bourdonnais marque à Monsieur le Gouverneur qu'on y est obligé de manger des rats ; ce dernier objet doit vous engager également à toute diligence possible, et à mettre ces bâtiments en état de faire voile pour leur destination avant la fin de novembre. Nous espérons de votre zèle que vous voudrez bien concourir de toutes vos forces au soulagement de ces colonies.

Nous avons, etc.

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPRÉMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD, LE MAIRE et
BRUYÈRE.

A Pondichéry, le 17 septembre 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor :

Messieurs,

Le 14 du courant nous sont parvenues par la voie de Mahé des expéditions de la Compagnie du mois de janvier passé, tant pour nous que pour vous : ne croyant pas la voie de terre assez sûre, et d'ailleurs le paquet à votre adresse est si gros que nous avons pris le parti de faire simplement une copie de la lettre qu'elle vous écrit et que vous trouverez ci-jointe. Vous verrez par ces expéditions que la Compagnie avait résolu de nous faire parvenir quatre vaisseaux,

dont deux pour ici et deux pour le Bengale. Cependant il y a tout lieu de présumer que ces navires ne nous parviendront point dans le cours de cette année, attendu que nous avons des nouvelles certaines qu'ils n'avaient point encore été expédiés au commencement d'août passé. Dans les circonstances où nous nous trouvons, nous ne pouvons qu'être bien aises d'un pareil retardement, car, en vérité, si ces vaisseaux eussent fait leur route à l'ordinaire, ils n'auraient pu éviter d'être pris par les Anglais. Nous sommes même dans de très vives inquiétudes à leur sujet, par l'obstination avec laquelle nous voyons les Anglais continuer leur croisière à nos portés, y ayant actuellement quatre vaisseaux à Goudelour; les autres à ce qu'on nous a dit, ont fait route pour le Bengale.

Quant même nos vaisseaux nous seraient parvenus, nous nous serions trouvés dans l'impossibilité de vous faire passer des fonds, et cela par les risques éminents qu'il y aurait eu à courir. Nous sentons parfaitement l'embarras dans lequel vous devez vous trouver, et nous sommes malheureusement hors d'état de pouvoir vous secourir; c'est à vous à prendre les mesures que vous croirez les plus justes pour avoir les fonds nécessaires pour votre comptoir; nous ne sommes pas dans une plus agréable situation, puisque depuis longtemps nous sommes aux derniers expédients.

Les vaisseaux le *Chandernagor* venant de Bassora, et le *Dupleix*, de Moka, ont touché à Mahé, et les subrécargues ont laissé tous leurs fonds à ce comptoir. Nous ne pouvons vous dire quant à présent à quoi ils peuvent se monter; dès que nous en aurons reçu un état, nous ne manquerons pas de vous en faire part. Suivant ce que M. de Leyrit nous marque, ces deux navires devaient mettre à la voile le premier du courant pour se rendre au Bengale; nous souhaitons qu'ils puissent vous parvenir sans aucun fâcheux accident.

La Compagnie, ainsi que vous le verrez par la lettre

qu'elle vous écrit, recommande avec tant d'empressement la plus exacte économie, que nous ne pouvons que vous réitérer les ordres que nous n'avons cessé de vous donner à ce sujet. Nous pourrons prendre par la suite certains arrangements en conformité dont nous vous ferons pari et lieu.

Ci-joint le duplicata de la lettre que nous vous avons écrite hier, et à laquelle nous vous prions d'apporter la plus sérieuse attention, le sujet ne le méritant que trop par lui-même.

Nous omettions de vous dire que les expéditions de la Compagnie sont parvenues à la côte malabare par le vaisseau l'*Elisabeth*, commandé par le sieur Vigoureux que M. de la Bourdonnais a substitué à l'*Expédition* qui lui est venu d'Europe. Il est inutile que nous vous marquions que toutes les nouvelles ci-dessus doivent être ensevelies dans un profond secret ; vous en sentez ainsi que nous la conséquence.

Nous sommes, etc...

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPRÉMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD, LE MAIRE et
BRUYÈRE.

A Pondichéry, le 2 octobre 1745.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Monsieur le Gouverneur nous ayant remis les pièces que le sieur Boutet lui a adressées en date du 27 août dernier, tendantes à se justifier des griefs exposés contre lui par M. Burat, et à faire révoquer l'interdiction prononcée contre lui, nous avons fait le plus sérieux examen de ces pièces ainsi que de celles que M. le Directeur nous a adressées en date du 28 août

dernier, et nous avons d'une voix unanime approuvé ce que M. le Directeur a fait en cette occasion à l'égard du sieur Boutet, dont la conduite est tout à fait irrégulière. Ainsi, Messieurs, nous confirmons l'interdiction que nous avons déjà prononcée contre le sieur Boutet par notre délibération du 19 août dont nous vous avons fait part par notre lettre du 23 du même mois, qui aura pleine et entière exécution. Nous ne pouvons nous empêcher de vous marquer notre surprise de la façon dont cette affaire a été envisagée par quelques uns du Conseil de Chandernagor, qui l'ont prise dans un point de vue extrêmement faux, ce qui nous prouve de plus en plus que l'esprit d'insubordination de parti et d'intérêt particulier guide absolument la plupart des avis de votre Conseil. Que pensera la Compagnie, lorsque nous lui présenterons des faits de cette nature ?

Au reçu de la présente, ayez s'il vous plait agréable de faire faire deux clefs pour le coffre contenant les deniers provenus des encans, succèssions, dépôts, etc., de l'une desquelles le greffier sera chargé, et le procureur du roi de l'autre. Les comptes, tels qu'ils soient, relatifs à cette caisse, doivent être arrêtés par l'un et l'autre conjointement, et aucun paiement ne doit se faire qu'en la présence de tous les deux.

Nous avons remarqué encore que les scellés s'apposent en votre comptoir avec le cachet de la Compagnie. Ce cachet étant à la disposition de plusieurs personnes, il ne convient pas de s'en servir à cet usage. Vous ordonnerez s'il vous plait qu'on se serve dans la suite de celui du Conseiller commissaire qui sera présent à la dite apposition, en présence du greffier et du Procureur du roi, lorsque ce sera à la requête de ce dernier qu'ils seront apposés ; il ne doit pas être mis avant qu'au préalable il n'ait été présenté une requête par ceux qui y auront droit.

Nous voilà en octobre sans avoir les vaisseaux d'Europe, et suivant toutes les apparences, nous n'en

aurons point cette mousson. Ainsi prenez s'il vous plaît vos arrangements pour nous faire parvenir à la fin de décembre au plus tard deux vaisseaux chargés de salpêtre, cauris et de plus de marchandises que vous pourrez, et des provisions ordinaires pour ce comptoir. Monsieur le Gouverneur donne en particulier des ordres pour la sûreté de ces vaisseaux à M. Burat auquel vous vous en rapporterez sur cet article. Mais nous ne saurions assez vous recommander de faire en sorte que ces vaisseaux soient à la fin de décembre sur cette rade, sans quoi ils courraient des risques trop évidents.

Vous recevrez ci-joint les originaux des lettres de la Compagnie dont nous vous avons fait passer des copies.

Nous sommes bien aises que le sieur Renault ait accepté le poste de Patna. Vous rappellerez le sieur Guillaudeu pour y envoyer le dit sieur Renault ; mais comme sa santé est véritablement dérangée et qu'elle pourrait bien ne pas lui permettre d'y faire un long séjour, il lui sera libre de s'en revenir dans un an.

Vous avez dans ce comptoir une quantité considérable de draps dont la défaite est difficile, vu le manque de hautes couleurs. Vous donnerez des ordres à M. Renault pour qu'il puisse baisser le prix de ceux de cette espèce, afin d'éviter un dépérissement total, et que par leur produit, vous puissiez faire cesser les intérêts des sommes que vous devez, qui ne feront que s'accumuler. C'est à quoi vous devez donner la plus sérieuse attention.

Nous manquons absolument de blé ; ayez agréable de nous en envoyez le plus que vous pourrez du mieux choisi.

Nous ne saurions assez vous recommander l'économie la plus exacte et la diminution des dépenses, telle que M. Dupleix vous l'a prescrit par ordre du

Ministre et de la Compagnie. Nous voyons avec douleur que lorsque Monsieur le Directeur veut remplir les intentions du Ministre et de la Compagnie à cet égard, il est souvent contrecarré fort mal à propos par ceux mêmes qui devraient être les premiers à l'aider dans l'exécution de ces dispositions si salutaires et si absolument nécessaires au bien et au commerce de la Compagnie, surtout dans les conjonctures présentes. Nous ne concevons rien à une pareille conduite de la plupart d'entre vous, Messieurs. Nous vous exhortons à entrer, comme vous le devez, dans des vues plus relatives à l'opinion que la Compagnie a eues de vous, lorsqu'elle vous a confié la manutention de ses affaires.

Il est assez étonnant que le comptoir de Chandernagor soit le seul qui n'ait pas encore rempli tous les arrangements d'économie si étroitement recommandés par le Ministre et par la Compagnie. Que pensera-t-elle, lorsqu'elle verra qu'ayant sous les yeux la diminution de son commerce et les pertes immenses qu'elle fait, vous ne portiez pas au remède qu'elle y apporte elle-même par la diminution qu'elle prescrit dans ses dépenses, et par les arrangements qu'elle ordonne, pour que ces dépenses se fassent plus dans l'ordre et dans la règle que par le passé?

Vous ne ferez passer aucun des deux vaisseaux à Yanaon ainsi que nous vous avons prescrit de le faire; ils courraient trop de risques dans l'occurrence présente.

Nous vous envoyons ci-joint le duplicata de notre dernière du 17 septembre.

Nous sommes, etc. . .

Signé : DUPLEIX, LEGOU, D'ESPRÉMENIL, DULAURENS,
BARTHÉLEMY, GUILLARD, MIRAN, LE MAIRE et
BRUYÈRE.

*Inventaire du paquet à l'adresse de Messieurs du
Conseil de Chandernagor, savoir :*

- N^{os} 1 Lettre du Conseil de ce jour.
2 Duplicata de celle du 17 septembre.
3 Une lettre du Conseil pour M. Burat.
4 Paquet de la Compagnie à l'adresse du Conseil.
5 Deux lettres pour M. Burat.
6 Trois lettres pour M. de Saint-Paul.
7 Une lettre pour MM. Guillaudeu et de Saint-Paul.
8 Une lettre pour M. Guillaudeu.
9 Une lettre pour M. Renault.
10 Une lettre pour MM. Ladhoue et Boutet.
11 Deux lettres pour M. Ladhoue.
12 Deux lettres pour M. Golard.
13 Une lettre pour M. Boutet.
14 Deux lettres pour M. Burat.
15 Une lettre pour M. Fournier.
16 Une lettre pour M. Boutet.
17 Une lettre pour M. Gazon.
18 Une lettre pour M. de Boisrolland.
19 Une lettre pour M. d'Albert.
20 Une lettre pour les armateurs du vaisseau le
Dupleix.
21 Quatre-vingts lettres particulières.
22 Le présent inventaire.
- A Pondichéry, le 3 octobre 1745.

A Pondichéry, le 48 mars 1746.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 21 septembre et 12 octobre, 25 no-

vembre, 21 et 26 décembre passés nous sont bien parvenues avec les pièces qui y étaient jointes conformément aux inventaires. Nous allons par la présente y répondre par ordre de date.

Permettez-nous de vous dire que nous avons tout lieu de présumer, qu'ayant eu nouvelles dès 1744, de la déclaration de la guerre, vous auriez donné à vos pilotes ainsi qu'aux vaisseaux particuliers sortis de Chandernagor au commencement de l'année passée, des signaux de reconnaissance, et que même vous nous les auriez fait parvenir pour les donner aux vaisseaux que nous aurions pu vous expédier. Cette précaution vous aurait tenus à l'abri de la croisière de Milord Nostheck, et aurait sauvé indubitablement les bords de la Compagnie et vos vaisseaux,

Il convient absolument de ne point relâcher les poursuites que vous aviez commencées au dorbar pour la restitution de ces embarcations. Poussez les avec toute la vigueur possible. Quand même Aliverdikan et toute sa famille seraient détruits, ainsi que la nouvelle en court depuis quelque temps, ne manquez pas de faire la même diligence auprès de son successeur, en lui faisant sentir le préjudice que cet acte d'hostilité a porté au commerce de toutes les nations au Bengale.

Nous sommes même étonnés au dernier point que jusqu'à présent le Nabab n'ait pas agi plus efficacement, vu qu'il y avait tout lieu d'espérer par les lettres de M. Fournier que cette affaire serait promptement décidée. N'y aurait-il pas de la collusion entre lui et les Anglais; car enfin, à quoi aboutirait le paravana obtenu pour la neutralité des nations au Gange, si les pilotes sans lesquels aucun vaisseau ne peut entrer dans cette rivière, ne sont pas en sûreté en rade de Balassore où on va les prendre ordinairement.

Nous approuvons la conduite que vous avez tenue avec le Conseil de Chinchurat, au sujet du salpêtre

contracté par M. Guillaudeu, ainsi que le contrat arrêté et signé le 28 juin entre les trois nations.

Observez cependant d'écrire à notre chef de Patna de vivre le plus qu'il lui sera possible en bonne intelligence avec les Anglais et les Hollandais, particulièrement de s'entendre avec eux pour le contrat du salpêtre. Mais il ne faut pas que la condescendance soit servile; qu'il mette du sien autant que les autres mettront du leur, sans s'engager, à des avances qui dans leur esprit pourraient passer pour bassesse.

La peinture que vous nous faites de la triste situation où se trouvait le Bengale lorsque vous avez passé le contrat avec vos marchands, nous a pénétrés jusques au vif, et les raisons qu'ils vous ont alléguées pour ne rien rabattre de leurs prétentions nous ont paru suffisantes pour acquiescer à leurs demandes. Heureusement que cette affreuse disette n'a pas continué, et que le riz est revenu à un prix raisonnable.

Nous sentons parfaitement le tort que fait au crédit de la Compagnie le refus de Chet Matabray, mais quel remède y apporter? Nous nous trouvons ici dans des circonstances non moins fâcheuses que celles où vous vous trouvez, et nous ne voyons pas d'autre parti à prendre que celui de la patience. Tâchez au moyen de la vente des marchandises que vous avez en magasin ou à Patna, de subvenir aux dépenses de vos comptoirs, sans avoir recours, s'il est possible, à des emprunts qui dans les temps présents ne feraient que décréditer de plus en plus la compagnie, ce que votre zèle pour elle doit vous faire éviter soigneusement.

Il est vrai que le *Dupleix* à son passage à Mahé a remis des fonds; mais, le subrécargue de ce vaisseau s'est mis si peu en règle qu'on ne sait ni la quantité ni ceux à qui ils peuvent appartenir. Cette irrégularité a engagé Monsieur le Gouverneur à donner un ordre absolu à M. de Leyrit de ne rien délivrer sous quelque

prétexte que ce fut, jusqu'à ce que préalablement le subrécargue ou les armateurs du dit vaisseau ne produisissent un compte détaillé des dits fonds. Il y a plus : les marchands armateurs de Surate ont porté leurs plaintes à M. Le Verrier de ce que l'on ne leur faisait aucune mention de ce qui avait été remis à Mahé. Ayez agréable de faire avertir ceux qui ont fait assurer, de faire une déclaration par devant votre secrétaire, ce dont vous nous enverrez des copies collationnées des fonds qui sont restés à Mahé pour leur compte, étant juste qu'ils en fassent bon aux dits armateurs.

Nous savons que le sieur Boissière a tiré plusieurs lettres de change dont aucune ne sera acquittée jusqu'à ce que les comptes de cet armement ne soient totalement terminés.

Nous ne pouvons qu'approuver les motifs de votre délibération du 15 novembre sur les ordres que nous vous avons donnés pour l'expédition des vaisseaux le *Fidèle*, et d'un bot pour les Iles. Les risques étaient trop évidents pour pouvoir passer outre, et nous sommes persuadés que si vous aviez jour à expédier ce vaisseau avec quelque espèce de sûreté, vous l'auriez fait. Nous en apprendrions le départ avec beaucoup de plaisir, attendu que les provisions dont vous les chargeriez, feraient un grand bien aux îles.

Le vaisseau portugais est bien arrivé ici et nous a remis tous les effets de sa cargaison, sur lesquels nous avons trouvé beaucoup de manquant, ainsi que vous le verrez par l'état ci-joint. Lorsque nous en avons parlé au capitaine, il nous a donné d'aussi pauvres raisons que nous n'avons pas crû devoir insister davantage sur cet article, prévoyant même la nécessité que nous pourrions avoir de son vaisseau, soit pour la côte malabare ou pour le Bengale. Pour l'engager dans nos intérêts, nous lui avons accordé 25 0/0 de bénéfice sur l'intérêt qu'il avait dans cet

armement et qui se montait à rs. 26.541.14-8. Il est parti le 22 du passé pour se rendre à Calicut. Nous vous avons crédités de rs. 15.962.11-38 pour le montant des avances que vous avez faites pour le chargement de ce vaisseau.

Vous avez ci-joint une lettre de change que le sieur Courtin a tirée sur M. Gillot, conseiller à l'île de France. Le Conseil de ce lieu nous prie de ne pas permettre dorénavant qu'on en tire de semblables, attendu qu'il y a une grande différence entre les piastres courantes du pays qui ne sont qu'imaginaires et les piastres mexicaines. Pour paiement le sieur Giblot a fourni à la caisse 1609 livres pour laquelle somme il lui a été délivré par première et deuxième une lettre de change à l'ordre du sieur Courtin de la quantité de 447 piastres sur M. Pochevin, caissier général à Paris.

A la bonne heure que vous ayez nommé MM. Golard et Finiel, l'un au poste de garde magasin de la marine, et celui de procureur du roi. Nous vous recommandons seulement, et sommons en particulier M. Burat d'avoir incessamment l'oeil sur la conduite des comptables.

Nous avons pris communication de la lettre que vous avez écrite à la Compagnie, et en avons fait tirer deux exemplaires qui sont partis ainsi que l'original de votre lettre et les pièces qui l'accompagnaient par trois différentes occasions. Nous souhaitons bien vivement que ces expéditions puissent lui parvenir. Elle n'y verra que des sujets de mortification et dignes de sa plus sérieuse attention à votre égard.

Nous vous prions de nous informer plus exactement que vous ne l'avez fait l'année passée, non seulement de tout ce qui se passe à Chandernagor, mais aussi dans vos autres comptoirs. Faut-il que ce soit ou les étrangers ou les particuliers qui nous instruisent de certains faits qui sont ou peuvent devenir graves par

la suite? L'établissement que nous avons fait, et en mettant de distance en distance des paltemars, n'a été que pour avoir des nouvelles de votre comptoir et plus sûrement et plus fréquemment que par le passé. Nous voyons cependant avec chagrin que vous n'en profitez point; c'est ce qui nous engage à vous prescrire par la présente de nous écrire au moins une fois par mois, soit qu'il y ait matière ou non.

Nous avons été aussi surpris qu'on peut l'être en apprenant que défunt sieur Ladhoue était redevable envers la compagnie de plus de 50. 000 rs. Nous ne faisons pas les réflexions qu'exigerait une telle conduite, mais nous nous contenterons de vous faire remarquer qu'elle est intolérable, et que M. le Directeur doit tenir exactement la main à ce que pareille chose n'arrive plus, qu'il a à se faire rendre compte tous les mois des ventes au comptant des magasins et en faire rentrer le montant au trésor, comme nous vous l'expliquerons ci-après. Vous avez bien fait de ne pas accepter les lettres de change qui vous ont été offertes par les exécuteurs testamentaires sur M. Dupleix, parce qu'il a des sommes à répéter contre cette succession; les fonds qui doivent lui rentrer ne le sont pas encore ou ne pourront l'être que dans quelque temps. Mais vous pouvez compter que lorsqu'il aura été payé de ce qui peut lui être dû par le défunt, il remettra à notre caisse les fonds en surplus à fur et à mesure qu'ils lui rentreront. De votre côté, vous devez faire toute diligence pour faire rentrer dans la vôtre tout ce qu'il sera possible. La Compagnie comme vous le dites bien est créancière privilégiée, d'autant mieux qu'il n'était que le dépositaire des effets dont il paraît qu'il faisait usage à son avantage. Il convient que vous nous marquiez au juste ce qui entrera à votre caisse; nous aurons de même attention de vous dire ce que M. Dupleix recevra pour le même compte.

Quant aux 10,500 rs. que le bagnan a déclaré n'avoir pas reçues, et dont le sieur Gazon a acquitté les ordonnances, ce caissier doit rester responsable de cette somme, sauf à lui d'avoir son recours contre qu'il appartiendra. Il est surprenant que ce comptable ait mis l'acquit avec ordonnance, et qu'il ne se soit pas chargé de cette somme. Que penser d'une telle opération, dira la Compagnie, lorsqu'elle l'apprendra, ainsi que du dérangement affreux où se trouve la caisse, dont la vérification avait toujours été retardée par la négligence du sieur Gazon? Nous vous avouons que nous ne pouvons revenir de notre surprise, et nous n'osons vous dire tout ce qu'un pareil dérangement présente à l'imagination. Il faut y apporter le remède, c'est ce que nous voyons de plus pressé, et faire en sorte que pareille chose n'arrive plus par la suite. Tous ces faits sont inouïs et inconnus, grâce à Dieu, jusqu'à présent à Pondichéry, et nous ne voyons pas d'autre moyen pour les éviter à Chandernagor que d'y établir les affaires sur le pied qu'elles le sont ici, et de ne servir du bagnan que pour les menues dépenses sur le pied que le fait ici Aroumbaté. Il convient donc d'établir le second du comptoir garde du Trésor et des matières d'or et d'argent. Tous les fonds qui viendront par les vaisseaux y seront versés, ainsi que ceux des ventes au comptant des deux magasins. Le montant des lettres de change à l'ordre du conseil, les emprunts et autres sommes considérables qui rentreront à la Compagnie par diverses voies, le montant des ventes au comptant des deux magasins, seront payés en espèces et non en billets sur quelque bagnan que ce soit, sur les ordonnances de M. le Directeur qui seront acquittées par le garde du Trésor. Ce sera du même Trésor que les paiements se feront, savoir: les avances aux marchands, les envois aux comptoirs, les achats des deux magasins, les traites sur le Conseil, les acquits des billets, leurs intérêts, et enfin les autres sommes qui

n'auront point de rapport à la caisse courante. Tous les paiements du Trésor ne se feront que sur les ordonnances du Directeur. Par ces nouvelles dispositions, la caisse courante ne sera chargée que des dépenses, des appointements et des dépenses journalières, ordinaires et extraordinaires, de l'entretien des bords, des vaisseaux des réparations des bâtimens, des nouvelles constructions, etc. Elle recevra du Trésor sur les ordonnances du Directeur, les fonds nécessaires pour fournir à toutes les dépenses. Nul billet n'aura cours pour tous ces paiements; le caissier paiera lui-même en espèces courantes les appointements de tous les employés, officiers, soldats, canonniers, etc. Il sera défendu de recevoir aucun billet pour ces articles sur le bagnan; il n'aura que le détail des dépenses journalières momentanées dont le caissier aura soin de lui faire rendre compte tous les mois exactement sans remise. Il ne lui donnera des fonds qu'à fur et à mesure qu'il en jugera le besoin, et ne lui donnera aucune somme à recevoir du tiers et du quart sur des billets, comme il était d'usage. Tout se paiera comptant dans les magasins et dans les caisses; toutes les traites seront refusées, et si les comptables jugent à propos de faire des crédits, ils seront pour leur compte.

Tous les mois, Monsieur le Directeur doit faire arrêter les ventes au comptant des deux magasins et en faire porter le montant effectif au trésor. Au moyen de ces arrangements et précautions, la Compagnie ne se trouvera plus dans la confusion où l'a jetée la négligence.

Nous sentons bien qu'il ne convient point de pousser vivement le bagnan; il en pourrait résulter une banqueroute ruineuse pour la Compagnie et pour les particuliers. Il convient de le ménager en le veillant de près. La prudence du Conseil doit le guider dans cette extrémité; mais il ne doit pas perdre de vue un

moment les intérêts de la Compagnie qui ne doit en aucune façon être dupe de la mauvaise gestion de qui que ce soit.

Dans l'examen que nous avons fait des sommes dues à la caisse par divers, nous trouvons plusieurs articles qui n'y ont nul rapport et qui devraient avoir leur chapitre ouvert dans le grand livre de négoce. Nous vous prions de les distraire et de les porter par article séparé.

Nous ne comprenons pas comment un gatmagy peut devoir à la Compagnie 7.000 rs ; ces sortes de gens que nous regardons comme chefs de macouas ici, ne doivent être payés ni avoir des avances qu'autant qu'ils fournissent ou qu'ils aient fourni des rameurs et des bateaux. On dit que a été en état de rembourser ce qu'il doit. Nous ne doutons pas que vous ne l'ayez obligé de payer et que vous tiendrez la main à ce que l'on soit plus attentif sur les avances à faire à ces sortes de gens. Au surplus, tant pour cet article que pour ceux qui ont rapport à d'autres avances, le bagnan doit en être responsable s'il les a faites de son chef et sans ordre. C'est ce que Monsieur le Directeur doit examiner très sérieusement, et mettre ordre aux abus qui se sont introduits à ce sujet.

Quant à la somme de 20.000 rs. que Bochedève, associé des sieurs Duram et Monin, a prise sous le nom de M. Burat, dès qu'il a été prouvé que cette somme avait été donnée sans l'aveu ni traite de M. Burat, les bagnans doivent également répondre de cette somme qui n'a pu sortir de la caisse que de connivence avec le dit Bochedève. Celui-ci l'ayant dissipée, ou n'étant pas en état de l'acquitter, ses deux associés doivent en répondre tant comme associés que comme l'ayant donnée de leur propre mouvement, sans ordre ni par écrit, ni verbalement de M. Burat. Ainsi, Messieurs, après avoir fait vos diligences auprès de

Bochedève, vous devez déclarer aux deux autres bagnans ce que nous vous marquons.

Il faudrait examiner sérieusement les reliquats de divers fournisseurs depuis nombre d'années, porter à profit et pertes ceux dont vous serez certains de l'insolvabilité, faire payer ceux qui sont en état, et terminer enfin cette affaire qu'il est inutile de tenir si longtemps en souffrance et qui paraît dans la caisse comme un fonds existant.

Le petit droit que Monsieur le Gouverneur avait établi sur les grains aurait du absorber une grande partie de ces reliquats ; il ne l'avait été que dans cette intention. Pourquoi n'en point faire usage jusqu'à la liquidation de ces articles ?

Monsieur le Gouverneur, plusieurs années avant son départ du Bengale, avait défendu aux deux magasins de faire crédit à qui que ce fût, et avait averti les comptables que les crédits qu'ils feraient seraient pour leur compte. Il paraît que cet ordre n'a eu de vigueur que pendant son séjour au Bengale ; mais, comme son éloignement n'a point dû apporter de changement à un ordre si convenable, les comptables doivent être responsables des crédits qu'ils ont jugé à propos de faire. On doit en distraire ceux dont le bagnan s'est volontairement chargé, et dont le remboursement n'a pas eu lieu par sa négligence.

M. Bruyère, chargé ci-devant du détail des magasins et des marchandises, enverra à M. Burat les éclaircissements dont il peut avoir connaissance, afin que M. le Directeur puisse juger sûr qui ces crédits doivent être imputés. La Compagnie ne peut absolument être la victime de l'inexécution des ordres. Ceux qui n'ont point fait de compte doivent en répondre. Vous ferez cependant tout ce qui vous sera possible pour retirer de ces débiteurs tout ce que vous pourrez, et vous fournirez des états de ce que vous jugerez devoir regarder les comptables ou le bagnan, que vous nous enverrez.

L'état des dettes actives du bagnan non plus que celui des marchands, ou des restant dans les harams et chez les datals, ne servent qu'à prouver le mauvais usage qu'il a fait de la trop grande confiance que l'on a eue en lui. Quels rapports les fonds de la Compagnie ont-ils avec ceux des particuliers? De quel droit s'en est-il servi pour faire des avances aux uns et aux autres, au détriment de cette même Compagnie? En tout autre pays que celui que nous habitons, on ferait une punition exemplaire; mais la crainte de tout perdre, le discrédit où l'abandon trop marqué de la Compagnie nous plonge, nous arrêtent, et nous ne voyons d'autres remèdes à tant de maux que ceux que nous vous proposons ci-dessus, auxquels vous aurez recours aussitôt qu'il vous rentrera des fonds soit par mer, soit par d'autres voies.

Vous établirez le trésor sur le pied que nous vous avons expliqué; le magasin des marchandises sera déchargé de ce soin. Le garde du trésor aura tout le temps de veiller à la rentrée des fonds; il avertira M. le Directeur, lorsque quelqu'un des comptables tardera à verser au trésor, afin qu'il donne les ordres nécessaires. Nous sommes persuadés qu'au moyen de cet arrangement, tout sera rétabli dans l'ordre, que les abus cesseront, et que l'on ne fera plus un si mauvais usage de la confiance que la Compagnie veut bien avoir dans les employés comptables.

Nous avons examiné la note de vos dettes et des effets qui restent soit à Patna ou dans vos magasins. L'article des dettes nous a paru d'autant plus fort que vous ayant fait passer en 1744 des fonds bien considérables, et votre envoi en Europe ayant été à l'ordinaire, nous avons lieu de croire que vos dettes ne seraient pas aussi fortes qu'elles le sont. La Compagnie ne verra pas avec plus de plaisir que nous cet

article ; nous pouvons même vous dire qu'elle ne s'y attend point du tout, et qu'elle comptait qu'au moyen de l'envoi considérable que nous vous avons fait, être acquittée pour la plus grande partie.

Par le même état nous voyons que vous avez en draps et en marchandises 1.157.227 rs. Cet article, non compris le débit de votre caisse, est plus que suffisant pour vous acquitter. Il ne s'agit que de trouver la défaite de ces draps. Nous vous avons marqué précédemment qu'il convenait de donner des ordres à Patna pour baisser la main et pour profiter des premières occasions. Nous sommes persuadés que vous aurez agi en conséquence, car enfin, il est inutile de garder plus longtemps en magasin ces draps ; la plupart dépareillés et de couleur peu recherchée tomberaient à la fin en pure perte à la Compagnie.

Les autres parties de son commerce ne vous occupant pas beaucoup à présent, nous vous prions de vous donner tout entiers à celle-ci ; elle est de la dernière conséquence. Vous ne pouvez y donner trop d'attention.

Le comptoir de Cassimbazar, par défaut de commerce et les courses continuelles des Mahrattes, devient tout à fait à charge à la Compagnie, et d'autant plus onéreux que nous apprenons avec peine que les dépenses y sont toujours sur le même pied et même augmentées et que M. Fournier élude autant qu'il peut les ordres que vous lui avez fréquemment donnés de se retirer à Chandernagor. Il doit cependant mieux qu'un autre sentir l'inutilité du séjour qu'il y fait, et il devrait être le premier à proposer son rappel, jusques à des temps plus heureux. Nous estimons donc qu'il convient de n'y laisser qu'un employé subalterne avec quelques pions, sans autre suite ni autre dépense. Nous vous prions de vous y conformer.

Nous vous donnerions le même ordre pour Patna.

si ce n'était cette partie considérable de draps qui y est et que vous avez en magasin. Vous devez sentir aussi bien que nous l'inutilité de ces petits comptoirs, dont les dépenses, peu ménagées dans des circonstances aussi fâcheuses, deviennent tout à fait à charge à des Compagnies qui ne sont fondées que sur un commerce suivi et non suspendu de défenses qui ne font que rendre votre sort et le nôtre plus fâcheux.

Nous n'avons appris qu'avec une vraie peine la vente des vaisseaux qui restaient dans la colonie, faite aux Hollandais, en même temps que plusieurs personnes et leurs familles avaient passé au service de ces étrangers. Nous pensons qu'une telle résolution n'aurait dû se prendre qu'à la dernière extrémité, et lorsque l'on aurait été assuré qu'il n'y avait plus rien à espérer du côté de l'Europe. Nous ne pouvons qu'approuver le refus qu'a fait Monsieur le Directeur de donner des permissions par écrit à ceux qui ont pris un parti si contraire aux intérêts de la nation. Les Anglais, qui sans doute connaissent mieux le préjudice de ce procédé, ont agi comme ils le devaient dans une telle occasion. Il serait à souhaiter qu'un ouvrage de quatorze ans n'eut pas été détruit en un seul jour. Quel moyen aura-t-on de rétablir les choses, lorsque le temps fera sentir le mal qui doit nécessairement résulter de ce qui vient de se passer ? le repentir viendra trop tard, le mal sera sans remède et la confiance entièrement perdue. Nous pensons que l'on n'a point fait assez de réflexion sur les suites fâcheuses et sur le discrédit où ce procédé allait plonger la nation et la Compagnie.

Nous avons tout lieu de craindre, suivant les dernières nouvelles qui courent, qu'il ne soit arrivé bien du changement au Bengale. Les Mahrattes, à ce qu'il paraît, se sont emparés de l'Ougly et de Mouscouda-

bad et ont exterminé toute la famille d'Alaverdikan. Nous sommes dans une vive impatience d'apprendre au vrai ce qui s'est passé et si les intérêts de la Compagnie n'auront pas souffert de cette révolution.

Un vaisseau anglais, capitaine Miley, revenant de Chine et qui a touché à Anjingue, a écrit à Madras que trois de nos vaisseaux étaient partis de Canton le 13 décembre passé. Les autres nouvelles qu'il a portées sont la mort du Gouverneur de Manille et la défense faite par la cour de Madrid à cette ville d'envoyer aucun gallion à la Nouvelle Espagne sans avoir de nouveaux ordres.

Pendant un mois nous avons eu le chagrin de voir notre rade bloquée par cinq ou six vaisseaux anglais ; ce n'est que depuis trois jours qu'ils ont appareillé et ont fait route vers le sud. Nous ne savons pas encore quelle destination ils se donnent ; il y a toute apparence qu'une partie ira croiser sous Ceylan, et l'autre pourrait bien aller du côté de la rade de Balassore.

Le vaisseau *l'Expédition*, capitaine l'Esquelin, parti en novembre dernier de Mahé pour se rendre ici, a eu le malheur de rencontrer vers les îles Nicobar le vaisseau de guerre le *Midway*, commandé par Peyton, qui après une heure de combat s'en est rendu maître et l'a mené à Madras. Cette perte est peu considérable, ne consistant qu'au seul corps du vaisseau ; mais elle ne fait qu'aggraver la mauvaise opinion que les gens de ce pays ont de nous et qui sont persuadés que notre nation n'est pas en état de faire tête aux Anglais. Ce n'est que par des coups d'éclat qu'on pourra les faire revenir de ces funestes impressions. Quand est-ce que nous aurons la satisfaction de voir arriver cet heureux temps ?

La Compagnie jusqu'à présent ne nous a donné aucun signe de vie depuis bien longtemps ; elle n'a pas

manqué une seule année sans nous écrire par la voie de Bassora, et ses lettres nous parviennent ordinairement dans le courant de janvier. Toutes sortes de raisons devaient nous faire espérer d'en recevoir; notre attente a été vaine jusqu'à ce jour, et nous commençons à perdre espoir d'en recevoir par cette voie, du moins pour cette année.

Nous vous avons prescrit de faire une retenue de six roupies par mois sur les appointements du sieur Gravier, afin de les faire toucher ici à sa mère pour sa subsistance; vous ne nous en avez cependant rien marqué jusqu'à présent. Nous vous prions de vouloir bien nous en écrire par la première occasion pour que nous puissions savoir si nous pouvons payer à cette femme les six roupies dont elle a un extrême besoin.

Nous avons payé depuis peu aux Révérends Pères Jésuites de cette ville une lettre de change de 600 roupies que vous avez tirée sur nous en leur faveur vers les premiers jours du mois de janvier dernier, bien que nous n'ayons eu à ce sujet aucun avis de votre part. Nous comptons que vos premières lettres feront mention de cette traite.

Nous vous envoyons ci-joint nos observations sur les livres de votre comptoir, cotés, etc., auxquelles vous aurez agréable de vouloir bien vous conformer.

Nous répondons par cette occasion à une lettre que nous a écrite M. Allezon, le 6 novembre dernier, par laquelle il nous allègue bien des raisons pour se disculper. Nous lui marquons que nous ne pouvons rien changer au parti que nous avons pris à son égard, et que s'il a des représentations à faire, il peut s'adresser à la Compagnie qui seule décidera de son sort définitivement.

Nous vous prions de vouloir bien avoir attention lorsque vous nous enverrez des huiles par la suite, de les faire mettre dans des jarres bien conditionnées, et de ne plus vous servir de dobars dont le cuir est sujet

à se gâter ou à se pourrir, au moyen de quoi l'huile vient à se perdre. Vous aurez s'il vous plait la bonté de vous conformer désormais à ce que nous vous prescrivons sur cet article pour éviter ces sortes de dommages à la Compagnie, pour le compte de laquelle ils tombent pour l'ordinaire.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPRÉMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD, LE MAIRE,
BRUYÈRE.

A Pondichéry, le 18 juillet 1746.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Par le vaisseau portugais le *St. Louis* que nous avons expédié le 5 du mois, et sur lequel se sont embarqués M. de St. Paul et M. Bruyère, nous n'avons pu vous instruire de l'arrivée de notre escadre composée de neuf vaisseaux, commandée par Monsieur de la Bourdonnais, puisqu'elle vint mouiller sur cette rade le 9 du courant, après avoir livré le combat à l'escadre Anglaise à huit lieues ou environ au sud-est de Négapatam.

Nous allons vous faire le détail des circonstances de cette action. Le 6, vers les cinq à six heures du matin, nos vaisseaux ayant aperçu les Anglais qui étaient sous voile et faisaient route sur eux, nos gens se tinrent prêts et attendirent avec patience que l'ennemi vint à eux, ayant le vent favorable, pendant que nous l'avions contre nous. Cet avantage qu'ils avaient et qui les rendait maîtres de la jonction qui aurait pu se faire en moins de deux heures, ils se détermi-

nèrent à ne la faire que vers les cinq heures de l'après midi, en sorte qu'étant arrivés au tiers de la portée du canon, ils firent leur première décharge avec tant de vivacité que les Anglais nous désamparèrent trois vaisseaux de l'avant garde, lesquels s'étant rétablis, assez promptement, eurent bien leur revanche. L'*Achille*, le *Phœnix*, le *Nepune*, le *Saint-Louis* et le *Bourbon* ont fait merveille; car, pendant plus de deux heures qu'a duré le combat, ils n'ont cessé de faire un feu d'enfer, bien que nos vaisseaux ne se soient battus que d'un côté n'ayant pu faire autrement à cause du vent qui leur était contraire, et l'ennemi, qui, comme on l'a dit, l'avait favorable, faisant usage de ses deux batteries. Cet événement a été sans doute des plus vifs de part et d'autre, mais un inconvénient de plus que nous avons essuyé, c'est que le feu ayant pris à plusieurs de nos vaisseaux dans le fort de l'action, par celui que l'ennemi qui y a jeté, dit-on, cet accident a fait plus de ravages que l'artillerie de l'ennemi, puisque des cent cinquante hommes blessés que nous avons eus en tout, il y en a en plus de quatre-vingt de brûlés. La nuit étant survenue, et ayant fait cesser réciproquement les hostilités, les Anglais se retirèrent et le lendemain, à la pointe du jour, nous étant mis en bonne contenance, on les vit appareiller et faire voile sur nous. Mais ce ne fut que bravade de leur part, n'ayant jamais osé se mettre à la portée de notre canon. On les attendit toute la journée jusqu'au soleil couchant, et enfin, nos vaisseaux voyant que l'ennemi ne voulait pas tenter les événements d'une seconde action, prirent le parti de s'en revenir ici, afin de nous remettre les effets dont ils pouvaient être chargés. Nous avons perdu dans ce combat soixante-douze hommes qui ont été tués.

Notre escadre a essuyé toutes sortes de malheurs. Elle n'est d'abord arrivée aux Iles qu'après neuf mois

de traversée; et partant de l'île Maurice pour aller à Madagascar y faire des vivres dont elle avait absolument besoin, elle y a souffert un ouragan des plus terribles qui a pensé la détruire totalement. Il a fallu employer quarante-cinq jours à l'île Mayotte pour la mettre en état de pouvoir naviguer. C'est encore un retard qui nous a été à tout égard très préjudiciable.

M. de la Bourdonnais nous ayant expédié le vaisseau des îles l'*Insulaire*, armé en guerre et commandé par M. de la Beaume, nous vous prions de donner à ce vaisseau tous les secours nécessaires, ayant extrêmement souffert lors du combat avec les Anglais, et nous vous exhortons de profiter de l'occasion du retour de ce vaisseau que vous ferez en sorte de faire passer ici vers la fin du mois prochain, pour nous faire parvenir aussi le *Fidèle*, le vaisseau portugais et le *Diligent*, avec des cargaisons consistant en blé, biscuit, viande salée, beurre, huiles, et autres provisions nécessaires à l'escadre et à la colonie, en observant toutefois de ne nous faire passer du riz le moins que vous pourrez, et qu'il soit bon. Vous aurez encore agréable de nous envoyer par la voie de l'*Insulaire* tous les canons de 18 que vous pouvez avoir à Chandernagor, qui nous sont très nécessaires; et au surplus, vous ne changerez rien aux mesures à prendre pour faire venir ici le *Diligent*.

La Compagnie ne nous a fait passer que très peu de fonds, quoi qu'elle nous en ait promis d'assez considérables. Il faut espérer que ceux de la prochaine expédition le seront davantage. Nous ne pouvons vous dire quand ni combien on vous en fera passer. Le Conseil ignore totalement le temps qu'il plaira à M. de la Bourdonnais de nous laisser les maîtres de disposer d'un des vaisseaux qui composent son escadre. Aussitôt que nous pourrons en disposer de quelques uns, nous ne perdrons point de temps à vous secourir.

Quant à présent, ne songez qu'à diminuer vos dépenses; réduisez les seulement à l'indispensable, suivant que la Compagnie vous y exhorte.

Nous vous envoyons ci-joint les expéditions qu'elle vous adresse, avec les lettres particulières, le *Mercure* et les gazettes que nous avons reçus pour votre compte. Nous vous prions de faire rendre aux nommés Monin et Duram les lettres ci-jointes à leur adresse sous la contresignature de M. Joly de Fleury.

Vous trouverez pareillement ci-joint le compte du nommé Chocou, boulanger, que l'on a mis ici hors du service à la fin d'avril dernier, et à la famille duquel il ne doit plus être rien payé à compter du premier mai.

Nous vous avons envoyé par notre lettre du 28 mars la première de la lettre de change de 447 piastres, tirée par le sieur Courtin sur le sieur Gillot, conseiller à l'Ile de France; nous vous en envoyons la seconde.

Nous vous remettons encore ci-joint l'état des munitions de guerre chargées à bord de la *Marie-Joseph*, et dont M. Champigny, commandant le dit vaisseau, aura soin de vous rendre compte.

Monsieur le Gouverneur ayant payé ici le 29 mars dernier la somme de 10.000 roupies pour compte de la succession du défunt Ladhoue, nous avons encore attention de vous instruire du recouvrement que nous ferons de toutes les sommes dûes à cette succession.

Les nommés Haurier et Guilledot, auxquels on a avancé ici rs. 37. 12. le premier en ayant reçu rs. 15. 15. et l'autre rs. 21. 21. nous vous prions de leur en faire la retenue lors de leur arrivée à Chandernagor. Le nommé Guilledot a passé sur le vaisseau portugais et Haurier s'embarque sur la *Marie Joseph*, avec les nommés François Fleury, Duchesne, Nicolas Carmers, Gaspard Mel et Fréaucourt, tous apprentis pilotes qui ont été assez heureux de s'échapper de chez les Anglais pour venir se réfugier ici. Duchesne et Fréaucourt

sont payés depuis le 16 juillet jusqu'au 16 août et les trois autres depuis le premier du courant jusqu'au premier août.

Nous sommes, etc.

Signé: DUPLEIX, LEGOU, D'ESPREMENIL, DULAURENS,
MIRAN, BARTHÉLEMY, GUILLARD, LE MAIRE.

*Inventaire du paquet à l'adresse du Conseil de
Chandernagor.*

- N^o 1 La lettre du conseil de ce jour.
- 2 Un paquet de l'*Achille* à l'adresse du Conseil de Chandernagor, contenant les expéditions de la Compagnie n^o 10.
- 3 Un paquet en toile cirée au dit Conseil.
- 4 Un autre paquet en toile cirée au dit Conseil n^o 8.
- 5 Un paquet de lettres particulières.
- 6 Un paquet à l'adresse du Conseil du dit lieu.
- 7 Un paquet à l'adresse du Conseil du dit lieu n^o 3.
- 8 Un paquet de lettres particulières.
- 9 Un paquet de lettres particulières.
- 10 Deux paquets contenant les gazettes.
- 11 Deux paquets contenant le *Mercure*.
- 12 Une lettre pour les nommés Monin et Duram sous la contresignature de M. Jolly de Fleury,
- 13 La seconde expédition de la lettre de change du sieur Courtin de 447 rs.
- 14 Le compte du nommé Chocon, boulanger.
- 15 Le règlement imprimé concernant les prises faites sur mer et la navigation des vaisseaux neutres pendant la guerre, du 24 octobre 1744.
- 16 Un gros paquet à l'adresse du sieur Desbois.

17 Un autre à l'adresse du sieur Bruyère.

18 Un état de munitions de guerre signé: Cornet.

19 Le présent inventaire.

A Pondichéry, le 18 juillet, 1746.

A Pondichéry, le 23 septembre 1746.

Messieurs du Conseil de Chandernagor.

Messieurs,

Les lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire les 25 mai et 11 juin passés nous sont bien parvenus avec toutes les pièces qui y étaient jointes, la première le 21 juillet et l'autre le 5 du mois passé.

Ce n'est qu'avec plaisir que nous avons vu le détail circonstancié que vous nous faites des différents mouvements qu'Aliverdikan a faits pour se soustraire à ses ennemis, et qui lui ont réussi contre toute sorte d'espérance. Voilà plusieurs fois qu'on l'a cru perdu sans ressource, et qu'il s'est relevé glorieusement des plus fâcheux embarras où il se soit trouvé. Les évènements doivent nous faire penser que les Mahrattes ne parviendront jamais à détruire ce seigneur, et que tous leurs efforts n'aboutiront qu'à ravager ce pays, de façon que d'ici longtemps il ne pourra se rétablir. Ils ne se sont retirés que parce que la saison ne leur permettait pas de rester au Bengale, mais l'on doit s'attendre inmanquablement à les voir revenir après les pluies. Ils paraissent trop acharnés pour quitter la partie si facilement, et le gain que les pillages leur procurent est trop attrayant pour n'en pas profiter tant que les circonstances le leur permettront.

Nous voyons avec peine les dépenses que ces fréquentes incursions vous ont occasionnées, et nous ne doutons pas un seul moment qu'elles ne fussent d'une nécessité absolue, et que vous n'y ayez apporté toute l'économie que vous prestrit la Compagnie. Nous voyons même qu'elles ne sont pas finies, et que toutes les années vous serez contraints d'en faire de pareilles, et peut être plus fortes. Que pouvons-nous vous dire là dessus? Il n'y a pas d'autre parti à prendre que de se soumettre à une loi aussi inévitable; c'est aussi ce qui nous engage à persister dans le dessein de relever le comptoir de Cassimbazar. Quelques raisons que puisse alléguer le sieur Fournier, à la réception de la présente, vous lui intimerez de nouveaux ordres à ce sujet, et lui fournirez le plus promptement qu'il vous sera possible les bateaux qui seront nécessaires pour le transport de ses effets et de ceux de la Compagnie. Vous ne laisserez à ce comptoir qu'un seul employé avec quelques pions, jusques à un temps plus favorable. A l'égard du sieur Fournier, lorsqu'il sera rendu à Chandernagor, vous continuerez à lui payer les mêmes appointements qu'il avait en qualité de chef, et il prendra sa place au Conseil suivant l'ordre du tableau.

Nous avons tout lieu de croire qu'il aura suivi exactement les ordres que vous lui avez donnés au sujet du billet de 40.000. rs. qu'on lui demandait pour travailler à la restitution des bords et des vaisseaux pris par les Anglais en rade de Balassore. Il serait d'une très dangereuse conséquence que ce billet ne fut pas motivé, ainsi que vous le pensez fort bien. Ne perdez pas cette affaire de vue; il faut nécessairement que les particuliers, armateurs des vaisseaux le *Dupleix* et l'*Heureux*, entrent au marc la livre dans les présents que vous faites pour parvenir à cette restitution.

Nous avons examiné les comptes du nommé Dipchon, rédigés par le sieur Duboisrolland, et nous avons tout

lieu de craindre que la Compagnie ne soit la dupe de ce courtier, et que ce qui lui est dû ne tombe en pure perte pour elle. Nous espérons que vous aurez fait tous vos efforts pour prendre avec lui les arrangements les plus convenables, qui seraient suivant nous d'engager, s'il est possible, Noudouporchat, son oncle et habitant de votre colonie, à répondre pour lui. Vous pouvez même lui avancer que si son neveu a été mis en place, ce n'a jamais été qu'à sa considération. Nous sentons parfaitement bien que le moyen que nous vous indiquons est des plus problématiques, et nous voyons avec douleur le peu d'espoir que nous devons avoir d'être remboursés d'une somme aussi considérable. Ce doit être pour vous une leçon qui doit vous porter à recommander aux chefs des comptoirs qui vous sont subordonnés plus d'exactitude qu'on en a eu précédemment; car enfin, on ne peut attribuer qu'à leur négligence un pareil dérangement; et nous osons même avancer, qu'en bonnes règles, ils devraient être responsables de l'inattention et du peu de conduite qu'ils observent dans leurs postes. On est dans la ferme persuasion qu'ils répondent en tout à la confiance qu'on a en eux; point du tout. Bien loin de veiller, comme ils le devraient, à la conduite de leurs courtiers et écrivains, et de leur faire rendre compte à la fin de chaque mois des sommes qui leur ont passé entre les mains, par indolence ils les laissent accumuler plusieurs années, à la suite de quoi paraît un compte de 50.000 rs. qui tombe en pure perte pour la Compagnie. Nous ne savons comment elle prendra cette affaire; nous lui en toucherons un mot dans la lettre que nous lui écrivons; mais convenez qu'il est bien désagréable pour elle d'être aussi mal servie. Si le nabab a persisté absolument à vouloir que Dipchon soit relâché, nous espérons que vous aurez accédé à sa demande, car une rupture avec lui serait trop dangereuse et trop à craindre.

Mais que vous dirons-nous sur le nouvel arrangement que vous êtes forcés de prendre avec le baignan? Aurions-nous dû jamais nous attendre à un pareil renversement dans votre comptoir, et nous sommes bien fâchés de vous le dire, tout semble avoir concouru depuis quelques années à la ruine de la Compagnie. Nous nous contenterons de vous faire les observations suivantes :

Nous avons remis au Procureur Général les pièces concernant l'affaire du sieur Boutteville, afin de poursuivre le remboursement de ce qui a été payé bien légèrement à Calcutta pour son élargissement. Vous auriez dû porter à l'article des présents le montant des marchandises que le divan d'Ougly doit, prévoyant que vous ne tirerez pas un sou de cette dette. A l'égard des fournisseurs de bois et de chaux, c'est à vous à faire toutes les diligences possibles pour retirer d'eux le plus que vous pourrez. Il est étonnant qu'on ait fait des avances aussi considérables à de pareilles gens.

La demande de Monin nous paraît assez juste, et puisqu'il a des marchandises en magasin, vous devez en recevoir jusqu'à la concurrence de ce qu'il doit. Suivant le rapport de Monsieur le Gouverneur, le petit droit qu'il avait établi à Chandernagor, et qui doit subsister en son entier, était plus que suffisant pour rembourser les avances qui avaient été faites en divers temps aux marchands du Gange.

Nous sommes extrêmement étonnés de ce que jusqu'à présent on n'ait pas fait rendre compte à Ramaram, chargé de la perception de ce droit. Ne manquez pas de le poursuivre par toutes les voies imaginables; nous avons tout lieu de craindre que cet écrivain n'ait dissipé 14.000 à 15.000 rs. A combien doit se monter les recettes qu'il a faites jusqu'à ce jour?

A l'égard des 10.500 rs. provenant des ventes au comptant du magasin de la marine, c'est à tort que vous avez débité la succession du feu sieur Ladhouc,

puisque les ordonnances étaient quittancées par le caissier. C'est absolument à lui à en répondre; aussi à la réception de la présente, vous vous ferez rembourser de cette somme par le sieur Gazon, sans qu'il puisse vous alléguer pour refus que l'affaire est pendante par devant nous. Personne jusqu'à présent n'a agi pour lui, et la Compagnie ne doit point souffrir d'un pareil retardement.

Faites-vous pareillement rembourser par le greffier qui était pour lors en place, de la somme de 5.900 rs. montant des dettes de divers particuliers. Pour les ventes faites à l'encân, le droit de 2 1/2 0/0 qu'il a le rend responsable des non valeurs. Vous devez seulement l'aider en tout ce qu'il dépendra de vous pour lui procurer le paiement de ce qui lui sera dû.

Nous ne pouvons point passer au compte de la Compagnie les rs. 2.737.14-7. que vous portez à son débit, attendu que si les gardes-magasins ont jugé à propos de faire crédit, ce doit être pour leur compte, puisqu'ils n'auraient jamais du perdre de vue les ordres précis que Monsieur le Gouverneur leur avait donnés à ce sujet. Mais considérant de quelle façon le commerce et les affaires se faisaient dans ce temps là au Bengale, il n'est pas douteux que le bagnan ayant accepté les billets qu'on lui remettait, ils doivent être à sa charge, particulièrement, quand il y a un certain temps d'écoulé, puisque avec juste raison la faute du paiement peut être attribuée à sa seule négligence. Ainsi, Messieurs, nous vous prions d'examiner soigneusement cette affaire pour savoir à qui l'on doit s'adresser pour le remboursement de cette somme.

Vous devez tenir la main à ce que les employés et particuliers qui feront des acquisitions, payent les lods et ventes et le cazena, comme un droit dont on ne peut se départir. Et sur les plaintes que forme le fermier de ce qui lui est dû, vous lui ordonnerez à ce sujet de faire un mémoire des personnes qui lui doivent depuis

dix ans pour cette partie, et vous les forcerez à le payer par toutes les voies dues et raisonnables.

A l'égard des articles dont nous n'avons point parlé, nous sommes persuadés que vous ferez tous vos efforts pour les faire rentrer en caisse. De notre côté, nous nous ferons rembourser par ceux qui sont ici ou à Mahé, et vous en donnerons avis dans le temps.

Nous voyons avec satisfaction la vente qu'a faite le sieur Guillaudeu des 250 pièces de drap jaune et de toutes les serges et sempiternes qu'il avait, et par ce moyen il se voit en état non seulement de liquider toutes les dettes de son comptoir, mais même de faire des avances pour le salpêtre. Exhortez le toujours à se défaire de ce qui peut lui rester en magasin. Nous approuvons le contrat qu'il a fait avec les Anglais et les Hollandais; mais marquez lui que dorénavant il ne doit plus songer à faire aucun achat de salpêtre avant que toutes les dettes du Bengale ne soient liquidées, et que pour cet effet il vous fasse passer les fonds qu'il pourra avoir. L'étroite situation dans laquelle nous nous trouvons nous oblige à prendre ce parti, d'autant mieux que nous avons vu avec un extrême chagrin le renouvellement des billets que vous avez faits à vos créanciers, dans lesquels vous avez compris les intérêts qui étaient échus. Nous sentons bien que vous n'avez pu faire autrement, et qu'il fallait ou payer ces intérêts ou les comprendre, comme vous l'avez fait, dans de nouveaux billets. La plupart de vous, Messieurs, ne pouvaient ignorer ce qui s'est passé anciennement à Surate; un tel exemple n'est-il pas capable de nous effrayer à juste titre?

Depuis longtemps Monsieur le Gouverneur a donné main levée des fonds que les sieurs Dubocage et Boissière avaient déposés au greffe de Mahé. Les lettres de change qu'ils avaient tirées en faveur de diverses

personnes ont été acquittées en conséquence ; et ce n'est qu'à eux qu'ils doivent s'en prendre de l'arrêt qu'il avait jugé à propos de faire sur les derniers fonds, puisqu'ils n'avaient pas daigné lui donner connaissance de ceux à qui ils appartenaient, et qu'en outre le sieur Le Verrier nous avait fait part des mesures et des plaintes que les marchands assureurs de Surate faisaient tant sur la prise des vaisseaux que sur les fonds restés à Mahé.

Le sieur Barthélemy a remis à la caisse de ce lieu rs. 6871, 6-39- qu'il devait pour solde de compte à la succession du feu sieur Ladhoue. Travaillez de votre côté à terminer au plus tôt cette affaire. A l'égard des 10.500 rs. du sieur Gazon, nous nous référons à ce que nous vous avons marqué ci-dessus.

Nous ne pouvons qu'approuver votre délibération du 2 mai, par laquelle vous avez pris le parti, pour subvenir à vos dépenses journalières, de vendre pour 20.000 rs. de poivre. Nous vous exhortons de vous défaire de tout ce que vous avez en magasin, et vous prions très instamment de faire votre possible pour avoir le débouché de tous les draps et autres marchandises d'Europe que vous pouvez avoir, quand même vous y trouveriez une certaine perte. La Compagnie serait amplement dédommée si les fonds qui en proviendront sont employés à l'acquit de ce qu'elle peut devoir. Vous devez d'autant plus vous prêter à cette opération que nous sommes hors d'état de vous donner des secours bien considérables, et qu'il y a toute apparence que pour cette année nous n'en recevons pas de nouveaux. Observez surtout que si vos moyens ne vous permettent pas de payer les capitaux, il faut payer les intérêts, pour ne pas tomber dans le cas que nous craignons avec tant de raison. Nous avons tout lieu d'espérer que lâchant la main, il sera absolument nécessaire que la vente que vous ferez

tant à Chandernagor qu'à Cassimbazar et Patna, vous mettre en état de vous acquitter de tout ce que vous devez. Vous ne devez avoir d'autre idée que celle là et suspendre toute affaire de commerce jusqu'à ce que vous soyez parvenus à cette heureuse situation.

Nous ferons payer à la mère du sieur Gravièr les 92 rs. que vous lui avez retenues, et tous les mois il sera payé à cette femme huit roupies.

Nous nous ferons rembourser des 162 roupies que vous avez prêtées au sieur Delarche, officier du vaisseau le *Fidèle*. Comme son bien est entre les mains de Monsieur le Procureur général, ce sera à lui que nous nous adresserons pour faire ce paiement. S'il se présente quelque occasion, nous ne manquerons pas de vous faire passer le papier et autres effets que vous nous demandez.

Nous vous remettons par la présente, copie de l'instruction que la Compagnie nous a envoyée par les vaisseaux de l'escadre, au sujet de l'évaluation de la monnaie de France en roupies, et à laquelle nous vous prions de vouloir vous conformer.

Vous trouverez pareillement ci-joint deux lettres à votre adresse du 15 mai 1745, que M. Duvelaër vous a écrites, et dans lesquelles sont plusieurs notes mentionnées dans chacune de ces deux lettres.

Nous présumons que vous avez reçu toutes les expéditions que nous vous avons adressées par la *Marie Joseph*, suivant l'inventaire joint à notre lettre du 18 juillet dernier.

Nous avons appris par une lettre que le Conseil de Mahé nous a écrite ce mois, que le *Centaure*, commandé par M. Dordelm, le *Brillant* et le *Mars*, y étaient arrivés le même jour, en sorte que nous les attendons ici incessamment. Nous aurons soin de vous faire passer par les premières occasions les expéditions dont ils pourront être chargés pour votre comptoir, et nous

Vous ferons part des arrangements économiques que la Compagnie se propose de prendre concernant tous ses établissements, et auxquels nous vous prions d'avance de vouloir bien vous conformer, lorsque vous en serez instruits.

Nous avons reçu le 18 du courant votre lettre du 22 juillet dernier. Nous ne pouvons rien statuer quand à présent touchant la situation du Bengale, attendant tous les jours les expéditions de la Compagnie par les vaisseaux dont nous venons de parler qui nous mettront en état de prendre tel parti qui nous sera indiqué.

Nous ne sommes pas peu surpris des mauvaises difficultés de Chet Matabray et du peu de cas que vous paraissez avoir fait au sujet des ordres précis que nous vous avons précédemment donnés pour relever le comptoir de Cassimbazar, et desquels rien ne devait empêcher l'exécution.

Nous apprîmes hier que nous nous étions rendus maîtres de la ville de Madras après quatre jours de bombardement, et que M. de la Bourdonnais en avait pris possession le 21 à midi à la tête de 550 hommes sans n'avoir eu dans cette occasion que cinq à six légèrement blessés. Cet évènement des plus glorieux à la nation nous a comblés d'une joie inexprimable, et nous en avons rendu grâces à Dieu par un Te Deum solennel qui a été chanté aujourd'hui dans la chapelle du fort au bruit de toute l'artillerie.

Nous avons, etc...

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DULAURENS, BARTHÉLEMY,
GUILLARD, LE MAIRE, BRUYÈRE.

A Pondichéry, le 11 octobre 1746.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Nous avons reçu le 25 septembre les deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de vous écrire les 29 juillet et 4 août ; par la dernière vous nous apprenez le malheureux accident arrivé au vaisseau l'*Insulaire* qui a péri aux environs de la rivière de Tambouly. Cette perte nous afflige d'autant plus que l'on ne saurait trop regretter ceux qui ont été enveloppés dans ce naufrage.

Nous vous avons annoncé par notre lettre du 23 septembre dernier que nous vous avons écrite par la voie du sieur Dumont, capitaine du vaisseau le *Chinchurat*, que nous nous étions rendus maîtres de Madras. Cette conquête nous donnait lieu d'espérer à tous égards de très grands avantages qui se sont évanouis au moyen d'un traité de rançon que M. de la Bourdonnais s'est ingéré de faire avec les Anglais sans notre participation, par lequel il s'est engagé de leur rendre cette place presque dans le même état où il l'a trouvée pour quelques marchandises qu'il en a tirées, et pour une frivole rançon de onze lacks de pagodes qu'ils ont promis de nous payer, dont cinq lacks payables en Europe, et les six autres dans l'Inde, sans qu'ils aient donné de leur part la moindre garantie pour la sûreté de leur engagement. Aussi ne présumons-nous point qu'ils puissent avoir leur effet, et l'absurdité qu'il y a de compter sur la bonne foi des Anglais nous faisait espérer que M. de la Bourdonnais se laisserait enfin ramener à la raison. Mais quelque moyen que nous ayons pu employer auprès de lui pour cela, tout a été inutile, et nous avons eu la douleur de n'avoir pu le détourner de l'étrange réso-

situation qu'il a prise de rendre cette place, en quoi nous ne pouvons nous empêcher de déplorer une conduite si contraire à la gloire de la nation et aux intérêts de la Compagnie.

La situation présente des affaires ne nous a point encore laissés les maîtres de disposer d'aucun vaisseau pour pouvoir vous en envoyer un; nous prendrons cependant des mesures pour vous en faire parvenir au mois de janvier prochain.

Les trois vaisseaux de l'escadre le *Centaure*, le *Mars* et le *Brillant*, dont nous vous avons parlé dans notre précédente, ayant mouillé sur rade le 8 du courant, nous vous envoyons ci-joint les expéditions de la Compagnie qui nous ont été adressées pour votre comptoir, et auxquelles nous vous prions de vouloir bien vous conformer.

M. de Leyrit, nommé directeur à Chandernagor, au lieu et place de M. Burat ainsi que vous le verrez par ces expéditions, faute d'avoir reçu les siennes qui étaient renfermées dans celles que la Compagnie nous adresse, n'ayant pu repasser ici par l'occasion des vaisseaux de la nouvelle escadre, M. de St. Paul prendra par intérim la gestion des affaires de votre comptoir jusqu'à ce que M. de Leyrit puisse s'y rendre.

Nous vous prions bien instamment, Messieurs, de nous envoyer en janvier le plus que vous pourrez de toutes sortes de provisions, et principalement du blé, des farines, du biscuit, etc., et de vous servir absolument de toutes les occasions que vous trouverez pour nous faire parvenir dans ce temps là ces provisions dont nous avons un besoin extrêmement pressant.

Nous avons l'honneur, d'être, etc...

A Pondichéry, le 1^{er} février 1747. (1)

Messieurs du Conseil de Chandernagor.

Messieurs,

Vous recevrez par le vaisseau le *Prince d'Orange* 100.000. rs. en cinq sacs, chaque sac mis dans un autre de cauris; le sieur Fremelier a seul le secret de cette affaire, — en outre 114 sacs de cauris qui sont le restant de ceux que nous vous avons fait passer. Vous prendrez les plus justes mesures pour nous faire parvenir le tout. Les sacs de cauris où sont ceux des roupies sont tout à fait en dessous. Lorsque vous aurez reçu cet envoi, vous en donnerez décharge au capitaine qui a signé ici trois connaissements.

Nous avons, etc. . .

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DULAURENS, BARTHÉLEMY,
GUILLARD, MIRAN, LE MAIRE, BONNEAU et
PARADIS.

A Pondichéry, le 2 février 1747.

Messieurs du Conseil à Chandernagor.

Messieurs,

Depuis vos dernières des 29 juillet et 4 août, dont nous vous avons accusé réception par la nôtre du 11 octobre dernier, nous avons reçu celles que vous nous

(1) Dans le registre de Pondichéry, cette lettre est transcrite après la suivante, bien que portant une date antérieure. Nous avons rétabli l'ordre chronologique.

Ces deux lettres furent envoyées à Chandernagor après le départ de M. Burat; mais comme elles sont une réponse à plusieurs lettres qu'il écrivit lui-même avant d'être relevé de ses fonctions, il nous a paru préférable de les porter pour ainsi dire au compte de son administration,

avez fait l'honneur de nous écrire en date des 27 août, 10, 17 septembre, 25 octobre et 24 novembre, avec les pièces conformément aux inventaires qui les accompagnaient. Nous y répondrons succinctement, nous réservant de le faire plus amplement par une autre occasion.

Nous ne pouvons qu'approuver les précautions que vous avez prises au sujet du vaisseau l'*Insulaire*, pour empêcher qu'il ne se détourne rien jusqu'à ce qu'on soit en état d'en sauver les débris.

Il est bien que vous ayez fait vendre la cargaison de la prise consistant en sel, cette marchandise étant sujette au dépérissement.

Nous croyons qu'il est juste de remettre aux marchands les marchandises qu'ils réclameront comme chargées sur ce vaisseau, pourvu cependant que leur demande soit appuyées de la déclaration du capitaine, à laquelle seule on peut avoir recours dans de pareilles circonstances. Au cas encore que ces mêmes marchandises se soient trouvées en nature sur le vaisseau, le sentiment du capitaine anglais qui se dit être en liberté par la perte du vaisseau, nous paraît assez juste.

Nous ne pouvons voir qu'avec un sensible regret que vous ne nous ayez pas fait expédier le vaisseau le *Fidèle* en août, ainsi que nous l'espérions. Nous ne pouvons douter qu'un peu plus de vigilance de votre part eut mis ce vaisseau en état de sortir de la rivière avant l'arrivée des Anglais. Ce retard nous est très préjudiciable. Il est bien au reste que vous ayez pris les précautions convenables pour mettre ce vaisseau et sa cargaison à l'abri des insultes des Anglais autant qu'il se pourra.

Nous avons appris avec plaisir l'arrivée du vaisseau portugais; il est fâcheux qu'il n'ait pu être expédié pour la petite mousson. Nous l'attendons tous les jours ici, et nous réglerons avec lui ses demandes.

Les prétentions du sieur Champigny et de son arma-

teur sur.....du bot Anglais qu'il a.....à Chandernagor, nous ont paru fondées sur la justice. Nous ne sentons pas pourquoi vous allouez à la Compagnie une prise qui ne la regarde en rien, et pour laquelle elle ne court aucun risque, ni fait aucune dépense. Vous aurez agréable, Messieurs, à la réception de la présente, de restituer aux armateurs le bôt tel qu'il était lors de la saisie que vous en avez faite, ou sa valeur.

Pour répondre à l'objection sur laquelle vous nous demandez notre décision, à savoir, si des juges qui ne sont point récusés par les parties, peuvent se récuser eux mêmes dans le jugement des procès qui regardent directement ou indirectement des armements où ils sont intéressés, la loi décide formellement sur ces articles, que toute personne intéressée est récusée comme juge dans l'affaire dont il sera mention. Ainsi, nous croyons qu'il convient dans de pareilles circonstances de faire remplacer les conseillers intéressés dans les armements dont il sera fait mention au Conseil, par des sous marchands, en observant encore d'y admettre de préférence ceux qui ont une connaissance certaine des affaires.

Rien n'est si juste que de faire le décompte de ce qui est dû au mari de la veuve Francour; vous lui ferez payer ainsi qu'à la veuve Charpentier une pension, en observant qu'elle soit aussi modique que faire se pourra, pour nous conformer aux vues d'économie que la Compagnie ne cesse de nous prescrire.

Nous ne pouvons désapprouver le décompte fait aux pilotes et quartiers maîtres faits prisonniers au service de la Compagnie. Nous approuvons pareillement la moitié de la paye que vous avez fait donner pour aider à la subsistance de leurs familles.

Nous n'avons rien à vous dire sur l'échange des,

sieurs Emery et Poirier. Quant au dernier que vous avez nommé pilote du Gange, nous présumons que vous ne l'avez fait que parce que vous l'avez cru capable.

Nous ne pouvons vous donner pour le présent aucun éclaircissement sur ce qui regarde les lascars du vaisseau le *Pondichéry*, dont votre lettre du 27 août dernier fait mention. Nous en écrirons à Karikal où nous demanderons toutes les connaissances qu'ils pourront avoir sur cet article, ainsi que sur les hardes et autres que ces gens répètent.

Il convient de laisser subsister la ferme des aîdées de Chandernagor sur le même pied qu'elle était précédemment, et d'attendre pour en renouveler le bail jusqu'à l'arrivée de M. de Leyrit avec lequel nous nous entendrons à ce sujet.

Nous comptons le sieur Fournier de retour de Cassimbazar et que le sieur Lamarre y est actuellement sans aucun titre suivant nos intentions et celles de la Compagnie.

Nous voyons avec peine les continuelles difficultés que vous avez à essuyer au Gange pour le transport de la flotte de Patna. Nous ne pouvons désapprouver la conduite que vous avez tenue pour vous soustraire à la mauvaise volonté du divan d'Agyhamed, qui indisposant son maître contre nous, pourrait nous susciter des affaires plus sérieuses. Mais nous ne pouvons nous dispenser de vous prévenir que si ces seigneurs continuent à nous dégoûter par leurs exactions injustes et continuelles, nous serons obligés de prendre le parti d'abandonner ce commerce et de relever ce comptoir.

Il serait à souhaiter que le firman de l'Empereur Mogol que vous nous marquez avoir été reçu depuis peu par Aliverdikan, ait tout l'effet que vous en promettez. Cela ne contribuerait pas peu à raffermir son commerce qui de temps en temps a de rudes secousses.

Nous ne pouvons qu'approuver toute la diligence et toutes les mesures que vous avez prises pour mettre votre comptoir à l'abri des insultes des Anglais. Nous espérons que ce sera dorénavant une de vos plus sérieuses attentions.

Nous vous répétons au sujet du sieur Gazon ce que nous vous avons marqué par nos antérieures, et nous pensons que vous ne devez pas l'élargir jusqu'à ce qu'au préalable il n'ait satisfait sa dette envers la Compagnie.

Nous espérons aussi que vous donnerez toujours tous vos soins pour la rentrée des dettes de la succession de feu sieur Ladhoue; nous nous référons sur ces articles à toutes nos précédentes.

Nous avons pris en son temps lecture des délibérations de Messieurs du Conseil de Batavia, dont Messieurs de Chinsurat vous ont fait part par ordre de leurs supérieurs. Nous renvoyons cette affaire par devant la Compagnie qui seule doit décider des prétentions de ces Messieurs.

Nous vous prions, Messieurs, de vous conformer aux arrangements que la Compagnie a pris, en suivant ses intentions sur la réduction des roupies qu'elle veut être évaluées à raison de quarante-huit lacks pour ce qui concerne les effets d'Europe. Elle entend aussi que le marc d'argent soit évalué à vingt roupies. Vous observerez s'il vous plait que cette réduction commence dans vos livres de 1746 à 1747.

Nous avons fourni le 14 novembre 1746 au sieur Costere une lettre de change sur vous, Messieurs, de 571 rs. de Pondichéry, payable à M. Brignon. Nous vous prions d'y faire honneur lorsqu'elle vous sera présentée.

Vous devez bien être persuadés combien nous sommes sensibles au triste état où se trouve réduit votre comptoir dans les circonstances présentes. Il ne tient

pas à nous d'y apporter un remède efficace. Vous verrez, Messieurs, que n'ayant pu jusqu'à présent trouver une occasion sûre pour vous procurer les fonds nécessaires pour le soutien de votre comptoir, nous avons écrit à M. Le Verrier de prendre à Surate des lettres de change à l'ordre du Conseil de Chandernagor jusqu'à concurrence de 50.000 rs. en retrait des 27.000 piastres que le sieur Gervain lui a fait remettre. Nous lui donnerons ordre de vous faire passer ces fonds incessamment pour tirer votre comptoir de cette extrême détresse où nous ne le voyons qu'avec un chagrin très grand. Vous devez être persuadés, Messieurs, que ce n'est pas faute de bonne volonté si nous ne vous faisons passer une plus grande somme, mais les voies sont si difficiles qu'on ne peut risquer des fonds aujourd'hui, même sur les vaisseaux étrangers, sans imprudence ou témérité. Soyez cependant assurés que nous ne négligerons aucune occasion pour apporter un remède à vos maux que nous ne voyons que trop pressants.

Les vaisseaux le *Centaure*, le *Mars* et le *Brillant*, accompagnés du *Saint Louis*, sont bien arrivés le 15 de ce mois de leur relâche d'Achem ici.

Ci-joint un duplicata de la lettre que la Compagnie nous a adressée pour vous par le vaisseau le *Centaure*; nous vous en avons fait remettre la première copie par le.....ainsi que vous le verrez par le duplicata de notre dernière en date du 18 octobre dernier. Comme vous nous avez accusé en son temps réception de la dernière expédition de la Compagnie, que nous vous avons envoyée par la *Marie Joseph*, nous supprimons le duplicata.

Signé : DUPLEIX, LEGOU, DULAURENS, BARTHÉLEMY,
GUILLARD, MIRAN, LE MAIRE, BONNEAU et
PARADIS.

ERRATA.

Le présent volume ayant été publié d'après un registre des archives de Pondichéry, recopié dans le courant du XIX^e siècle sur des originaux disparus, il n'a pas toujours été facile de reconstituer l'orthographe exacte de certains noms, surtout des noms propres. La plupart d'entre eux n'ont pas acquis une notoriété suffisante pour permettre de les rétablir sous leur forme véritable. C'est ainsi qu'il nous est impossible de savoir, au moins quant à présent, si M. Gillot, conseiller au conseil de la Réunion en 1746, s'appelait Gillot ou Gilbot, si Darlus s'écrivait Darlus ou Darlu, si de Volton ne s'appelait pas des Volton, etc. Ces différentes orthographes se trouvent dans le manuscrit. Nous les avons en général respectées sous leurs formes diverses. Les errata ci-dessous ne se réfèrent qu'à des errata réels, dus à ses fautes d'impression, ou à quelques reconstitutions de noms que nous avons pu effectuer avec une quasi certitude, lorsque l'impression du travail était presque terminée.

p. 42.	—	Delahaye	au lieu de :	Delahays.
404.	—	Perdiguiér	—	Perdriguier.
423.	—	d'Arboulín	—	Darloulín.
428.	—	Bruyère	—	Brugère.
456.	—	Guillaudeu	—	Guillandeu.
166.	—	Bausset	—	Beausset.
474.	—	Le Verrier	—	Verrier.
270.	—	Collé	—	Collet.
298.	—	Dargy	—	Dargis.
318.	—	Darlus	—	Darlís.
335.	—	Devaux	—	Devaúse.
338.	—	Mossac	—	Mossai.
339.	—	Hamon	—	llamon.

Parfois, des noms composés comme de Ladhoue sont réunis ensemble : Deladhoue ; Du Passage devient Dupassage. Nous avons respecté ces diverses formes ; nous serions au surplus bien en peine de dire quelle est la vraie.

Quant aux noms communs, le lecteur redressera de lui-même sans difficulté les erreurs typographiques qui auront pu subsister, même à travers l'orthographe parfois un peu libre du XVIII^e siècle.

DS Pondicherry, India. Conseil
486 supérieur
P6A44 Correspondence du Conseil
1916 supérieur de Pondicherry avec
t.2 le Conseil de Chandernagor

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
